



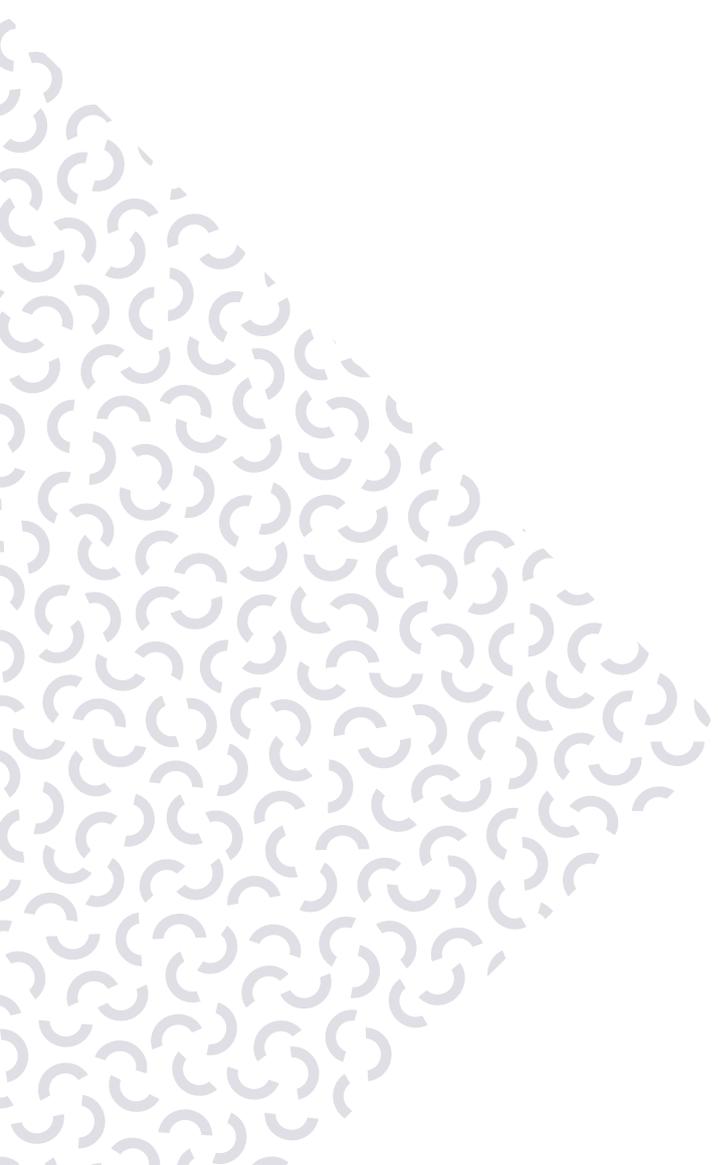
CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG



ÉCONOMIE
ET SOCIAL

PANORAMA SOCIAL 2021

DIALOGUE N°1



IMPRESSUM

ÉDITEUR

18 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
B.P. 1263
L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 200
F +352 27 494 250
www.csl.lu
csl@csl.lu

Nora Back, présidente
Sylvain Hoffmann, directeur

IMPRESSION

Imprimerie Quintus

DISTRIBUTION

Librairie Um Fieldgen
3, rue Glesener
L-1631 Luxembourg
T +352 48 88 93
F +352 40 46 22
www.libuf.lu
libuf@pt.lu

ISBN : 978-2-919888-79-5



PRÉFACE

Voici dix ans que la Chambre des salariés (CSL) brosse chaque année le portrait économique et social du Luxembourg au travers de son *Panorama social* ; cette édition 2021 est la onzième du genre. La publication rassemble des données statistiques dispersées et parfois peu exploitées permettant de livrer non seulement une vue d'ensemble de la situation actuelle, l'évolution socio-économique du pays, mais aussi de mettre ces informations en perspective en les confrontant aux performances de ses partenaires européens.

Si le Grand-Duché est l'un des pays les plus développés au monde, force est de constater que sa richesse se trouve toujours et encore (plus) inégalement répartie au sein de la population et que le taux de risque de pauvreté progresse au fil du temps. Cela fait des années que la Chambre des salariés dresse ce constat et cette dernière édition du *Panorama social* ne déroge hélas pas à la règle : tous les indicateurs montrent une aggravation de la pauvreté et des inégalités sociales. Certains ménages sont davantage touchés par la précarité, notamment les ménages monoparentaux ou encore les familles nombreuses.

Concernant l'emploi, si celui-ci protège relativement bien du risque de pauvreté, le Luxembourg enregistre le deuxième taux de risque de pauvreté laborieuse le plus élevé de la zone euro. La situation des chômeurs est encore plus fragile étant donné que près de la moitié d'entre-eux ne sont pas indemnisés ; pour eux, chômage et pauvreté vont de pair.

En outre, depuis bon nombre d'années il est indéniable que le dynamisme du marché de l'emploi ne parvient pas à juguler le fléau que représente le chômage de longue durée qui stagne à des niveaux élevés, notamment pour les demandeurs d'emploi âgés, peu formés, handicapés et/ou en reclassement. Avec la propagation de la COVID-19 en 2020, la situation ne s'est pas améliorée et tend à exacerber encore les situations d'instabilité.

L'année 2020 restera marquée par la pandémie et ses répercussions sur la qualité de l'emploi et le bien-être des travailleurs. Aussi, comme le révèle l'enquête *Quality of Work Index* de la CSL, l'évolution de la qualité du travail s'est considérablement détériorée en 2020.

Ces constats sont le fruit des analyses présentées dans cette publication, regroupées en trois grands thèmes : les inégalités et la pauvreté, le chômage et l'emploi, les conditions et la qualité de l'emploi.

Luxembourg, avril 2021

Nora BACK
Présidente de la Chambre des salariés

SIGLES UTILISÉS

AAA	Association d'assurance accident
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
AT	Autriche
BE	Belgique
CSL	Chambre des salariés du Luxembourg
CTR	Capacité de travail réduite
CY	Chypre
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EFT	Enquête sur les forces de travail
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
FI	Finlande
IE	Irlande
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
IPCN	Indice des prix à la consommation national
IT	Italie
LU	Luxembourg
LT	Lituanie
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
pp	Points de pourcentage
PT	Portugal
SE	Suède
SH	Salarié handicapé
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
SSM	Salaire social minimum
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques
UE	Union européenne
UE15	Europe des Quinze (ensemble des 15 premiers États membres de l'UE)
UE28	Europe des Vingt-huit (ensemble des États membres de l'UE au 1 ^{er} juillet 2013)
UK	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
ZE	Zone euro des Dix-neuf (ensemble des 19 États membres de la zone euro au 1 ^{er} janvier 2015)

SOMMAIRE

I. INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ	7
1. INÉGALITÉS CAPITAL – TRAVAIL	8
2. INÉGALITÉS DE REVENUS	10
2.1. Rapport S80/S20	10
2.2. Coefficient de Gini	12
2.3. Revenus par type de ménage	14
2.4. Revenu national équivalent	16
3. INÉGALITÉS DE SALAIRES	18
3.1. Rapport S95/S20	18
3.2. Population au salaire social minimum	20
3.3. Rapport des gains salariaux au salaire social minimum	22
4. INÉGALITÉS FISCALES	24
5. PAUVRETÉ	26
5.1. Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux	26
5.2. Risque de pauvreté selon le type de ménage	28
5.3. Taux de risque de pauvreté selon l'activité	30
5.4. Logement : lourdes charges financières et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation	32
5.5. Écart relatif de pauvreté selon l'âge et le genre	34
5.6. Difficultés à joindre les deux bouts	36
5.7. Gestion des dépenses imprévues	38
6. INÉGALITÉS DE SANTÉ	40
6.1. Autoperception de l'état de santé	40
6.2. Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical	42
6.3. Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire	44
6.4. Années de vie en bonne santé à la naissance	46
7. LA PAUVRETÉ CACHÉE ET L'EXCLUSION SOCIALE	48
LES GRANDES TENDANCES	51

II. CHÔMAGE ET EMPLOI	53
1. CHÔMAGE	54
1.1. Chômage total et chômage des jeunes	54
1.2. Chômage de longue durée	56
2. CHÔMAGE : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG	58
2.1. Chômage indemnisé et non indemnisé	58
2.2. Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription	60
2.3. Chômage selon le genre et la durée d'inscription	62
2.4. Chômage de longue durée selon l'âge	64
2.5. Chômage et pauvreté	66
2.6. Mesures pour l'emploi	68
3. EMPLOI	70
3.1. Création d'emplois et taux d'emploi	70
3.2. Taux d'emploi	72
3.3. Taux d'emploi corrigé	74
4. EMPLOI : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG	76
4.1. Emploi et chômage	76
4.2. Durée du travail	78
5. NON-EMPLOI : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG	80
5.1. Disposition à travailler de la population inactive	80
5.2. Raisons du non-emploi de la population inactive	82
LES GRANDES TENDANCES	85

III. CONDITIONS ET QUALITÉ D'EMPLOI 87

1. EMPLOI ATYPIQUE ET/OU ASOCIAL 88

- 1.1. Emploi temporaire 88
- 1.2. Emploi intérimaire et détachement 90
- 1.3. Emploi à temps partiel 92
- 1.4. Travail le soir, la nuit ou le weekend 94
- 1.5. Travail posté et personnes cumulant deux emplois 96

2. PAUVRETÉ LABORIEUSE 98

- 2.1. Risque de pauvreté et temps de travail 98
- 2.2. Taux de risque de pauvreté par type d'activité 100

3. ACCIDENTS DU TRAVAIL 102

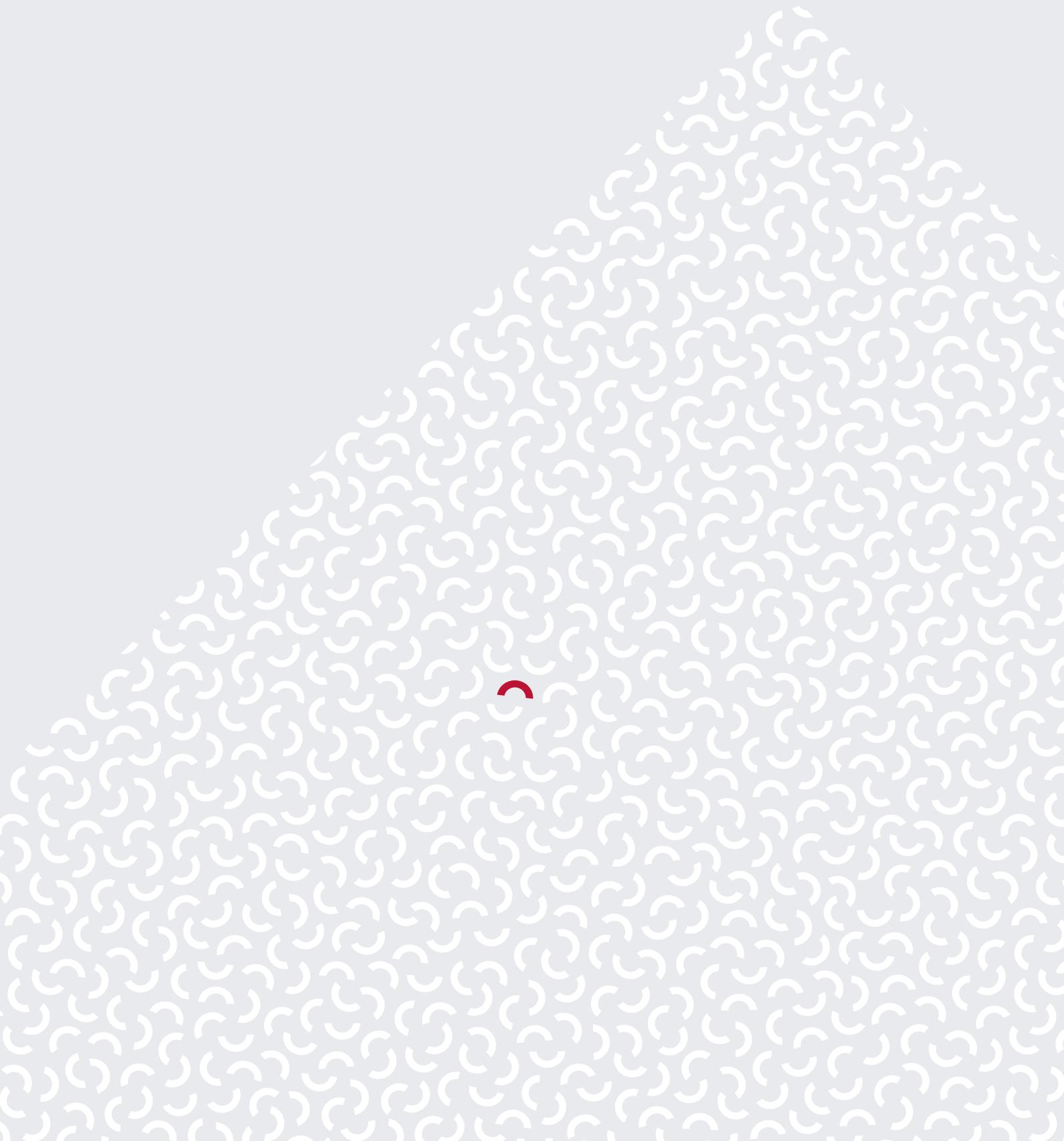
- 3.1. Fréquence des accidents 102
- 3.2. Caractéristiques des accidents reconnus 104

4. ÉVALUATION DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI 106

- 4.1. Évolution du *QoW Index* 106
- 4.2. Évolution des conditions de travail 108
 - a. Les exigences et charges sur le lieu de travail (dimensions négatives) 108
 - b. Les ressources et incitations sur le lieu de travail (dimensions positives) 110
- 4.3. Problèmes liés au bien-être et à la santé des salariés 112
 - a. Les résultats sur le bien-être 112
 - b. Le problème de la santé mentale des travailleurs 114
- 4.4. Thème spécial : impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus sur les travailleurs 116
- 4.5. Thème spécial : le recours au travail à domicile 118
- 4.6. Thème spécial : télétravail et bien-être au travail ? 120
- 4.7. Thème spécial : les raisons pour ou contre le télétravail 122

LES GRANDES TENDANCES 125

LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL 127



I. INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ

Si le Luxembourg compte toujours parmi les pays les plus économiquement avancés du monde et connaît un niveau de PIB par tête parmi les plus élevés, cela ne signifie d'emblée pas que tout le monde y est logé à la même enseigne.

En effet, nombre d'indicateurs montrent qu'au Grand-Duché les inégalités sociales et économiques progressent, parfois même fortement, plaçant le pays parmi les plus mauvais élèves de la zone euro.

Ces inégalités s'exercent dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, santé, logement, enseignement, patrimoine... et ont tendance à se cumuler, à se renforcer mutuellement et à se reproduire de génération en génération.

Gardant à l'esprit que les individus peuvent changer de situation d'une année sur l'autre, les uns s'appauvrissant, les autres s'enrichissant, certains décédant, d'autres quittant le territoire ou y entrant, etc., les mesures d'inégalités sont des indicateurs relatifs. C'est notamment le cas du taux de risque de pauvreté qui est une représentation des inégalités de revenus pondérée par la composition des ménages et qui permet de déterminer les catégories de populations les plus exposées. À ce propos, l'indicateur de pauvreté persistante permet de suivre la population pauvre sur plusieurs années.

Il convient de noter à cet égard que le STATEC a, en 2020, procédé à une révision de grande ampleur des données concernant les inégalités et le risque de pauvreté pour les années 2016, 2017 et 2018, de sorte que certaines informations concernant ces années et publiées dans de précédentes éditions du *Panorama social* ne correspondent plus aux don-

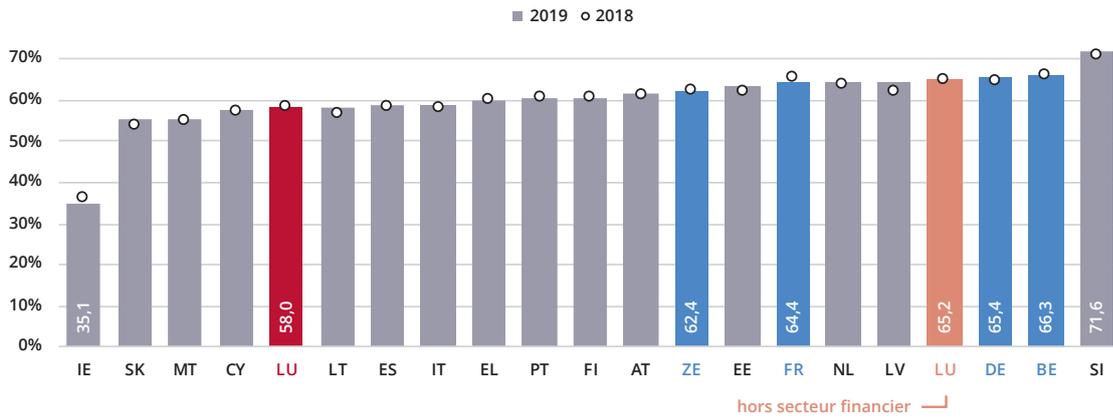
nées officielles actuellement disponibles. Toutefois, cette révision ne remet pas en cause le constat d'une hausse presque ininterrompue des inégalités et du risque de pauvreté au Grand-Duché depuis le début des années 2000.

Dire qu'au Luxembourg les inégalités sont omniprésentes et tendent à se renforcer au cours du temps est une antienne au fil des numéros du *Panorama social*. Cela ne signifie toujours pas qu'elles sont facilement repérables et mesurables. Qui plus est, les données permettant d'appréhender la prévalence des différentes formes d'inégalité ne sont pas aisément disponibles, à l'exemple de celles concernant la pauvreté cachée, un nouveau thème du *Panorama social*.

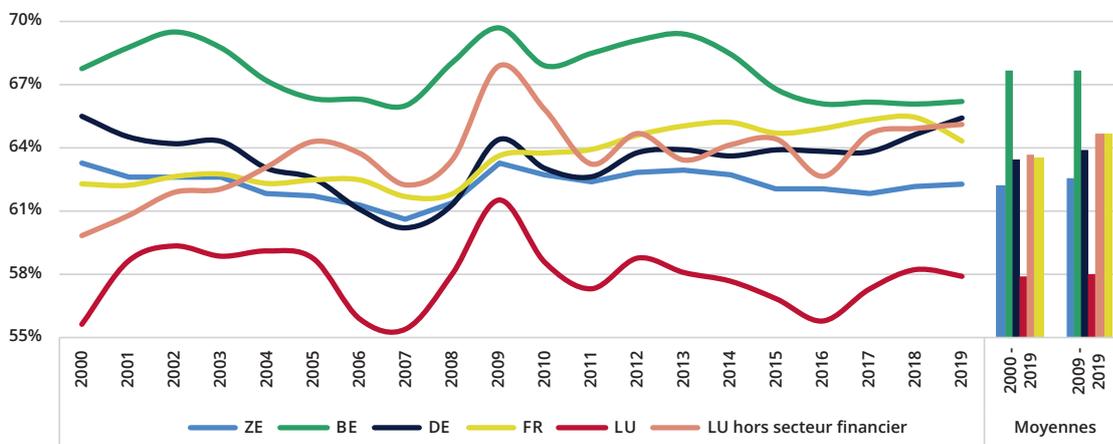
Afin de remettre les inégalités, la pauvreté et les conséquences de ces deux phénomènes à l'ordre du jour des débats politiques, le *Panorama social* s'efforce, dans cette première partie, d'en brosser un large tableau qui replace aussi le Grand-Duché dans son contexte européen.

À cette aune, le principal constat que l'on peut retirer de l'analyse menée au cours des pages suivantes est que le Luxembourg est, en dépit de la révision de données évoquée ci-avant, soumis à une détérioration à long terme des indicateurs d'inégalités, à l'instar du coefficient de Gini, et de pauvreté qui tous font état d'une aggravation progressive de la situation depuis le début du siècle, laissant ainsi sous-entendre que les politiques de redistribution sont largement insuffisantes afin de pallier les défis sociaux auxquels le pays fait face.

Part salariale dans la valeur ajoutée brute



Évolution de la part salariale dans la valeur ajoutée brute



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1. INÉGALITÉS CAPITAL – TRAVAIL

Dans le langage courant, lorsqu'on parle d'inégalités, il s'agit souvent d'inégalités de salaires ou de revenus, ou parfois même de patrimoine, entre les ménages.

Or, la première source d'inégalités provient de la répartition primaire des revenus entre les personnes détentrices du capital (et en percevant les revenus) et les individus qui n'ont pour seuls revenus ceux provenant de leur travail.

Du point de vue économique, la richesse monétaire produite est mesurée par la valeur ajoutée brute (VAB); c'est à partir de cette dernière que sont rémunérés les principaux facteurs utilisés afin de produire des biens et services : le capital et le travail. En amont des autres inégalités évoquées dans la suite du Panorama (de salaire, revenu ou patrimoine) se situe donc une inégalité originelle provenant du partage de la richesse produite qui est par la suite accentuée par d'autres inégalités de répartition.

Du point de vue historique, il convient de rappeler que l'économie européenne n'aura jamais connu un dynamisme aussi important que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir constant le partage des richesses créées entre capital et travail. Au cours des trente dernières années, l'Europe a fréquemment eu recours à une modération salariale en réponse à des crises économiques, se privant ainsi de ses propres débouchés et exacerbant les ralentissements économiques.

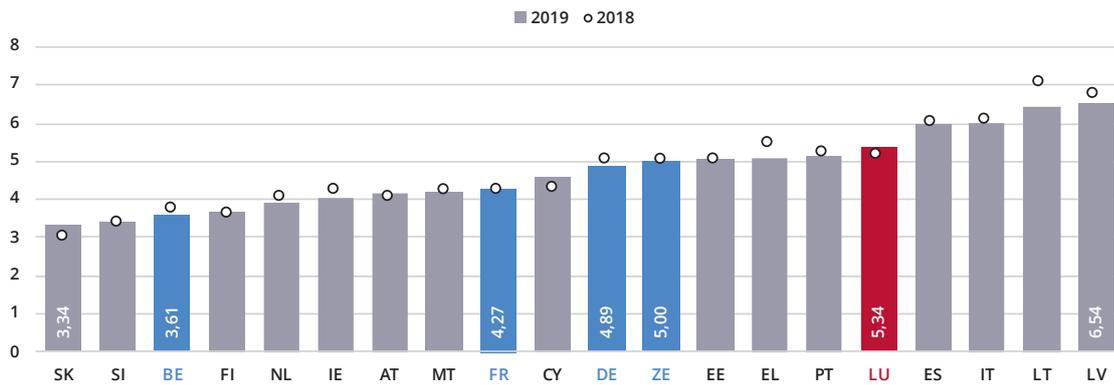
L'indicateur de partage utilisé rapporte la VAB revenant au facteur de production qu'est le travail et la valeur ajoutée totale. Ainsi, un résultat de 60% signifie que trois cinquièmes de la richesse produite reviennent au travail tandis que deux cinquièmes (soit 40%) reviennent au capital.

Comme l'illustrent les graphiques ci-contre, le Luxembourg affiche un niveau de partage de la VAB relativement faible en comparaison européenne. Toutefois, hors secteur financier, les performances de l'économie luxembourgeoise sont plus favorables et s'alignent sur celles des pays voisins.

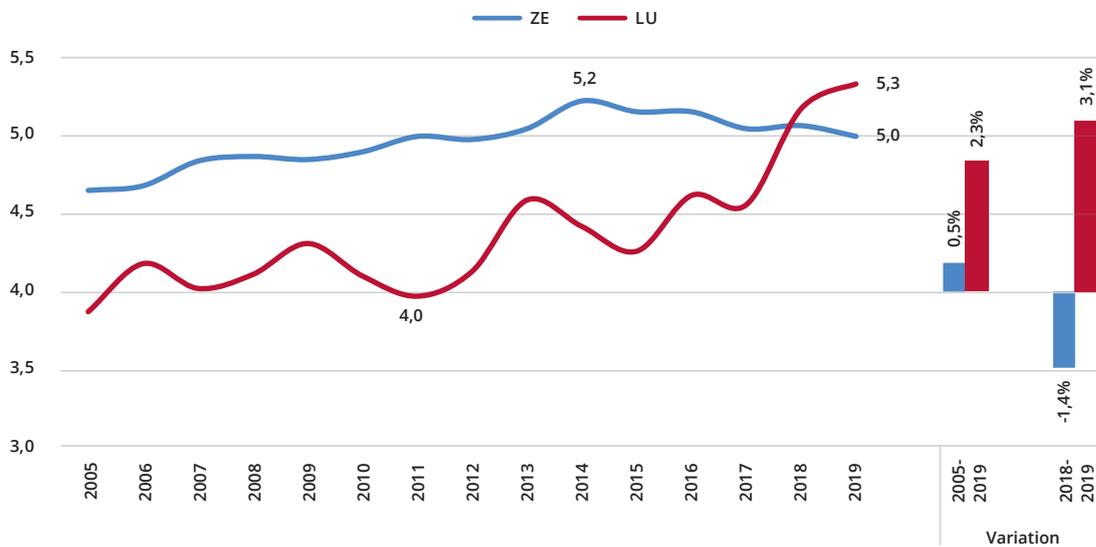
Concernant l'évolution à moyen terme du partage de la valeur ajoutée, force est de constater que celle-ci reste relativement stable au cours des années, signifiant ainsi que les salaires évoluent bien en ligne avec les gains de productivité. La crise financière et économique qui a frappé les économies européennes à partir de 2007 est l'exception qui vient confirmer la tendance des vingt dernières années.

Cependant, cette situation ne signifie pour autant pas nécessairement que la richesse créée est équitablement répartie au sein de la population. Les sections suivantes montreront en effet que de multiples facteurs viennent, selon les cas, générer de nouvelles inégalités ou au contraire les réduire.

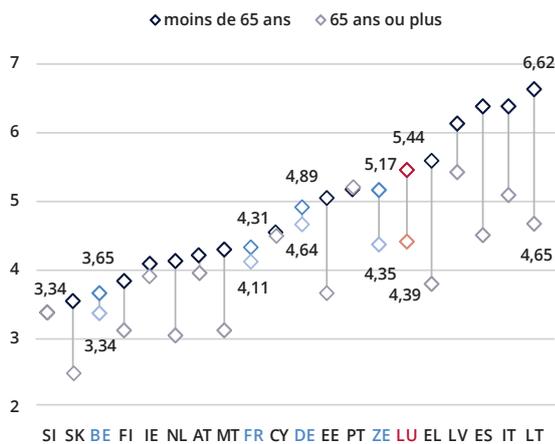
Ratio S80/S20



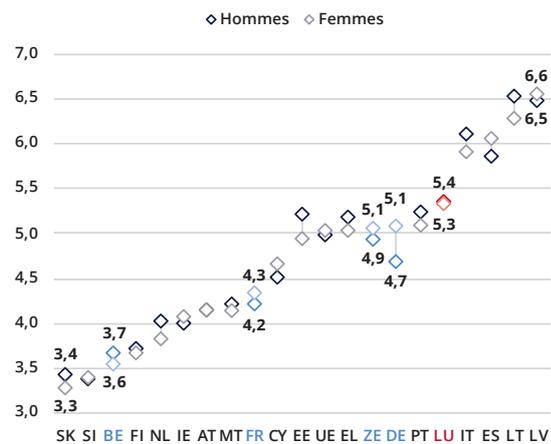
Évolution du ratio S80/S20 au Luxembourg et dans la zone euro, en pourcentage



Ratio S80/S20 selon l'âge, 2019



Ratio S80/S20 selon le genre, 2019



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2. INÉGALITÉS DE REVENUS

2.1. Rapport S80/S20

Le ratio S80/S20 permet de faire le rapprochement entre la part du revenu disponible équivalent¹ perçue par les vingt pour cent les plus aisés, c'est-à-dire les personnes appartenant au dernier quintile de revenus (S80) et la part perçue par les individus se situant dans le premier quintile de revenus (S20). Une augmentation de ce rapport signifie que l'écart de revenus entre les plus pauvres et les plus riches s'exacerbe.

C'est ce cas de figure que l'on observe au Grand-Duché qui est l'un des rares pays de la zone euro à afficher une augmentation ininterrompue et conséquente de cet indicateur depuis le milieu des années 2000. De 2018 à 2019, le ratio entre les hauts et bas revenus a une fois encore progressé de 5,18 à 5,34 (+3,1%) au Luxembourg, faisant passer le pays de la quatorzième à la seizième place du classement des 19 pays de l'union monétaire. Dans le même temps, dix des pays de la zone euro affichent des diminutions, parfois conséquentes, de ce même ratio.

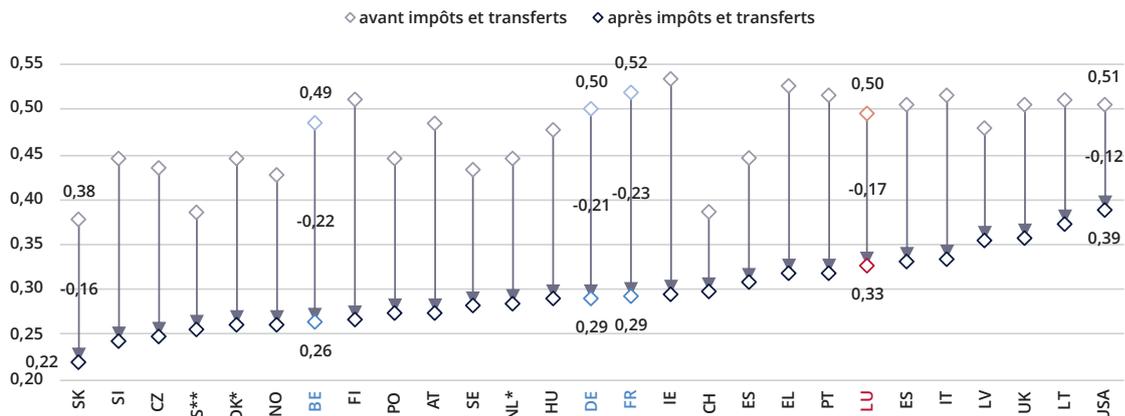
Depuis 2005, le Grand-Duché affiche une nette augmentation des inégalités telles que mesurées à travers le ratio S80/S20, de sorte que la moyenne de la zone euro, il y a encore quelques années un cran au-dessus des performances luxembourgeoises, est dépassée depuis 2018 et que l'écart entre les deux continue de se creuser en 2019.

Dans l'ensemble des pays européens, le ratio S80/S20 est plus élevé pour les personnes de moins de 65 ans que pour leurs aînés. Seuls le Portugal (où les plus anciens connaissent des inégalités un peu plus importantes) et la Slovénie (où l'âge ne semble ne pas jouer de rôle) font exception à ce constat. Ceci s'explique vraisemblablement par le fait que les systèmes de retraite viennent réduire les éventails de revenus qui existent au sein de la population active.

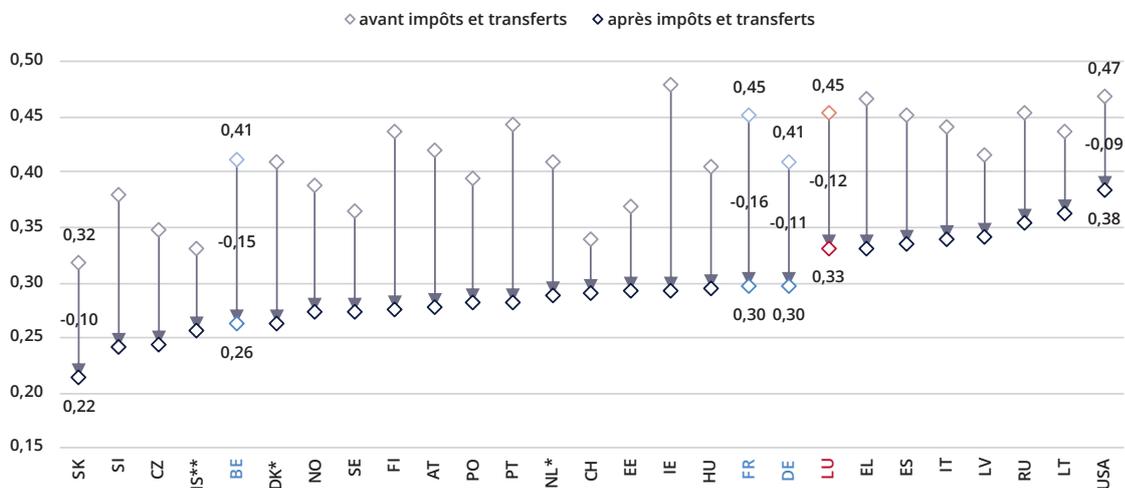
De façon analogue, on observe que le genre ne joue pas de rôle dans la plupart des pays de la zone euro : en effet, seuls trois pays affichent un écart significatif entre les ratios S80/S20 des femmes et des hommes. Si en Estonie et en Lituanie, les inégalités entre hauts et bas revenus sont plus marquées dans la population masculine que dans la population féminine, en Allemagne c'est bien le cas contraire qui est observé, les femmes faisant état d'un ratio S80/S20 plus élevé que les hommes.

¹ Le revenu disponible équivalent permet de tenir compte de la composition des ménages et donc de comparer leurs revenus en calculant une moyenne pondérée : le premier adulte compte pour 1, tandis que les autres personnes de plus de 14 ans comptent pour moitié et celles de moins de 14 ans pour 0,3. Ainsi, un parent élevant seul deux enfants de moins de 14 ans percevant un revenu annuel de 50 000 dispose d'un revenu disponible équivalent de 31 250 euros [car égal à $50\,000 / (1 + 0,3 + 0,3)$].

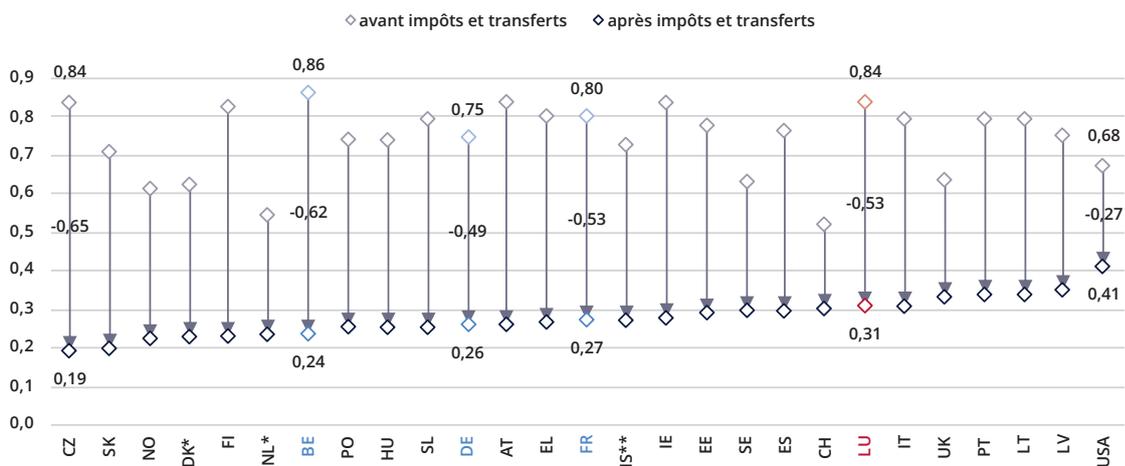
Coefficient de Gini du revenu disponible, ensemble de la population, 2017



Coefficient de Gini du revenu disponible, population en âge de travailler (18-65 ans), 2017



Population à l'âge de la retraite (65 ans et plus), 2017



Note : * = données 2016 ; ** = données 2015

Données : OCDE
Graphiques : CSL

2.2. Coefficient de Gini

À la différence du rapport S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements aux extrêmes de la distribution des revenus, le coefficient de Gini prend en compte l'ensemble de la distribution. Si la répartition des revenus est égalitaire (tout le monde perçoit le même revenu), le coefficient de Gini devient nul ; il est égal à l'unité si l'intégralité du revenu national tombe entre les mains d'une seule personne. Ainsi, plus le coefficient de Gini se rapproche de l'unité, plus les inégalités de distribution des revenus sont fortes.

Les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettent d'appréhender l'effet redistributif des politiques sociales en comparant le coefficient de Gini avant impôts et transferts sociaux à celui calculé après impôts et transferts. Au sein des pays de l'Union européenne membres de l'OCDE et pour lesquels des informations sont disponibles, le Luxembourg émerge, en 2017 et avant impôts et transferts, au treizième rang des plus égalitaires. Après impôts et transferts, il recule à la dix-huitième place.

Si l'on range les pays selon l'ampleur de l'effet de la redistribution sur les inégalités, le Luxembourg apparaît en seizième position, soit une détérioration de deux places par rapport à 2016 (14^e).

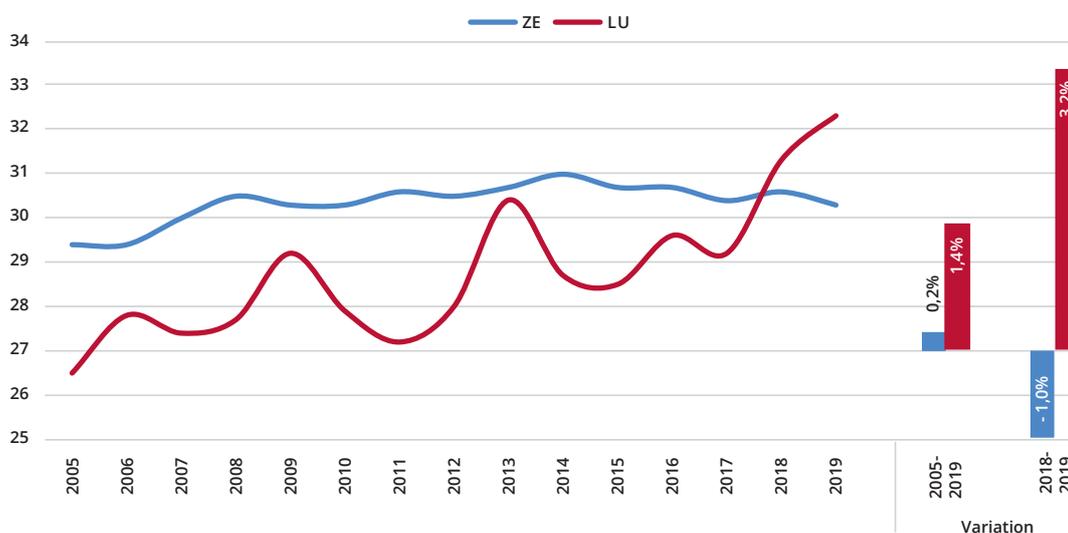
Ces performances, mitigées en comparaison internationale, sont le résultat de la forte tendance à la hausse des inégalités depuis la fin des années 1990. En effet, au cours de cette période, le coefficient de Gini luxembourgeois augmente considérablement.

Et il s'approche, en 2013, du niveau d'inégalités mesuré pour la zone euro. En 2014 et 2015, le coefficient de Gini diminue de façon transitoire au Luxembourg, pour connaître une hausse considérable à partir de 2016, dépassant désormais nettement le niveau d'inégalités constaté dans l'UE.

L'analyse présentée ci-avant peut être complétée par une décomposition des inégalités de revenus selon deux groupes distincts : la population en âge de travailler (de 18 à 65 ans) et la population à l'âge de la retraite (de 65 ans ou plus). Dès lors, hors impôts et transferts sociaux, les inégalités apparaissent comme étant nettement moins importantes dans le premier groupe que dans le second. En effet, pour la population en âge de travailler, le coefficient de Gini (avant impôts et transferts) le plus élevé (soit 0,50 pour l'Irlande) est inférieur au coefficient de Gini le plus faible observé auprès des personnes à l'âge de la retraite (0,52 pour la Suisse). Pour ce qui est du Luxembourg, avant impôts et transferts, celui-ci se situe dans la fin du classement dans les deux cas (23^e et 24^e place sur les 27 pays de l'OCDE considérés).

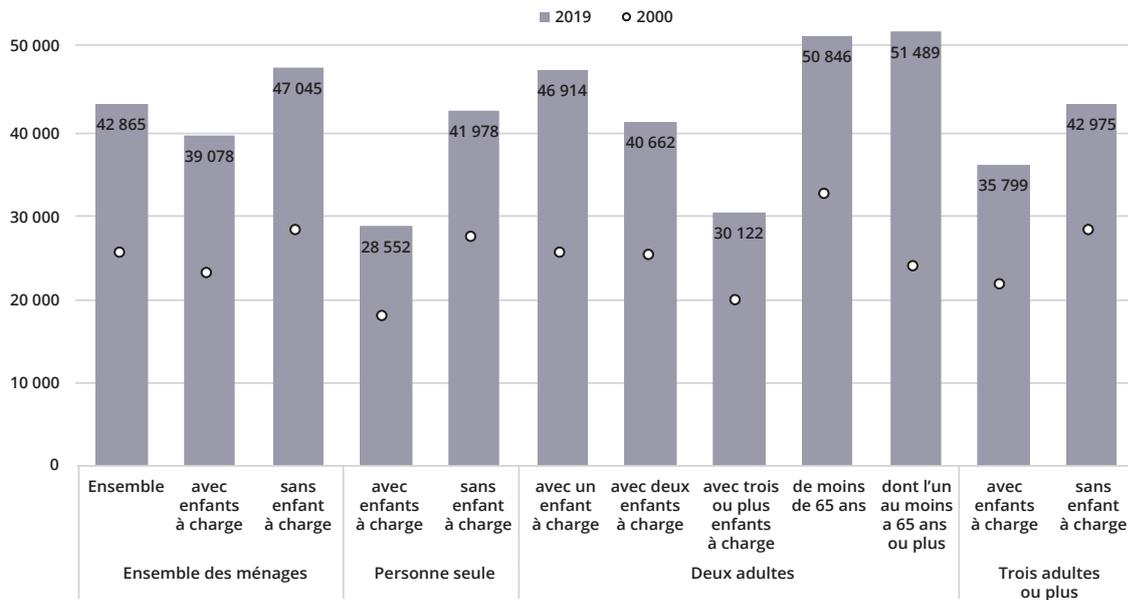
Si, antérieurement, la prise en compte des transferts sociaux et des impôts donnait une autre image, plus favorable, des inégalités de revenus au Luxembourg, la donne a changé. En ce qui concerne plus particulièrement les personnes à l'âge de la retraite, le Luxembourg se remarque au vingt-et-unième rang et compte donc parmi les pays où les inégalités restent présentes malgré les politiques de redistribution.

Évolution du coefficient de Gini après impôts et transferts, ensemble de la population, en pourcentage

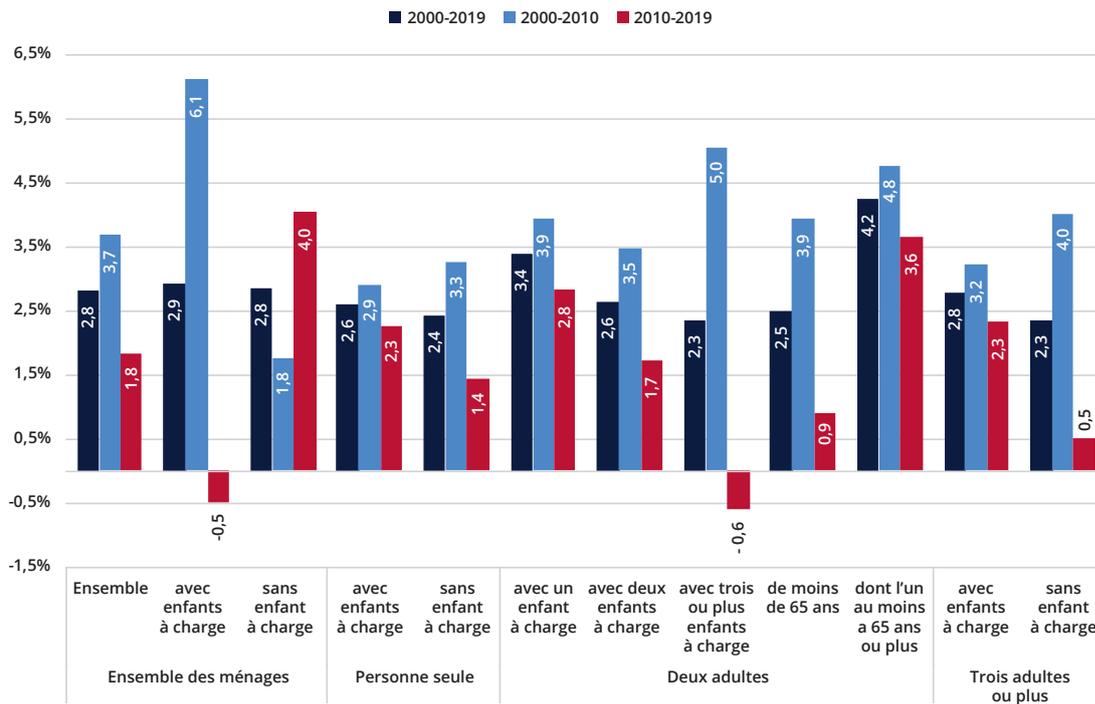


Données : Eurostat
Graphique : CSL

Revenu équivalent moyen net selon la composition du ménage, en euros, Luxembourg



Variation en pourcentage du revenu équivalent moyen net selon la composition du ménage, en moyennes annuelles, Luxembourg



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2.3. Revenus par type de ménage

De façon générale, les ménages avec enfants disposent d'un revenu équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition du ménage) inférieur à celui de l'ensemble des ménages. Cette inégalité en termes de revenu équivalent est particulièrement marquée pour les ménages monoparentaux et les ménages de couples avec au moins trois enfants. À l'autre extrême, on retrouve notamment les catégories de ménages sans enfant.

Quand on compare les différents niveaux de revenus, on observe une forte dispersion par rapport à la moyenne pour l'ensemble de la population. Il appert notamment que les ménages monoparentaux se situent à des niveaux correspondant à seulement 67% de la moyenne nationale, alors même que les ménages de couples avec un seul enfant connaissent des revenus qui sont près de 10% supérieurs à cette moyenne. Les couples avec trois enfants à charge ont quant à eux des revenus correspondant à 70% de l'ensemble des ménages.

Si entre 2015 et 2016, la plupart des catégories de ménages affichait une baisse du revenu équivalent moyen, celui-ci a en revanche connu une hausse généralisée pour l'ensemble des ménages en 2017, 2018 et 2019².

Les évolutions du revenu équivalent moyen net sont toutefois assez disparates selon le type de ménage considéré.

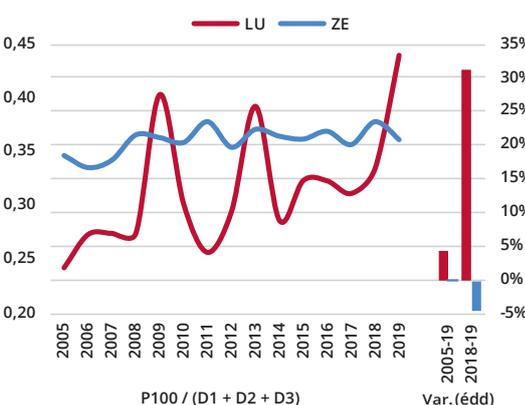
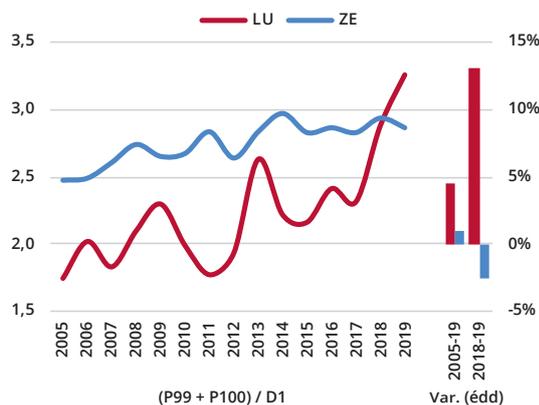
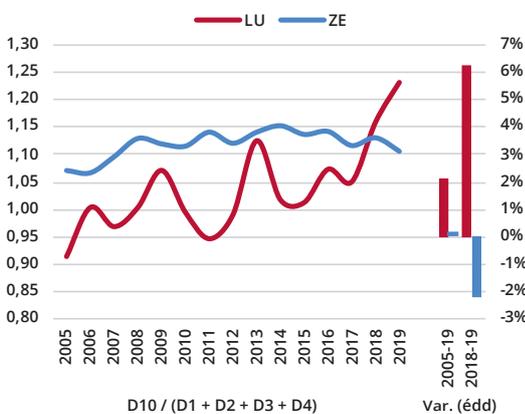
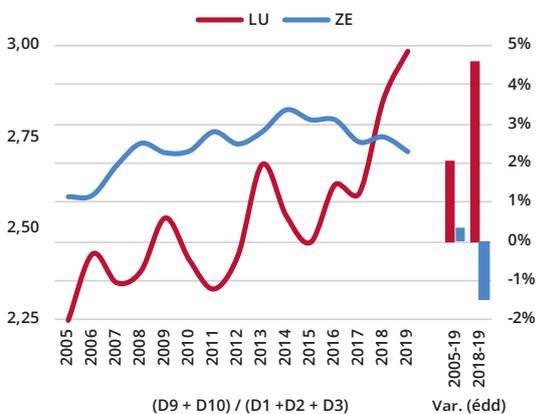
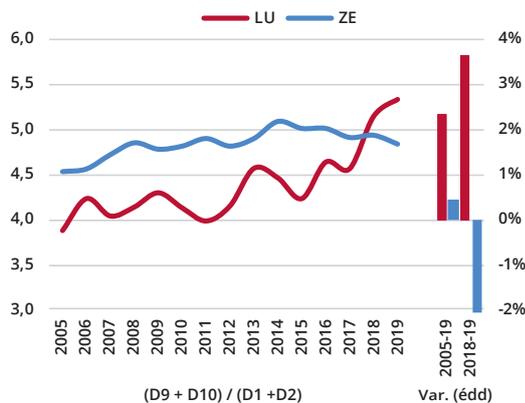
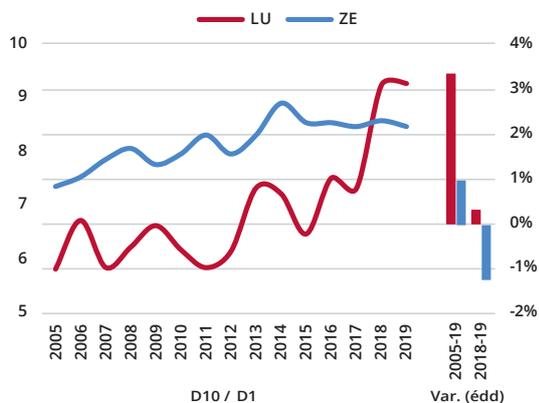
En effet, pour l'ensemble des ménages le revenu équivalent moyen net augmente de 1,8% par an depuis 2010, et même de 6,9% entre 2018 et 2019. Si entre 2017 et 2018, ce sont les ménages monoparentaux qui sont les grands gagnants de la hausse du revenu équivalent moyen net (+12%), ce n'est plus le cas entre 2018 et 2019 puisque ces ménages perdent 3,3% du revenu équivalent moyen net.

Entre 2018 et 2019, les ménages ayant connu une plus forte hausse de leur revenu équivalent moyen net sont les couples avec un ou deux enfants à charges, respectivement +15,7% et +13,1%.

Globalement, les revenus des ménages monoparentaux restent en moyenne 20% moins élevés que pour l'ensemble des ménages avec enfants à charge, et même près d'un tiers plus faible que celui des couples avec un seul enfant.

² Il convient de rappeler à ce titre que le STATEC a procédé en 2020 à une révision de grande ampleur des données concernant les années 2016 à 2019.

Ratios inter-quantiles et variations de la part du revenu national total équivalent, Luxembourg et zone euro



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2.4. Revenu national équivalent

Les ratios repris aux graphiques ci-contre renseignent sur la répartition du revenu national équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition des ménages). Ils comparent les parts du revenu total perçues par des quantiles ou regroupements de la population situés à différents points de la distribution de l'ensemble des revenus (voir encadré « Note méthodologique » ci-dessous).

Il est, grâce à ces données, notamment possible de comparer la part du revenu national équivalent perçue par les dix pourcent les plus riches à celle perçue par les 10% les plus pauvres en recourant au ratio « D10 / D1 ». Si de 2005 à 2011 cet indicateur oscillait entre 5,8 et 6,7, il a à partir de 2012 connu une ascension importante pour atteindre son plus haut niveau de 9,3 en 2019. Cela signifie qu'en 2019 les 10% d'individus les plus élevés perçoivent une part plus de 9 fois plus importante du revenu national équivalent que les 10% de personnes les plus démunies.

Si les évolutions des années 2016 et 2017 avaient pu laisser espérer une certaine accalmie en ce qui concerne la progression des inégalités de revenu au Luxembourg, les deux dernières années montrent qu'il n'en est rien. Pire encore, après de nombreuses années de relative stabilité ou de faibles hausses, tous les indicateurs connaissent une progression soutenue au cours des deux dernières années.

Ainsi, si jusqu'en 2017 le Luxembourg ne dépassait guère le niveau d'inégalités de revenu national équivalent connu en moyenne dans la zone euro, depuis lors la situation est sans appel : le Grand-Duché est dorénavant nettement plus inégalitaire que l'union monétaire prise dans son ensemble.

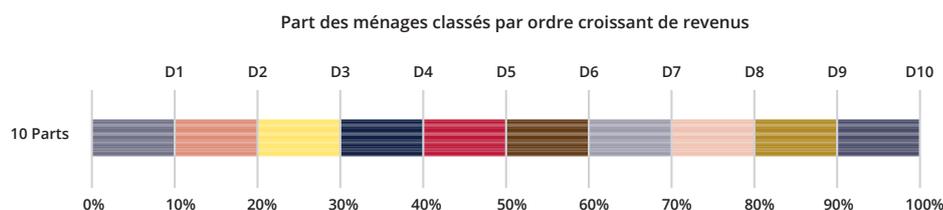
Si l'évolution des différents ratios s'est toujours faite en dents de scie par le passé, la progression connue depuis 2015 semble, dans la plupart des cas, nettement plus régulière et défavorable que les années précédentes. Néanmoins, seules les données des années à venir pourront confirmer ou infirmer la tendance observée.

Note méthodologique

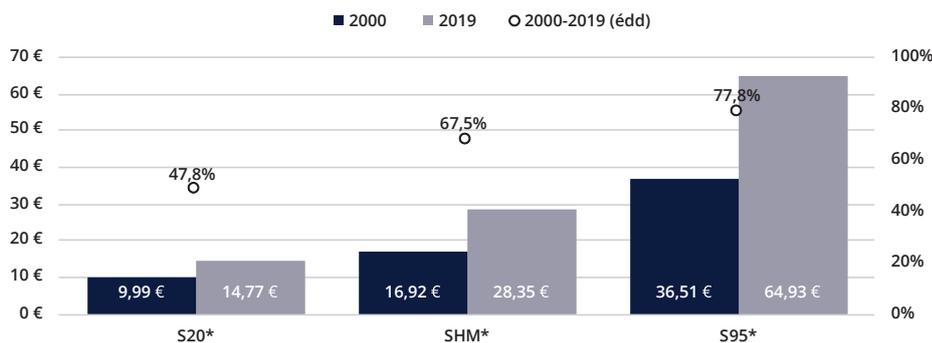
Les ménages classés par ordre croissant de revenus sont répartis en groupes de même taille, par exemple en 10 groupes pour trouver les déciles D1, D2 (...) D10. Ces valeurs représentent les frontières séparant les différents groupes contenant à chaque fois 10% des ménages.

Ainsi, on calcule le ratio $\frac{D10}{D1}$ pour savoir dans quelle mesure les revenus des 10% de ménages les plus aisés dépassent ceux des 10% les plus pauvres.

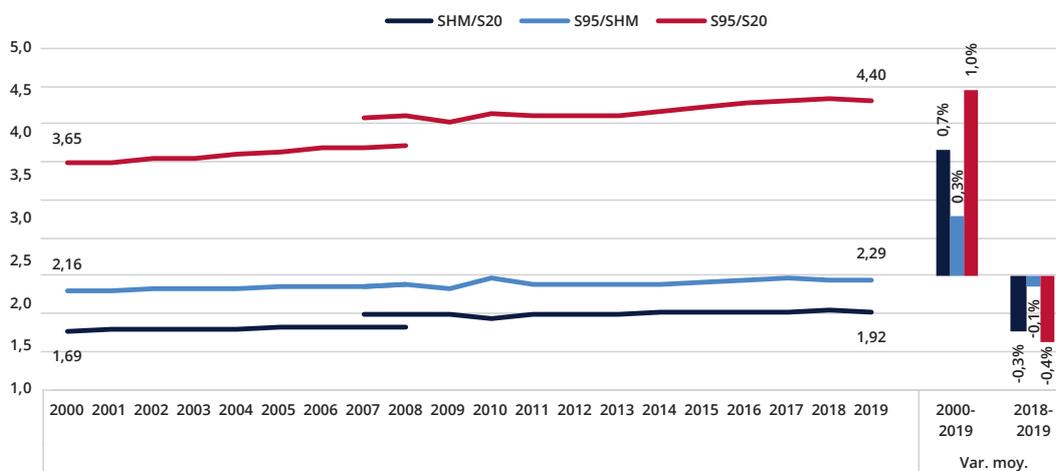
On peut appliquer cette méthode en divisant l'ensemble de la population en un nombre quelconque de groupes. Les autres découpages les plus utilisés sont les quartiles, les quintiles et les percentiles qui partagent la population respectivement en 4 groupes de 25%, 5 groupes de 20% et 100 groupes de 1%.



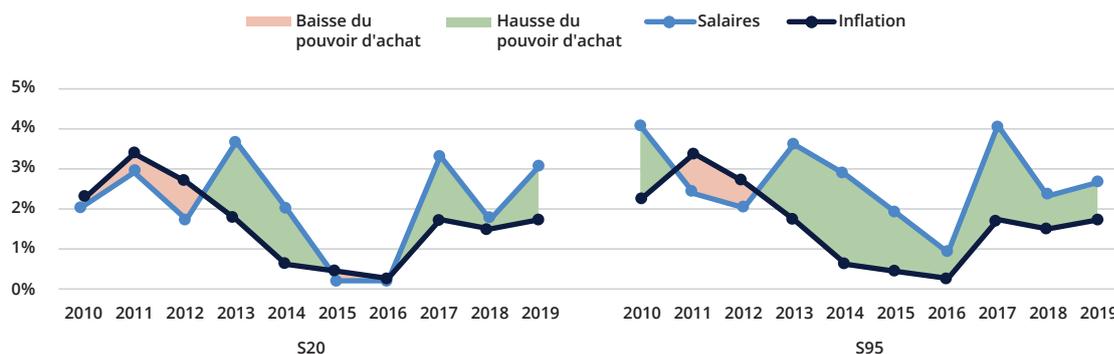
Salaires horaires bruts, Luxembourg



Évolution des écarts salariaux horaires, Luxembourg



Variation des salaires, des prix et du pouvoir d'achat, Luxembourg



Note : S20 = salaire horaire le plus élevé parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins ; SHM = salaire horaire moyen ; S95 = salaire horaire le plus faible parmi les 5% de salariés les mieux payés ; édd = échelle de droite

Données : projet de loi n°7719 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail
Graphiques : CSL

3. INÉGALITÉS DE SALAIRES

3.1. Rapport S95/S20

Le projet de loi adaptant le salaire social minimum aux évolutions du salaire moyen permet d'obtenir des informations détaillées sur différents niveaux de salaires et leurs évolutions.³ En effet, cette mise à jour se fait sur base de l'évolution du salaire moyen en excluant les 20% de salaires les plus faibles et les 5% de salaires les plus élevés dans l'échelle des salaires. On obtient donc des informations quant aux niveaux de ces salaires et aux évolutions de ces trois montants.

Au cours des dix-neuf dernières années, le salaire horaire moyen (SHM) a progressé plus rapidement que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins (S20). Le rapport entre ces deux niveaux de salaire est en effet passé de 1,69 en 2000 à 1,92 en 2019. Par ailleurs, l'écart entre le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés (S95) et le salaire moyen s'est lui aussi accru. Comme conséquence de ces deux progressions, le rapport entre les 5% de salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles progresse de façon continue depuis 20 ans.

Ainsi, en 2000, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés qui gagnent le plus est 3,65 fois plus élevé que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés les moins bien rémunérés : 36,51 euros par heure contre 9,99. En 2019, avec 64,93 euros contre 14,77, l'écart passe à 4,40. Notons aussi que les bas salaires augmentent de près de 48% entre 2000 et 2019, tandis que l'évolution est de près de 68% pour le salaire moyen et de presque 78% pour les hauts salaires.

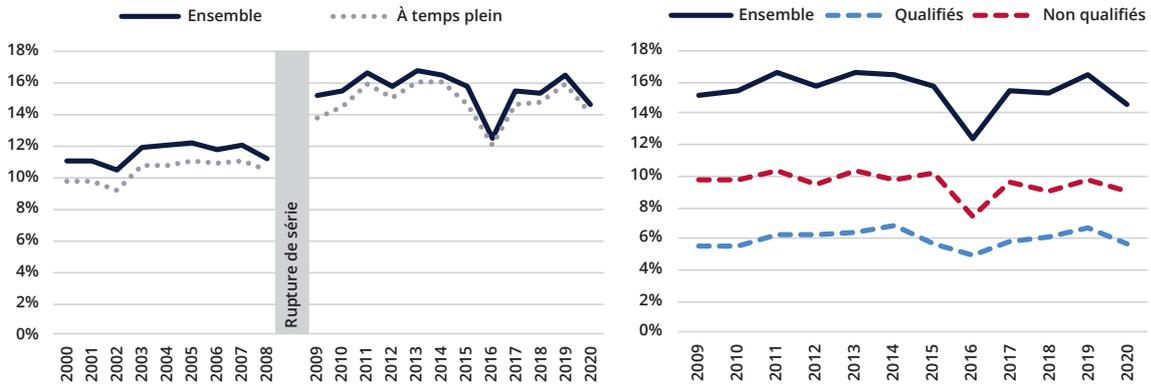
Abstraction faite de la rupture de série, si le rapport S95/SHM augmente plus rapidement que le rapport SHM/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés. Dès lors, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

En termes de pouvoir d'achat (calculé en soustrayant le taux d'inflation de la variation du salaire horaire nominal), les salaires du S95 augmentent de près de 1% en termes réels entre 2018 et 2019, alors que les plus bas salaires (S20) ont une progression de l'ordre de 1,3%. Dans le même temps, les progressions nominales sont de 2,7% (S95) et de 3,1% (S20), tandis que le taux d'inflation s'établit à 1,7%. Si, en 2015 et en 2016, seuls les hauts salaires connaissent une hausse du pouvoir d'achat, depuis 2017 c'est l'ensemble des salariés qui peut en profiter.

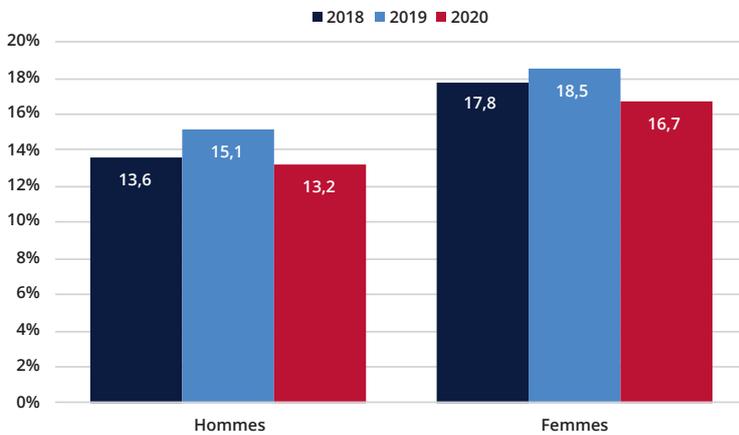
Par ailleurs, du fait de leurs évolutions disparates au fil des années, le pouvoir d'achat des bas salaires n'augmente que de 4,8% entre 2010 et 2019, tandis que celui des hauts salaires s'envole d'environ 9,0%.

³ Suite à l'introduction en 2009 du statut unique, la série statistique sur laquelle se base cette mise à jour connaît une rupture due à la nécessité, pour des raisons techniques, d'utiliser un nouveau fichier informatique. La méthodologie reste toutefois inchangée et la rupture ne modifie que marginalement le salaire moyen. Toutefois, les changements sont plus notables concernant les plus bas salaires (S20) et les salaires les plus élevés (S95). En conséquence, cette rupture a une incidence importante sur le rapport S95/S20 sans pour autant fondamentalement changer le constat dressé.

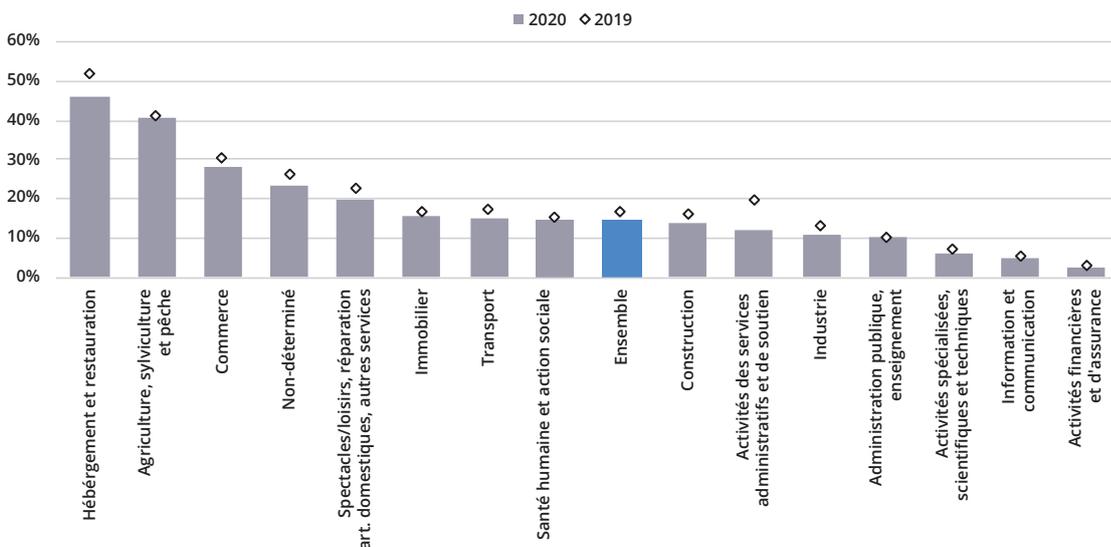
Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM) au 31 mars, Luxembourg



Proportion d'hommes et de femmes (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars, Luxembourg



Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM selon le secteur d'activité au 31 mars, Luxembourg



Données : projet de loi n° 7719 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail
Graphiques : CSL

3.2. Population au salaire social minimum

Au 31 mars 2020, le salaire social minimum (SSM ; en réalité jusqu'à concurrence de 102% de celui-ci) est octroyé à 14,6% des salariés (hors fonctionnaires), c'est-à-dire à 60 502 personnes, dont 49 943 (soit 83%) sont à temps complet. Cette population au SSM se compose d'environ 38% de salariés qualifiés et d'à peu près 62% de salariés non qualifiés.

Avant l'introduction du statut unique (c'est-à-dire avant 2009 ⁴), la proportion de salariés rémunérés au voisinage du SSM oscille autour de 11%. Entre 2009 et 2014, cette proportion augmente et atteint un pic de près de 17%. En 2015, mais surtout en 2016, on assiste à une chute vertigineuse de la proportion de salariés rémunérés au SSM, celle-ci tombant en effet à 12,4%. Depuis, la proportion de salariés touchant le SSM s'est stabilisée autour des 15%.

Selon les auteurs du projet de loi dont sont issues les données, la forte diminution, en 2016, de la proportion de salariés rémunérés au SSM tient, d'une part, à la stagnation du niveau du SSM durant l'année 2015, et d'autre part à l'augmentation, la même année, du salaire horaire moyen (+1,5%). Ainsi, bon nombre de personnes se situant au voisinage du SSM sont passées à un niveau de rémunération se situant tout juste au-dessus de celui-ci.

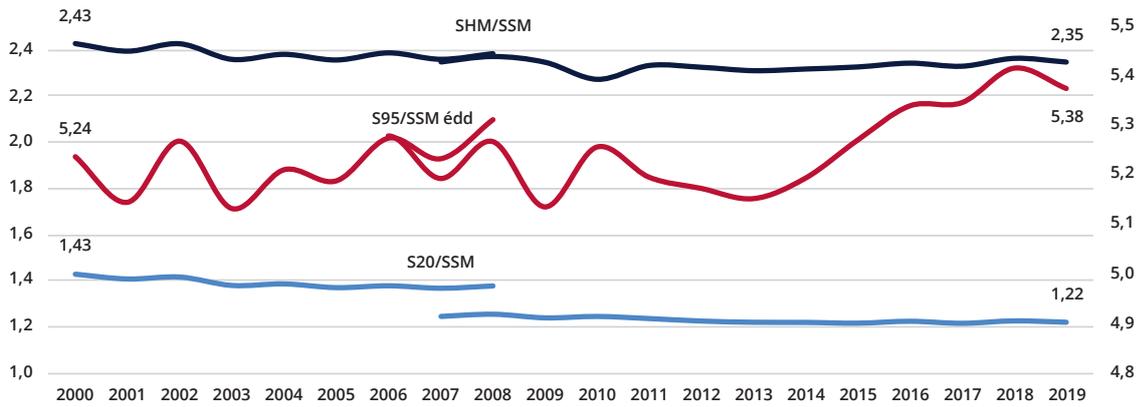
En ce qui concerne la répartition par genre des salariés rémunérés au SSM, la proportion de femmes passe de 17,8% en 2018 à 18,5% en 2019 avant de descendre à 16,7% en 2020. Dans le même temps, la part des hommes affiche une augmentation de 13,6% à 15,1% entre 2018 et 2019, pour retomber à 13,2% en 2020.

En termes sectoriels, le classement reste largement inchangé par rapport aux années précédentes. En effet, les secteurs recourant le plus aux travailleurs au SSM sont l'hébergement et la restauration (46,2%) ainsi que le commerce (28,2%). En fin de classement, se situent notamment les activités spécialisées, scientifiques et techniques (6,2%), l'information et la communication (4,7%), ainsi que les activités financières et d'assurance (2,4%).

Concernant l'évolution par rapport à 2019, on constate une forte diminution de la proportion de salariés au SSM les activités des services administratifs (-39,4%) tandis que l'administration publique, enseignement connaît une hausse de 5,2%. Avec le secteur de l'agriculture et la sylviculture (+0,2%), ce sont les deux seuls secteurs qui accusent une augmentation des salariés au SSM.

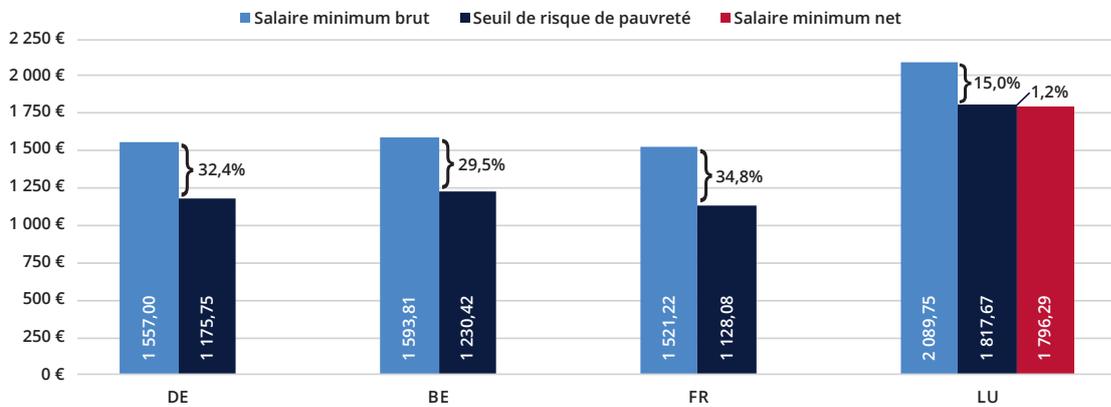
⁴ Le passage au statut unique a provoqué une rupture de série due aux modifications introduites dans les fichiers de la sécurité sociale et aux changements méthodologiques qui en ont découlé.

Évolution de divers gains salariaux par rapport au salaire social minimum (SSM), Luxembourg

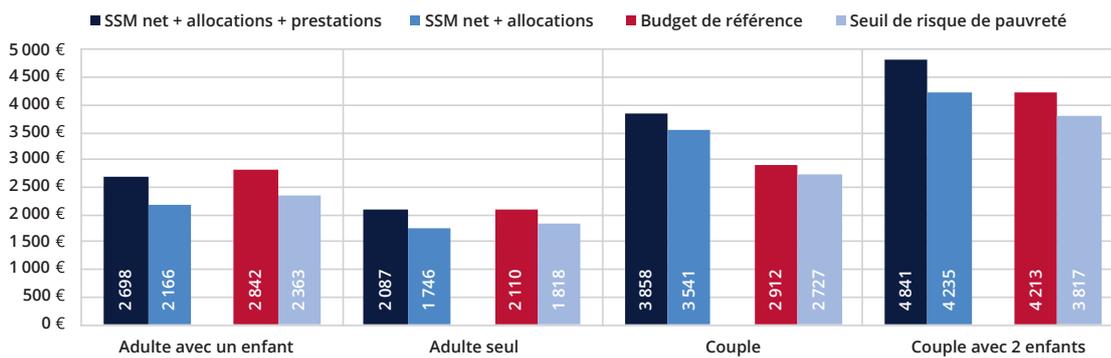


Note : SHM = salaire horaire moyen ; SSM = salaire social minimum ; édd = échelle de droite

Seuil de risque de pauvreté mensuel et salaire minimum brut mensuel, personne seule, 2019



Seuil de risque de pauvreté mensuel, salaire minimum net mensuel et budget de référence, 2019



Note : SSM net au 1^{er} janvier 2019 ; Prestations et allocations prises en compte : allocation de vie chère, subvention de loyer, crédit d'impôt salaire social minimum, allocations familiales, crédit d'impôt monoparental, crédit d'impôt salarié, allocation de rentrée scolaire

Données : Eurostat, projet de loi n° 7719 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail, Rapport travail et cohésion sociale 2019 du STATEC
Graphiques : CSL

3.3. Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (SSM) ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur n'informent pas suffisamment sur la capacité du SSM à garantir au Luxembourg une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent, ni sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le niveau du SSM dans le contexte économique plus large, par exemple en le confrontant à divers gains salariaux.

Ainsi, en comparant, en termes horaires, le salaire moyen (SHM) au SSM, une tendance baissière apparaît, ce qui traduit une situation dans laquelle le SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen. Toutefois, ce salaire moyen est en réalité virtuel et il est donc préférable de le comparer à d'autres points précis de l'échelle des salaires.

Par voie de conséquence, si l'on prend en compte non plus le salaire horaire moyen mais un niveau plus faible de l'échelle salariale comme le S20 (le plus haut salaire perçu par les 20% de salariés les moins bien rémunérés), on trouve également un rapport en baisse, ce qui signifie que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. En revanche, si l'on s'intéresse au haut de l'échelle salariale (S95, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés), on remarque que ce rapport connaît une tendance à la hausse jusqu'en 2007, traduisant un écart grandissant entre ces deux échelons de salaires. Par après la tendance devient baissière pour quelques années et, depuis 2014, l'écart entre ces deux niveaux de salaire repart très nettement à la hausse pour atteindre son plus haut niveau en 2019. En 2020, la tendance est à nouveau à la baisse, à voir si celle-ci se confirme dans les prochains mois.

Concernant la qualité du SSM, il est notable que le Luxembourg a le salaire minimum brut le plus élevé en comparaison avec les pays voisins. Néanmoins, en comparaison avec le seuil de risque de pauvreté, force est de constater que l'écart entre celui-ci et le salaire minimum brut est nettement moindre au Luxembourg.

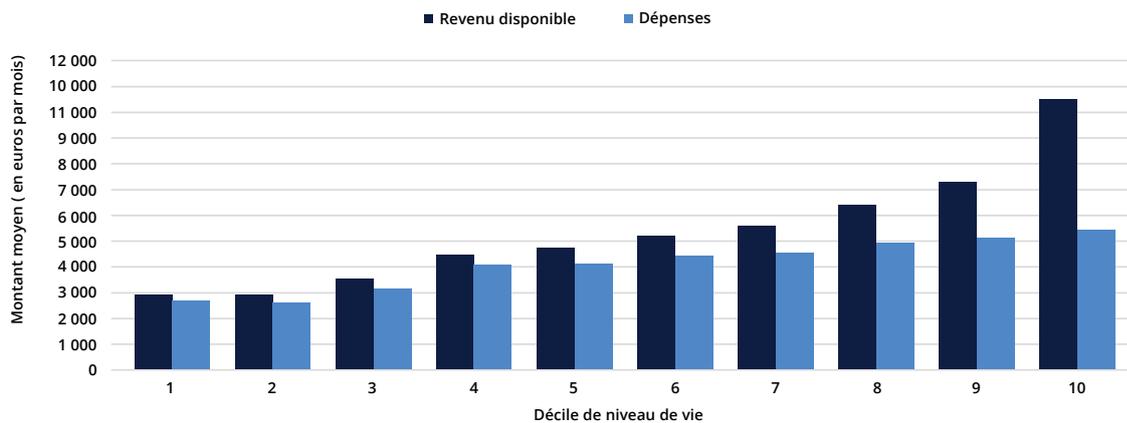
Si le salaire minimum brut est déjà proche du seuil de risque de pauvreté, il l'est d'autant plus en euros nets. Ainsi, en 2019, un salarié payé au SSM, travaillant à temps complet, vivant seul et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ni de déductions fiscales particulières, a un revenu net se situant 1,2% en-dessous du seuil de risque de pauvreté.

Par ailleurs, la mise à jour de juin 2019 des budgets de référence élaborés par le STATEC font eux aussi état de situations inquiétantes.

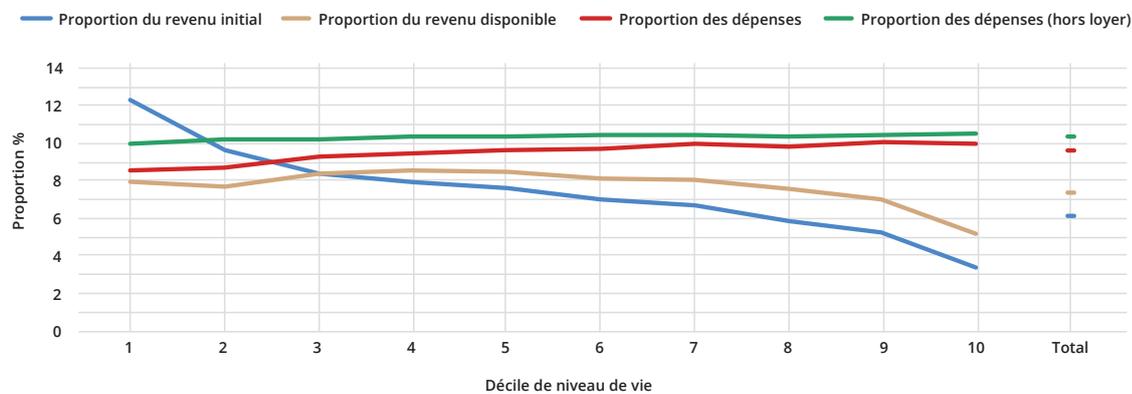
Ainsi, pour un adulte vivant seul, qu'il ait ou non un enfant à charge, le SSM net, même augmenté des allocations et prestations, suffit tout juste à dépasser le niveau du seuil de risque de pauvreté mais est insuffisant pour atteindre celui du budget de référence approprié.

Pour rappel, le STATEC définit le budget de référence comme étant : « *le montant mensuel qui représente l'ensemble des biens et services dont un certain type de ménage a besoin pour satisfaire tous ses besoins de base qui sont regroupés dans différents paniers.* »

Revenu disponible et dépenses par décile de vie, Luxembourg, 2018



Incidence de la taxation indirecte par décile de niveau de vie



Proportion des catégories de dépenses dans le total par décile, Luxembourg, 2018

Catégorie	Décile	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Alimentation et boissons non-alcoolisées		14,1	13,8	13,5	12,2	11,9	11,4	11	10,7	10,4	9,8
2. Boissons alcoolisées		0,8	0,8	0,8	1,1	1,2	1,1	1,1	1,2	1,1	1,3
3. Tabac		0,9	1,1	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5
4. Articles d'habillement et articles chaussants		6,8	6,8	7,1	6,5	6,4	6,4	6,3	6,4	6,2	6
5. Eau, électricité, gaz et autres combustibles		9,6	9,4	8,4	7,3	7,2	6,9	6,7	6,4	6,3	6,1
6. Loyer		14,5	14,6	8,7	8,1	7,2	7	5,5	5,3	4,2	4,7
7. Services et équipements ménagers		3,9	3,2	4,9	5,8	6	6,6	6,9	7,4	7,7	7,4
8. Santé		2	2	2,1	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,5
9. Transport privé		5,4	6,1	6,6	6,1	6	5,7	5,7	5,6	5,7	5,3
10. Transport public		0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
11. Communication		5	5,3	4,4	3,5	3,3	3	2,8	2,6	2,6	2,4
12. Culture et loisir		3,9	3,7	4,4	4,4	4,7	4,8	5	5,1	5,1	4,9
13. Éducation		1	0,6	0,7	1,3	1	0,9	0,8	1,1	1	1
14. Restaurants, hôtels et vacances		8,7	10	11,1	10,8	11,6	11,8	12,3	12,5	12,8	12,9
15. Autres biens et services		8,5	9	9,3	8,8	8,7	8,7	8,7	8,6	8,5	8,2
98. Biens durables		14,5	13,4	16,8	21,2	21,7	22,7	24,1	24,5	25,7	27,8
Total		100									

Sources : VERGNAT, Vincent et al. (2020) : L'impact distributif de la taxation indirecte au Luxembourg, CSL, LISER & Université du Luxembourg. Ce rapport fait partie d'un projet conjoint entre la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL), le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et l'Université du Luxembourg. Il est financé par la CSL et fait l'objet d'une convention de recherche (2018-2020).

4. INÉGALITÉS FISCALES

Aborder la question de la charge fiscale ne peut se faire sans aborder au préalable la répartition du revenu disponible (revenu après impôts directs et transferts sociaux) et les dépenses par décile de niveau de vie. Au Luxembourg, 10% des ménages les plus pauvres (décile 1) ont en moyenne un revenu disponible de 2 929 euros et dépensent environ 2 719 euros par mois pour consommer. Le montant moyen des dépenses augmente avec le décile de niveau de vie mais dans une proportion moins importante que le revenu disponible. Ainsi, les dix pour cent de ménages les plus aisés vont dépenser l'équivalent de 52% de leur revenu disponible contre 85% dans les cinq premiers déciles.

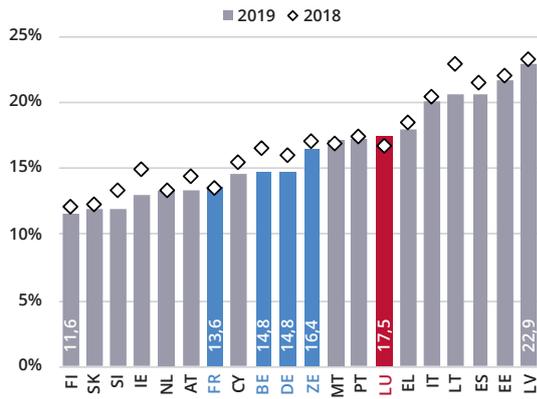
Si les ménages consomment, ils paient aussi des impôts sur leurs dépenses, il s'agit de la taxation indirecte. Les impôts indirects peuvent prendre diverses formes, mais dans le rapport ne sont considérés que la TVA et les droits d'accises. Ces impôts sont payés par les ménages luxembourgeois au moment de leur achat. Étant donné que les ménages plus aisés consomment plus, en valeur absolue, ils paient alors davantage de taxes indirectes, ce qui pourrait amener à penser que la taxation indirecte est donc relativement équitable. Cependant, si l'on mesure le poids des impôts indirects dans le revenu des ménages c'est une autre conclusion qu'il faut tirer. En effet, quand on prend la part des impôts indirects dans le revenu initial (incluant le revenu du travail, du capital, les transferts privés et les revenus de remplacement), on constate une forte régressivité de chaque décile. Les ménages du premier décile consacrent plus de 12% de leur revenu initial à l'imposition indirecte, contre 3,5% pour le dernier décile. Le revenu initial ne correspond cependant pas au revenu disponible des ménages, le système socio-fiscal va effectuer une redistribution de ressources au moyen de transferts sociaux et impôts directs. Aussi, le « taux d'effort », c'est-à-dire la part du revenu disponible consacrée à la taxation indirecte, va s'atténuer en fonction du niveau de vie mais reste toujours présente. Ainsi, 80% des ménages les moins aisés consacrent entre 7,6% et 8,5% de leur revenu disponible à la taxation indirecte contre 5,2% pour les 10% les plus riches. Donc, malgré cette régulation, les ménages les plus aisés vont toujours être ceux qui consacrent la part moins importante de leur revenu aux impôts indirects. Ces derniers ne sont donc pas très équitables.

Paradoxalement, si l'on considère la charge des impôts indirects dans les dépenses de consommation totale des ménages, il s'agit du taux de taxation apparent, on observe que le poids des impôts indi-

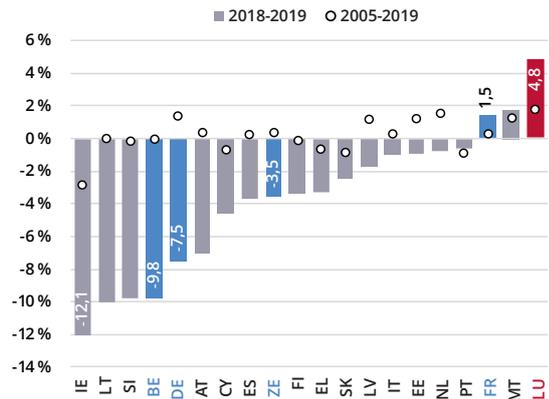
rects croît avec le décile de niveau de vie passant de 8,5% dans le décile 1 à 10% dans le dernier décile. Ceci s'explique par la structure de la consommation entre les ménages aisés et moins aisés. Ces derniers consacrent une part plus importante de leur consommation à des biens et services soumis à des taux réduits de TVA (alimentation) ou des biens et services exonérés de taxe sur la valeur ajoutée ou de droits d'accise. Par exemple, le loyer payé par les locataires est une dépense qui n'est pas soumise aux impôts indirects, or les ménages les moins aisés sont plus susceptibles de dépenser tous les mois pour leur loyer par rapport aux plus riches qui sont plus souvent propriétaires. Ainsi les dépenses de loyer, plus importantes pour les premiers déciles de niveau de vie, vont avoir tendance à réduire le poids des impôts indirects dans les dépenses totales des ménages qui louent leur logement. Par conséquent, pour disposer d'une comparaison plus pertinente du taux de taxation apparent, il est utile de l'analyser en fonction des dépenses de consommation hors loyers. Au final, la taxation indirecte en proportion des dépenses hors loyers augmente seulement très légèrement avec les déciles de niveau de vie, passant de 10% dans le décile 1 à 10,5% dans le décile 10.

Au Luxembourg, la taxation indirecte est régressive : elle prélève une proportion plus importante du revenu des ménages les plus pauvres par comparaison aux ménages les plus riches. Cependant, en proportion des dépenses, on peut observer une légère progressivité. Ceci peut s'expliquer du fait que les ménages n'épargnent pas dans la même mesure selon leur position sur l'échelle des niveaux de vie. Les ménages aisés ont tendance à épargner une partie importante de leur revenu, seule la partie consacrée à la consommation va être soumise aux impôts indirects. C'est l'inverse pour les ménages des premiers déciles qui vont utiliser une grande partie de leur revenu pour consommer et seront donc fortement touchés par les impôts indirects. De plus, les ménages les moins aisés consomment proportionnellement plus de biens et services bénéficiant de TVA à taux réduits, c'est-à-dire des biens et services de première nécessité. Les plus riches consacrant quant à eux, une proportion plus grande de leur budget à des produits, biens et services soumis à des taux de taxation plus élevés. Pour preuve, les trois postes les plus importants de dépenses dans le budget total des ménages sont : le loyer (14,5%), les biens durables (14,5%) et l'alimentation (14,1%) pour les ménages du décile 1 et les biens durables (27,8%), les restaurants, hôtels et vacances (12,9%) et l'alimentation (9,8%) pour les ménages du décile 10.

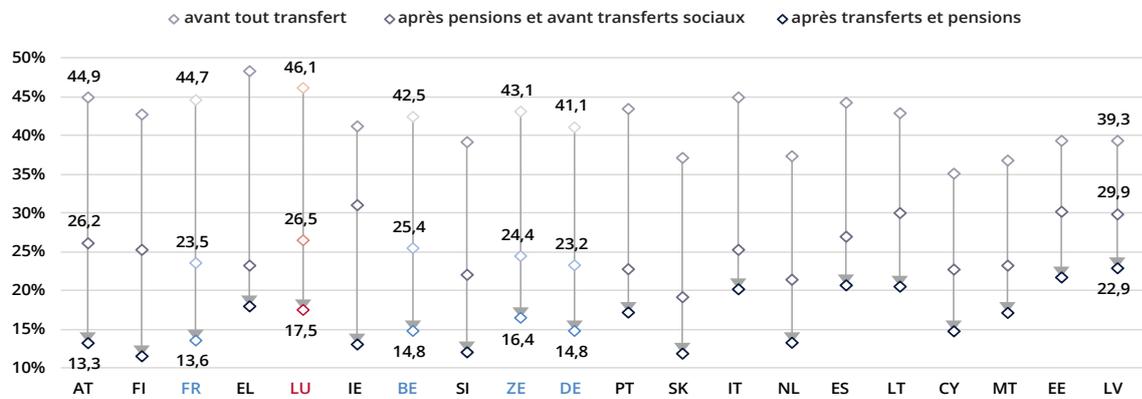
Taux de risque de pauvreté



Variation du taux de risque de pauvreté

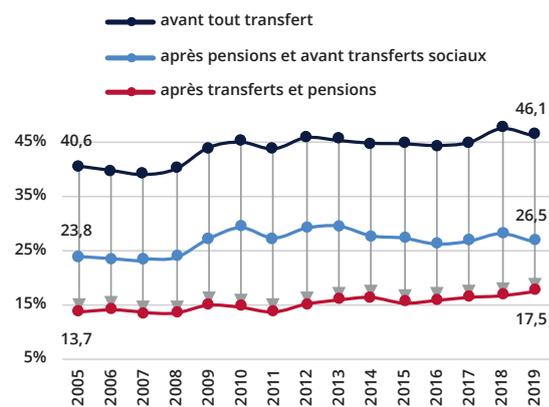


Réduction du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (après pensions), classement par ampleur de la diminution due aux transferts sociaux et aux pensions, 2019

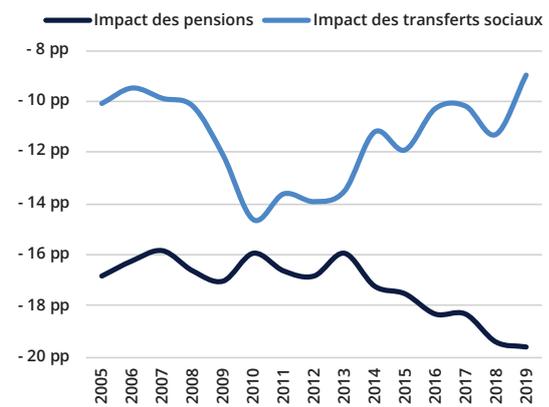


Impact des pensions et des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté avant tout transfert, Luxembourg

en pourcentage de la population



en points de pourcentage par rapport au taux de risque de pauvreté avant tout transfert



Note : pp = points de pourcentage

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5. PAUVRETÉ

5.1. Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian⁵. Au Luxembourg, pour l'année 2019, le revenu équivalent médian est de 36 367 euros par an, et le seuil de risque de pauvreté annuel s'établit donc à 21 820 euros.

Dès 2011, le taux de risque de pauvreté connaît une ascension quasi-ininterrompue (seul 2015 fait figure d'exception avec une légère diminution) pour atteindre en 2019 le taux de 17,5%

Le Grand-Duché compte ainsi parmi les mauvais élèves du classement des pays européens selon leur taux de risque de pauvreté. À long terme, c'est-à-dire depuis 2005, le Luxembourg est le pays de la zone euro dont le taux de risque de pauvreté a le plus augmenté avec +1,8% par an en moyenne, contre +0,4% par an pour la zone euro.

Le rôle joué par les transferts sociaux et les pensions dans la diminution du risque de pauvreté est l'un des rares aspects positifs que l'on peut observer en matière de pauvreté au Luxembourg. En effet, si le Grand-Duché est le pays de la zone euro pour lequel le taux de risque de pauvreté avant tout transfert est le plus élevé (46%), les transferts sociaux et les pensions diminuent ce risque de 28,6 points de pourcentage.

Si l'impact de ces deux éléments est parmi les plus importants dans la zone euro il ne suffit qu'à diminuer partiellement les fortes inégalités existantes dans la distribution primaire des revenus des ménages⁶ et qui se traduisent par un taux de risque de pauvreté avant tout transfert particulièrement élevé.

À noter que l'Autriche et la France, en partant d'un niveau de risque de pauvreté avant transferts plus ou moins similaire à celui du Luxembourg (soit environ 45%), parviennent néanmoins à réduire le risque respectivement à 13,3% et 13,6%, soit environ 4 points de pourcentage de moins que le Grand-Duché.

Dans un tel contexte, l'impact des transferts sociaux et des pensions sur le taux de risque de pauvreté est un élément crucial. Or, l'analyse du rôle de ces deux facteurs fait état d'une évolution contrastée.

Si l'impact des pensions suit une pente ascendante (celles-ci provoquant une baisse du taux de risque de pauvreté avant tout transfert de plus en plus importante d'année en année), il n'en est pas de même des transferts sociaux, dont le rôle tend à se réduire considérablement depuis 2010.

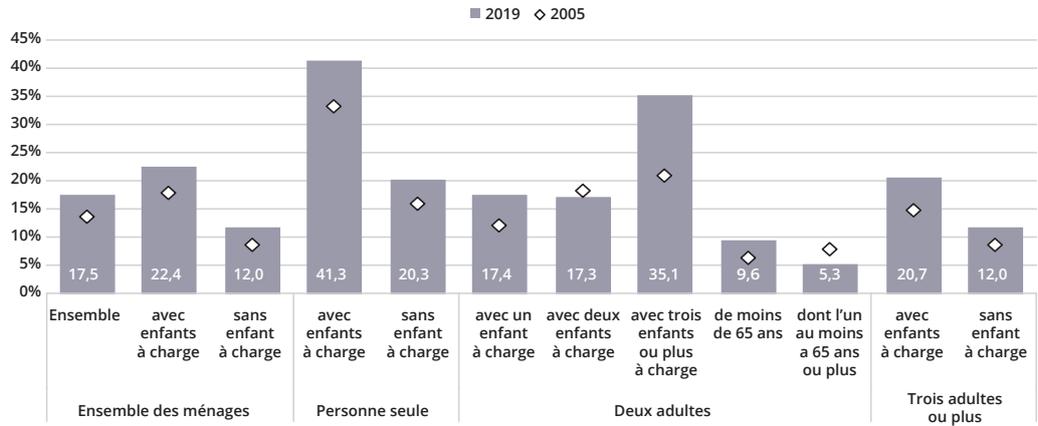
Ainsi, si les transferts sociaux diminuaient le taux de risque de pauvreté d'environ 10 points de pourcentage en moyenne entre 2003 et 2008, au plus fort des multiples rebondissements qu'a connue la crise économique et financière européenne (de 2009 à 2013) les transferts sociaux diminuaient le taux de risque de pauvreté calculé par rapport à la répartition primaire des revenus de 13,5 points de pourcentage en moyenne. De 2014 à 2019, grâce aux transferts sociaux, le risque de paupérisation est diminué de 10,6 points de pourcentage en moyenne.

Cependant depuis 2015, le rôle des transferts sociaux est bel et bien en net recul pour atteindre son plus bas niveau en 2019 : -9 points de pourcentage.

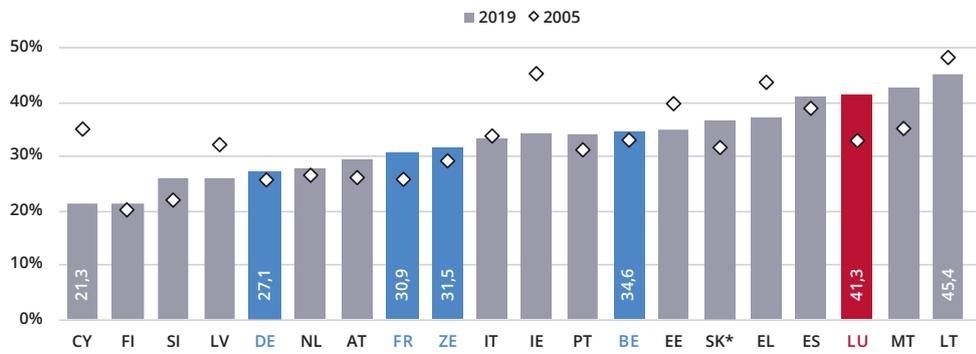
⁵ Pour rappel : le revenu équivalent médian tient compte de la composition du ménage. Le revenu médian partage la population en deux groupes, de sorte que 50% des individus gagnent plus que le revenu médian et 50% gagnent moins.

⁶ Les revenus primaires des ménages sont les revenus bruts du travail et du capital.

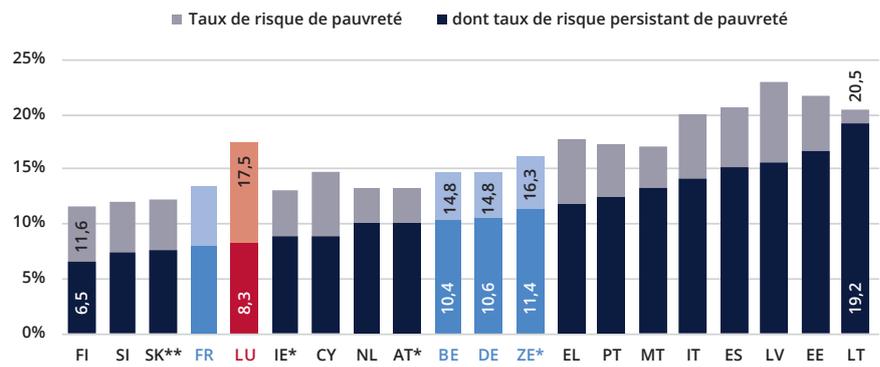
Taux de risque de pauvreté par type de ménage (au seuil de 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux), Luxembourg



Taux de risque de pauvreté, personnes seules avec enfants à charge



Taux de risque persistant de pauvreté, 2019



Note : * = données 2017; ** = données 2016

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5.2. Risque de pauvreté selon le type de ménage

La hausse considérable du taux de risque de pauvreté depuis 2005 ne touche pas tous les types de ménages de la même façon. En effet, ce taux diminue légèrement pour deux catégories de ménages, celle de deux adultes dont l'un a plus de 64 ans (-2,4 points de pourcentage) et celle des couples avec deux enfants à charge (-0,7pp). Pour tous les autres types de ménage, le taux de risque de pauvreté a augmenté plus ou moins fortement depuis 2005.

Sur cette période, certaines catégories de ménages sont particulièrement affectées par la progression du taux de risque de pauvreté. Ainsi, les adultes isolés connaissent une augmentation de leur taux de risque de pauvreté de près de 5 points de pourcentage, soit une croissance de 30% en presque 15 ans.

Pour les ménages monoparentaux, le taux de risque de pauvreté a quant à lui augmenté de près de 25% par rapport à 2005 et se situe au niveau excessivement élevé de 41,3%. Entre 2018 et 2019, le taux de risque de pauvreté des familles monoparentales a enregistré une hausse de 3,3 pp et force est de constater que le Grand-Duché se classe parmi les pires élèves européens en la matière. Seuls la Lituanie et Malte font moins bien tandis que la Belgique, la France et l'Allemagne protègent plus efficacement les monoparentaux contre ce risque. Les pays les plus performants en la matière (Chypre et Finlande) enregistrent un taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux en deçà des 25%.

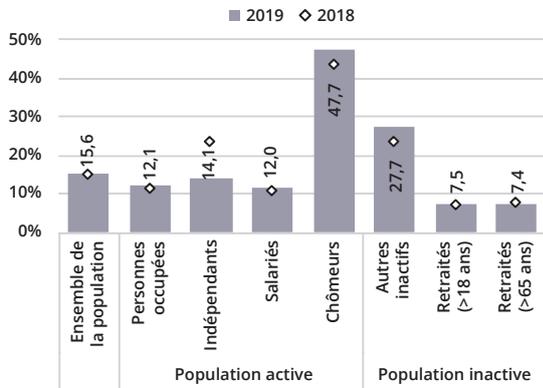
À cet égard, on peut remarquer que depuis 2006, le Luxembourg a toujours et sans exception fait partie du trio de pays de l'union monétaire ayant le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux le plus élevé.

Il est aussi à noter que la situation des couples avec au moins trois enfants dépendants n'est pas à envier : c'est en effet la catégorie de ménage qui a connu la plus forte hausse de son risque de pauvreté en 15 ans (+14,4 pp). Si en 2005, une famille nombreuse sur cinq risquait de vivre dans la précarité, il y en a plus d'une sur trois à le risquer en 2019.

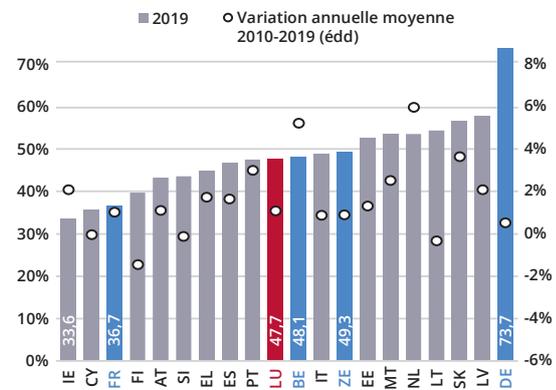
Au-delà des évolutions du taux de risque de pauvreté, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. Cette expression recouvre la situation de personnes dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté pendant au moins deux des trois dernières années prises en compte. En 2019, ce taux s'élève à 8,3% au Luxembourg, ce qui signifie qu'un peu moins de la moitié (47%) des individus en situation de risque de pauvreté l'étaient sur au moins deux des trois dernières années.

Taux de risque de pauvreté au Luxembourg (personnes d'au moins 18 ans)

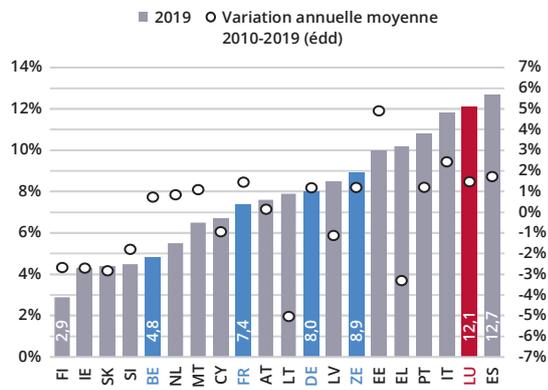
Population active et inactive



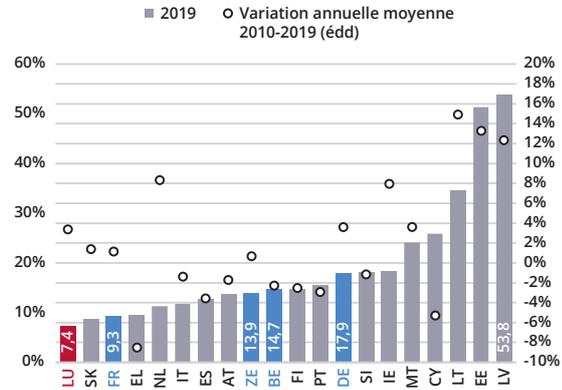
Chômeurs d'au moins 18 ans



Personnes occupées d'au moins 18 ans



Retraités de plus de 65 ans



Note : édd = échelle de droite

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

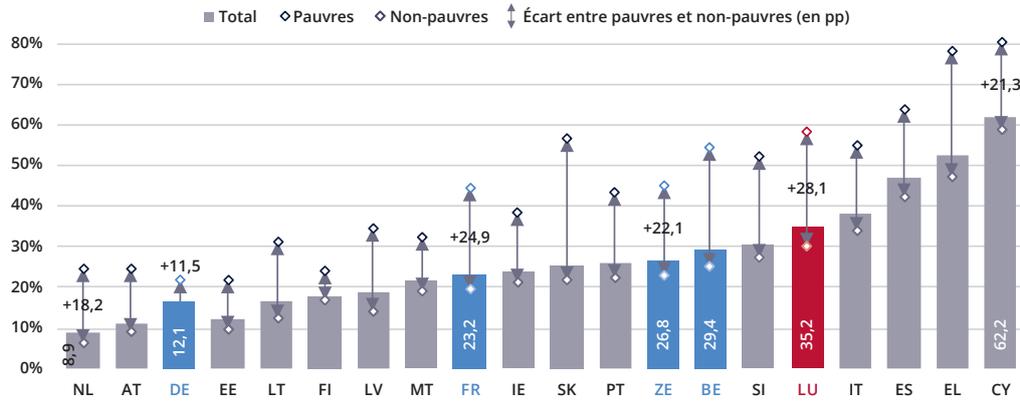
5.3. Taux de risque de pauvreté selon l'activité

L'analyse du risque de pauvreté selon le statut d'activité montre que ce sont les demandeurs d'emploi qui y sont le plus exposés. En effet, près d'un chômeur sur deux se situe sous le seuil de risque de pauvreté, cette proportion ayant légèrement augmenté en 2019 après une année de recul en 2018. Même si le Luxembourg ne se trouve pas en queue de classement lorsqu'on le compare aux autres membres de la zone euro, il est encore loin de faire partie des pays les plus performants en la matière, comme par exemple l'Irlande (33,6%), la Slovaquie (35,7%) ou encore la France (36,7%).

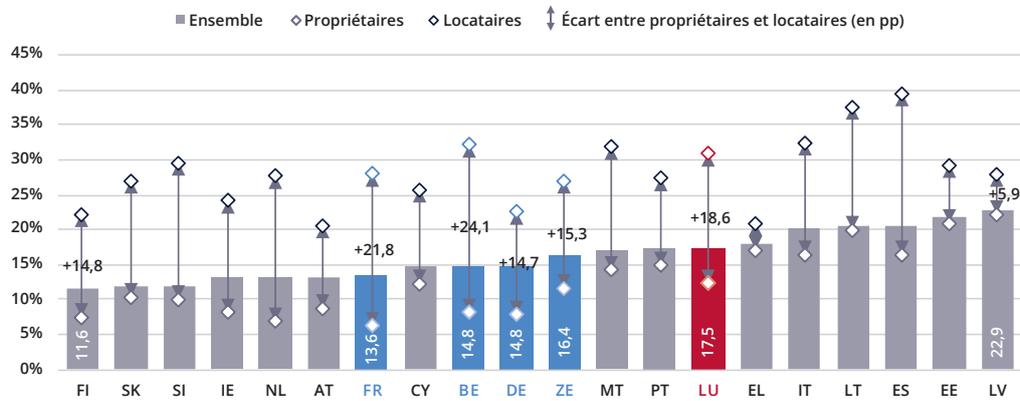
Le fait d'avoir un emploi ne met pas non plus les résidents luxembourgeois à l'abri de la pauvreté. En effet, environ un résident sur huit ayant un emploi est sous le seuil de pauvreté au Grand-Duché. Au sein de la zone euro, seule l'Espagne affiche une moins bonne performance en la matière !

Du point de vue de la relation entre statut d'activité et taux de risque de pauvreté, le seul résultat relativement positif qu'affiche le Luxembourg concerne les retraités. Pour eux, le pays indique un taux de risque de pauvreté parmi les plus faibles de la zone euro. Néanmoins, la situation des retraités luxembourgeois a connu une dégradation notable au cours des dernières années. Ainsi, leur taux de risque de pauvreté connaît une progression de 3,4% par an en moyenne depuis 2010.

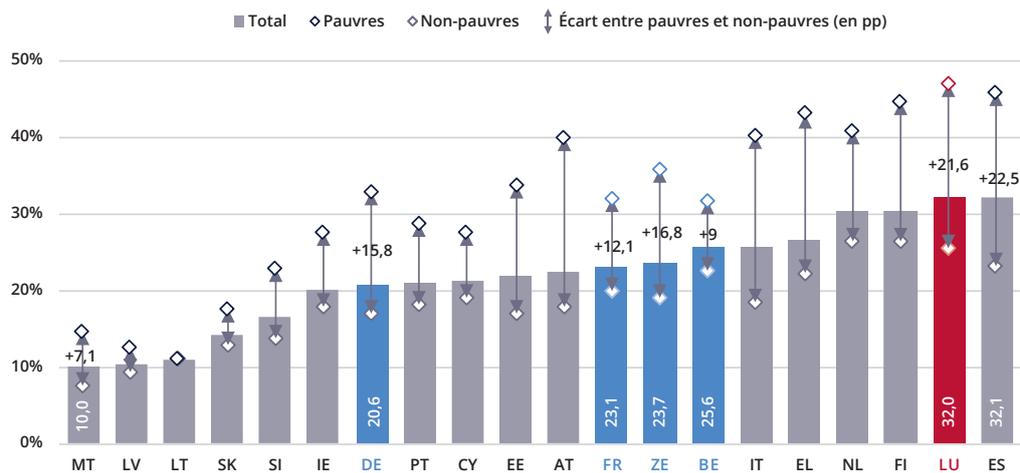
Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées aux frais de logement et écart entre pauvres et non-pauvres, 2019



Taux de risque de pauvreté des propriétaires et des locataires, 2019



Part du loyer dans le revenu disponible et écart entre pauvres et non-pauvres, 2019



Note : pp = points de pourcentage

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5.4. Logement : lourdes charges financières et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation

Le poids du logement dans le revenu est une source majeure d'inégalités. Ainsi, au Luxembourg, plus d'un ménage sur trois (35,2%) fait face, en 2019, à de lourdes charges financières liées au logement.

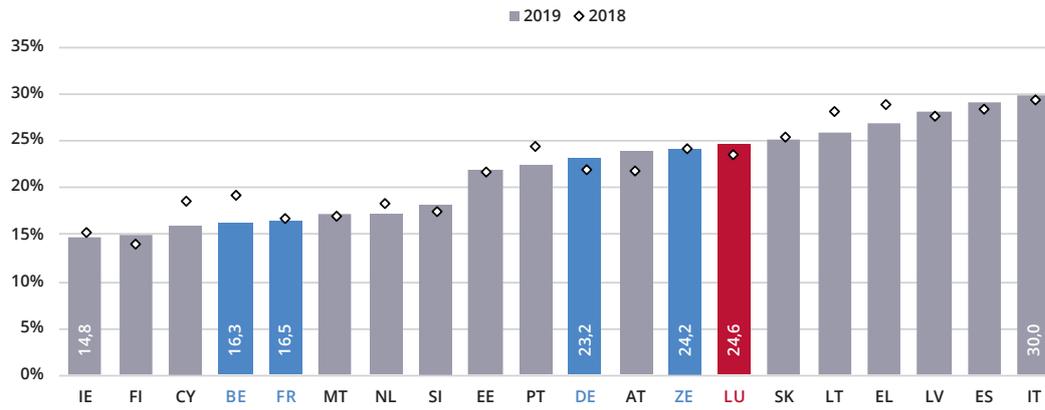
Ce phénomène touche particulièrement les ménages résidant au Grand-Duché et se situant sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire ayant un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian). Si 58,6% d'entre eux sont ainsi concernés, pour les ménages au-dessus du seuil de risque de pauvreté seuls 30% font part de lourdes financières liées au logement. De fait, ce sont environ 28 points de pourcentage qui séparent les deux catégories de ménages, soit la quatrième plus forte inégalité au sein de la zone euro.

Au vu des fortes proportions de ménages faisant part de lourdes charges financières, il n'est guère étonnant de constater que le Luxembourg (avec 31%) fasse partie des pays de la zone euro ayant un taux de risque de pauvreté des locataires élevé. Mais, même pour les personnes propriétaires de leur logement, le pays affiche un taux de risque de pauvreté (12%) qui relativement important. Plus encore, le taux luxembourgeois de risque de pauvreté augmente nettement au cours des dernières années, quel que soit le statut d'occupation du logement.

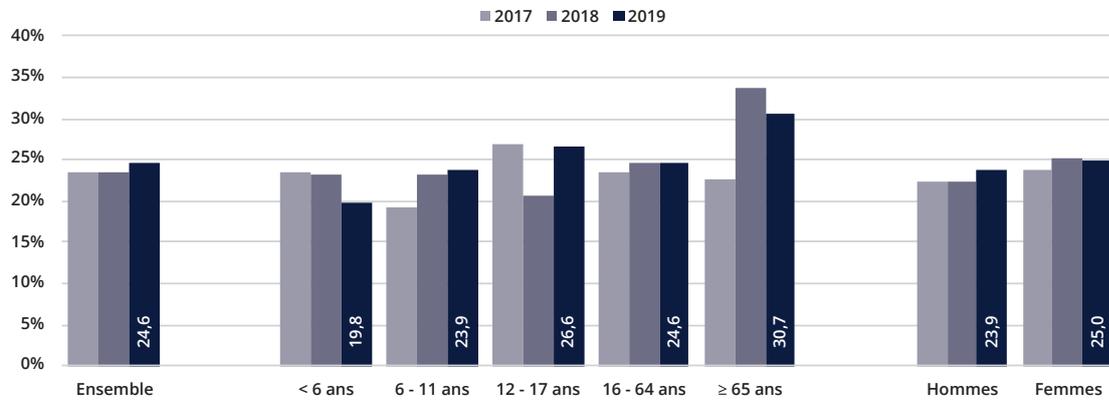
Le Luxembourg fait figure de mauvais élève au sein de la zone euro, se situant au sixième rang des pays où l'écart entre les deux statuts est le plus important (près de 19 points de pourcentage).

En regardant plus particulièrement la part des loyers dans le revenu disponible des ménages locataires, il appert que le Luxembourg se place en deuxième position des pays de la zone euro dans lesquels le loyer ampute le plus le revenu disponible des ménages. En effet, les locataires y consacrent en moyenne presque un tiers de leur revenu disponible au paiement du loyer. L'écart de 21,6 points entre ménages pauvres et non-pauvres, et surtout la forte proportion de revenu disponible consacrée par les deux catégories de ménages sont autant de reflets des dérives que connaît le marché de l'immobilier au Luxembourg depuis de nombreuses années et range, là encore, le pays parmi les plus mauvais élèves de la zone euro.

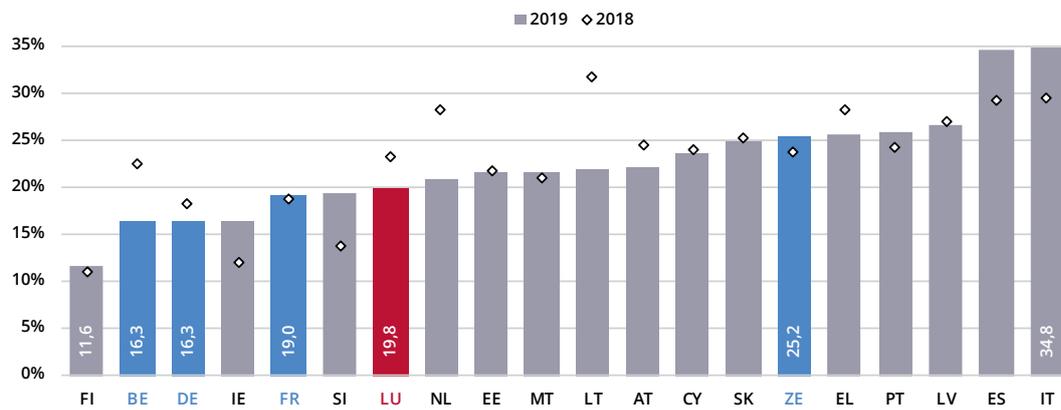
Écart relatif de pauvreté, ensemble de la population



Écart relatif de pauvreté selon l'âge et le genre, Luxembourg



Écart relatif de pauvreté, enfants de moins de 6 ans



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5.5. Écart relatif de pauvreté selon l'âge et le genre

Le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté. Or, il est également important d'évaluer l'intensité de cette pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

C'est ce que permet l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté : il établit en effet la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des seules personnes pauvres, et rapporte cette différence au seuil de pauvreté (voir note ci-dessous). En 2019, pour l'ensemble de la population pauvre au Luxembourg, cet écart est de 24,6%, ce qui signifie que la moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu inférieur à 75,4% (= 100 - 24,6) du seuil de pauvreté, tandis que l'autre moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu compris entre 75,4% et 100% du

seuil de risque de pauvreté. On assiste ainsi à une hausse de l'intensité de la pauvreté par rapport à 2018 (23,6,8%). Le Grand-Duché reste dès lors pour la troisième année consécutive au-delà des niveaux historiques pour cet indicateur qui n'a, avant 2016, jamais dépassé les 20%. Depuis son minimum atteint en 2012 (15,0%), l'indicateur tend à se détériorer, le Luxembourg se plaçant derrière tous ses voisins en 2019 alors même qu'en 2014 encore, la Finlande était le seul pays de la zone euro qui affichait une meilleure performance.

Par ailleurs, de l'analyse des données par genre et par tranches d'âge, il ressort qu'au Luxembourg il n'y a pas de dispersion notable de l'écart relatif de pauvreté, sauf pour les personnes plus âgées où cet écart connaît de fortes fluctuations d'année en année.

Note : Calcul de l'écart relatif de pauvreté

Afin de calculer le taux de pauvreté monétaire d'une population, il faut commencer par la classer par ordre croissant de revenu. Le revenu médian est alors le niveau de revenu séparant la population en deux groupes de même taille, les individus du premier groupe (en bleu dans le graphique ci-dessous) gagnent moins que le revenu médian, tandis que ceux appartenant au deuxième groupe (en orange dans le graphique) ont des revenus supérieurs au revenu médian.

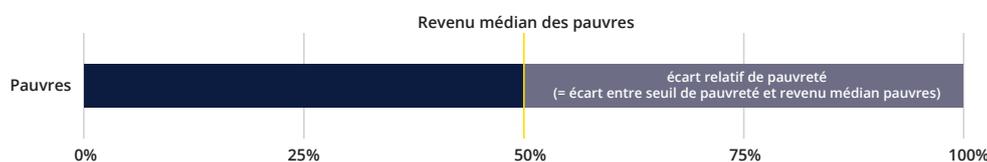
Les personnes pauvres se définissent alors par rapport à un seuil de 60% du revenu médian (en bleu foncé dans le graphique).

Exemple de répartition de la population totale classée par ordre de revenu croissant



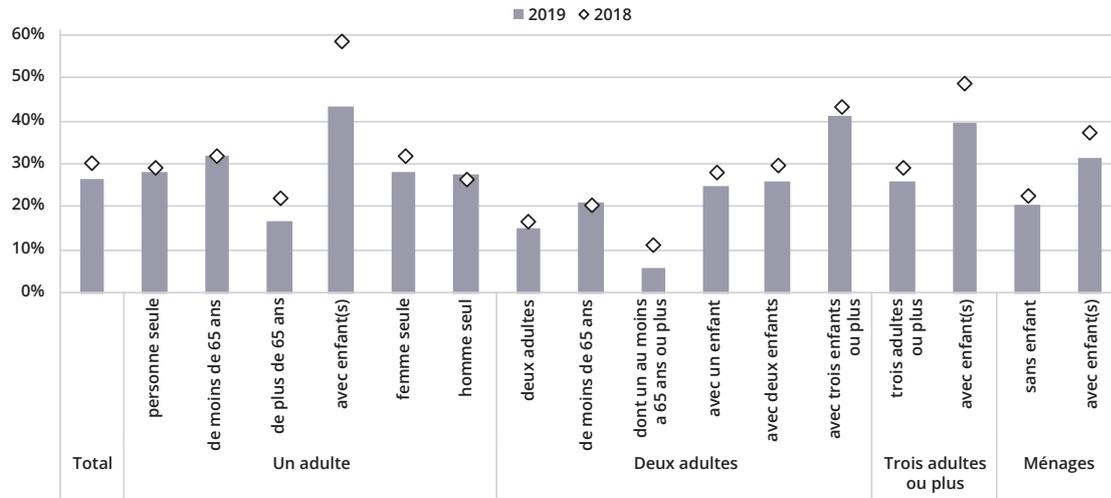
Si l'on ne considère que le groupe des personnes pauvres (cf. graphique ci-dessous), on peut également les répartir en deux groupes de même taille selon le principe présenté ci-dessus pour obtenir le niveau de leur revenu médian.

Zoom sur la partie de la population totale se situant sous le seuil de pauvreté dans l'exemple ci-dessus

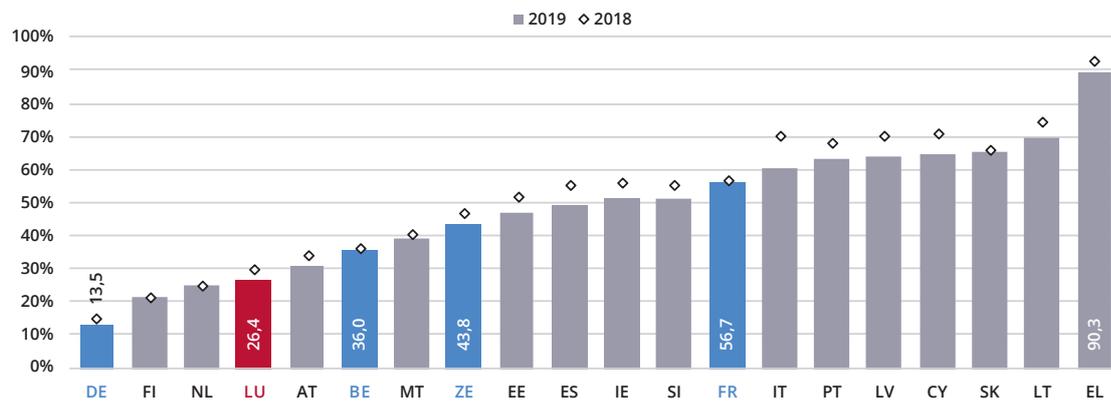


Si l'on compare alors le revenu médian des pauvres au seuil de pauvreté de la population, on obtient l'écart relatif de pauvreté, qui renseigne sur le rapport entre le revenu le plus élevé des 50% de pauvres les moins bien lotis et le seuil de revenu en-dessous duquel une personne est considérée comme étant pauvre.

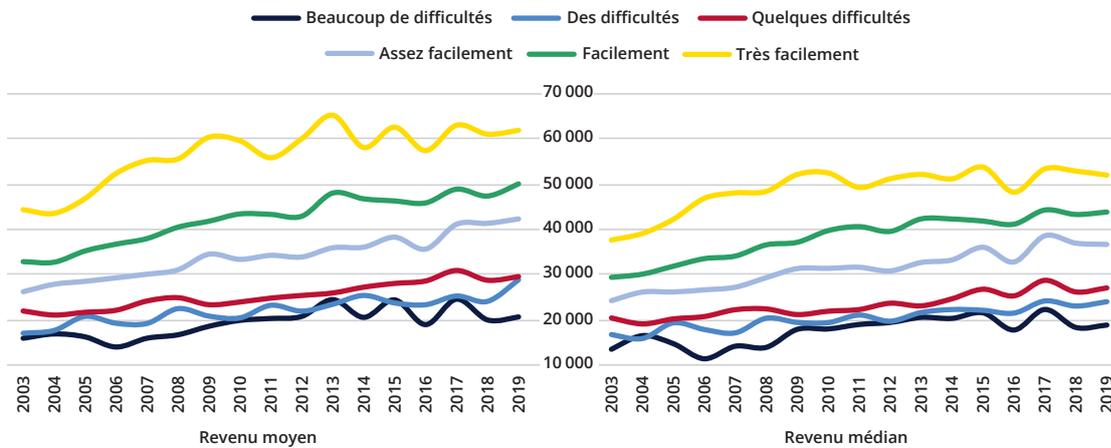
Part des ménages joignant les deux bouts avec difficultés ⁷, selon le type de ménage, Luxembourg



Part des ménages joignant les deux bouts avec difficultés ⁷



Revenu disponible équivalent par capacité à joindre les deux bouts selon les revenus équivalents moyen et médian, en euros, Luxembourg



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

⁷ Ensemble des ménages déclarant avoir quelques difficultés, des difficultés ou beaucoup de difficultés à boucler les deux bouts.

5.6. Difficultés à joindre les deux bouts

Quand on considère les différentes catégories de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts, il apparaît clairement que ce sont surtout les ménages monoparentaux et les familles nombreuses qui font face à ce type de difficultés : respectivement 43,5% et 41,3% en 2019. Il est à noter qu'en l'espace d'une année les monoparentaux et les familles nombreuses ont connu un recul de leur difficulté à joindre les deux bouts de 14,8 pp pour les premiers et de 1,9 pp pour les secondes.

Pour l'ensemble de la population, la proportion de ménages ayant des difficultés (quelle que soit l'importance de celles-ci) est de 26,4% en 2019. On assiste donc à une amélioration de la situation (-3,7 pp) par rapport à 2018.

En 2019 dans l'ensemble de la population, la proportion de ceux qui ont beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts n'est que de 3,7%. En comparaison, au sein des ménages monoparentaux ils sont 9,7%, soit 2,6 fois plus que dans l'ensemble de la population. S'agissant des familles nombreuses, elles sont 5,8% à joindre les deux bouts avec beaucoup de difficultés, soit 1,6 fois plus que la population dans son ensemble.

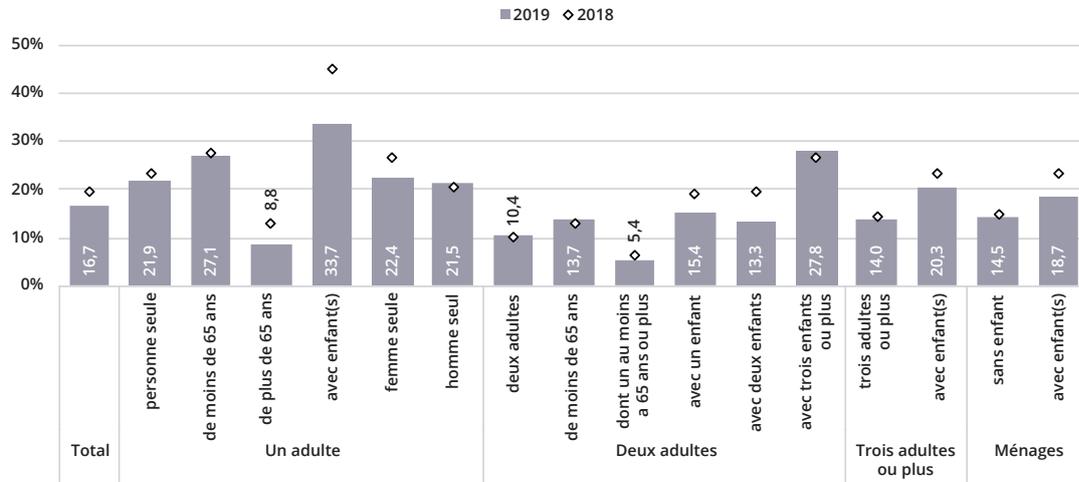
Les difficultés à joindre les deux bouts progressent fortement au fil du temps. En 2005, un cinquième des ménages connaît au moins quelques difficultés pour boucler ses fins de mois. En 2019, ce sont 26,4%, soit plus d'un quart des ménages. Cependant ces deux dernières années montrent une amélioration car en 2017 la proportion de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts avait atteint son paroxysme avec 30,2%. Reste à voir si ce revirement positif va continuer dans le temps.

D'autre part, la comparaison avec les pays de la zone euro classe favorablement le Luxembourg. Le pays se situe en effet en quatrième position sur cet indicateur, même si la proportion de ménages déclarant avoir des difficultés y est deux fois plus élevée qu'en Allemagne. À l'autre extrême du classement, on retrouve notamment les pays les plus affectés par la crise financière et économique de 2007 ainsi que les pays baltes. Dans ces pays, au moins deux tiers des ménages connaissent des difficultés à joindre les deux bouts. En Grèce, ce sont même plus de neuf ménages sur dix qui sont confrontés à de telles difficultés.

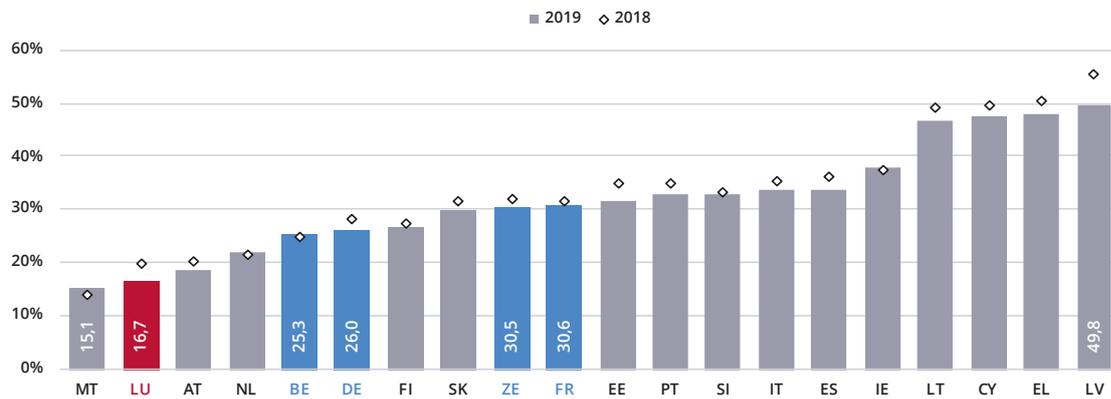
Taux annuel de variation du revenu équivalent selon la capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

	Revenu moyen					Revenu médian				
	2005 à 2015	2006 à 2016	2007 à 2017	2008 à 2018	2009 à 2019	2005 à 2015	2006 à 2016	2007 à 2017	2008 à 2018	2009 à 2019
Ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, avec difficultés ou avec beaucoup de difficultés	2,26%	2,15%	2,53%	1,04%	2,33%	2,29%	2,11%	2,43%	0,97%	1,90%
Ménages joignant les deux bouts assez facilement, facilement ou très facilement	2,60%	1,67%	2,30%	1,78%	1,60%	2,55%	1,59%	2,48%	1,88%	1,58%

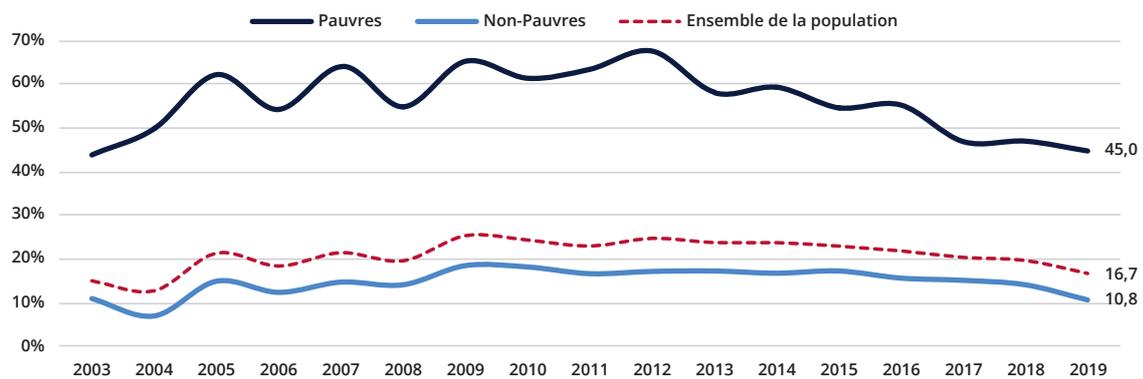
Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon la catégorie de revenu, Luxembourg



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5.7. Gestion des dépenses imprévues

En 2019, au Luxembourg, environ un ménage sur six est dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues. Cette proportion connaît une baisse par rapport à son pic de 2009 (25,4%), mais reste à un niveau relativement élevé comparativement au début des années 2000, époque où la proportion se situait nettement en-dessous de 20%. Comme pour d'autres indicateurs présentés ci-avant, ce sont tout particulièrement les ménages monoparentaux qui font face à ce type de difficultés; en effet, 33,7% d'entre eux se déclarent dans cette situation. En revanche, les ménages ayant le moins de difficultés en cas de dépenses inattendues ont aussi des plus faibles taux de risque de pauvreté; ce sont notamment les ménages composés d'au moins une personne à l'âge de la retraite.

Par ailleurs, en 2019, le Luxembourg émerge, avec 16,7%, en deuxième position, au sein de la zone euro n'étant devancé que par Malte. Comparativement aux autres pays, on y trouve donc une faible proportion de ménages ayant des difficultés à faire face à des dépenses imprévues.

Si l'on distingue entre ménages ayant des revenus équivalents se situant sous le seuil de pauvreté (« pauvres ») et ceux au-dessus de ce seuil (« non-pauvres »), on s'aperçoit vite de la différence d'évolution au fil du temps entre les deux groupes. Pour les ménages pauvres, le taux d'incapacité augmente fortement, bien qu'en dents de scie, jusqu'en 2012 et diminue ensuite, pour atteindre des taux connus au début des années 2000. *A contrario*, pour les autres ménages, la proportion tend légèrement à la baisse sur toute la période.

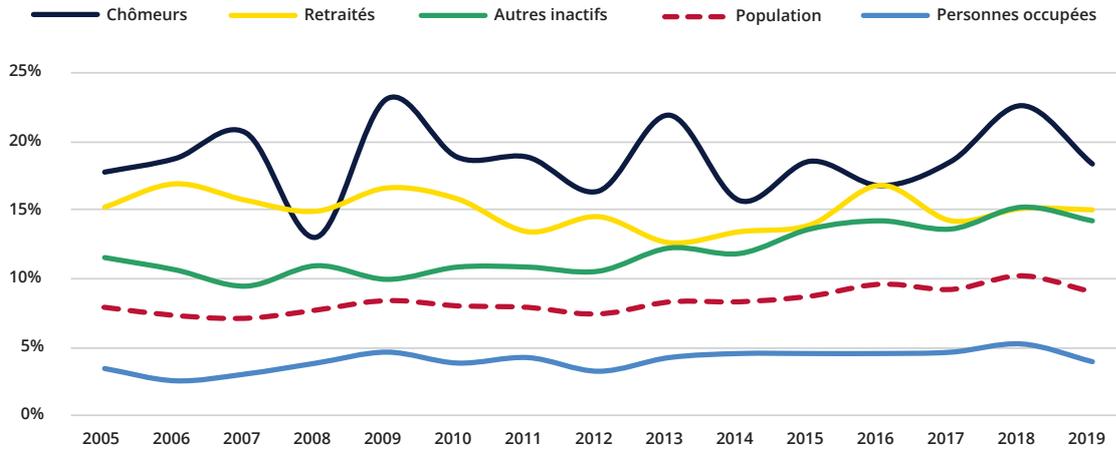
Au cours des dix dernières années, la proportion de ménages incapables de faire face à des dépenses imprévues diminue légèrement. Mais, comme cela a déjà été le cas pour bon nombre des indicateurs présentés ci-avant, les évolutions sont disparates selon le type de ménage analysé.

De manière générale, pour l'ensemble des ménages résidents, la gestion des dépenses imprévues s'est plutôt améliorée depuis dix ans.

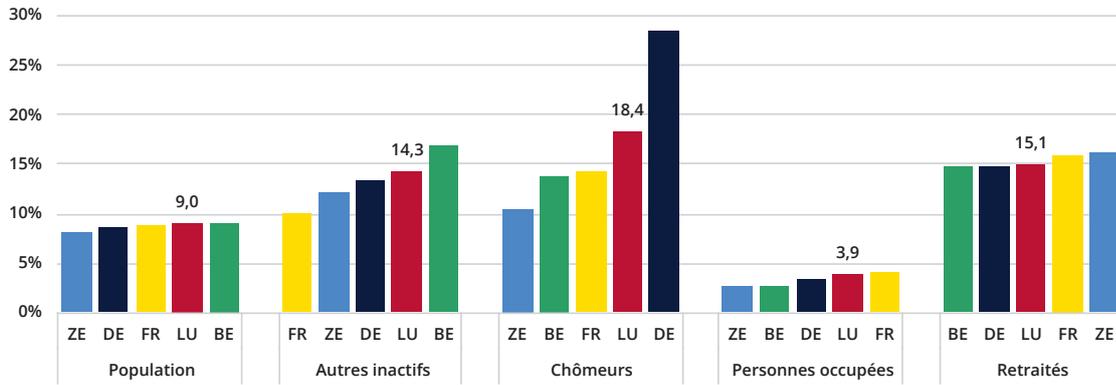
Évolution de l'incapacité à faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, moyennes annuelles, Luxembourg

		2009-2019	2018-2019
Total		-4,1%	-15,2%
Un adulte	personne seule	-2,0%	-6,8%
	de moins de 65 ans	-1,3%	-2,5%
	d'au moins 65 ans	-6,9%	-33,3%
	avec enfant(s)	-5,6%	-25,4%
	femme seule	-1,8%	-15,8%
	homme seul	-2,2%	3,4%
Deux adultes	deux adultes	-4,2%	1,0%
	de moins de 65 ans	-3,8%	4,6%
	dont au moins l'un a 65 ans ou plus	-6,1%	-15,6%
	avec un enfant	-5,9%	-20,6%
	avec deux enfants	-6,4%	-32,1%
	avec trois enfants ou plus	-1,6%	3,0%
Trois adultes ou plus	trois adultes ou plus	-2,7%	-4,8%
	avec enfant(s)	-3,3%	-14,3%
Ménages	sans enfant	-2,9%	-4,6%
	avec enfant(s)	-4,6%	-21,1%

Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé selon le statut vis-à-vis de l'activité, Luxembourg



Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé, 2019



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.
 Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

Données : Eurostat
 Graphiques : CSL

6. INÉGALITÉS DE SANTÉ

6.1. Autoperception de l'état de santé

Pour être exhaustive, l'analyse des inégalités doit également se faire dans des domaines autres que celui des seuls revenus. En effet, on observe aussi des inégalités dans d'autres domaines de la vie quotidienne comme celui de la santé par exemple.

Au Luxembourg, d'après l'autoévaluation de leur l'état de santé, les personnes occupées ont une perception plus favorable de leur situation que les autres catégories. En 2019, parmi les premières, seules 3,9% (3,2% en 2012) ont le sentiment d'être en mauvaise santé, soit un taux près de 2,5 fois moins élevé que celui de l'ensemble de la population (9%).

On note cependant que la proportion de personnes, quel que soit leur statut d'activité, considérant être en (très) mauvaise santé se trouve plutôt sur une pente ascendante. Cependant, si 2019 amorce un ralentissement du sentiment de (très) mauvaise santé, il reste à voir comment cette perception va évoluer au cours des prochaines années.

Pour ce qui est des personnes n'ayant pas d'emploi – chômeurs⁸, retraités ou autres inactifs – celles-ci ont une vision nettement plus pessimiste de leur état de santé, avec des proportions de personnes déclarant être en (très) mauvaise santé dépassant parfois nettement les 10%, et même dépassant les 20% pour les chômeurs. À noter que, pendant longtemps, la proportion de personnes déclarant être en (très) mauvaise santé était orientée à la baisse chez les retraités ; or, depuis 2012, celle-ci tend à augmenter. Au près des inactifs non retraités, le taux de ceux déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé augmente de façon régulière depuis le milieu des années 2000.

De 2009 à 2012, l'appréciation d'un état de santé se dégradant prévaut de moins en moins. En revanche, à partir de 2013 toutes les catégories (à l'exception des chômeurs) affichent une hausse continue de cet indicateur. Pour les chômeurs, la proportion de ceux s'estimant être en mauvaise ou très mauvaise santé ne varie pas de façon régulière mais évolue, en dents de scie, entre un minimum de 13% en 2008 et un maximum de 23,2% en 2009. En 2017, elle atteint 18,6% puis dépasse à nouveau nettement les 20% en 2018 (22,7%). En 2019, la perception des chômeurs d'être en (très) mauvaise santé repasse sous la barre des 20% (18,4%).

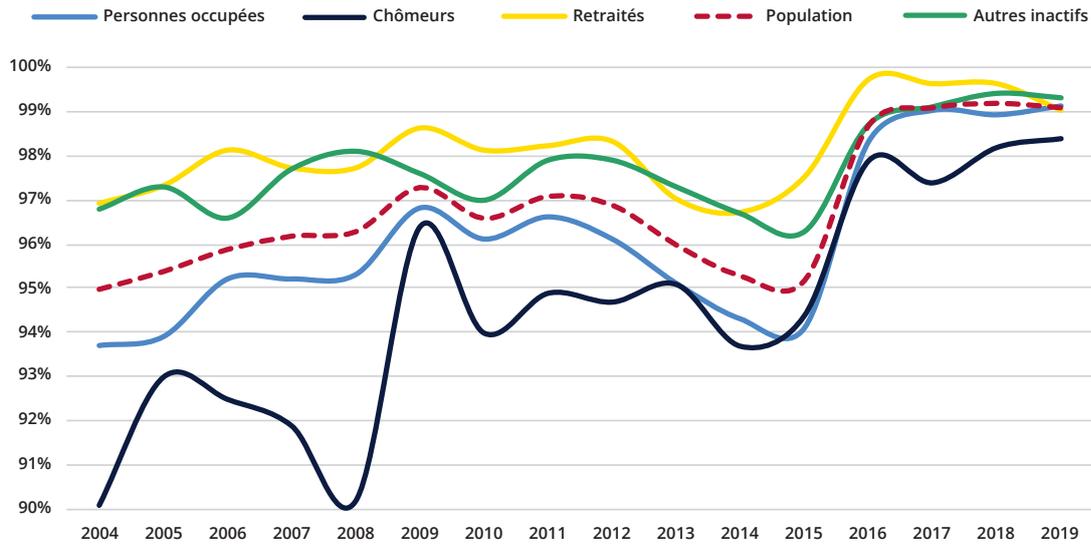
Les situations des chômeurs, des retraités et des autres inactifs se démarquent par leur niveau relativement élevé en comparaison aux personnes occupées.

Dans sa globalité, la situation du Luxembourg est similaire à celle de ses voisins. Cependant, l'analyse par catégorie montre que mis à part les retraités, les autres catégories de la population y ont une perception de leur état de santé moins positive que celle de leurs homologues des pays voisins. Ainsi, les chômeurs luxembourgeois ont un avis beaucoup plus négatif que leurs homologues français et belges. Quant à l'Allemagne, elle présente un record d'appréciation négative : plus d'un chômeur sur quatre y est mécontent de son état de santé.

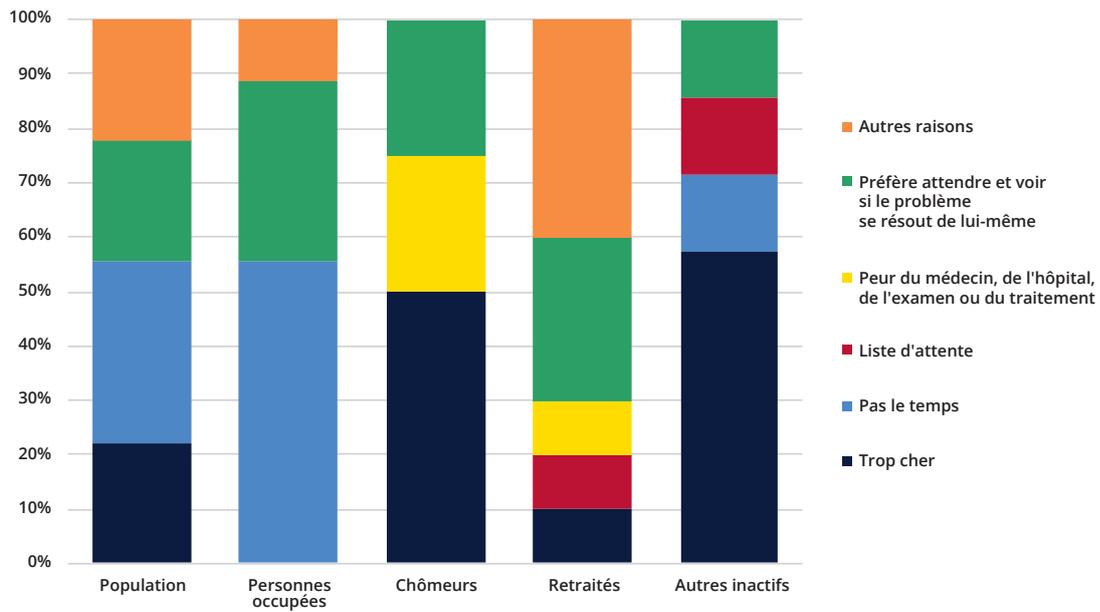
Toutefois, le mauvais résultat luxembourgeois s'explique sans doute en partie par le fait qu'un peu plus d'un chômeur sur quatre y est handicapé et/ou à capacité de travail réduite.

⁸ Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les chômeurs.

Taux de satisfaction des besoins médicaux selon de l'activité, Luxembourg



Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical selon le type de barrière à l'accès aux soins et selon l'activité, Luxembourg, 2019



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.

Données : Eurostat

Graphiques : CSL

6.2. Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical

Le taux de satisfaction des besoins médicaux traduit une autre forme potentielle d'inégalités en matière de santé. Au Luxembourg, ce taux augmente régulièrement pour l'ensemble de la population jusqu'en 2009, année à partir de laquelle une tendance baissière s'installe. À partir de 2015, la situation s'améliore considérablement, et ce sont désormais seulement 1% des résidents qui ont des besoins médicaux non satisfaits. Ce taux diminue en moyenne d'environ 13% par an depuis 2007.

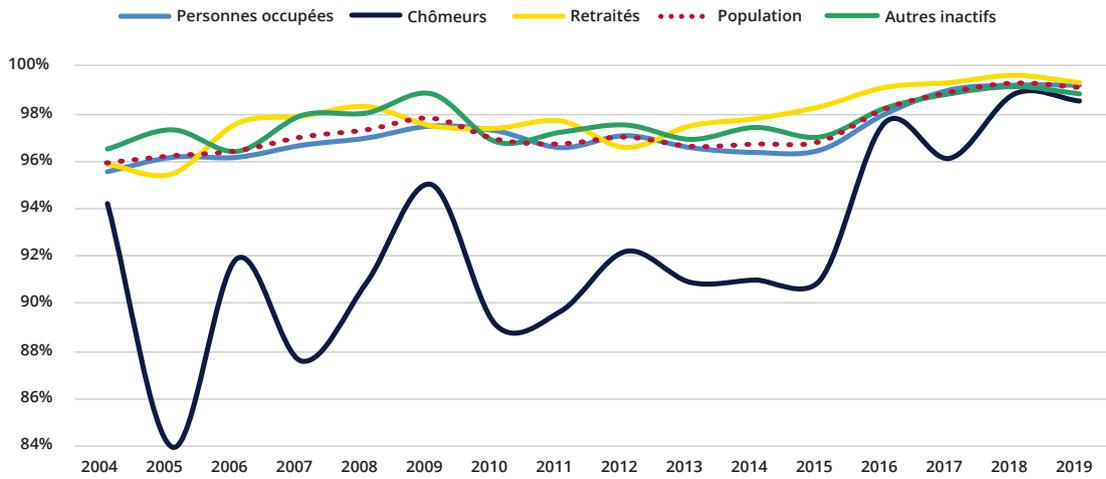
Il faut aussi noter qu'il existe des différences assez sensibles entre les individus selon leur statut vis-à-vis de l'activité. Les besoins les mieux satisfaits concernent davantage les personnes inactives (retraitées ou non) que celles actives (occupées ou en recherche d'emploi). Plus encore, au sein de ce dernier groupe, ce sont surtout les chômeurs⁹ qui connaissent un taux de satisfaction relativement plus faible mais qui atteint néanmoins 98,4% en 2019.

Quant à l'évolution de la satisfaction selon le statut d'activité, l'écart entre le taux de satisfaction des retraités et celui des chômeurs était de 6,8 points de pourcentage en 2004. Il n'est plus que de 0,6 points quinze ans plus tard. Ce sont en 2019, les autres inactifs qui sont les plus satisfaits par rapport à leurs besoins médicaux (99,3%).

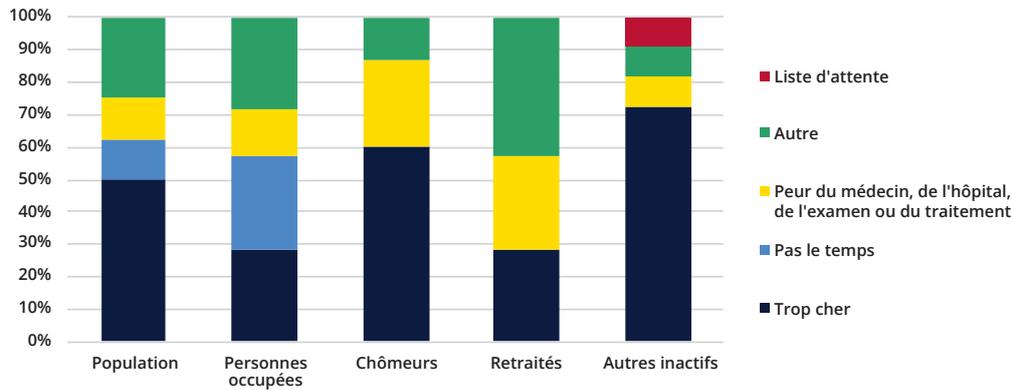
Si l'on étudie les raisons invoquées pour ne pas recourir à certains soins de santé, l'attente d'une amélioration spontanée vient en premier lieu, pour les personnes occupées. Toutefois, pour les chômeurs et les autres inactifs, c'est le coût trop élevé des soins qui est évoqué en premier lieu comme raison pour renoncer aux soins.

⁹ Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les chômeurs.

Taux de satisfaction des besoins en soins dentaires selon l'activité, Luxembourg



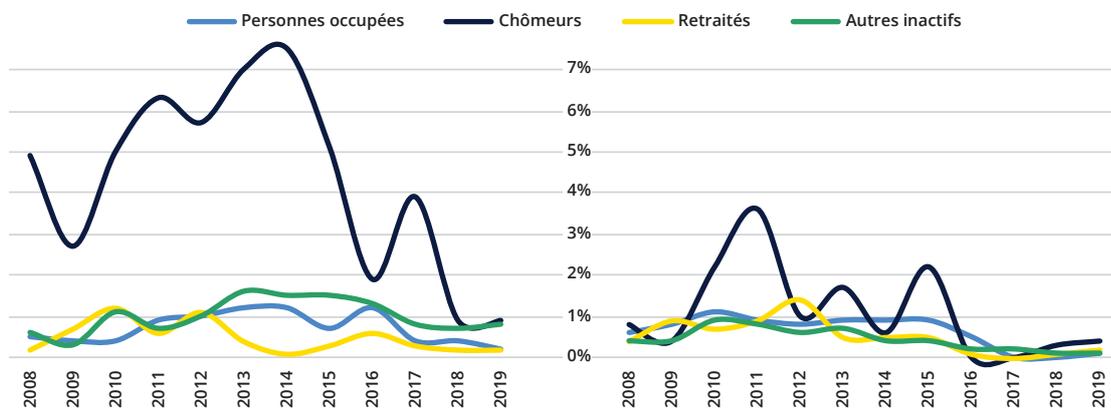
Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire, selon l'activité et la raison, Luxembourg, 2019



Taux de non-satisfaction des besoins dentaires selon l'activité et la raison, Luxembourg

Pour des raisons économiques

Par peur du médecin, de l'hôpital, de l'examen ou du traitement



Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

6.3. Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire

Au Luxembourg, le taux global de satisfaction des besoins de santé dentaire se confond, sur la période considérée avec celui des personnes ayant un emploi. Avec un taux atteignant 99%, le taux de satisfaction est élevé pour les différents statuts d'activité, mais dans une moindre mesure en cas de chômage ¹⁰.

Pour les demandeurs d'emploi, on observe en effet une évolution assez chaotique dans une fourchette se situant entre 84% et 99%, avec une stabilisation entre 2012 et 2015, une forte hausse en 2016 suivie d'une progression en dents de scie. Le taux de satisfaction s'établit en 2019 à près de 99%, soit à un niveau un peu plus faible que celui observé pour les autres catégories d'individus.

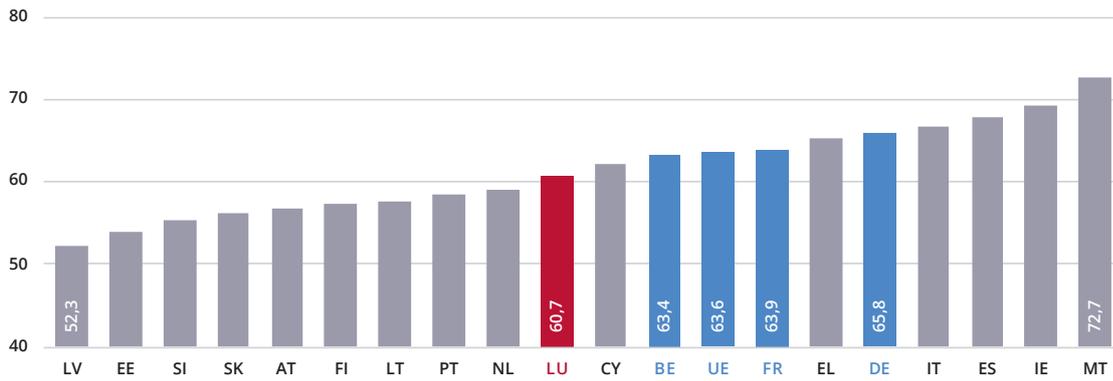
Lorsque l'on s'intéresse aux motifs de renoncement aux soins dentaires, une raison principale est invoquée, toutes catégories confondues : le coût de l'examen ou du traitement et la peur du dentiste.

Si le coût est fortement représenté au sein des différentes catégories retenues, cela est particulièrement le cas pour les chômeurs et les autres inactifs. L'autre raison communément évoquée pour ne pas satisfaire ses besoins en soins dentaires est la peur du médecin ou du traitement.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi, la peur du dentiste semble s'être estompée au cours des deux dernières années. En revanche, les raisons économiques, qui ont pris de l'ampleur entre 2009 et 2014, chutent fortement en 2015, puis 2016. Si en 2017 ce sont encore 4% des chômeurs qui affirment renoncer à des examens ou traitements dentaires parce que ceux-ci sont trop onéreux, leur part chute une nouvelle fois en 2018 pour s'établir à 1% ; proportion qui reste stable en 2019.

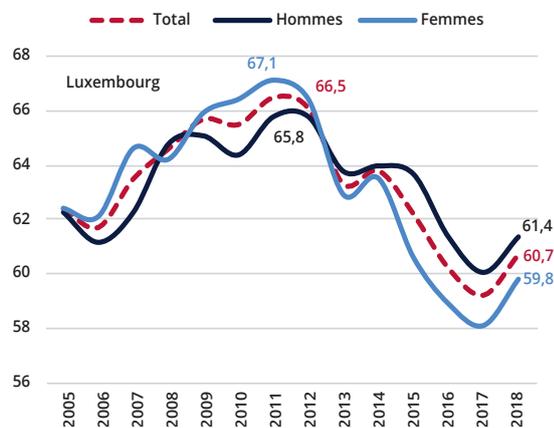
¹⁰ Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les chômeurs.

Années de vie en bonne santé à la naissance, 2018

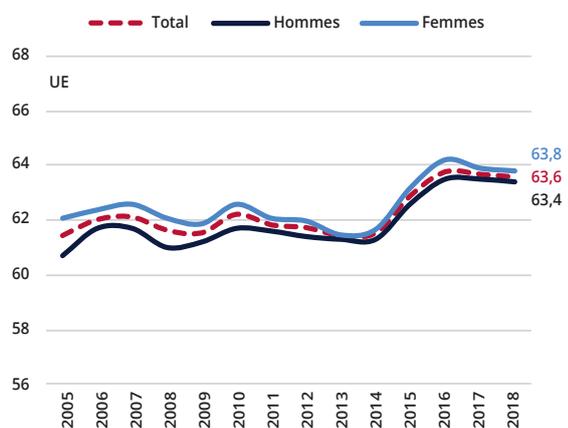


Évolution des années de vie en bonne santé selon le sexe - comparaison Luxembourg et Union européenne

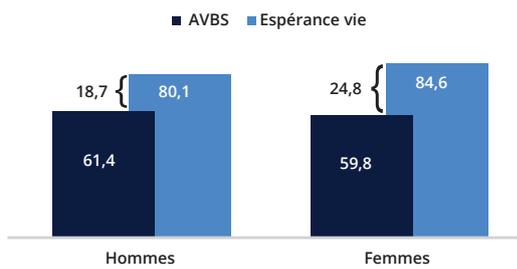
Luxembourg



Union européenne



Années de vie en bonne santé à la naissance et espérance de vie à la naissance, Luxembourg, 2018



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

6.4. Années de vie en bonne santé à la naissance

L'indicateur Années de Vie en Bonne Santé (AVBS)¹¹ à la naissance mesure le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre en bonne santé. L'AVBS est une mesure de santé de la population qui combine la durée et la qualité de vie dans un seul indicateur. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. À la naissance, les résidents du Grand-Duché peuvent espérer vivre en bonne santé près de 61 années. C'est moins que ses pays voisins dont les habitants peuvent espérer une vie sans incapacité plus longue : environ 63 années en Belgique, 64 années en France et presque 66 ans en Allemagne. La moyenne européenne est de près de 64 ans de vie en bonne santé à la naissance. On pourrait donc espérer mieux pour un pays comme le Luxembourg.

Par rapport à l'évolution de cet indicateur dans le temps, l'espérance de vivre en bonne santé était meilleure en 2005 qu'en 2018. En effet, les résidents dans leur ensemble ont perdu presque deux années de bien-être sur cette période. Si au Luxembourg, la situation de ce point de vue s'est fortement améliorée jusqu'en 2011 pour atteindre 66,5 années de bonne santé à la naissance, force est de constater que la chute de cet indicateur a été nette les années suivantes. On notera cependant une petite amélioration en 2018. La moyenne européenne quant à elle enregistre une évolution moins chaotique et plus stable avec une tendance à une augmentation de la qualité de vie du point de vue de la santé.

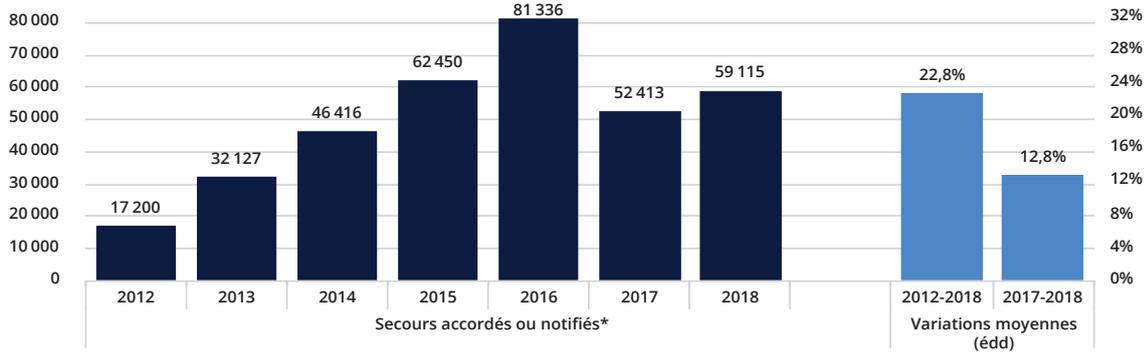
Si au niveau de la moyenne européenne la différence est très légèrement à l'avantage des femmes, au Luxembourg on note une plus grande disparité entre les hommes et les femmes, qui en 2018, est favorable aux hommes. Ceux-ci peuvent compter sur presque deux années de vie en bonne santé en plus que les femmes. C'est à partir de 2012 que l'espérance de vivre sans incapacité a basculé en défaveur des femmes.

Au Luxembourg, comme dans de nombreux autres pays, l'espérance de vie des femmes à la naissance étant plus élevée que celle des hommes, il est fort à parier que globalement, la fin de vie des femmes sera dès lors plus pénible. Il y a une différence de presque 25 ans entre le nombre des années de vie en bonne santé à la naissance et l'espérance de vie des femmes à la naissance. Cette différence s'élève à presque 19 années pour les hommes.

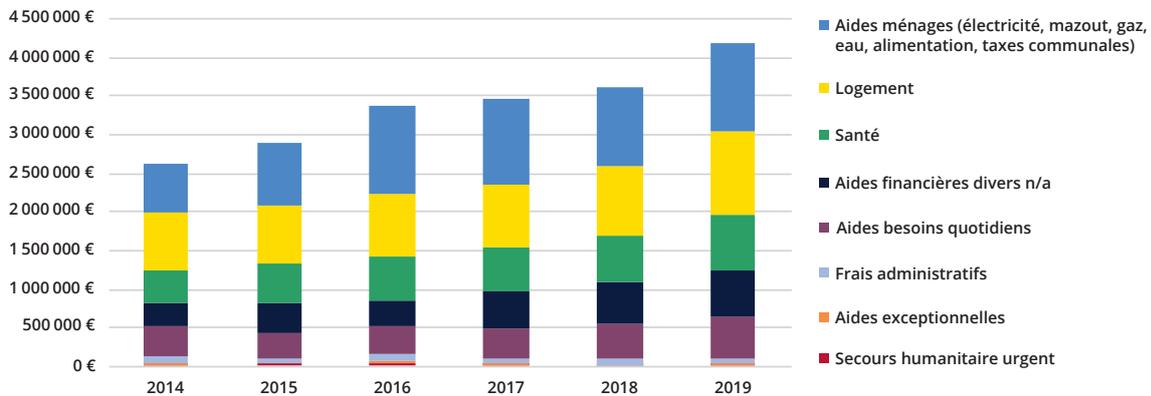
Les femmes résidant au Grand-Duché doivent donc non seulement s'attendre à vivre moins longtemps en bonne santé que les hommes, mais de plus elles devront subir cette situation délétère plus longtemps du fait d'une espérance de vie plus longue !

¹¹ Également appelé espérance de vie sans incapacité (EVS).

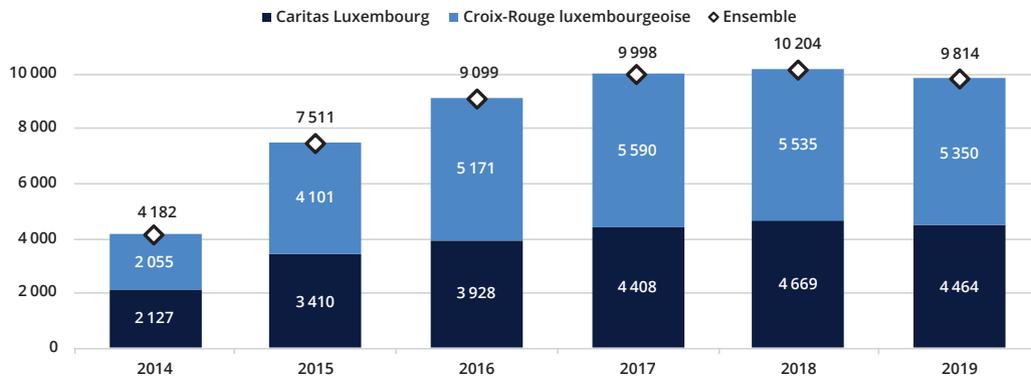
Évolution des dossiers encodés auprès des offices sociaux



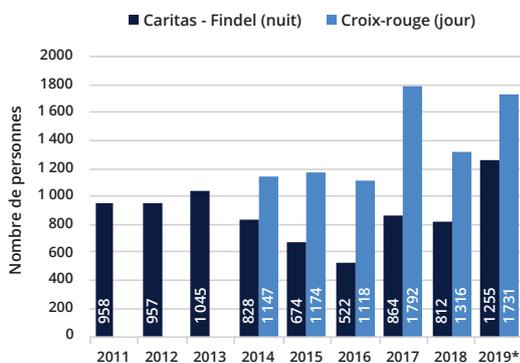
Évolution des montants des aides non remboursables versées par les offices sociaux



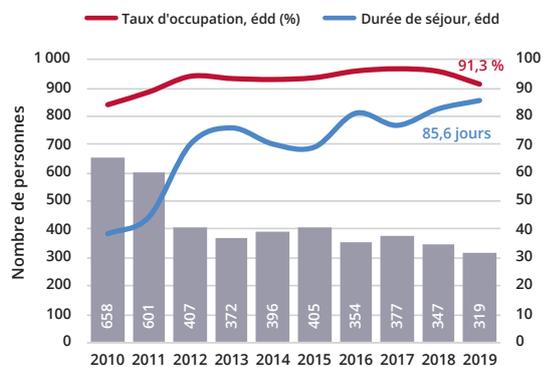
Fréquentation des épiceries sociales, personnes



Bénéficiaires de la Wanteraktioun



Bénéficiaires des foyers d'urgence de nuit



Note : édd = échelle de droite ; * prolongation de la Wanteraktioun jusqu'au 30 juin 2020

Données : Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise
Graphiques : CSL

7. LA PAUVRETÉ CACHÉE ET L'EXCLUSION SOCIALE

Au-delà des informations présentées dans les sections précédentes, il existe au Luxembourg, comme dans d'autres pays, une pauvreté cachée, celle qui est peu ou pas du tout représentée dans les statistiques officielles et qui touche notamment les personnes sans domicile fixe mais aussi certaines franges de la population qui peuvent connaître des difficultés financières. Les chiffres utilisés ici proviennent d'associations caritatives ou éléments tirés de rapports annuels divers qui permettent de façonner une vision plus large de la pauvreté.

Ainsi, les 30 offices sociaux du Luxembourg jouent un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Si, entre 2012 et 2016, le nombre de dossiers encodés augmente fortement (il est multiplié par 4,7), depuis 2017, une certaine décrue de la demande s'amorce sans pour autant retomber sous les niveaux d'avant 2014.

Le montant des aides non remboursables versées par les offices sociaux à la population ne cesse de croître depuis 2014. Ces soutiens monétaires aux résidents subviennent à des besoins divers : électricité, eau, alimentation, santé, besoins quotidiens... et témoignent de la précarité vécue par certains ménages.

La concomitance de la diminution puis de la quasi-stagnation du nombre de dossiers auprès des offices sociaux et de la hausse ininterrompue des aides non remboursables pointent vers une aggravation de la situation des personnes concernées.

Pourtant les offices sociaux ne sont pas les seuls à aider les personnes en difficulté. Il existe en effet toute une série de structures qui s'adressent à des catégories de personnes particulières en leur offrant des services spécifiques.

Ainsi, les épiceries sociales proposent aux personnes touchées par la pauvreté des produits alimentaires et d'hygiène à des prix jusqu'à 70% moins chers que ceux de la grande distribution. Développées au Luxembourg depuis 2009, elles se voulaient être une aide limitée dans le temps. Mais, dix ans plus tard, elles sont toujours présentes, se multiplient, et témoignent par-là de besoins grandissants au sein de la population luxembourgeoise. Gérées par Caritas ou par la Croix-Rouge, elles recensent un nombre croissant de bénéficiaires, passant de 4 182 personnes en 2014 à plus de 10 000 en 2018, soit une hausse de 25% par an, alors même que la population résidente majeure ¹² ne croît que de 2,6% par an sur la même période. C'est donc que de plus en plus de personnes ne disposent pas de revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins primaires que sont l'alimentation et l'hygiène. On notera une

légère baisse de la fréquentation en 2019, avec 9 814 personnes qui ont eu recours aux épiceries sociales.

L'exclusion liée au logement est l'une des premières difficultés que rencontrent les plus démunis. Toutefois, la population des sans-abri est difficilement quantifiable puisqu'elle est par nature exclue des statistiques officielles. Malgré tout, il existe des données concernant la fréquentation des diverses structures d'aide aux sans-abri qui, si elles ne sont pas exhaustives, permettent de se faire une idée *a minima* de l'ampleur du problème.

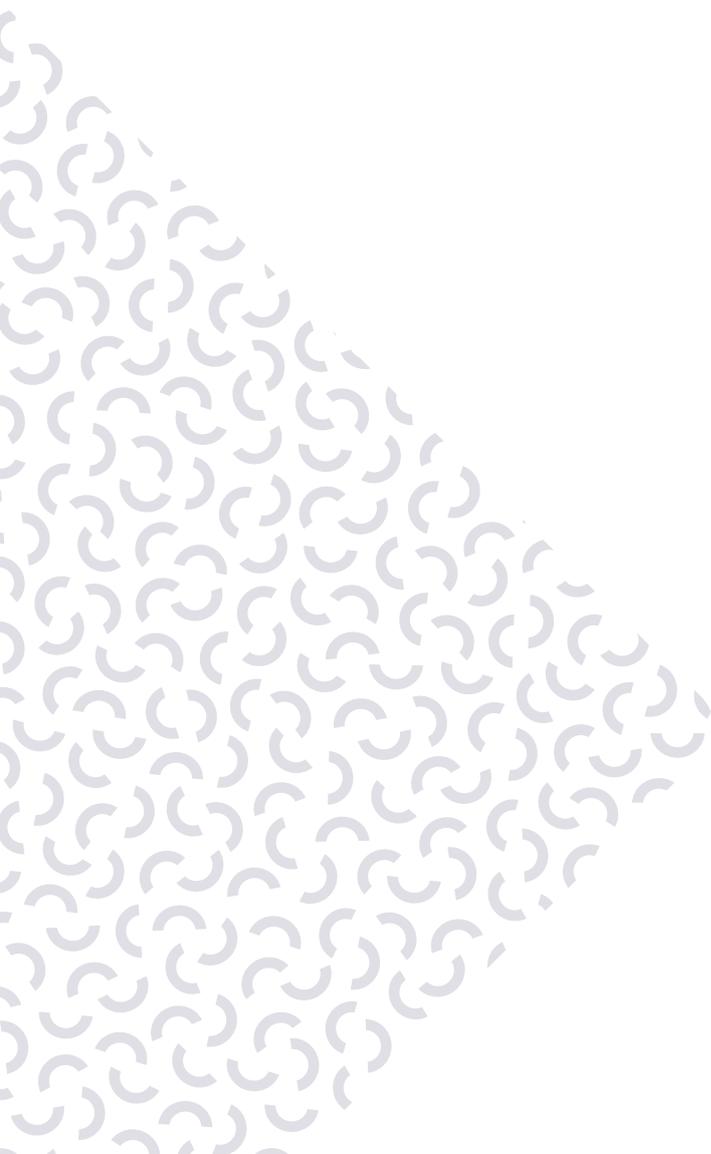
La *Wanteraktioun* se déroule chaque année depuis 2001 entre le 1^{er} décembre et le 31 mars. Elle garantit aux plus démunis un refuge le jour et la nuit et leur offre un repas chaud à midi. Il s'agit donc d'une prise en charge d'extrême urgence pour protéger les personnes sans domicile du froid hivernal.

Le graphique, en bas de la page précédente, montre un nombre de personnes fréquentant l'hébergement de nuit du Findel qui diminue à partir de 2013 et qui repart à la hausse en 2017. En revanche, la fréquentation du foyer de jour tend à la hausse depuis 2014 et connaît un pic en 2017. La *Wanteraktioun* de 2019-2020 connaît une forte affluence aussi bien pour l'hébergement de nuit que les repas (bien que moins marqué), cette augmentation de fréquentation est due à la crise COVID-19. En effet, le Gouvernement a prolongé l'action jusque fin juin 2020. Dans ce cadre, toutes les activités ont été regroupées sur un seul site, au Findel. Cela a permis aux bénéficiaires de rester dans un même lieu tout au long de la journée, conformément au principe « *Bleift doheim!* ».

Concernant, les foyers d'urgence de nuit, ce sont des structures ouvertes toute l'année qui ont pour vocation d'être des refuges de dépannage et non de longue durée. Malgré un nombre d'occupants en baisse entre 2010 et 2019, le nombre de nuitées par personne grimpe continuellement et le taux moyen d'occupation ne tombe jamais en-dessous des 90%. Ceci signifie que les séjours des clients s'allongent (de 5,5 semaines en 2010 à 12,2 semaines en 2019), les foyers atteignent les limites de leurs capacités et ne peuvent dès lors plus accueillir de nouveaux bénéficiaires.

C'est sans doute pour pallier ce problème que d'autres petites structures ont vu le jour ces trois dernières années. À titre d'exemple, le projet *Housing First* offre des logements à long terme à des sans-abri. De leur côté, les enfants et adolescents et les jeunes adultes trouvent de plus en plus refuge dans des familles ou en logements encadrés.

¹² À l'exclusion des personnes d'au moins 85 ans pour tenir compte des personnes en institution.



LES GRANDES TENDANCES

Après plusieurs années de baisse, les inégalités ainsi que la pauvreté connaissent, en 2019 au Luxembourg, une recrudescence, du fait notamment des transferts sociaux qui jouent un rôle certain, mais qui périlclitent depuis plusieurs années.

Les inégalités

Ainsi, l'un des indicateurs phare en matière d'inégalité, le coefficient de Gini du revenu disponible tend historiquement à la hausse (+5,8 points entre 2005 et 2019). D'autres indicateurs vont également dans ce sens, à l'instar de la répartition des richesses qui se développe en faveur des ménages les plus aisés. Plus précisément, en 2019, les dix pour cent de ménages les mieux nantis perçoivent une part du revenu national 9 fois plus importante que celle reçue par les dix pour cent les plus pauvres : une augmentation de près de 60% par rapport à 2005 !

Par ailleurs, les inégalités de salaire se développent aussi, bien qu'à un rythme un peu moins effréné : le plus bas des 5% de salaires les plus élevés est, en 2019, 4,4 fois supérieur au plus élevé des 20% de salaires les plus faibles. Et même si, abstraction faite de l'inflation, le pouvoir d'achat des bas salaires s'améliore en 2019, son évolution est plus lente que celle des hauts salaires (depuis 2010 : +4,8% pour les premiers et +9,0% pour les seconds), ce qui creuse les écarts entre les deux catégories de salariés.

L'inadéquation du salaire minimum au niveau de vie

Bien que le niveau du salaire social minimum soit relativement conséquent en comparaison européenne, il s'avère malgré tout insuffisant pour faire face au niveau de vie du Grand-Duché. En effet, si en brut, il est 15% plus élevé que le seuil de risque de pauvreté, en net il y est inférieur de 1,2%. Les études menées par le STATEC en vue de l'établissement d'un budget de référence pour le Luxembourg viennent confirmer cette inadéquation par rapport au coût de la vie. À titre de comparaison, dans les pays voisins, le salaire minimum brut est de près d'un tiers supérieur au seuil de risque de pauvreté.

La pauvreté

Il découle de ces évolutions fâcheuses que, en termes de risque de pauvreté, le Luxembourg fait de plus en plus mauvaise figure dans la zone euro. Non seulement, c'est le pays dont le taux de risque de pauvreté progresse le plus à court terme (+4,8% sur un an!), mais il fait aussi partie des pays dont le taux progresse considérablement à long terme. D'un point de vue historique, le taux de risque de pauvreté de 2019 (17,5%) est le plus élevé jamais enregistré dans le pays ¹³ !

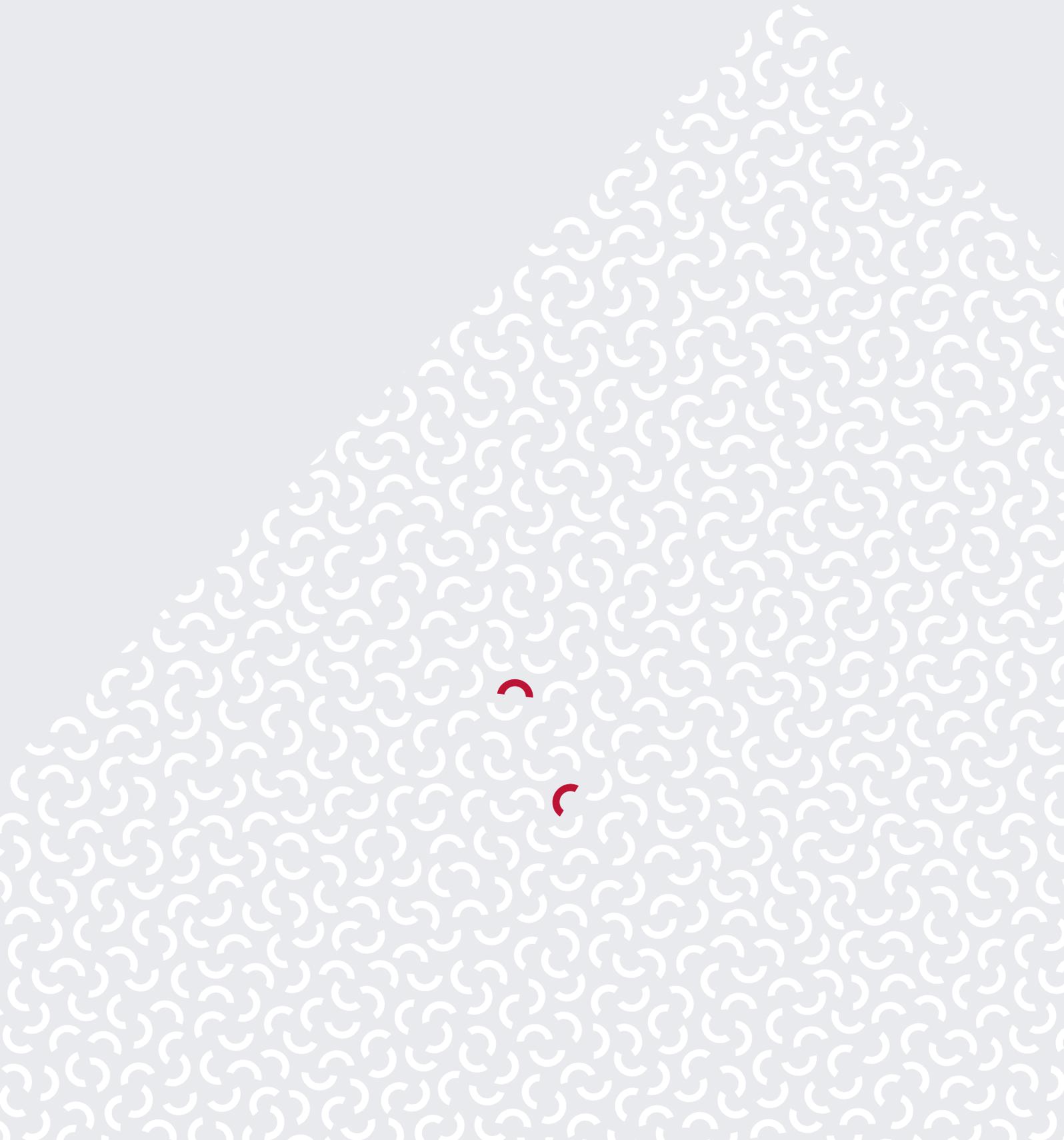
Si la plupart des ménages sont concernés par cette situation délétère, certains sortent du lot et connaissent des dégradations plus fortes de leur situation que d'autres. Ainsi, ce sont essentiellement les ménages avec enfants qui pâtissent de la hausse du risque de pauvreté. Dans cette catégorie, ce sont tout particulièrement les ménages monoparentaux qui restent à un taux de risque de pauvreté excessivement élevé (41,3%). Les concernant, le Luxembourg émerge en troisième place des pires élèves de la zone euro.

D'autres constats sont tout aussi sévères. Le Luxembourg prend la deuxième place de la zone euro pour le taux de risque de pauvreté des personnes qui travaillent. Qui plus est, ce taux est en hausse constante depuis trois ans : de 10,8% en 2017 à 12,1% en 2019. Et pour les chômeurs la situation est encore pire. Même si leur taux de risque de pauvreté reste loin des près de 74% observés en Allemagne, il n'en demeure pas moins que près d'un chômeur sur deux est en risque de pauvreté au Grand-Duché !

De ces éléments, hausses des inégalités et du risque de pauvreté, découlent toute une série de conséquences nocives. Par suite, plus d'un tiers des ménages luxembourgeois déclarent faire face à de lourdes charges financières liées au logement et cette proportion grimpe à près de trois ménages sur cinq pour ceux en risque de pauvreté !

Les indicateurs en provenance des offices sociaux et des organisations caritatives pointent également vers une dégradation continue des conditions de vie des ménages et personnes les plus vulnérables du Grand-Duché.

¹³ Comme il a été évoqué en introduction de cette partie, le STATEC a, en 2020, procédé à une révision de grande ampleur des données sur les inégalités et le risque de pauvreté pour 2016, 2017 et 2018, de sorte que le taux de risque de pauvreté en 2018 n'est désormais plus « que » de 16,7% et non pas de 18,3% comme publié dans l'édition 2020 du Panorama social.



II. CHÔMAGE ET EMPLOI

Les thèmes du chômage et de l'emploi font régulièrement l'objet de publications contradictoires. C'est parce qu'ils ont de multiples facettes : le nombre, le taux, l'analyse par telle ou telle catégorie, voire la période étudiée qui selon son point d'origine marque une tendance à la hausse ou son contraire. Par ailleurs, tant le chômage que l'emploi font l'objet de mesures objectives mais aussi subjectives, ce qui peut rajouter de la confusion dans le débat.

Le présent *Panorama social* a choisi de rendre compte de la situation des salariés ou ex-salariés (chômeurs ou retraités) selon un certain nombre d'indicateurs, et dans un souci de clarté et de simplicité dans la présentation. D'autres indicateurs auraient pu être rajoutés au risque d'avoir une publication confuse.

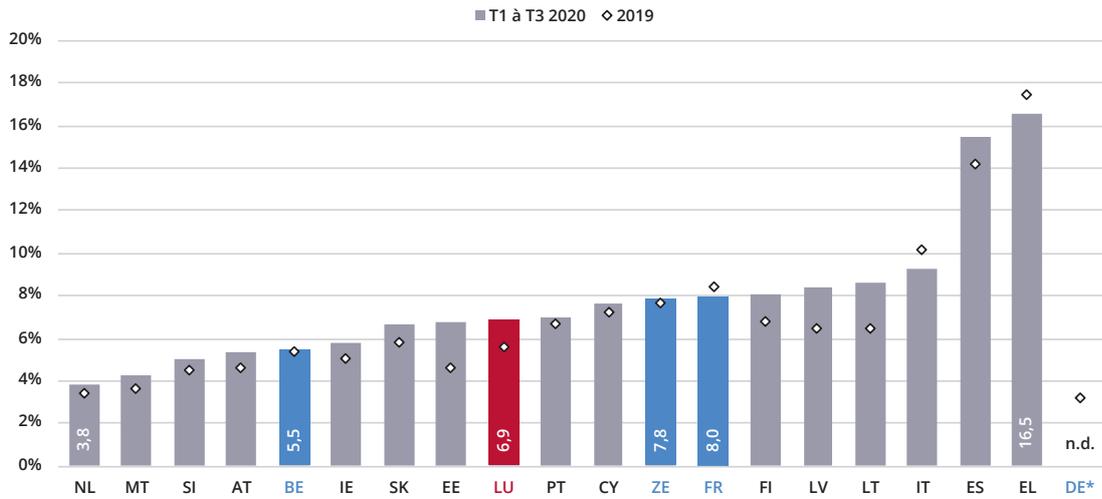
Au vu de la crise sanitaire inédite liée à la propagation de la COVID-19, l'édition 2021 du *Panorama social* s'efforce tout particulièrement de publier, dans la mesure du possible, les données les plus récentes afin de rendre compte des conséquences sur le marché du travail luxembourgeois de cette crise mondiale d'une ampleur sans précédents.

Ainsi, sera d'abord examinée la situation du chômage et des demandeurs d'emploi en accordant une importance particulière à certaines populations : les salariés handicapés et/ou à capacité de travail réduite, les jeunes, les chômeurs non indemnisés, ceux de longue durée, etc. La situation du Luxembourg sera aussi relativisée par rapport aux performances des autres membres de la zone euro.

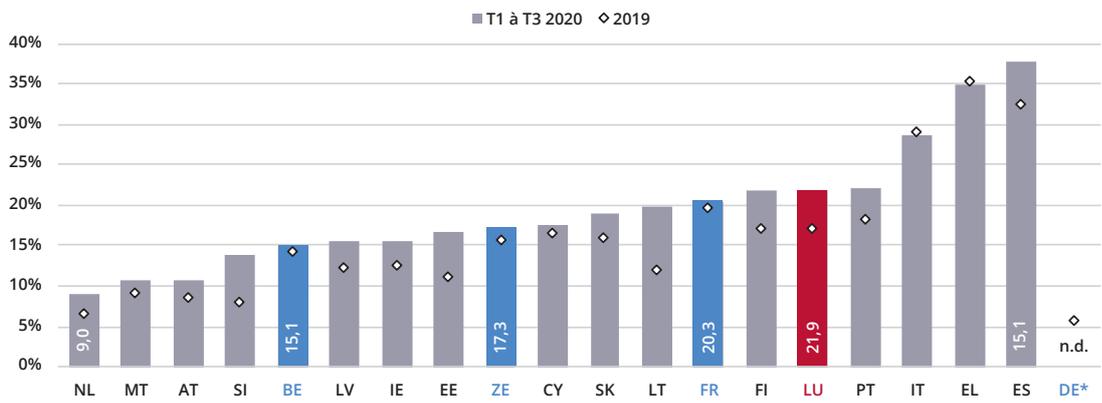
La présentation s'intéressera ensuite à l'emploi et à son évolution comparée. Elle montrera que créer des emplois ne suffit pas pour réduire le chômage. Différentes analyses seront aussi proposées par groupes de population : genre, âge, durée du travail.

Enfin, l'accent sera mis sur les caractéristiques des personnes qualifiées d'inactives (c'est-à-dire celles qui, en âge de travailler, ne sont ni au chômage ni en emploi) et sur les raisons qui justifient cette inactivité.

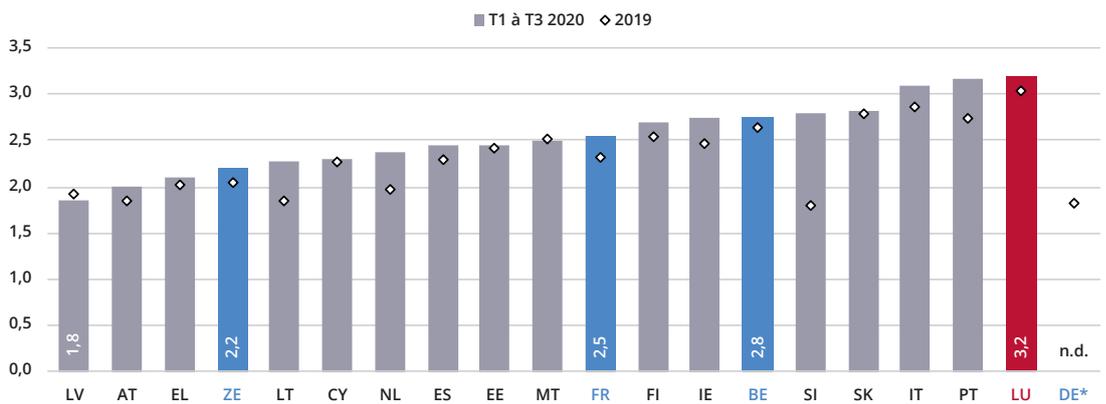
Taux de chômage des 15-64 ans, moyennes annuelles, en pourcentage de la population active



Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans, moyennes annuelles, en pourcentage de la population active



Ratio entre le taux de chômage des jeunes et le taux de chômage total



Note : * = données 2020 non disponibles

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1. CHÔMAGE

1.1. Chômage total et chômage des jeunes

Le taux de chômage luxembourgeois est, avec 7,9% au troisième trimestre 2020, nettement supérieur à celui connu en 2019 (soit 5,6%). En moyenne des trois premiers trimestres de 2020, ce taux s'élève pour le Grand-Duché à 6,9% contre 7,8% pour l'ensemble de la zone euro.

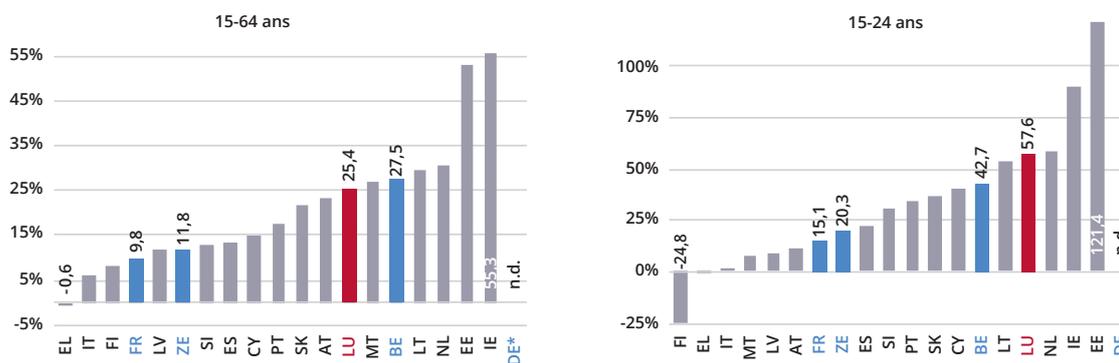
Les effets économiques de la crise sanitaire liée à la COVID-19 ont eu un impact négatif sur la proportion de demandeurs d'emploi dans la quasi-totalité des pays de la zone euro, seules la France, l'Italie et la Grèce connaissant une baisse du taux de chômage courant 2020. Pour les autres pays, les hausses du nombre de demandeurs d'emploi ont, dans la plupart des cas, été relativement fortes¹⁴ du fait des importantes mesures de restriction des activités économiques¹⁵ prises au cours de l'année 2020. Ainsi, le Grand-Duché a, entre le premier et le troisième trimestres de l'année passée, connu une progression du nombre de demandeurs d'emploi de l'ordre de 25%, contre 12% en moyenne de l'Union monétaire européenne.

Si l'on ne considère que la situation des jeunes de 15 à 24 ans, on constate que les hausses du nombre de chômeurs ont été plus marquées que pour l'ensemble des 15-64 ans. Ainsi, au Luxembourg, leur taux de chômage est passé de 17% en 2019 à, en moyenne des trois premiers trimestres 2020, 22% et le Grand-Duché continue de ce fait à compter parmi les pays de la zone euro où les jeunes actifs sont le plus exposés au chômage. Entre les premier et troisième trimestres de l'année 2020, le taux de chômage des jeunes a progressé de 58% au Luxembourg, contre « seulement » 20% en moyenne de la zone euro.

Si l'on compare les deux taux de chômage, force est de constater que les jeunes en activité sont deux fois plus susceptibles de ne pas avoir d'emploi que l'ensemble de la population. Au Luxembourg, plus mauvais élève de la zone euro de ce point de vue, le risque de chômage est même trois fois plus élevé pour les jeunes.

Néanmoins, il convient à ce titre de relever qu'au Luxembourg la plupart des jeunes de 15 à 24 ans suivent encore des études, et que la population active (comprenant travailleurs et chômeurs) de cette classe d'âge y est donc particulièrement restreinte par rapport à d'autres pays européens.¹⁶

Hausse du taux de chômage entre le premier et le troisième trimestres 2020



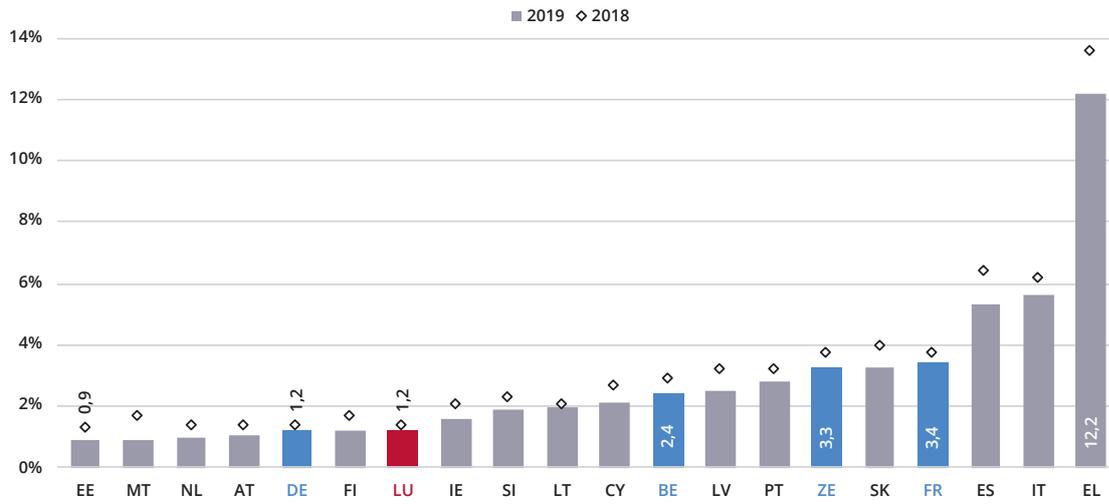
Note : * = données 2020 non disponibles

¹⁴ Et cela d'autant plus qu'elle est intervenue dans une période de baisse généralisée des taux de chômage dans la zone euro.

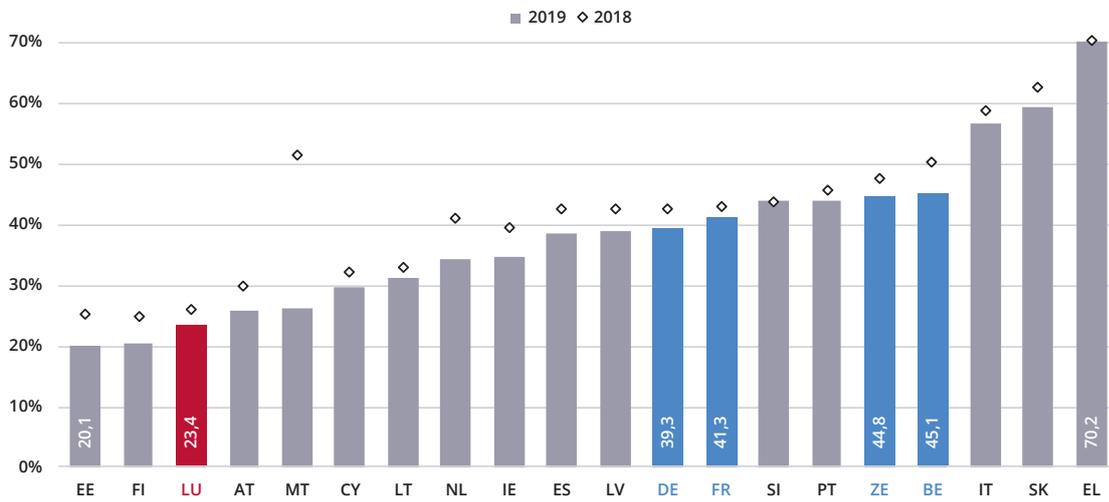
¹⁵ Confinement des populations, fermetures administratives de certaines activités, etc.

¹⁶ Voir PII.3.2.

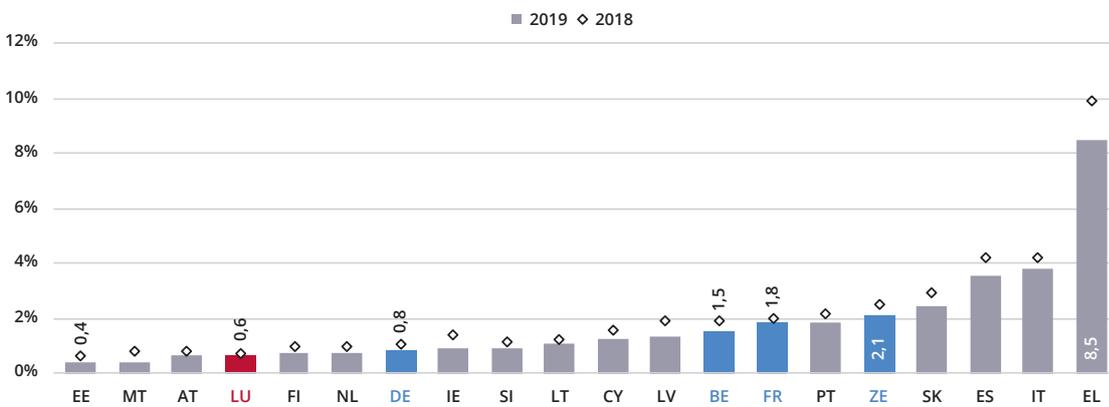
Taux de chômage de longue durée (> 12 mois), en pourcentage de la population active



Chômage de longue durée, en proportion du chômage total



Taux de chômage de très longue durée (> 24 mois), en pourcentage de la population active



Note : Toutes les données se rapportent aux personnes résidentes âgées de 20 à 64 ans.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1.2. Chômage de longue durée

Au Luxembourg, le taux de chômage de longue durée se situe, en 2019, à son plus bas niveau depuis 2010. En effet, si ce taux a connu une progression de 2010 à 2016 (de 1,2% à 2,2%), il s'est par la suite résorbé pour tomber à 1,2%, soit légèrement en-dessous de son niveau du début de la décennie.

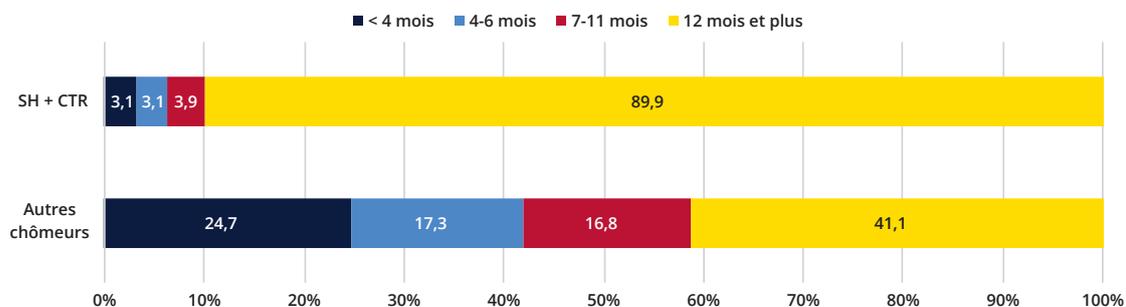
Ces évolutions correspondent à une tendance généralisée au sein de la zone euro, la quasi-totalité des pays (à l'exception de Chypre, de la Grèce et de l'Italie) ayant connu une diminution du taux de chômage par rapport à 2010. Pour les trois pays qui forment l'exception, il convient de noter que les années récentes sont néanmoins marquées par une baisse du taux de chômage de longue durée, celle-ci ne suffisant cependant pas à descendre sous leur niveau de 2010.

Si l'on analyse la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée dans le nombre total de chômeurs, force est de constater que ceux-ci représentent environ 45% des personnes à la recherche d'un emploi dans les pays de l'Union monétaire européenne. Toutefois, certains pays affichent des parts de chômeurs de longue durée nettement plus élevées : ainsi, en Slovaquie ou en Grèce, cette catégorie de personnes représente près de 60%, respectivement 70% des demandeurs d'emploi.

Pour ce qui est des personnes qui ne parviennent pas à trouver un emploi depuis plus de vingt-quatre mois, soit celles qui se retrouvent en situation de chômage de très longue durée, le Luxembourg figure, avec un taux de 0,6%, parmi les meilleurs élèves au sein de la zone euro (2,1%). Toutefois, certains pays, à l'instar de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce ne parviennent pas à juguler ce fléau et affichent des taux de chômage de très longue durée très supérieurs à ceux des autres pays. Ainsi, malgré une baisse régulière au cours des dernières années, 8,5% de la population active grecque est à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans, soit un taux quatre fois supérieur à la moyenne européenne.

Pour le Luxembourg, les données de l'ADEM permettent de mieux comprendre quels sont les facteurs qui empêchent les demandeurs d'emploi de retrouver rapidement leur place sur le marché du travail. Ainsi, près d'une personne sur trois inscrite depuis plus d'un an auprès de l'ADEM a un statut de travailleur handicapé ou à capacité de travail réduite. Dit autrement, parmi les demandeurs d'emploi ayant l'un de ces statuts spécifiques, 90% cherchent un emploi depuis au moins un an, contre 40% pour les chômeurs sans statut spécifique.

Répartition des chômeurs selon leur durée d'inscription auprès de l'ADEM, décembre 2020

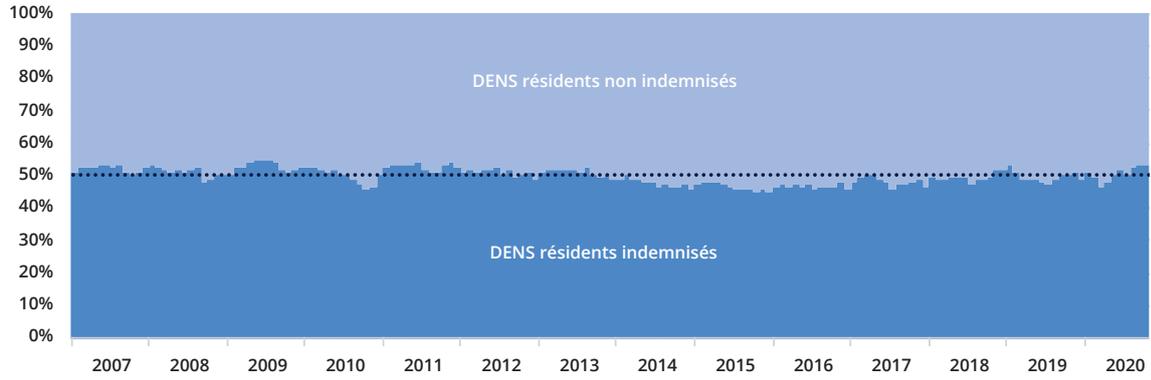


Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

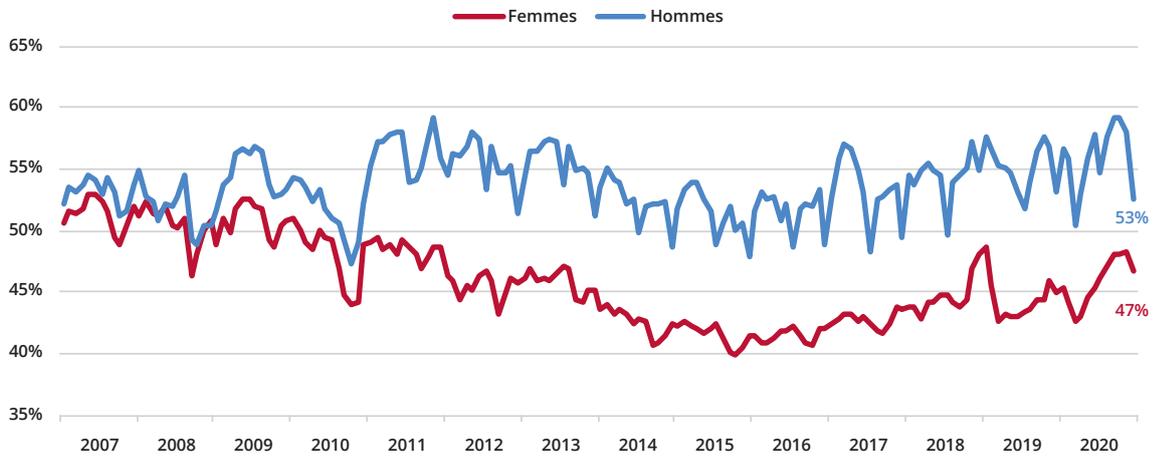
Données : ADEM

Graphique : CSL

Part des demandeurs d'emploi résidents indemnisés et non indemnisés inscrits auprès de l'ADEM



Proportion de chômeurs résidents indemnisés par genre



Note : DENS = demande d'emploi non satisfaite

Données : ADEM
Graphiques : CSL

2. CHÔMAGE : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG

2.1. Chômage indemnisé et non indemnisé

Si l'on s'attarde sur les données publiées par l'ADEM (en ayant en tête les observations formulées dans l'encadré ci-dessous), force est de constater que le taux de chômage est, avec 6,3% à l'un des niveaux les plus élevés depuis 20 ans. Cette résurgence du chômage au Luxembourg, et dans les pays européens de façon plus générale, est liée à la crise sanitaire qui a éclaté au printemps 2020 et qui a contraint le gouvernement à prendre des mesures d'arrêt temporaire de bon nombre d'activités économiques qui, pour certaines, perdurent une bonne partie de l'année. Dès lors, le Grand-Duché, qui était en bonne voie de retrouver un niveau de chômage équivalent à celui d'avant l'éclatement de la crise financière et économique du début des années 2010 s'éloigne à nouveau de cet objectif.

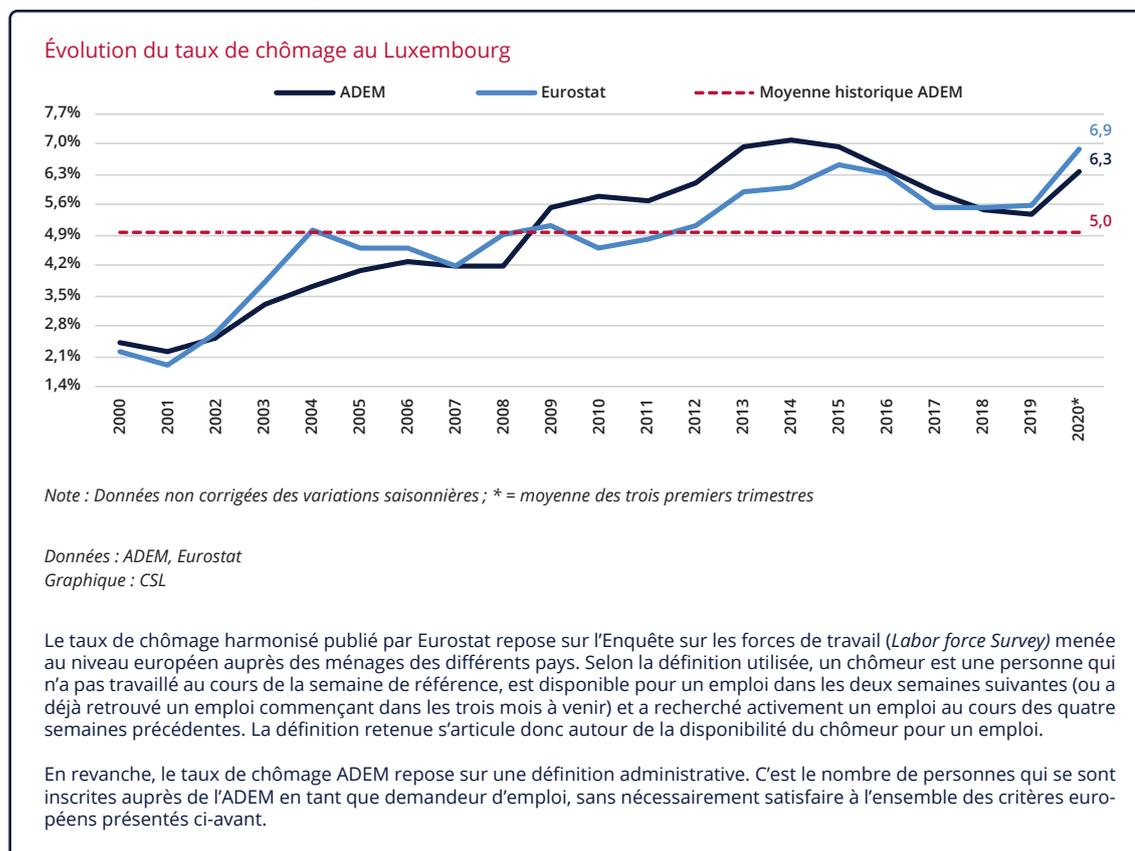
Si la part de chômeurs indemnisés ne tombait guère sous la barre des 50% avant 2013 (à l'exception de 2010, année au cours de laquelle cette proportion est passée pendant plusieurs mois sous ce niveau symbolique), la crise de la dette souveraine euro-

péenne a contribué à un allongement des périodes de chômage, et donc à une diminution du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés : de janvier 2014 à décembre 2017, ce ne sont en moyenne que 47% des personnes inscrites auprès de l'ADEM qui sont indemnisées.

Depuis lors, la proportion de chômeurs indemnisés connaît une tendance à la hausse qui se renforce courant 2020 sous l'afflux de personnes ayant perdu leur emploi dans le cadre de la crise sanitaire.

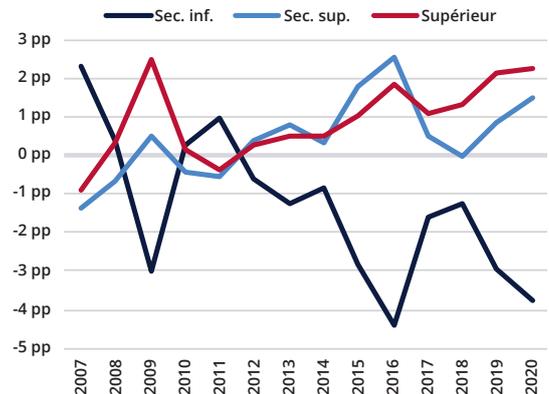
Concernant la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés selon le genre, il appert que les femmes sont moins bien loties que leurs congénères masculins. Ainsi, pour ces premières, la proportion d'indemnisées se situe durablement sous 50% depuis 2010 avec un creux de moins de 45% de 2014 à 2018. Pour les hommes, par contre, ce n'est que très ponctuellement que la part de ceux qui sont indemnisés tombe sous 50%.

Note concernant les divergences entre les taux de chômage ADEM et Eurostat



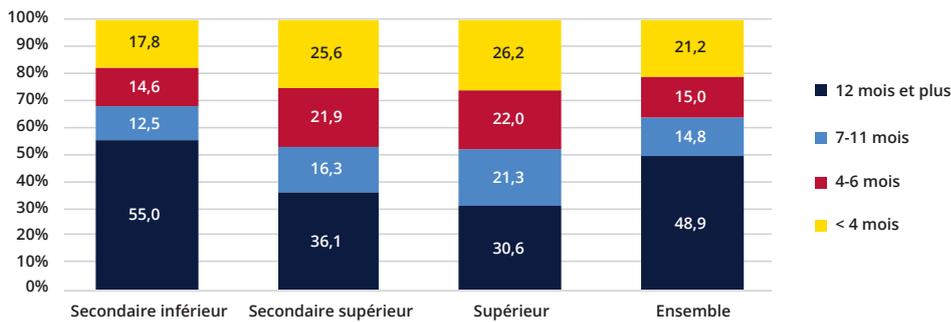
Répartition (à gauche) et variation en points de pourcentage (à droite) des demandeurs d'emploi par niveau de formation, moyennes annuelles

Année	Nombre moyen de DENS	Proportion de DENS par niveau de formation		
		Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur
2007	9 009	67,0%	22,7%	10,3%
2008	9 201	67,4%	22,0%	10,6%
2009	12 406	64,4%	22,5%	13,1%
2010	13 473	64,6%	22,1%	13,3%
2011	13 426	65,6%	21,5%	12,9%
2012	14 889	65,0%	21,9%	13,1%
2013	17 128	63,7%	22,7%	13,6%
2014	18 234	62,9%	23,0%	14,1%
2015	17 767	60,1%	24,8%	15,2%
2016	16 933	55,7%	27,3%	17,0%
2017	16 177	54,0%	27,9%	18,1%
2018	15 250	52,8%	27,8%	19,4%
2019	15 383	49,8%	28,7%	21,5%
2020	18 673	46,1%	30,2%	23,8%

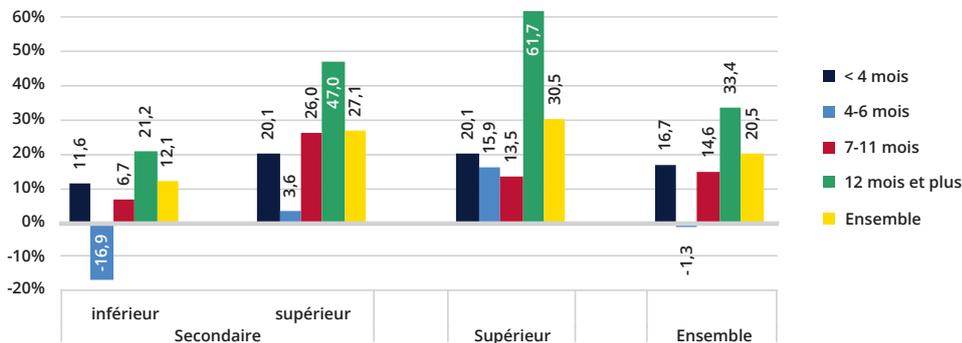


	Total	Sec. inf.	Sec. sup.	Sup.
Coefficient multiplicateur du nombre de DENS 2010-2020	1,39	0,99	1,89	2,49

Répartition des chômeurs selon le niveau d'études et la durée d'inscription auprès de l'ADEM, décembre 2020



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi selon le niveau de formation et la durée d'inscription, décembre 2019 - décembre 2020



Les niveaux de formation retenus par l'ADEM

Secondaire	inférieur	Avoir terminé avec succès au maximum l'équivalent d'une classe de 11 ^e ou 3 ^e
	supérieur	Avoir terminé avec succès au maximum l'équivalent d'une classe de 13 ^e ou 1 ^{re}
Supérieur		Avoir terminé avec succès des études post-secondaires

Données : ADEM
Graphiques : CSL

2.2. Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription

Les données de l'ADEM permettent d'analyser dans le détail les caractéristiques personnelles des personnes cherchant un emploi.

Ainsi, jusqu'en décembre 2020, on constate une hausse considérable du nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits auprès de cette administration : +20% entre les mois de décembre 2019 et 2020 (+3 386 inscrits). Cette hausse est indubitablement en grande partie imputable aux conséquences économiques de la crise sanitaire liée à la propagation dans le monde du coronavirus SARS-COV-2.

Cette progression liée à la pandémie vient cependant également renforcer des tendances de fond à l'œuvre depuis une bonne douzaine d'année : la diminution de la part de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. En effet, si leur nombre stagne (multiplication par 0,99 par rapport à 2010), le nombre de chômeurs diplômés du secondaire est multiplié par 1,89, tandis que celui des demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur a été multiplié par 2,5. De ce fait, ces derniers représentent désormais près d'un quart des personnes inscrites auprès de l'ADEM contre encore 10% seulement en 2007.

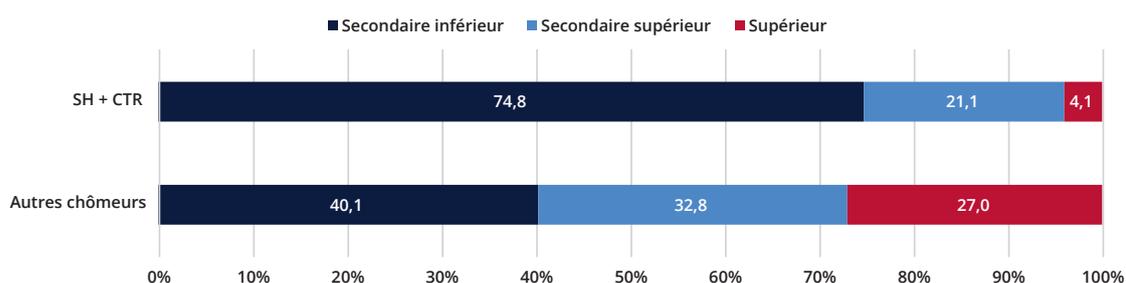
Toutefois, si l'on considère à la fois le niveau de diplôme et la durée d'inscription auprès de l'ADEM, force est de constater que ce sont les chômeurs de longue durée faiblement qualifiés qui prédominent : ainsi, un quart des inscrits depuis plus d'un an n'a au mieux qu'un diplôme du cycle inférieur du secondaire.

L'année 2020 a été marquée par une polarisation de la population de demandeurs d'emploi : tant le nombre de chômeurs récemment inscrits (<4 mois ; +16,7%) que celui des chômeurs inscrits depuis plus de 7 mois a augmenté (+28,5% et même +33% pour les chômeurs depuis plus de douze mois).

De ce point de vue, ce sont les demandeurs d'emploi disposant d'un diplôme post-secondaire qui ont globalement connu l'évolution la plus défavorable, surtout en ce qui concerne le chômage de longue durée qui, pour cette catégorie de personnes, a augmenté de plus de 60% (+672 personnes) en un an.

Toutefois, les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés forment sans équivoque le groupe de personnes le plus important parmi les inscrits à l'ADEM. Outre le niveau de qualification, force est de constater qu'ils sont fortement surreprésentés au sein de la catégorie de chômeurs ayant le statut de travailleur handicapé et/ou à capacité de travail réduite.

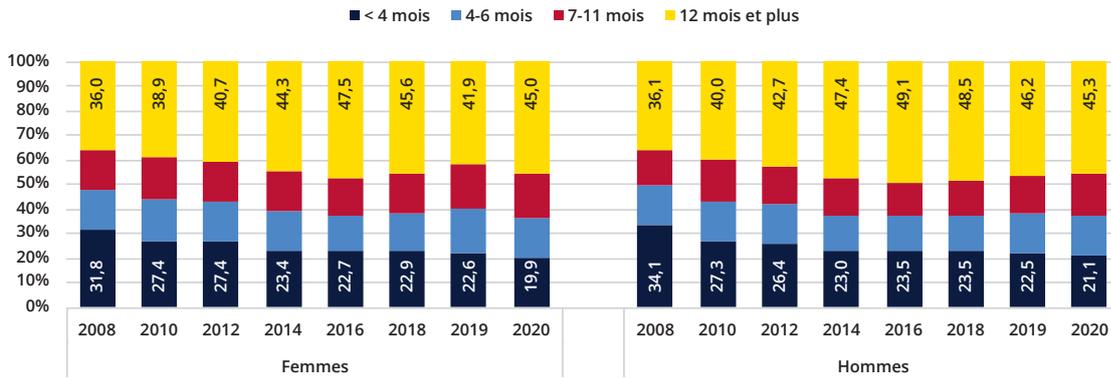
Répartition des chômeurs avec et sans statut spécifique selon leur niveau de diplôme, Luxembourg, décembre 2020



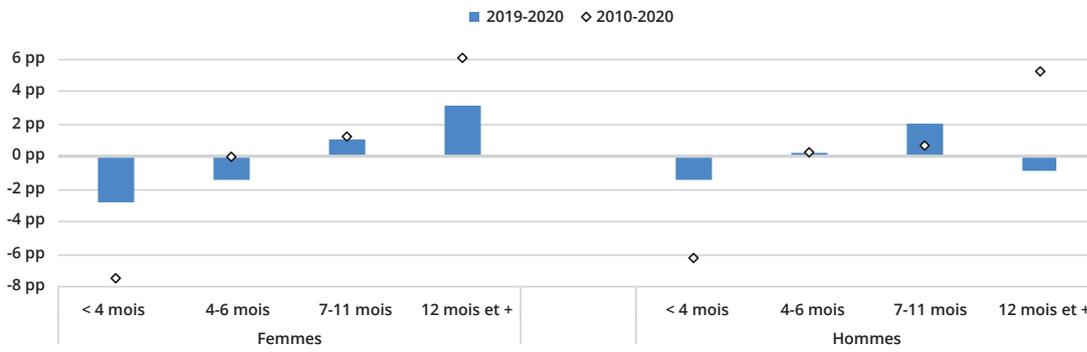
Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM
Graphique : CSL

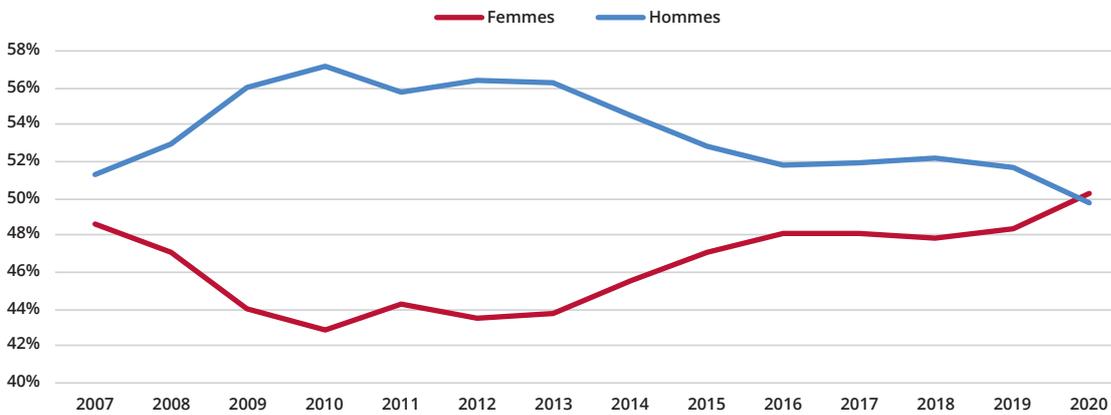
Durée du chômage selon le genre, moyennes annuelles



Variations de la durée du chômage selon le genre, en points de pourcentage



Chômage de longue durée (douze mois et plus) selon le genre, moyennes annuelles



Données : ADEM
Graphiques : CSL

2.3. Chômage selon le genre et la durée d'inscription

Depuis le milieu des années 2000, le chômage connaît progressivement une mutation structurelle : si les caractéristiques personnelles des demandeurs d'emploi jouent bien évidemment toujours un rôle, force est de constater que de façon générale les durées d'inscription auprès de l'ADEM s'allongent au fil des années, quoique dans des proportions sensiblement différentes selon les types d'individus (voir aussi sections précédentes et suivantes).

La répartition par genre des demandeurs d'emploi ne déroge pas à cette règle : la proportion de femmes concernées par le chômage de longue durée s'est accrue de 6 points de pourcentage en 10 ans, tandis que pour les hommes la progression est, avec 5 points de pourcentage, un petit peu plus faible.

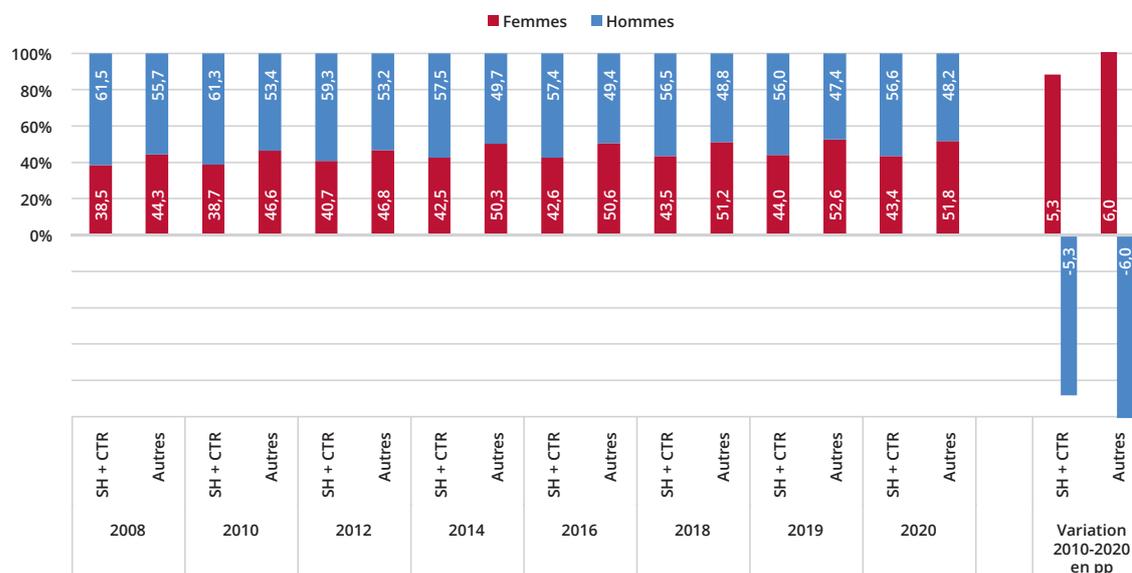
À court terme, entre décembre 2019 et décembre 2020, cette régularité ne se vérifie que partiellement. Du côté des femmes au chômage depuis sept mois ou plus, leur part augmente de 4,1 points, tandis que les courtes durées représentent un poids

moindre. Pour les hommes, c'est la proportion de ceux inscrits depuis sept à onze mois qui évolue sur un an (+2 points) tandis que les autres font du sur place, voire diminuent.

De ce fait, les femmes sont désormais, en 2020, un peu plus nombreuses que les hommes (36 femmes de plus en moyenne sur l'année) à être inscrites auprès de l'ADEM depuis au moins un an. Dix ans en arrière, année où l'écart entre les deux genres était à son paroxysme, les femmes ne représentaient que 43% des demandeurs d'emploi, soit une différence d'environ 760 personnes.

Concernant les statuts spécifiques, il appert que les hommes sont surreprésentés au sein des demandeurs d'emploi handicapés et/ou à capacité de travail réduite : ainsi, leur part, quoiqu'en baisse régulière depuis 2008, reste au-delà de 55%. Mécaniquement, la part de demandeuses d'emploi ayant un statut spécifique connaît une hausse sur les douze dernières années, passant de 36% en 2008 à 43% en 2020.

Chômage selon le genre et le statut spécifique, moyennes annuelles



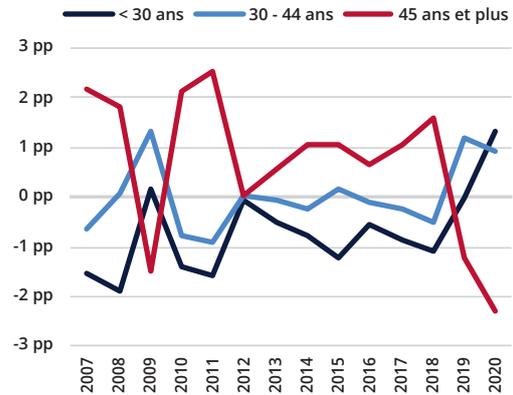
Note : pp = points de pourcentage ; SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM

Graphique : CSL

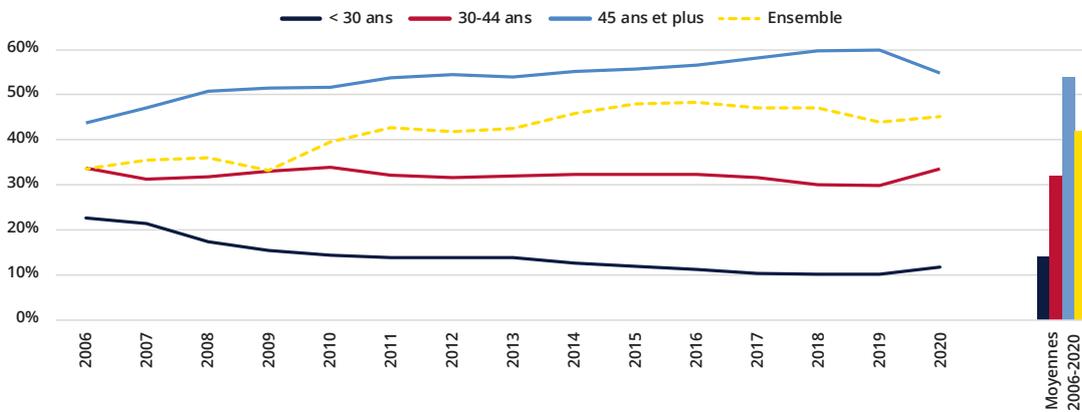
Répartition (à gauche) et variation en points de pourcentage (à droite) des demandeurs d'emploi par catégorie d'âge, moyennes annuelles

Année	Nombre moyen de DENS	Proportion de DENS par catégorie d'âge		
		< 30 ans	30 - 44 ans	45 ans et plus
2006	8 825	31,0%	38,0%	31,0%
2007	9 009	29,5%	37,3%	33,2%
2008	9 201	27,6%	37,4%	35,0%
2009	12 406	27,8%	38,7%	33,5%
2010	13 473	26,4%	38,0%	35,7%
2011	13 426	24,8%	37,1%	38,2%
2012	14 889	24,7%	37,1%	38,2%
2013	17 128	24,2%	37,0%	38,7%
2014	18 234	23,4%	36,8%	39,8%
2015	17 767	22,2%	36,9%	40,8%
2016	16 933	21,7%	36,8%	41,5%
2017	16 177	20,8%	36,6%	42,6%
2018	15 250	19,7%	36,1%	44,2%
2019	15 383	19,7%	37,3%	43,0%
2020	18 673	21,1%	38,2%	40,7%

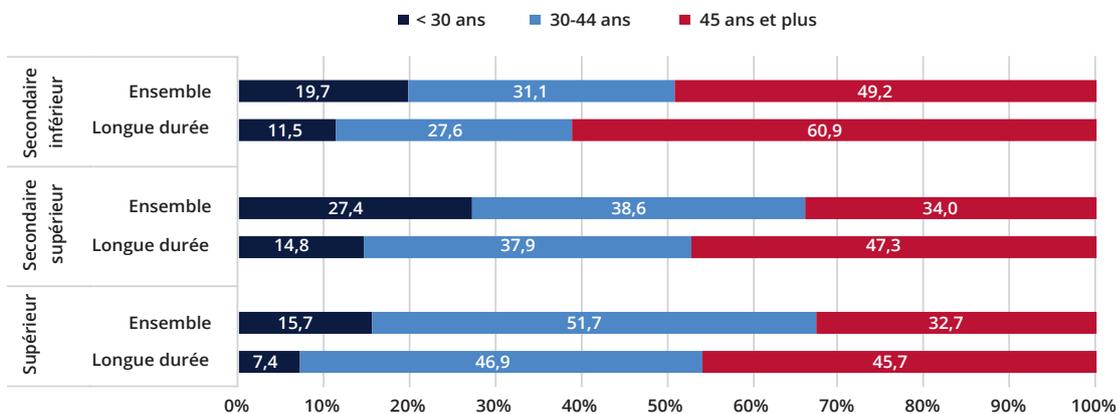


	Total	< 30 ans	30 - 44 ans	45 ans et plus
Coefficient multiplicateur du nombre de DENS 2010-2020	1,39	0,80	1,01	1,14

Proportion du chômage de longue durée selon l'âge du demandeur d'emploi, moyennes annuelles



Niveau d'études et âge des chômeurs de longue durée, moyenne 2020



Données : ADEM
Graphiques et tableau : CSL

2.4. Chômage de longue durée selon l'âge

Au cours des quatorze dernières années, la répartition par catégorie d'âge des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM a évolué en défaveur des plus âgés. En effet, force est de constater que depuis 2006 leur part a augmenté de près de 10 points de pourcentage et, de ce fait, les chômeurs âgés représentent désormais deux demandeurs d'emploi sur cinq. *A contrario*, la proportion de jeunes chômeurs tend à décroître progressivement, tandis que la catégorie d'âge intermédiaire (de 30 à 44 ans) représente une part stable du nombre total de personnes inscrites auprès de l'administration de l'emploi.

Si l'on s'intéresse exclusivement aux demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, il appert que c'est la tranche d'âge la plus élevée qui y est la plus représentée avec, en moyenne, 54% des chômeurs de longue durée entre 2006 et 2020 et un pic à 60% en 2019. Les jeunes sont, quant à eux, avec une part de 10% en 2020, ceux qui sont le moins concernés par le chômage de longue durée.

Ainsi, les personnes de plus de 45 ans sont non seulement celles qui sont le plus concernées par le chômage (40% des demandeurs d'emploi) mais éga-

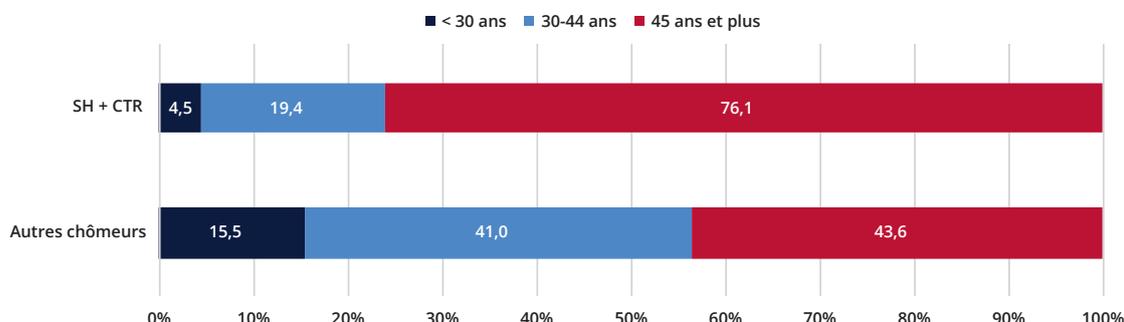
lement celles pour lesquelles cette situation perdure le plus longtemps.

Précédemment, dans la section 2.2, une relation entre ancienneté d'inscription et niveau de formation a été constatée : plus ce dernier est faible, plus la première est importante. Cette relation apparaît d'autant plus nettement si l'on ajoute la catégorie d'âge comme critère d'analyse : près des deux tiers des chômeurs de longue durée ont à la fois un niveau de formation faible et un âge dépassant les 45 ans.

Cependant, la formation à elle seule ne constitue plus un rempart suffisant face au fléau qu'est le chômage puisque la durée de ce dernier tend à augmenter pour tous les niveaux de diplôme.

La situation des demandeurs d'emploi ayant un statut spécifique donne un éclairage supplémentaire sur la relation entre âge et chômage. Ainsi, les trois quarts des personnes handicapées et/ou à capacité de travail réduite inscrites auprès de l'ADEM ont plus de 45 ans.

Chômeurs de longue durée selon l'âge, moyenne 2020

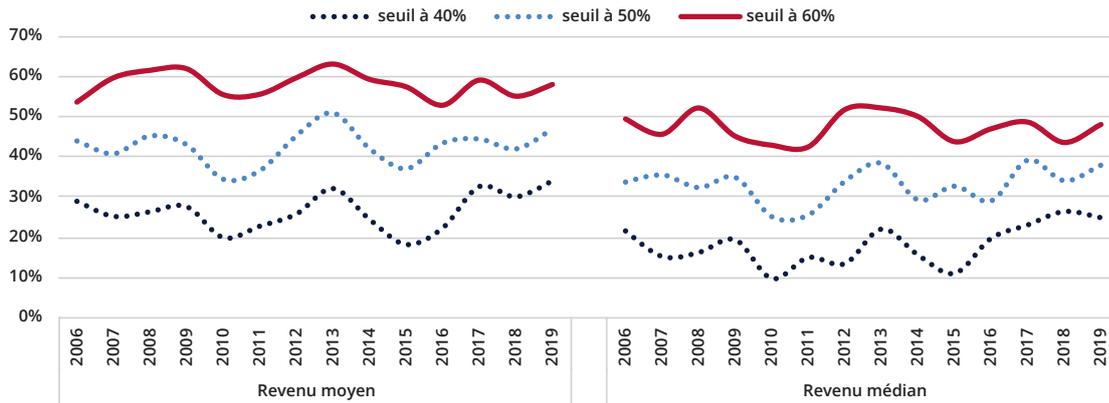


Note : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

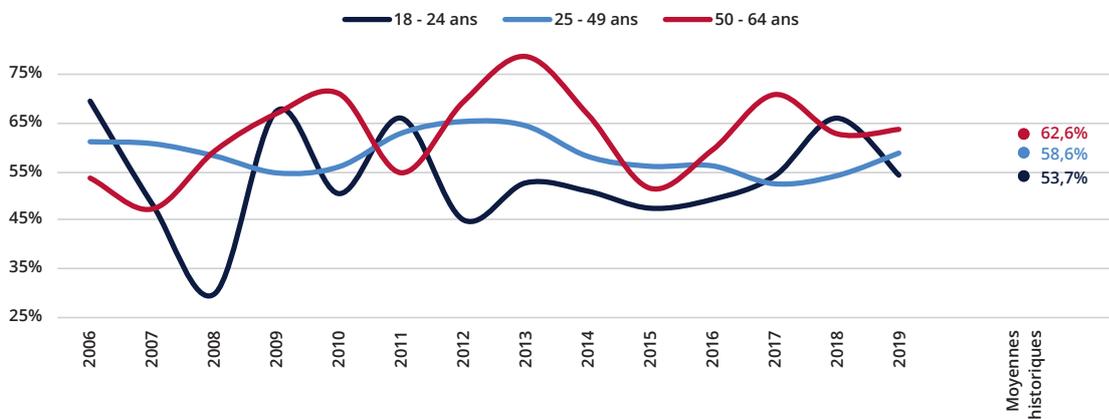
Données : ADEM

Graphique : CSL

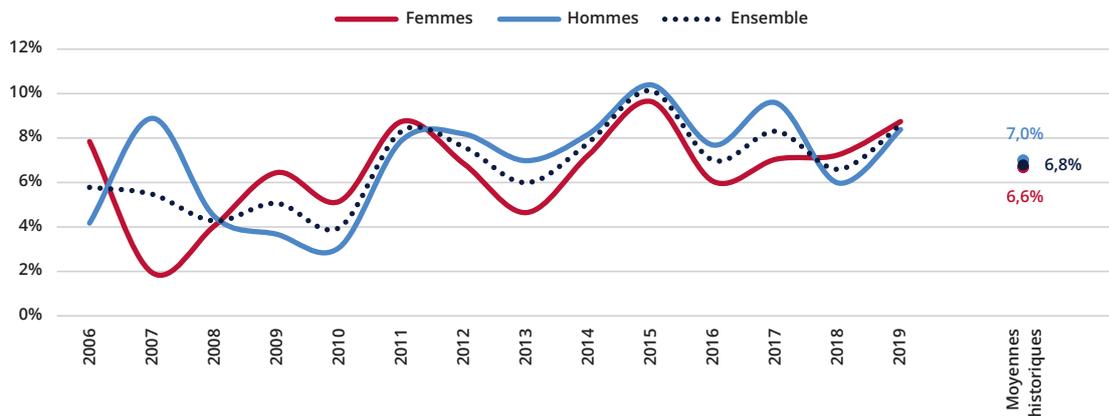
Taux de risque de pauvreté des chômeurs par seuil de pauvreté



Chômeurs en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge



Taux de privation matérielle sévère des chômeurs selon le genre



Note : Ruptures de série en 2016 pour tous les graphiques.
 Les données pour les 18-24 ans sont peu fiables avant 2010 et de 2017 à 2019 tandis que les données pour les 50-64 ans sont peu fiables avant 2010.

Données : Eurostat
 Graphiques : CSL

2.5. Chômage et pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est une proportion observée à partir du seuil de pauvreté, ce dernier correspondant à une proportion du revenu équivalent médian de la population. Quel que soit le seuil retenu, le taux de risque de pauvreté varie dans le temps. Le seuil choisi a néanmoins une influence sur la façon dont varie le taux de risque de pauvreté, notamment parce que certaines personnes, dont les revenus sont proches du seuil de pauvreté, peuvent passer sous (ou au-dessus) du seuil de pauvreté lorsque celui-ci varie au gré des fluctuations du revenu équivalent médian.

Ainsi, pour les résidents du Grand-Duché en âge de travailler (16-64 ans), le taux de risque de pauvreté au seuil de 60% du revenu équivalent médian est de 17,5%, soit 0,8 points de pourcentage de plus qu'en 2018.¹⁷ Ce taux de risque de pauvreté s'inscrit dans une tendance à la hausse depuis le début des années 2000, même si celle-ci est parfois interrompue par des baisses ponctuelles et de courtes durées.

Si ces chiffres peuvent déjà paraître élevés, la situation est autrement plus dramatique pour les personnes à la recherche d'un emploi. Ainsi, pour les chômeurs, le taux de risque de pauvreté s'élève, en 2019, à 48% et est en hausse par rapport à 2018 (+4,5 points de pourcentage). Toutefois, le taux de risque de pauvreté n'est pour l'heure pas repassé au-delà des 50%, comme cela a pu être le cas de 2012 à 2014.

La situation délétère à laquelle font face les demandeurs d'emploi ne concerne cependant pas la seule pauvreté monétaire. En effet, si l'on se réfère au taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale¹⁸, la situation des demandeurs d'emploi ne s'améliore guère depuis une quinzaine d'années.

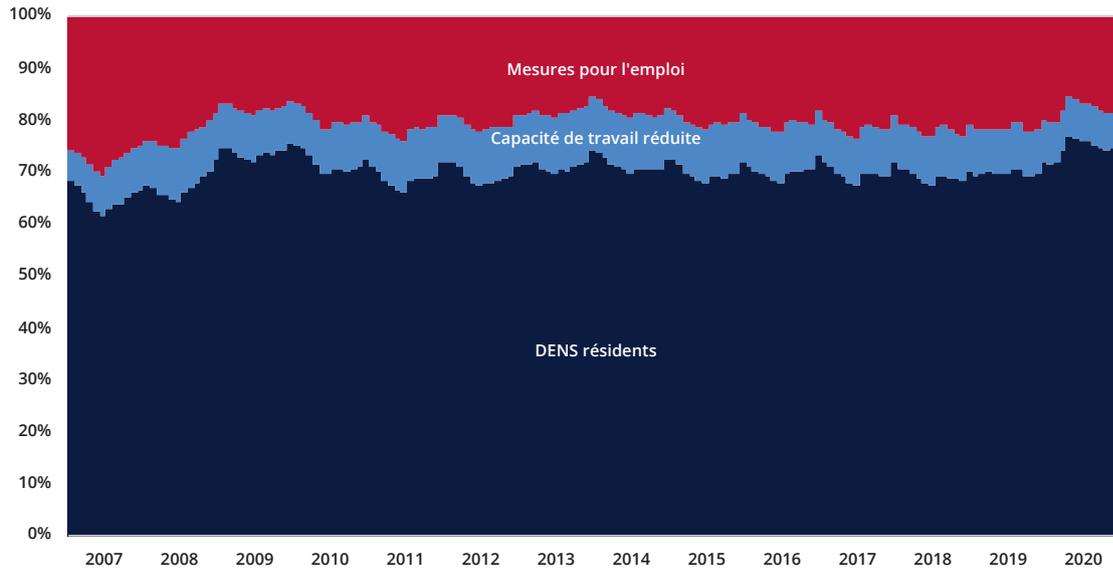
Ainsi, le deuxième graphique ci-contre fait apparaître des situations distinctes selon la catégorie d'âge des demandeurs d'emploi. En effet : pour les plus âgés, le taux de risque de pauvreté suit une tendance ascendante, tandis que pour la catégorie d'âge intermédiaire, l'indicateur semble plutôt orienté à la baisse, l'année 2019 venant toutefois contrecarrer cette amélioration. Concernant les jeunes, les données sont globalement peu fiables, mais malgré la forte volatilité se dégage une forte impression de stagnation du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale depuis le milieu des années 2000.

Du fait de la faiblesse des revenus dont ils disposent, les demandeurs d'emploi se voient parfois contraints à renoncer à certains biens et services essentiels. Ainsi, si pour l'ensemble de la population le taux de privation matérielle sévère n'est que de 1,3% en 2019, il est, avec 8,6%, plus de six fois plus élevé pour les personnes à la recherche d'un emploi !

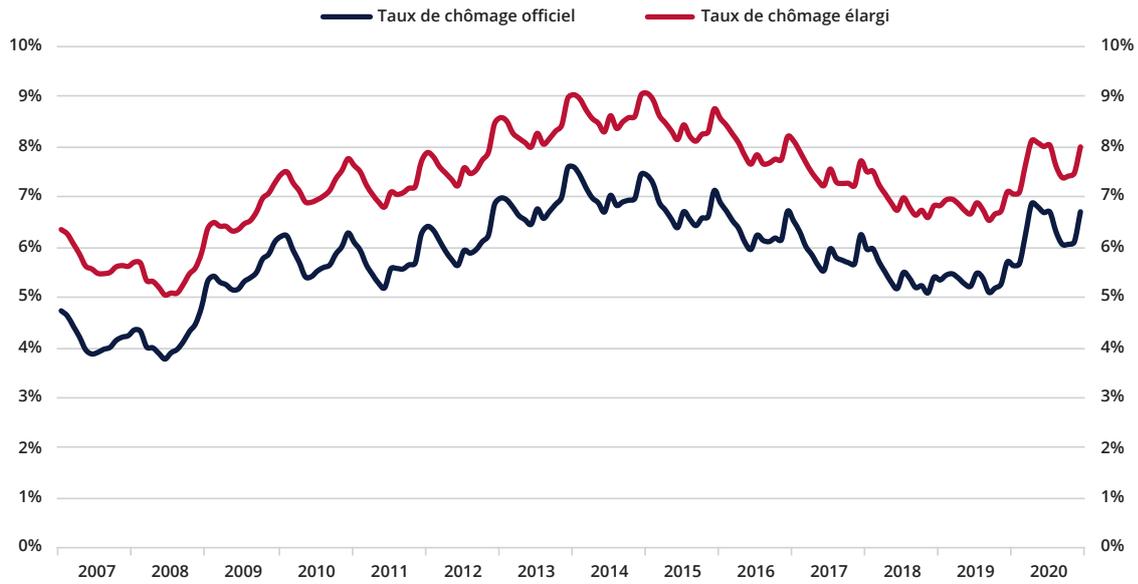
¹⁷ Voir Pl.5.

¹⁸ Une personne est considérée comme étant en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dès que son revenu disponible se situe sous le seuil de pauvreté, que ses conditions de vie sont contraintes par un manque de ressources (privation matérielle) ou qu'elle fait partie d'un ménage à très faible intensité de travail.

Chômeurs en mesure pour l'emploi et travailleurs à capacité de travail réduite dans le chômage total



Taux de chômage officiel et taux de chômage élargi



Données : ADEM
Graphiques : CSL

2.6. Mesures pour l'emploi

Les personnes en mesure pour l'emploi sont des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM mais écartés des statistiques officielles du chômage, et notamment du calcul du taux de chômage. On distingue en effet dans les données de l'ADEM trois grands groupes de demandeurs d'emploi : 1) ceux qui sont affectés à une mesure pour l'emploi ; 2) ceux ayant une capacité de travail réduite ¹⁹ (CTR) ; 3) les autres demandeurs d'emploi.

Au fil des années, la part des demandeurs d'emploi n'appartenant à aucune des deux premières catégories énumérées ci-avant connaît une progression et se stabilise à partir de 2013 aux alentours de 70%. En fin de période, et plus précisément en 2020, elle connaît une hausse abrupte sous l'effet de la considérable hausse des demandeurs d'emploi due à la crise sanitaire liée à la COVID-19. La part des demandeurs d'emploi qui ne sont pas en mesure pour l'emploi et n'ont pas une capacité de travail réduite s'établit désormais à environ 75%.

La part des personnes à capacité de travail réduite dans les chiffres du chômage élargi connaît elle aussi une progression pour atteindre une proportion de près de 12% en 2013. Par après, cette part repart à la baisse et se situe actuellement à près de 7%.

Pour ce qui est des mesures pour l'emploi, elles perdent mécaniquement en importance au cours de la période, cette perte étant essentiellement concentrée dans les années 2007 à 2010, 2012 à 2013, et en 2020. Si au cours des dernières années la proportion d'inscrits à l'ADEM affectés à des mesures pour l'emploi fluctuait aux alentours de 22%, l'année 2020 est marquée par une chute abrupte de leur part à environ 17%.

La prise en compte de cette dernière catégorie de personnes dans le calcul du taux de chômage donne une image plus proche de la réalité de la proportion de la population active qui ne trouve pas un emploi stable. Ainsi, le taux de chômage élargi s'établit en décembre 2020 à 8% de la population active, contre seulement 6,7% pour le taux de chômage officiel. De 2009 à 2014, l'écart entre les deux taux s'accroît (entrecoupé par une période de relative stabilité, voire de diminution de 2011 à 2013) faisant ainsi apparaître un taux de chômage officiel plus bas d'environ 1,5 points de pourcentage. Depuis 2017, l'écart entre les deux taux décline lentement d'année en année pour ne se situer plus qu'à 1,3 points à la fin de l'année 2020.

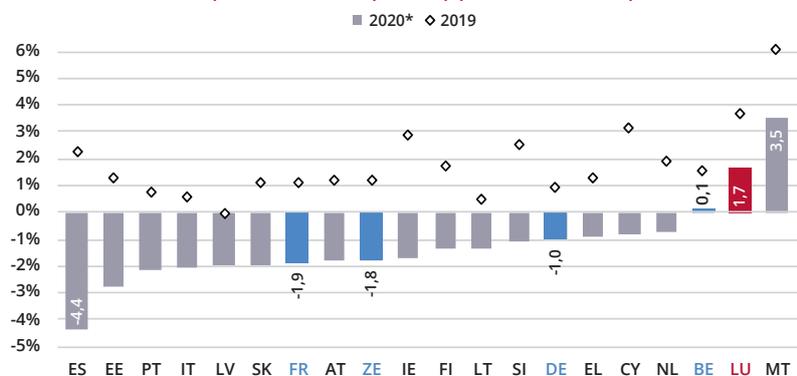
¹⁹ La capacité de travail réduite trouve son origine dans une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés qui ne peuvent plus exercer leur dernier poste de travail en application des dispositions L.551-1 et suivantes du Code du travail.

Évolution de l'emploi total intérieur (2000 = 100)

	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
													T1	T2	T3
AT	100	103,1	109,1	110,8	112,0	112,4	113,4	114,1	115,6	117,5	119,5	120,9	119,4	115,7	120,9
BE	100	104,0	109,3	110,8	111,3	110,9	111,4	112,4	113,8	115,5	117,2	119,1	118,6 (p)	118,1 (p)	120,8 (p)
CY	100	116,4	129,0	129,4	124,8	117,8	115,5	117,3	122,7	129,3	136,2	140,5 (p)	137,3 (p)	140,1 (p)	140,7 (p)
DE	100	98,3	102,7	103,9	105,1	106,0	106,9	107,9	109,2	110,7	112,3	113,3	112,7	111,7	111,9
EE	100	104,6	93,6	99,8	101,4	102,7	103,5	106,4	106,7	109,6	111,0	112,4	112,1	107,4	108,2
EL	100	107,7	109,1 (b)	104,5	100,3	99,7	103,3	100,2	103,6	103,1	104,6 (p)	105,9 (p)	104,5 (p)	104,4 (p)	105,9 (p)
ES	100	117,9	116,8	113,8	109,2	106,6	107,7	110,7	113,0	116,0	118,7 (p)	121,3 (p)	118,8 (p)	112,4 (p)	116,7 (p)
FI	100	105,2	108,5	110,2	111,1	110,3	109,8	109,7	110,2	111,4	114,2	116,1	114,4	113,8	115,4
FR	100	102,8	104,9	105,6	106,0	106,2	106,8	107,0	107,7	108,9	110,0 (p)	111,2 (p)	110,8	107,6	109,0
IE	100	115,7	111,0 (b)	108,6	108,0	111,2	114,2	118,3	122,7	126,4	130,4	134,2	136,0	127,8	132,2
IT	100	106,4	107,6	107,9	107,6	105,7	105,8	106,5	107,9	109,2	110,2	110,7	109,2	107,4	108,8
LT	100	101,6	89,2	89,7	91,4	92,6	94,5	95,8	98,0	97,3	98,6	99,1	99,7	97,2	96,4
LU	100	116,5	136,2	140,2	143,6	146,2	150,0	153,8	158,5	163,9	170,0	176,1	179,0	178,7	179,4
LV	100	104,9	91,3	92,7	94,0	96,2	94,9	96,2	96,0	95,9	97,3	97,2	96,7	93,7	95,5
MT	100	103,3	111,9	115,2	118,4	122,9	129,5	134,7	140,5	151,9	161,0	170,7	179,2	176,2	174,8
NL	100	101,7	107,0	107,9	107,7	106,5	106,4	107,4	109,0	111,6	114,5 (p)	116,7 (p)	116,7 (p)	114,6 (p)	116,3 (p)
PT	100	100,0	96,6	94,7	90,9	88,3	89,5	90,8	92,2	95,3	97,5	98,2 (p)	97,2 (e)	94,8 (e)	96,3 (e)
SI	100	101,7	105,3	103,6	102,6	101,4	101,9	103,2	105,1	108,2	111,7	114,4	114,3	112,3	113,1
SK	100	103,2	107,2	109,1	109,1	108,3	109,8	112,0	114,6	117,2	119,5	120,8	119,6	117,7	118,1
ZE	100	104,2	106,3	106,5	106,1	105,6	106,4	107,4	108,9	110,6	112,3	113,6	112,7	110,3	111,8

Note : (p) = données provisoires ; (b) = rupture de série ; (e) = estimations Eurostat

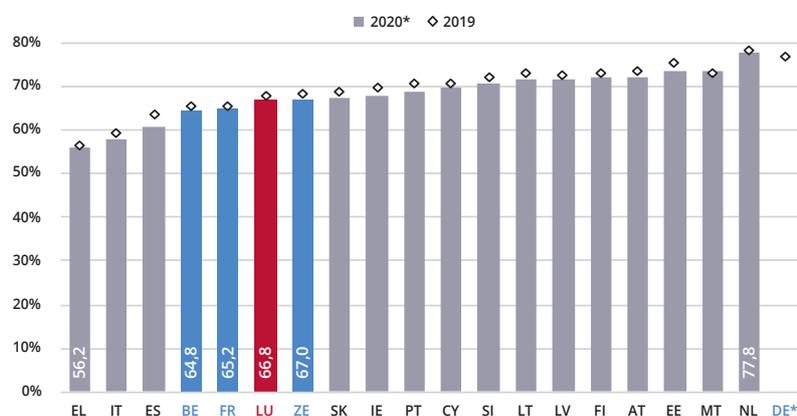
Évolution de l'emploi intérieur par rapport à l'année précédente



Comparaison des taux de croissance annuels de l'emploi en 2009 et 2020*

	Variation		Écart en pp
	2008-2009	2019-2020*	
AT	-0,5%	-1,8%	-1,3 pp
DE	0,2%	-1,0%	-1,2 pp
CY	0,0%	-0,8%	-0,8 pp
FR	-1,1%	-1,9%	-0,7 pp
IT	-1,6%	-2,1%	-0,4 pp
EL	-0,6%	-0,9%	-0,3 pp
SK	-2,0%	-1,9%	+0,0 pp
ZE	-1,9%	-1,8%	+0,1 pp
NL	-0,9%	-0,8%	+0,1 pp
BE	-0,2%	0,1%	+0,3 pp
PT	-2,7%	-2,2%	+0,6 pp
SI	-1,6%	-1,1%	+0,6 pp
LU	1,0%	1,7%	+0,6 pp
FI	-2,5%	-1,4%	+1,2 pp
ES	-6,3%	-4,4%	+2,0 pp
MT	0,0%	3,5%	+3,5 pp
IE	-7,8%	-1,7%	+6,2 pp
LT	-7,6%	-1,3%	+6,3 pp
EE	-10,2%	-2,8%	+7,4 pp
LV	-14,3%	-2,0%	+12,3 pp

Taux d'emploi de la population en âge de travailler (15-64 ans)



Note : Les données 2020* se réfèrent à la moyenne des trois premiers trimestres de l'année.

Le taux d'emploi n'est pas disponible pour l'Allemagne en 2020.

pp = points de pourcentage

Données : Eurostat

Tableaux et graphiques : CSL

3. EMPLOI

3.1. Création d'emplois et taux d'emploi

Du point de vue de la création d'emplois, le Luxembourg est le pays qui se démarque le plus au sein de la zone euro : depuis l'an 2000, le Grand-Duché connaît en effet un taux de croissance moyen de l'emploi de 3% par an, soit le triple de la zone euro, où l'emploi croît de 1% par an en moyenne depuis le début du siècle. Le Luxembourg est d'ailleurs le seul pays de l'Union monétaire qui n'a jamais connu une variation annuelle négative de l'emploi total intérieur, même si cela arrive ponctuellement en termes trimestriels, comme c'est par exemple le cas au deuxième trimestre 2020.

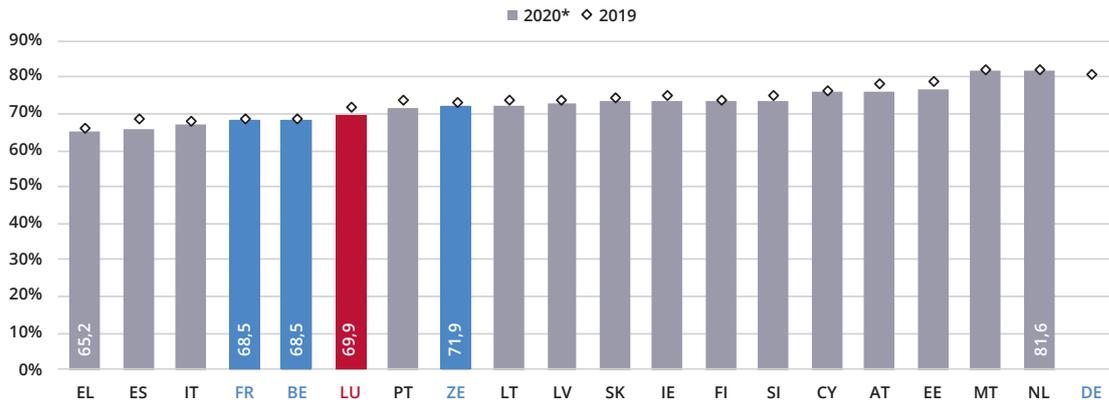
Cependant, le troisième trimestre 2020 marque une reprise de la hausse de l'emploi au Grand-Duché, de sorte que par rapport à 2019, le nombre de personnes travaillant au Luxembourg a augmenté de 1,7% au cours des neuf premiers mois de 2020. En moyenne des trois premiers trimestres de l'année passée, seule Malte affiche une progression plus importante, tandis que pour les autres membres de la zone euro les effets de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation de la pandémie ont eu un impact négatif considérable sur l'emploi : en moyenne de la zone euro, celui-ci chute de 1,8%.

Si l'on compare la situation actuelle à la chute de l'emploi liée à la crise financière de 2007-2008 et de ses répercussions en Europe, force est de constater que malgré les conséquences désastreuses de la crise sanitaire en cours sur le marché du travail, celles-ci restent largement moins importantes qu'en 2009, qui reste pour l'heure l'année où l'emploi intérieur de la zone euro a le plus diminué. La résilience de l'emploi en 2020 est principalement due au fait que la très grande majorité des pays ont mis en place, en parallèle avec des mesures de confinement et/ou d'arrêt de certaines activités économiques, des mesures visant à protéger l'emploi, notamment par le recours au chômage partiel.

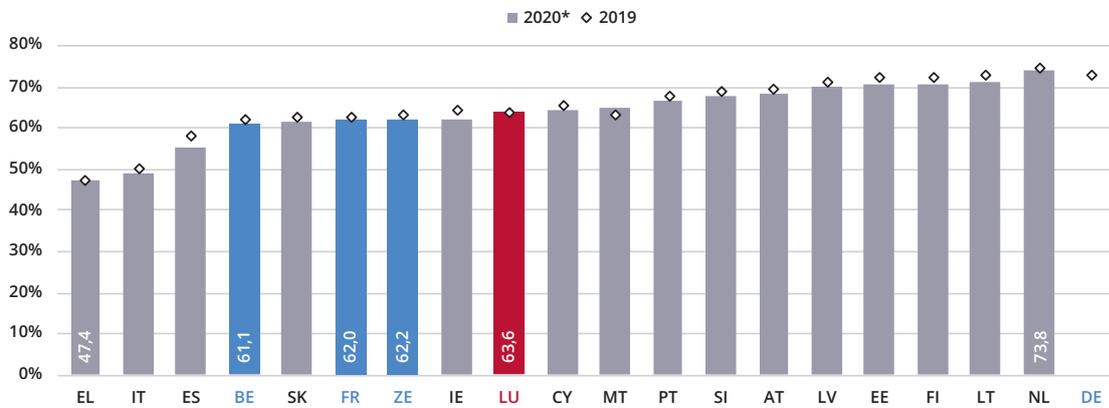
Dans ce comparatif, le Luxembourg est le seul pays à avoir affiché une progression significative de l'emploi lors des deux dernières grandes crises ayant affecté l'Europe (+1% en 2009 et +1,7% en moyenne des trois premiers trimestres 2020).

Si le Grand-Duché fait généralement partie des bons élèves en ce qui concerne les indicateurs du marché du travail, il en est un pour lequel le Grand-Duché affiche un résultat plutôt mitigé : le taux d'emploi des personnes en âge de travailler (donc de 15 à 64 ans). Ainsi, au Luxembourg ce taux s'élève à près de 67%, ce qui correspond à la moyenne de la zone euro tandis que les pays baltes tout comme la Finlande, l'Autriche, Malte et les Pays-Bas affichent des taux d'emploi supérieurs à 70%.

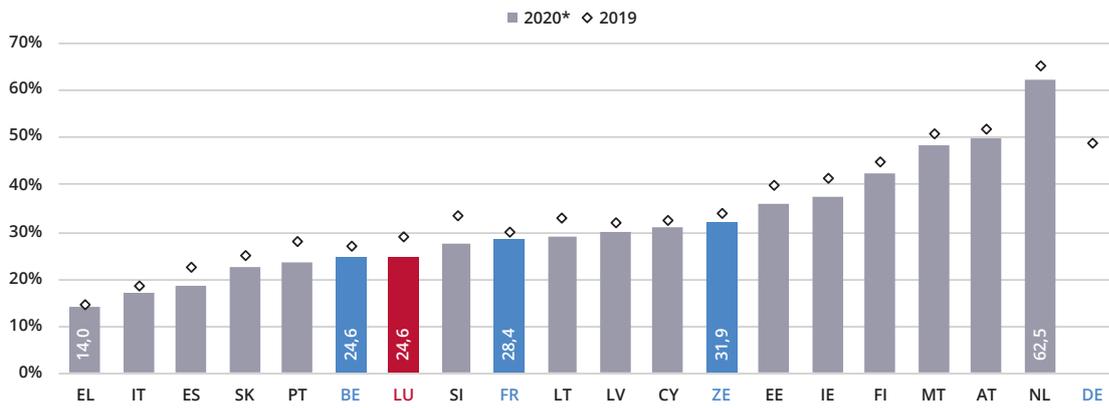
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans)



Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)



Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)



Note : Les données 2020* se réfèrent à la moyenne des trois premiers trimestres de l'année.
Données 2020 non disponibles pour l'Allemagne.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

3.2. Taux d'emploi

Dans l'ensemble des pays de la zone d'euro, l'analyse du taux d'emploi selon le genre révèle de fortes inégalités entre hommes et femmes. Ainsi, en moyenne européenne, le taux d'emploi féminin est près de 10 points de pourcentage moins élevé que celui des hommes. Le Luxembourg ne déroge bien évidemment pas à cette règle mais affiche (en moyenne des trois premiers trimestres de 2020) un taux d'emploi masculin de 6,3 points de pourcentage supérieur à celui des femmes, soit l'écart le plus faible de l'Union monétaire en la matière.

Du côté des hommes, le taux d'emploi suit une pente descendante depuis le début des années 2000. En effet, malgré quelques années de hausse ponctuelle (en 2009 ou 2019 par exemple), il est passé de 75% au début du siècle à seulement 70% en moyenne des neuf premiers mois de 2020, soit une diminution annuelle de 0,2% en moyenne. Dans les pays voisins, la tendance est à la stabilité depuis 20 ans, à l'exception de l'Allemagne, qui affiche une hausse de huit points de pourcentage en deux décennies (de 72,7% à 80,5% en 2019).

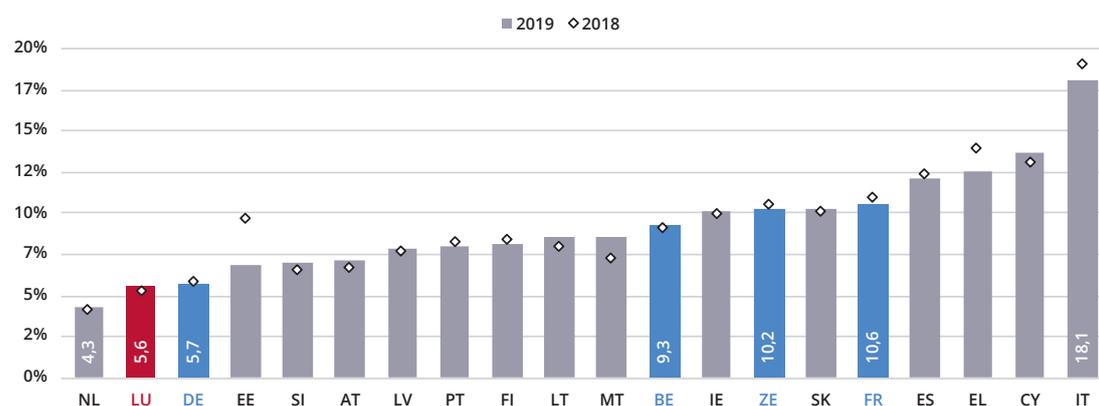
Pour ce qui est de la gent féminine, c'est la situation inverse qui prévaut : depuis 2000, le taux d'emploi n'a cessé de progresser dans tous les pays de la zone euro, pour atteindre une croissance annuelle moyenne de 1,1% au sein de l'Union monétaire.

Une fois encore, le Grand-Duché ne déroge pas à la règle et fait même mieux en affichant l'une des plus fortes progressions vicennales : +1,3% par an en moyenne. Cela ne permet pourtant pas au pays de se placer mieux qu'en milieu de classement. Par ailleurs, concernant le taux d'emploi féminin, force est de constater que l'écart entre les États-membres les plus et les moins performants est beaucoup plus important que pour les hommes : 16 points de pourcentage pour les hommes, contre 26 pp du côté des femmes.

Les jeunes de 15 à 24 ans affichent une dispersion encore plus importante : entre la Grèce, qui a le taux d'emploi des jeunes le plus faible, et les Pays-Bas qui ont le taux le plus élevé l'écart est de 49 points de pourcentage. Ici aussi, le Grand-Duché se classe vers le bas du tableau avec un taux d'emploi de seulement 25% contre 32% en moyenne de la zone euro.

Toutefois, concernant l'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, il est indispensable de prendre en compte le fait qu'une bonne partie de ceux-ci ne sont pas disponibles pour travailler puisqu'ils poursuivent encore des études. Ainsi, la proportion de jeunes de cette classe d'âge qui ne sont ni en emploi, ni dans l'éducation ou la formation professionnelle (taux NEET) est particulièrement faible au Luxembourg avec 6%.

Taux NEET (*not in employment, education or training*) des 15-24 ans



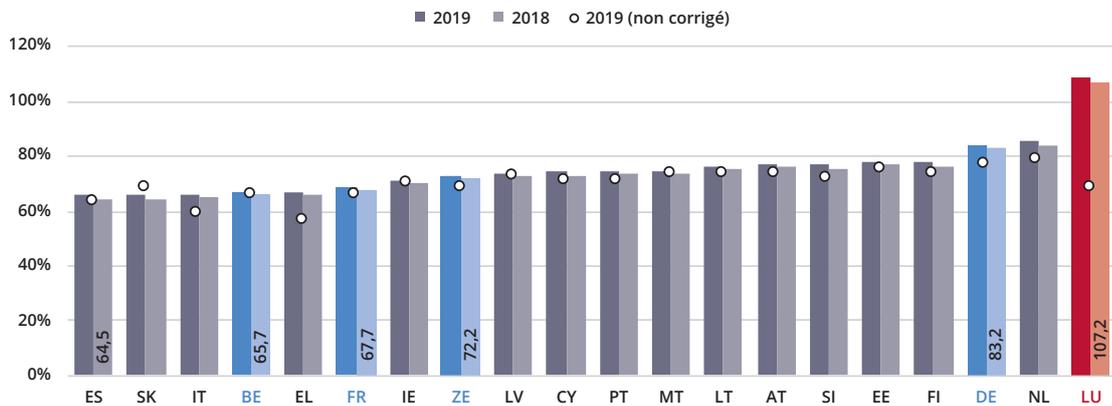
Données : Eurostat
Graphique : CSL

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)

	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AT	69,6	69,5	72,8	73,5	73,9	74,0	74,3	74,2	74,2	75,0	76,0	76,8
BE	61,2	62,4	62,9	62,8	62,9	62,6	62,8	63,3	63,8	64,8	65,7	66,6
CY	69,1	73,5	70,6	68,8	64,5	60,8	60,6	63,2	66,5	69,9	73,1	74,5 (p)
DE	71,5	71,2	76,2	78,7 (b)	79,4	79,7	80,2	80,7	80,9	82,0	83,2	84,1
EE	62,1	66,2	61,0	65,4	67,1	68,7	69,9	72,6 (b)	73,1	75,7	76,8	77,8
EL	58,9	63,6	63,8 (b)	61,3	59,4	59,9	62,8	61,7	64,5	64,5	65,8 (p)	66,9 (p)
ES	60,1	66,0	61,5	60,0	57,7	56,7	58,0	60,0	61,5	63,1	64,5 (p)	65,6 (p)
FI	66,4	69,3	70,2	71,5	72,4	72,1	72,2	72,4	73,1	74,1	76,3	77,9
FR	65,0	64,5	64,1	64,3	64,7	64,9	65,2 (b)	65,4	66,0	66,9	67,7 (p)	68,6 (p)
IE	67,2	70,0	61 (b)	60,0	59,9	61,8	63,4	65,3	67,2	68,5	70,1	71 (e)
IT	59,9	63,8	63,9	64,0	64,0	62,9	61,9	62,6	63,7	64,7	65,5	66,0
LT	60,3	63,2	58,7	61,1	63,4	65,0	67,1	68,8	71,6	72,6	75,2	76,2
LU	91,2	99,1	104,9	105,5	104,8	104,1	104,3	104,3	104,8	105,4 (b)	107,2	108,9
LV	57,7	63,0	58,7	61,2	63,3	65,7	66,1	68,2	69,1	70,4	72,5	73,3
MT	57,0	54,4	56,7	58,6	60,3	62,3	65,0	66,4	67,8	72,0	73,7	74,9
NL	76,2	75,8	78,9	79,4	79,5	78,8	78,9	79,6	80,6	82,2	84 (p)	85,3 (p)
PT	72,9	71,9	69,3	68,2	65,8	64,5	66,0	67,5	69,0	71,8	73,9	74,8 (p)
SI	65,7	66,2	67,8	66,7	66,2	65,9	66,6	67,9	69,8	72,4	75,4	77,3
SK	54,5	54,6	55,9	56,9	56,9	56,6	57,7	59,1	60,9	62,8	64,6	65,8
ZE	65,5	67,1	67,6	68 (b)	67,9	67,6	68,1 (b)	68,8 (b)	69,7	71,0 (b)	72,2	73,1 (e)

Note : (p) = données provisoires ; (b) = rupture de série ; (e) = estimation Eurostat

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



Données : Eurostat

Tableau et graphiques : CSL

3.3. Taux d'emploi corrigé

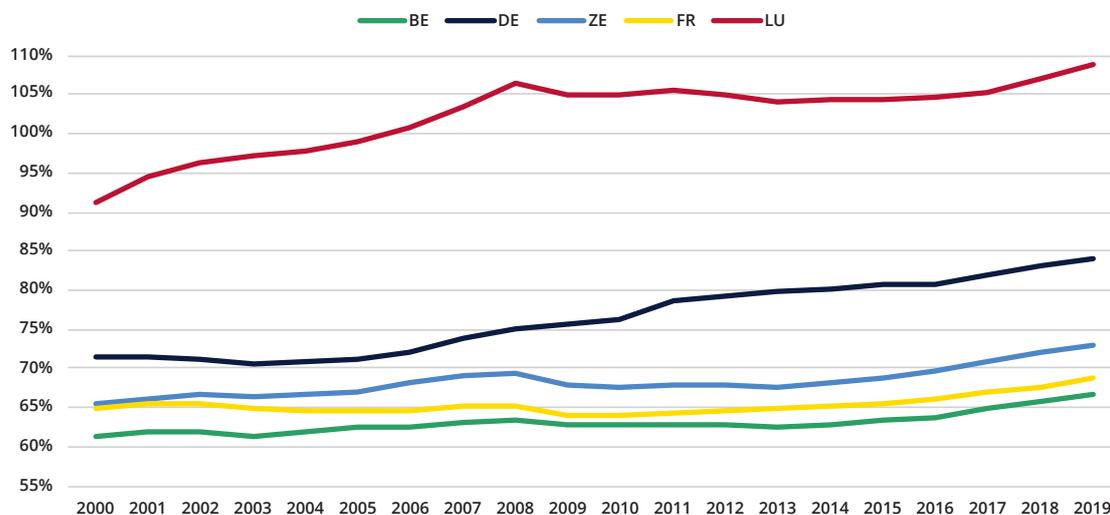
Plutôt que de mesurer le taux d'emploi en mettant en relation le nombre de travailleurs ayant un emploi dans un pays donné avec la population en âge de travailler de ce même pays, on peut également calculer le nombre d'emplois occupés (que ce soit par des travailleurs résidents ou non) par rapport à la population en âge de travailler. En procédant de la sorte, on obtient un taux d'emploi corrigé qui permet de rendre compte de l'ampleur de la présence de travailleurs non-résidents, et donc du degré de dépendance d'un pays par rapport à une main-d'œuvre qui ne vit pas sur son territoire.

De ce point de vue, le Grand-Duché fait doublement figure d'exception au sein de la zone euro : d'une part, il s'agit là du pays pour lequel le taux d'emploi corrigé s'écarte le plus de sa version usuelle purement nationale (+11 points de pourcentage en 2019). De plus, pour le Luxembourg, le taux d'emploi corrigé dépasse allègrement les 100% depuis une quinzaine d'années.

Ainsi, pour chaque personne en âge de travailler (même inactive) habitant dans le pays, il existe plus d'un poste de travail. Cette situation unique s'explique par deux phénomènes conjoints : d'une part, le dynamisme économique du Grand-Duché draine une bonne partie de la main-d'œuvre des régions voisines, et cela d'autant plus que les rémunérations y sont nettement plus élevées. D'autre part, force est de constater qu'au sein de la Grande Région les marchés du travail sont plutôt moroses.

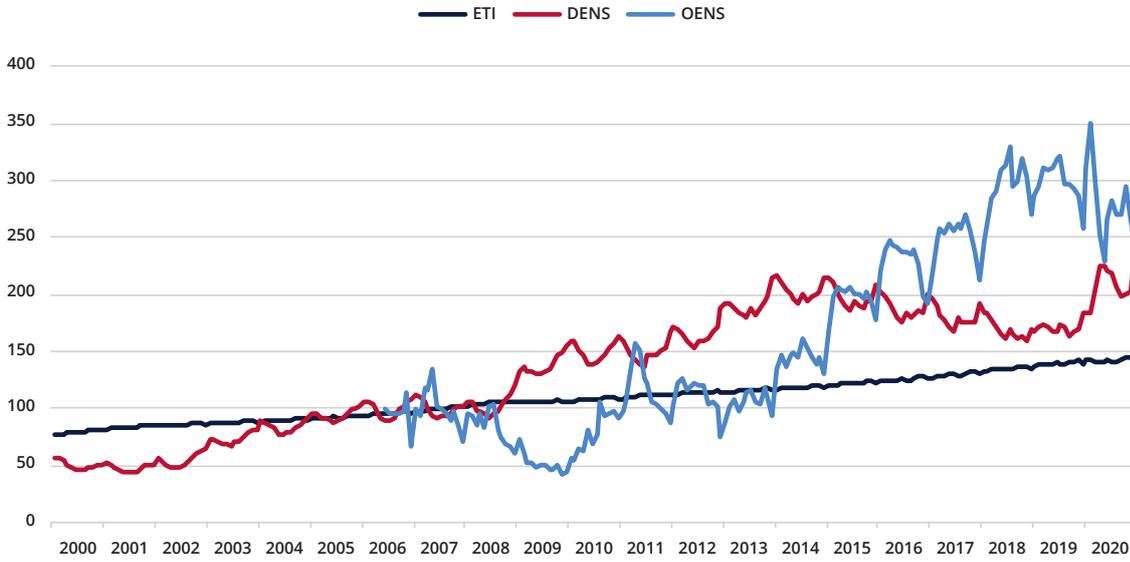
Au sein de la zone euro, un autre pays sort du lot : la Slovaquie. En effet, il s'agit là du seul pays pour lequel le taux d'emploi corrigé est inférieur au taux d'emploi usuel. Cela s'explique par un phénomène inverse de celui auquel on assiste au Luxembourg. Là-bas, c'est notamment l'Autriche et la région viennoise qui draine la main-d'œuvre qui habite de l'autre côté de la frontière austro-slovaque : selon Eurostat, près de 128 000 résidents slovaques (soit près de 5% des personnes en âge de travailler de ce pays) traversent la frontière nationale pour se rendre à leur poste de travail.

Évolution du taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



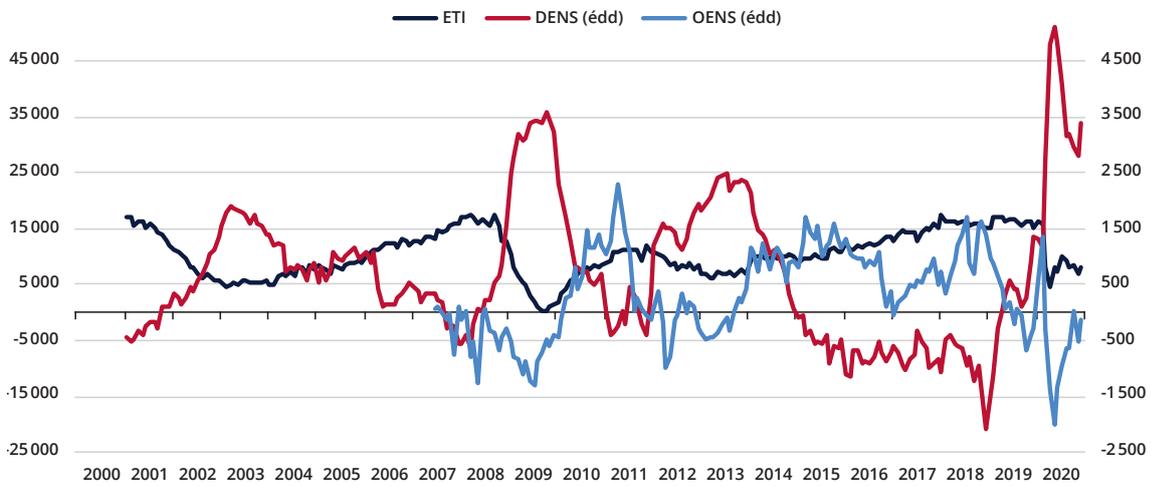
Données : Eurostat
Graphique : CSL

Évolution de l'emploi total intérieur (ETI) et des demandes (DENS) et offres d'emploi non satisfaites (OENS), base 100 en 2007



Note : Les données concernant les offres d'emploi satisfaites ne sont disponibles qu'à partir de juin 2006.

Variations annuelles de l'emploi total intérieur (ETI) et des demandes (DENS) et offres d'emploi non satisfaites (OENS)



Note : Les données concernant la variation sur un an des offres d'emploi satisfaites ne sont disponibles qu'à partir de juin 2007.
édd = échelle de droite

Données : STATEC
Graphiques : CSL

4. EMPLOI : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG

4.1. Emploi et chômage

Depuis le début du siècle, l'emploi intérieur luxembourgeois croît avec une étonnante régularité et crée en moyenne 870 emplois supplémentaires par mois. Ce n'est qu'en période de très mauvaise conjoncture économique, comme cela a par exemple été le cas en 2002/2003, 2009/2010 ou début 2020, que le rythme de création d'emplois ralentit.

Malgré ce contretemps, force est de constater que depuis 20 ans, et trois crises économiques majeures, l'emploi total intérieur n'a jamais diminué en rythme annuel au Grand-Duché : la pire performance ayant été les mois de septembre et novembre 2009 où seulement 360 et 376 emplois ont été créés par rapport aux mêmes mois de 2008.

Du côté des offres et demandes d'emploi non satisfaites, on constate une plus grande volatilité au fil des années. Ainsi, les demandes d'emploi non satisfaites connaissent un bond au moment des grands ralentissements de la croissance économique énumérés ci-avant, affichant ainsi une corrélation négative avec la création d'emplois et la conjoncture économique.

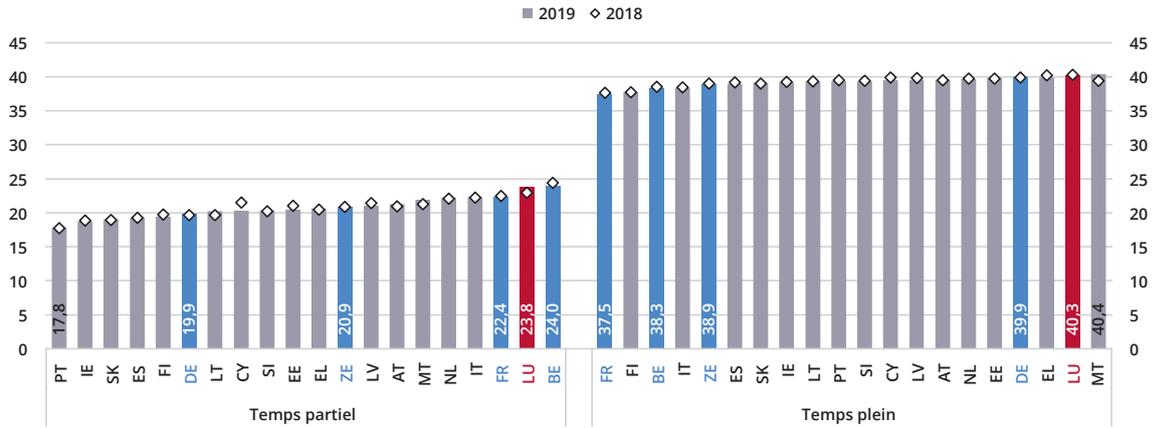
Toutefois, en ce qui concerne le chômage, on peut noter que, malgré la progression ininterrompue de l'emploi depuis 20 ans, ce n'est que de 2015 à fin 2019 que le Grand-Duché est parvenu à durablement faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi en rythme annuel.

Les offres d'emploi quant à elles tendent à augmenter en période de forte création d'emplois et à se rétracter en période de mauvaise conjoncture.

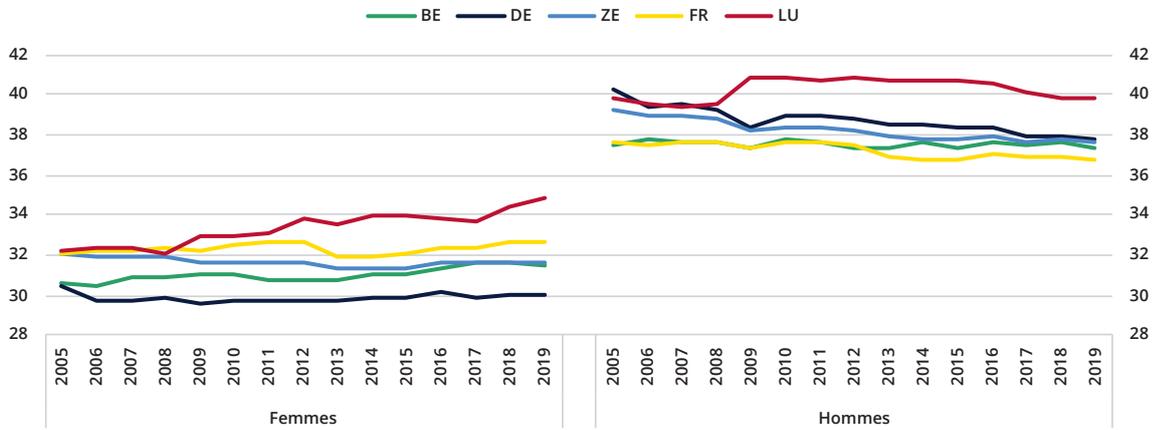
Au cours de l'année 2020, force est de constater que le chômage a connu sa plus forte progression depuis 20 ans avec, au mois de mai, 5 085 demandeurs d'emploi de plus qu'en mai 2019. Dans le même temps, la progression annuelle de l'emploi intérieur total a été réduite de près de moitié mais reste aux alentours de 9 000 postes de travail créés en 2020 (contre environ 16 000 en 2019).

Les offres d'emploi non satisfaites s'effondrent également de manière inédite en 2020 alors qu'en même temps que le nombre de demandeurs d'emploi explose. Si en temps de crise économique la concomitance de ces deux phénomènes n'est pas étonnante, la situation est exacerbée par l'aspect sanitaire de la crise qui trouble encore davantage les perspectives d'activité à court et moyen terme de nombre d'entreprises et donc leurs décisions de recruter ou non de la main-d'œuvre.

Durée hebdomadaire du travail salarié, en heures



Durée hebdomadaire moyenne du travail salarié selon le genre, en heures



Écart en heures dans les durées hebdomadaires de travail selon le genre et le type de contrat

2005-19	Femmes						Hommes					
	BE	DE	ZE	FR	LU	NL	BE	DE	ZE	FR	LU	NL
Ensemble	0,9 h.	- 0,4 h.	- 0,4 h.	0,6 h.	2,6 h.	1,6 h.	- 0,2 h.	- 2,4 h.	- 1,7 h.	- 0,8 h.	0,0 h.	- 0,7 h.
Temps partiel	1,5 h.	1,8 h.	1,0 h.	- 0,1 h.	2,9 h.	2,4 h.	0,6 h.	0,9 h.	0,3 h.	- 1,1 h.	0,4 h.	0,8 h.
Temps complet	0,4 h.	- 0,9 h.	- 0,4 h.	0,3 h.	0,2 h.	0,7 h.	0,2 h.	- 1,7 h.	- 1,0 h.	- 0,5 h.	0,5 h.	0,4 h.

■ Maximum par genre par ligne ■ Minimum par genre par ligne

Données : Eurostat
Graphiques et tableau : CSL

4.2. Durée du travail

Avec 37,6 heures de travail hebdomadaires en moyenne en 2019, le Luxembourg fait partie des pays de la zone euro où la durée du travail est la plus longue, mais les salariés chypriotes, maltes, lettons et lituaniens travaillent en moyenne une demi-heure de plus par semaine. Au sein de l'Union monétaire, le nombre d'heures travaillées chaque semaine s'établit à 34,8 en moyenne.

Les chiffres globaux masquent cependant de fortes disparités dans la durée de travail hebdomadaire entre salariés à temps partiel et à temps complet et, partant²⁰ entre les genres.

Que ce soit à temps partiel (23,8h) ou à temps complet (40,3h), les salariés luxembourgeois sont (presque) ceux qui en moyenne travaillent le plus longtemps en zone euro.

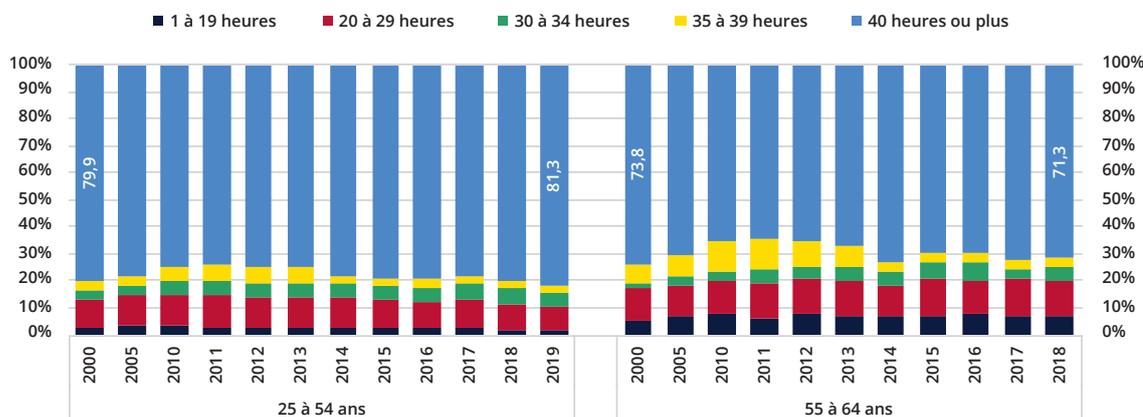
Si de 2000 à 2019 la tendance est à une lente réduction du temps de travail à temps complet dans la zone euro (de l'ordre -0,12% par an), le Luxembourg déroge à la règle et affiche un temps de travail qui stagne à haut niveau avec une croissance de 0,01% par an en moyenne.

Du côté des temps partiels, la tendance européenne est au contraire à un allongement de la durée hebdomadaire de travail (+0,21% par an depuis 2000 en zone euro) et le Grand-Duché fait encore plus fort en affichant une progression trois fois plus élevée en moyenne annuelle (+0,61%).

Le fait de travailler à temps partiel ou complet étant un phénomène intimement lié au genre (et cela de façon plus prononcée au Grand-Duché que dans le reste de la zone euro), il n'étonne guère que les variations du temps de travail décrites ci-avant se répercutent sur le temps de travail des salarié(e)s de la façon suivante : pour les femmes, le temps de travail s'allonge (+2,6h depuis 2005), tandis que pour les hommes il fait du surplace, la durée hebdomadaire de travail moyenne étant exactement la même en 2005 et 2019 (39,9h).

Si l'on distingue le temps de travail hebdomadaire selon l'âge, force est de constater que quatre salariés sur cinq dans la tranche d'âge de 25-54 ans travaillent au moins 40 heures par semaine. Pour les 55-64 ans, cette proportion recule à 71%. Dans les deux catégories d'âge, la très grande majorité de ceux travaillant à temps partiel le font entre 20 et 29 heures par semaine.

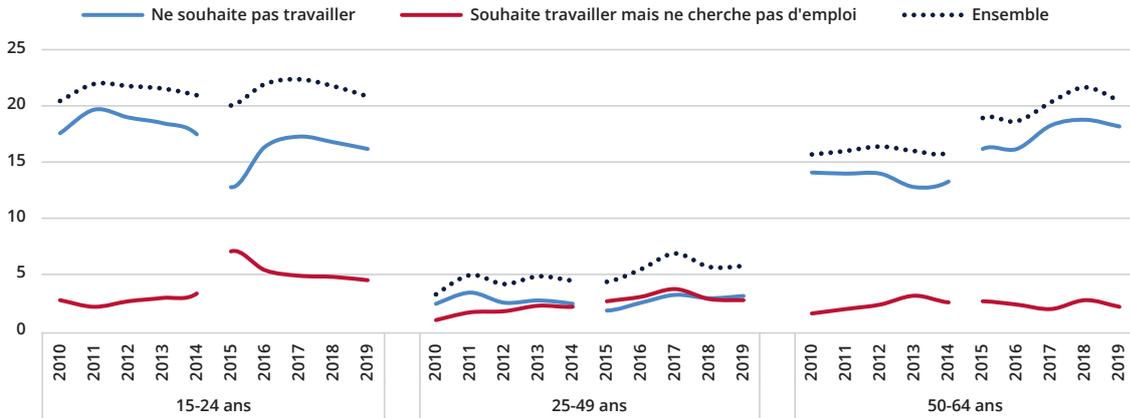
Durée hebdomadaire du travail salarié selon l'âge



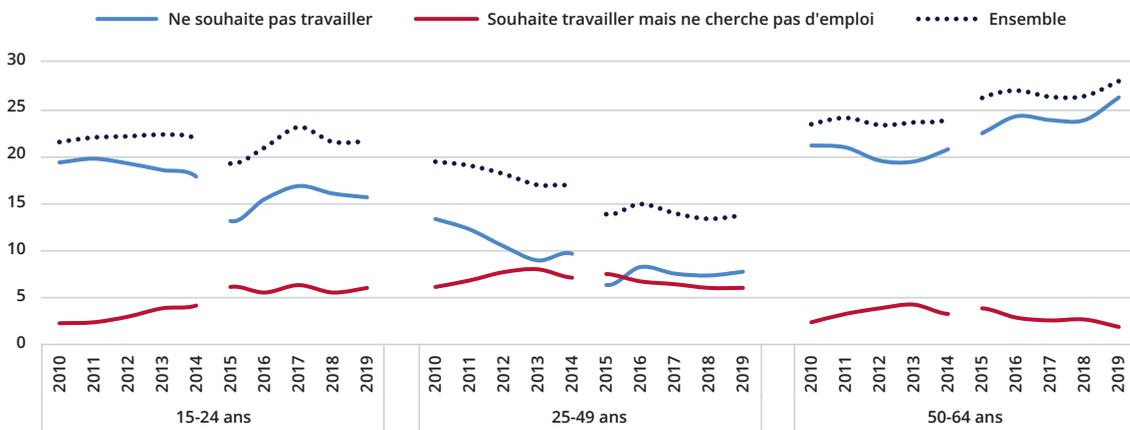
Données : OCDE
Graphique : CSL

²⁰ Voir P.III.1.3.

Disposition à travailler au sein de la population d'hommes de 15 à 64 ans inactifs, en milliers



Disposition à travailler au sein de la population de femmes de 15 à 64 ans inactives, en milliers



Note : Rupture de série en 2015.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

5. NON-EMPLOI : ZOOM SUR LE LUXEMBOURG

5.1. Disposition à travailler de la population inactive

Au Luxembourg, en 2019, près de 118 500 personnes de 15 à 64 ans sont inactives, soit environ 12 000 personnes de plus qu'en 2010. Parmi ces personnes, 43% (50 800 personnes) sont des hommes, et 57% (67 700 personnes) des femmes.

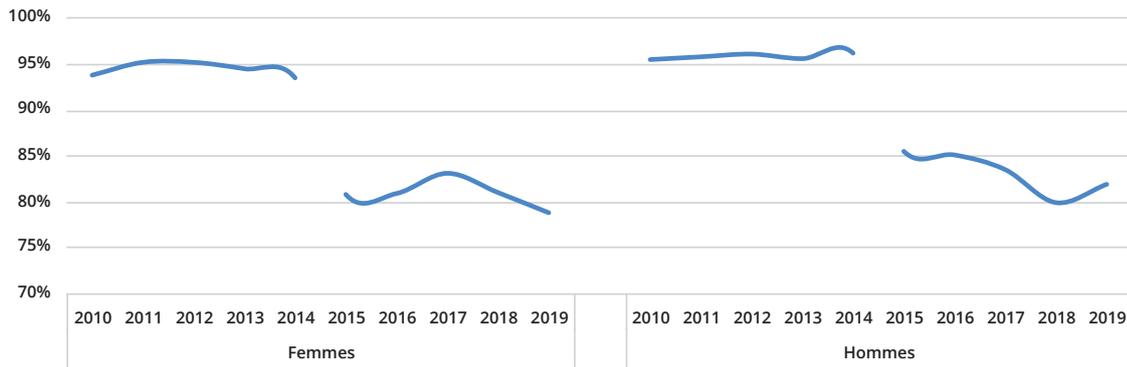
Si depuis 2010, le nombre de femmes inactives en âge de travailler n'a augmenté que de 2,5% au total, les hommes inactifs de 15 à 64 ans ont vu leurs rangs grossir de 25%, soit quelque 10 000 personnes de plus en près de dix ans.

Tous genres confondus, les résidents inactifs en âge de travailler le sont parce qu'ils ne souhaitent pas avoir un emploi : c'est le cas de d'environ 79% des personnes en 2019 (contre 84% en 2010). De ce point de vue, la répartition par genres ne fait guère apparaître de différence majeure dans la proportion de personnes ne voulant pas avoir d'emploi.

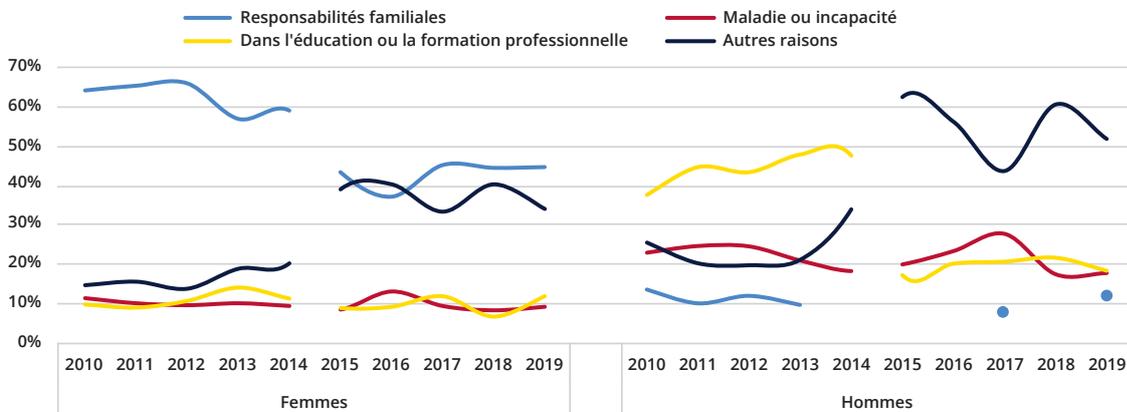
Si l'on considère les catégories d'âge, il appert que ce sont essentiellement les jeunes et les plus âgés qui ne veulent pas travailler. Toutefois cette situation ne découle pas d'une mauvaise volonté mais plutôt du fait que ces personnes se trouvent dans des situations qui les contraignent à être inactives du point de vue du marché du travail : études pour les jeunes, retraite pour les plus âgés. La section suivante offre un éclairage plus détaillé à cet égard.

Pour la catégorie d'âge intermédiaire, de 25 à 49 ans, la situation se présente différemment : d'une part parce qu'il s'agit là de la catégorie comptant les effectifs les plus faibles, d'autre part parce que cette population est divisée en deux parts quasi égales entre personnes ne souhaitant pas travailler et personnes souhaitant travailler mais ne cherchant pas un emploi.

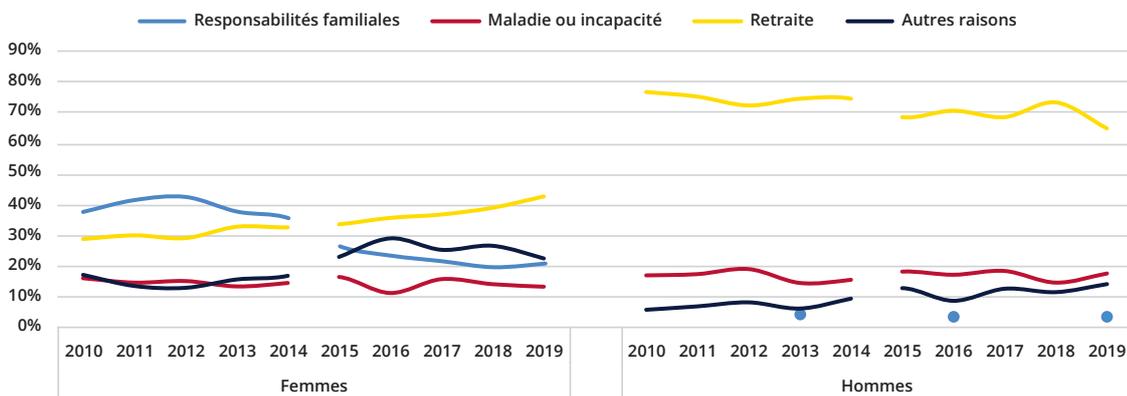
Proportion des 15-24 ans en études ou en formation professionnelle parmi les inactifs



Principales raisons pour ne pas rechercher un emploi parmi les inactifs de 25 à 49 ans



Principales raisons de ne pas rechercher un emploi parmi les inactifs de 50 à 64 ans



Note : Rupture de série en 2015.

Les données concernant les hommes de 25 à 49 ans et de 50 à 64 ans déclarant avoir des responsabilités familiales sont peu fiables.

Données : Eurostat

Graphiques : CSL

5.2. Raisons du non-emploi de la population inactive

La stratégie Europe 2020 prévoyait, entre autres, un objectif visant à réduire l'inactivité des personnes²¹ en âge de travailler. Avec un taux d'emploi de 72,8% des 20-64 ans en 2019, le Grand-Duché a atteint les 73% qu'il s'était fixé en la matière. La plupart des autres pays européens ont eux aussi réussi à atteindre l'objectif national qu'ils s'étaient donnés.

Toutefois, l'augmentation du taux d'emploi, et donc la diminution du nombre de personnes inactives, connaît des limites puisque l'inactivité ne rime pas forcément avec disponibilité pour le marché du travail.

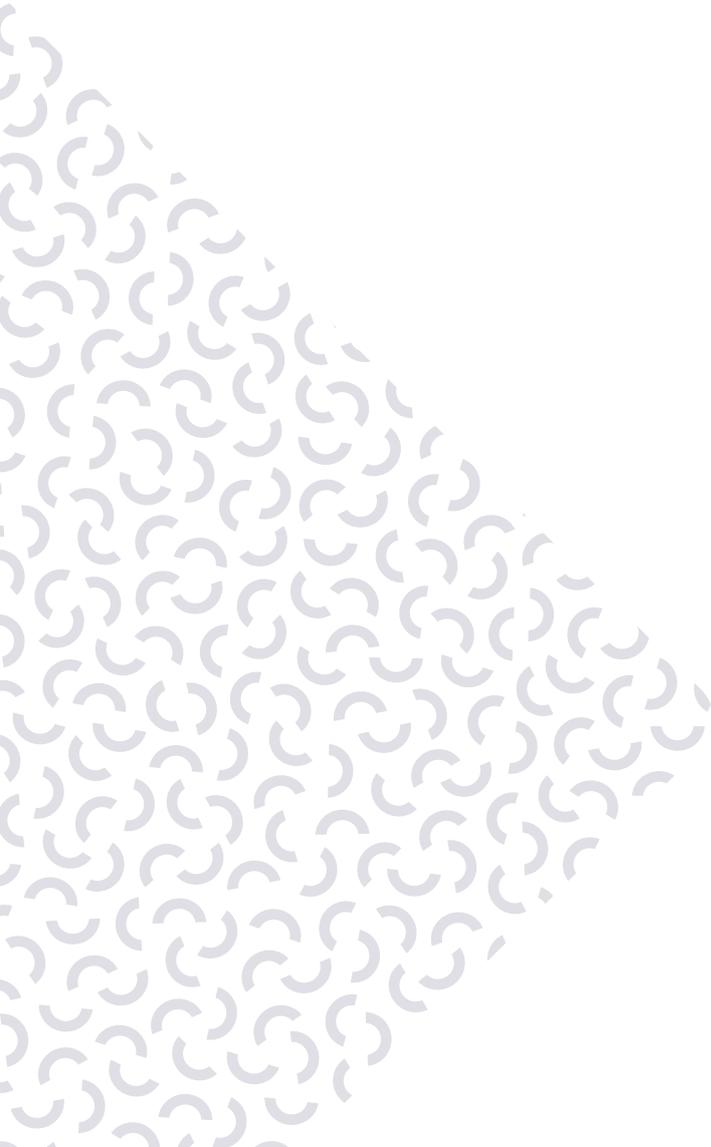
De ce point de vue, le cas des jeunes de 15 à 24 ans est le plus parlant : s'ils sont certes inactifs, c'est parce qu'ils poursuivent des études ou des formations professionnelles qui les empêchent de participer au marché du travail. C'est le cas pour quatre jeunes sur cinq. Si les données ne permettent pas de dire quelles sont les raisons d'être inactifs pour les près de 20% de jeunes restants, force est de constater qu'au sein de cette catégorie d'âge la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni dans l'éducation ou la formation professionnelle (taux NEET) est, avec 6%, particulièrement faible au Luxembourg.²²

Si une certaine proportion des 25-49 ans sont également encore occupés par des études ou des formations professionnelles (10% pour les femmes, 20% auprès des hommes), force est de constater qu'il existe une multitude d'autres raisons qui ne leur permettent pas d'occuper un emploi. Ainsi, parmi les inactifs, un homme sur cinq et une femme sur dix déclarent être malades ou en incapacité de travailler. Toutefois, pour ces dernières, la principale raison d'être inactive est le fait d'avoir des responsabilités familiales, comme par exemple s'occuper d'enfants ou d'adultes dépendants : il s'agit là de la justification invoquée par près de 50% de la gent féminine. Une partie des hommes avance également cette raison, mais dans une proportion considérablement moins importante de l'ordre de 10%.

Pour ceux qui sont proches de la limite d'âge supérieure pour travailler, la principale raison invoquée est le fait d'être retraité : il en est ainsi pour deux tiers des hommes et deux femmes sur cinq. Du côté de ces dernières, le fait d'avoir des responsabilités familiales joue également un rôle important (20% des inactives). Finalement, environ 15% des 50-64 ans font face à une maladie ou à une incapacité de travail qui les contraint à l'inactivité.

²¹ Rappelons qu'une personne est considérée inactive du point de vue du marché du travail dès lors qu'elle n'a pas d'emploi et qu'elle n'en cherche pas.

²² Voir PII.3.2.



LES GRANDES TENDANCES

Du chômage et des chômeurs

Si le taux de chômage luxembourgeois a connu une tendance à la baisse entre 2016 et 2019 qui s'inscrivait dans une tendance plus générale à l'échelle de la zone euro, l'année 2020 vient fondamentalement changer la donne. Ainsi, la propagation de la COVID-19 et les mesures prises pour la combattre ont inversé la tendance et fait augmenter le chômage de part et d'autre du continent. De ce fait, le Grand-Duché ne se positionne plus aussi favorablement en la matière au sein de la zone euro et affiche l'un des taux de chômage les plus élevés depuis le début des années 2000, même s'il reste pour l'heure en deçà de son paroxysme de 7% connu en 2014.

De ce point de vue, il faut noter que certaines catégories de chômeurs peuvent paraître dans une situation moins réjouissante que d'autres : ainsi, près de la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés ; pour eux, chômage et pauvreté vont de pair. Cette situation va à l'encontre d'une présupposée trappe à inactivité liée à la générosité des prestations en la matière.

Par ailleurs, les jeunes paraissent plus fortement touchés par le chômage que les autres catégories d'âge. S'il s'agit là en partie d'un effet-loupe trompeur, la population active jeune étant réduite par l'allongement des durées d'études, il convient de veiller à ce que ceux-ci puissent intégrer rapidement et durablement le marché du travail afin d'éviter l'émergence d'une génération de travailleurs précairisés avec des carrières morcelées.

En outre, le taux de chômage de longue durée est surtout important pour les personnes handicapées et/ou à capacité de travail réduite. Ces dernières, au chômage, ont très souvent un niveau d'études faible.

Concernant le niveau de diplôme, force est de constater que c'est le nombre de demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur qui augmente le plus fortement en 2020.

Enfin l'âge et le genre sont aussi des critères discriminants en matière de chômage. Pour ne pas être au chômage, mieux vaut ne pas être une personne âgée, tandis que les femmes à la recherche d'emploi sont nettement moins souvent indemnisées que leurs homologues masculins.

De l'emploi et des travailleurs

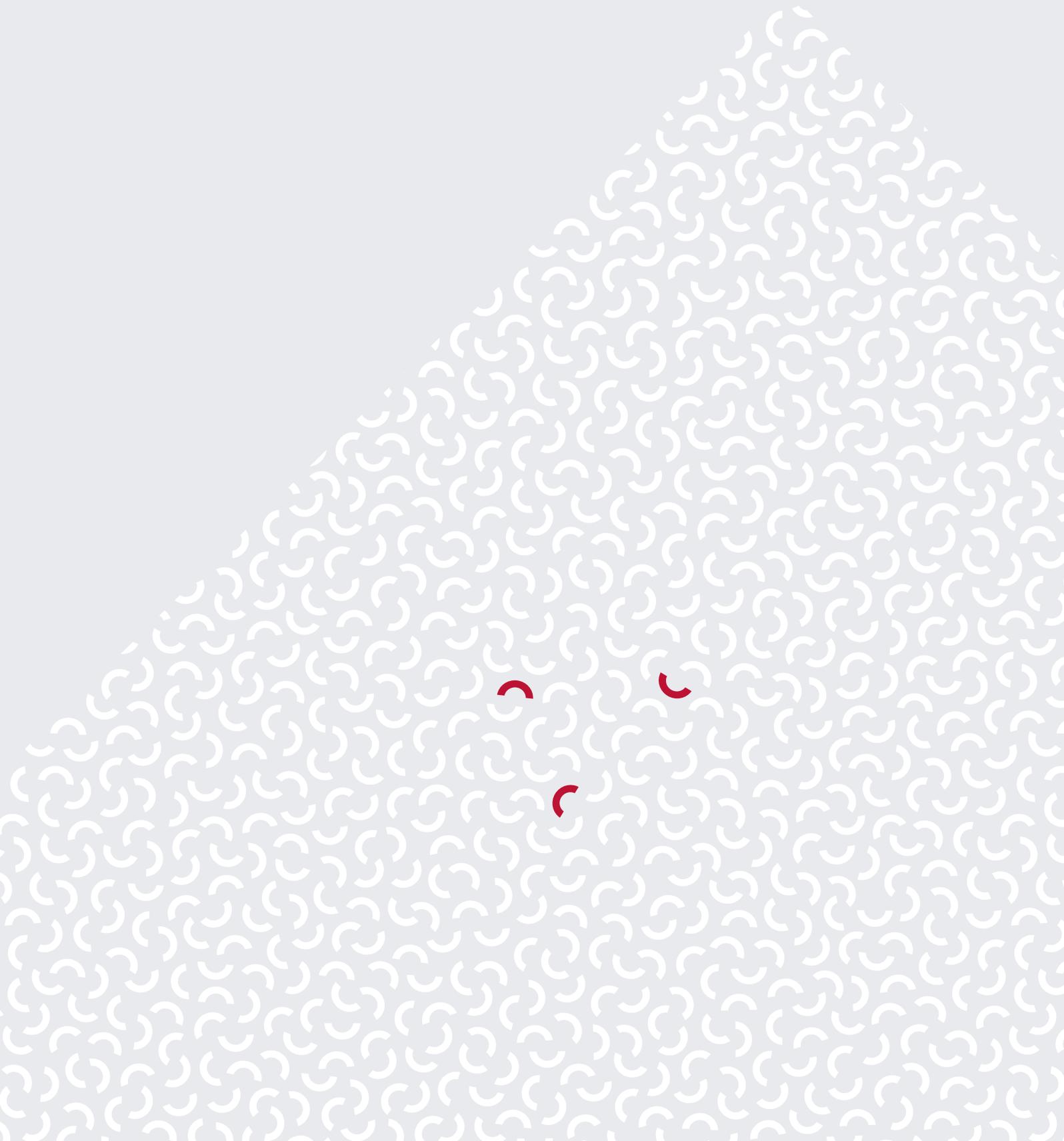
Malgré la crise sanitaire et le coup d'arrêt porté à la croissance économique par les restrictions d'activité et autres confinements, l'économie luxembourgeoise n'a cessé de créer des emplois en 2020, faisant ainsi, avec Malte, figure d'exception au sein de la zone euro. Et si la création d'emplois profite grandement aux frontaliers, ce n'est pas exclusivement parce que la main d'œuvre indigène n'est pas qualifiée, c'est surtout parce qu'il n'y a pas assez d'habitants en âge de travailler disponibles pour le marché de l'emploi.

Il n'y a qu'à analyser le taux NEET pour s'en convaincre en ce qui concerne les jeunes : en 2019, la quasi-totalité d'entre eux travaille ou étudie.

Par ailleurs, qu'il soit à temps partiel ou à temps plein, le travailleur au Luxembourg est fortement occupé, le pays se situant en tête du classement de la zone euro pour la durée du travail. Et alors que certains pays ont privilégié les contrats de courte voire de très courte durée pour améliorer leur taux d'emploi, ce n'est pas le cas du Grand-Duché.

Des inactifs

L'analyse de la disposition à travailler au sein de la population inactive est riche d'enseignements. D'abord elle sépare clairement les individus selon le genre et/ou selon l'âge. Les jeunes sont aux études, les anciens sont en retraite ou en maladie. Entre les deux, les hommes sont quasiment tous au travail alors que les femmes s'occupent de leurs proches (enfants ou adultes).



III. CONDITIONS ET QUALITÉ D'EMPLOI

Les notions de conditions et de qualité de l'emploi peuvent être appréhendées par de multiples indicateurs.

Par définition, ces notions reposent tout autant sur des mesures objectives que subjectives. Le présent *Panorama social* a fait le choix de rendre compte de la situation des salariés selon différents thèmes qui intègrent cette dualité.

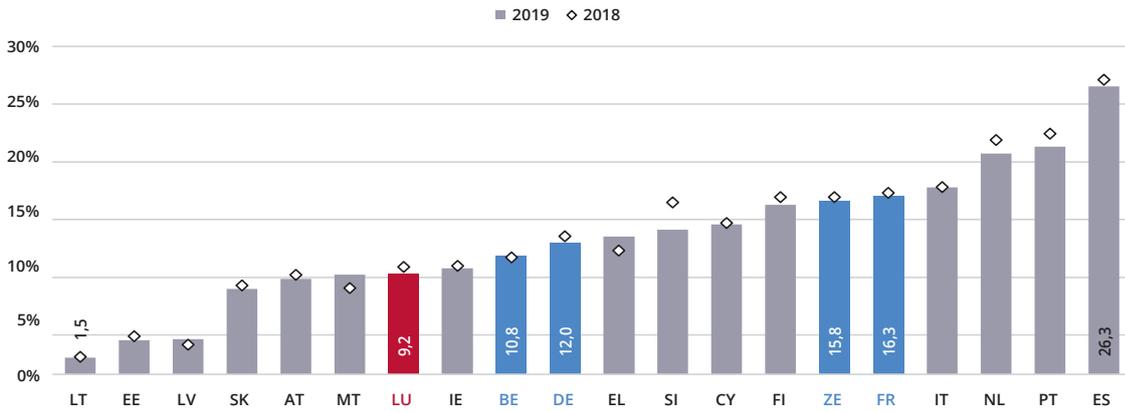
Ainsi, sera d'abord examinée la situation de l'emploi dit atypique ou asocial, c'est-à-dire qui s'écarte de la norme du travail à temps complet, de jour, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Cet aspect est important car le travail temporaire, à temps partiel involontaire, le soir ou la nuit sont autant d'éléments qui viennent détériorer les conditions de travail et de vie des salariés.

Ensuite, le risque de pauvreté laborieuse sera étudié. En effet, à l'heure actuelle, le fait de travailler ne protège pas toujours de la pauvreté. Les résultats en ce domaine seront ventilés selon le type d'occupation (salarié ou indépendant) ainsi que le niveau du seuil de pauvreté considéré.

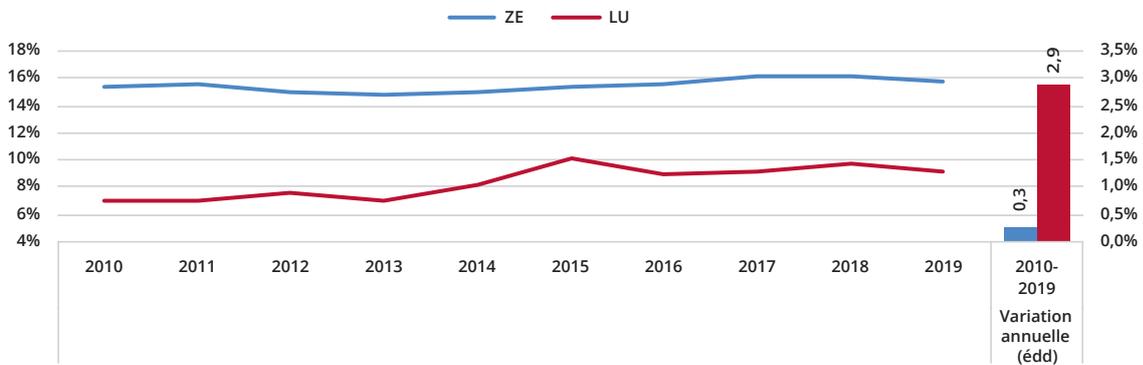
En troisième lieu, les accidents du travail seront analysés selon leurs types, leurs fréquences, ainsi que leur taux de reconnaissance.

Pour clôturer ce chapitre, l'enquête *Quality of Work Index*, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, nous permettra d'évaluer la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs au Grand-Duché.

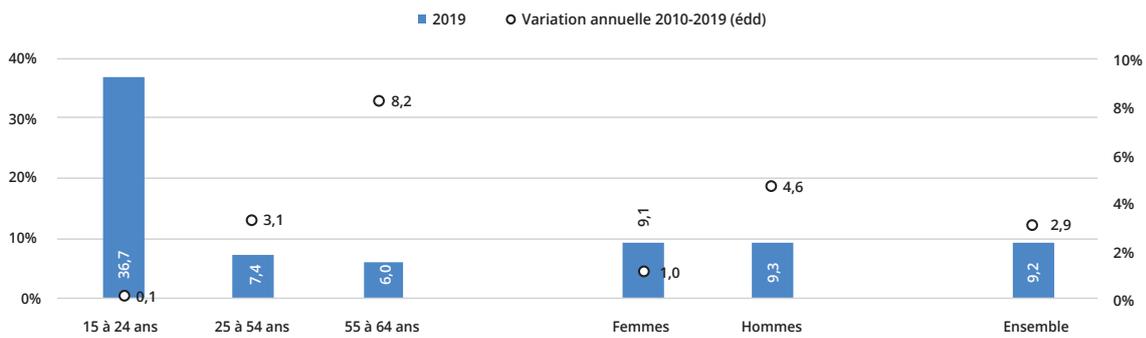
Part des salariés de 15 à 64 ans en emploi temporaire



Évolution de la part des salariés de 15 à 64 ans en emploi temporaire au Luxembourg et dans la zone euro



Emploi temporaire selon l'âge et le genre



LU : rupture de série en 2015

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1. EMPLOI ATYPIQUE ET/OU ASOCIAL

1.1. Emploi temporaire

Selon Eurostat un emploi est considéré comme temporaire lorsque l'employeur et l'employé s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des conditions objectives (généralement précisées dans un contrat à durée déterminée) telles qu'une date spécifique, la réalisation d'une tâche ou le retour d'un employé qui a été temporairement remplacé.²³

L'emploi temporaire est généralement utilisé comme réponse tant aux exigences de flexibilité de l'appareil productif qu'aux politiques de gestion du chômage. Ce type d'emploi est encore relativement limité au Luxembourg puisque l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) reste la norme parmi les salariés résidents, avec, en 2019, une part représentant plus de 90% de l'emploi total.

Toutefois, le Grand-Duché semble rattraper au fil des années ses partenaires de la zone euro dont les marchés de l'emploi sont déjà plus « flexibilisés ». En effet, le pays connaît, entre 2010 et 2019, l'une des progressions les plus élevées de la zone euro (+2,9% contre +0,3% pour la ZE).

Si la part d'employés temporaires diminue légèrement en 2019 par rapport à l'année précédente, force est de constater que dix en arrière la proportion d'emplois temporaires était un cran en-dessous de son niveau actuel.

Si l'on détaille la proportion d'emplois temporaires, on note qu'une catégorie d'individus est nettement plus concernée que les autres : les jeunes de 15 à 24 ans. En effet, parmi eux, un peu plus d'un tiers des salariés ne l'est qu'à durée déterminée. Si le taux diminue nettement par rapport aux années précédentes, il reste néanmoins quatre fois supérieur à celui observé pour l'ensemble de la population.

Si, par le passé les femmes affichaient une proportion d'emplois temporaires plus élevée que les hommes, cela ne se vérifie plus en 2019. D'une part, cela se doit à la légère diminution de la part de salariés à durée déterminée auprès des femmes, et, d'autre part, au fait que les hommes ont, au fil des années, comblé l'écart en la matière.

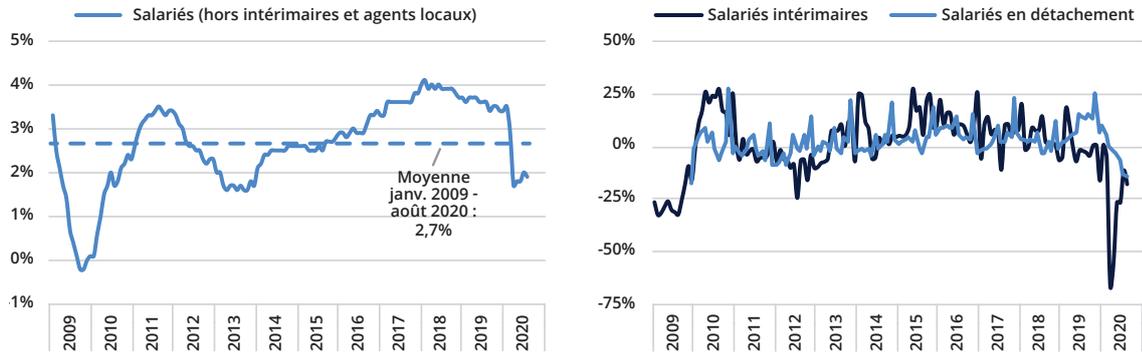
En matière de progression annuelle moyenne depuis 2010, ce sont les salariés âgés qui se démarquent avec une hausse de 8,2% par an en moyenne depuis 2010.

De façon générale, on peut noter que les personnes en emploi temporaire peuvent être considérées comme plus précarisées, car exerçant davantage de « petits boulots » ou enchaînant des missions de courte durée, notamment comme « personnel de services directs aux particuliers.²⁴ »

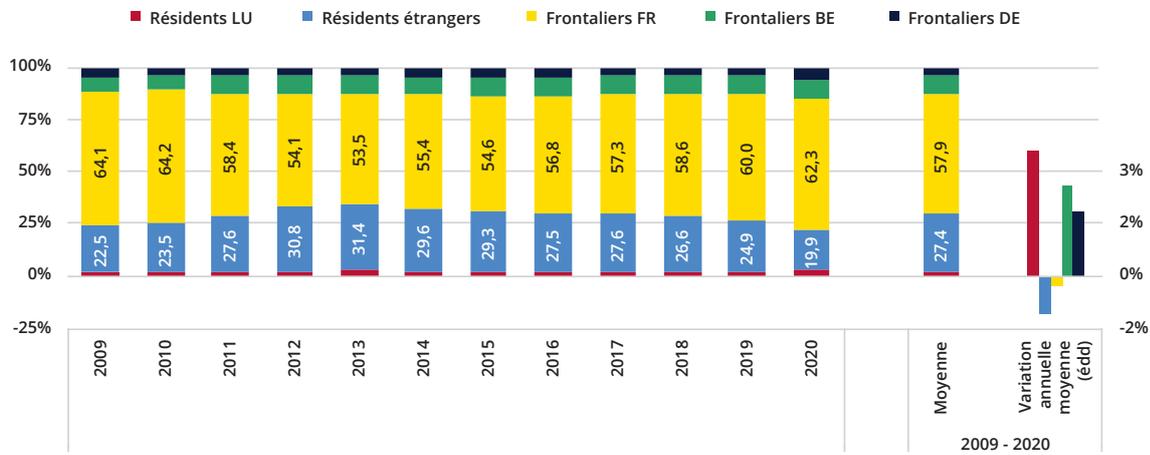
²³ Les cas typiques sont les suivants : a) le travail saisonnier ; b) le travail intérimaire (sauf s'il y a signature d'un contrat à durée indéterminée) ; c) le contrat de formation spécifique. Les salariés durant la période d'essai d'un CDI ne sont pas considérés comme étant en emploi temporaire. Par ailleurs, les statistiques relatives à l'emploi, tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT), ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une forte distorsion sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. En effet, fin 2019, l'intérim frontalier représente 1,4% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pèse que 0,3% de l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié intérieur s'élève à 0,7% (IGSS). Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

²⁴ Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant un travail généralement manuel en vue de produire des services domestiques ou équivalents destinés aux particuliers dans les domaines suivants : service restauration, hôtelier, soins personnels, travail domestique, concierges en dehors des établissements d'enseignement et de santé (INSEE).

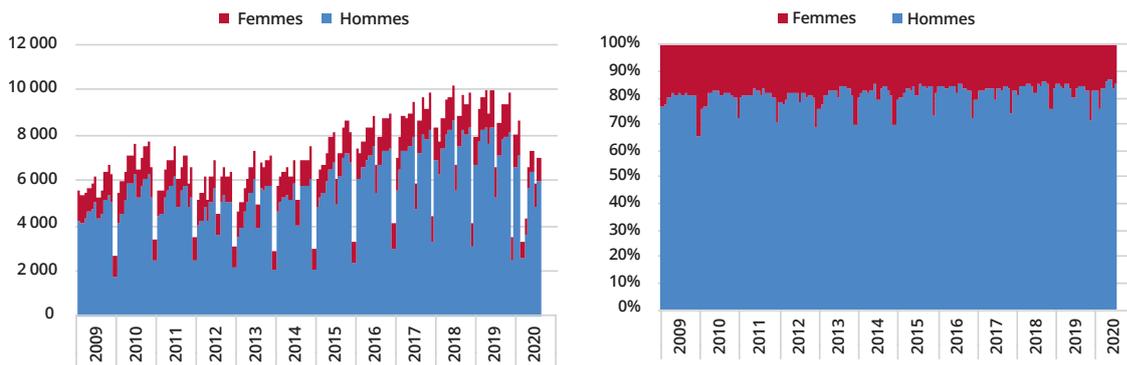
Variation de l'emploi salarié total, intérimaire et en détachement par rapport au même mois de l'année précédente



Emploi salarié intérimaire selon le pays de résidence, au 31 mars de l'année



Répartition de l'emploi salarié intérimaire par genre en nombre de personnes (à gauche) et en pourcentage du total (à droite) de janvier 2009 à août 2020



Note : édd = échelle de droite

Données : Inspection générale de la sécurité sociale
Graphiques : CSL

1.2. Emploi intérimaire et détachement

Les fluctuations de l'emploi intérimaire sont intimement liées à la conjoncture économique.²⁵ Malgré ces oscillations, particulièrement marquées en 2020 du fait de la propagation de la COVID-19, il existe bel et bien un recours non négligeable à ce type d'emploi.

Sur la période allant de 2010 à fin 2019, le nombre d'intérimaires connaît une tendance à la hausse malgré des fins d'année marquées de fortes diminutions. Début 2020, et plus précisément aux mois de mars et avril, la propagation du nouveau coronavirus et les mesures de confinement mènent à une chute drastique de l'emploi en intérim qui retombe à son niveau de 2013 (aux alentours de 6 000 personnes par mois en moyenne sur l'année).

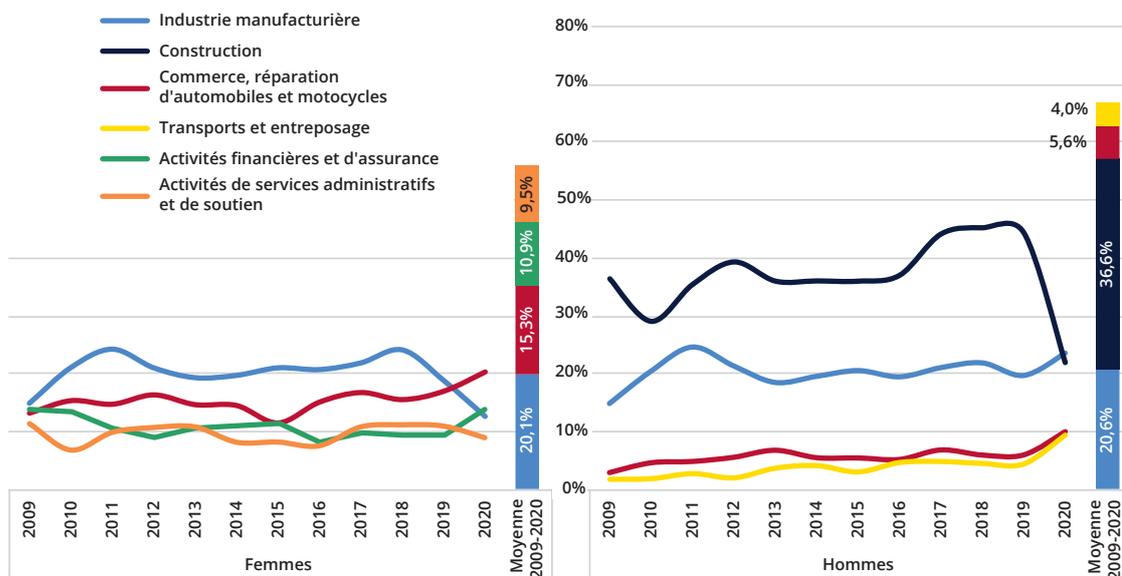
Les salariés intérimaires sont en très grande majorité des non-résidents (environ de 70% en moyenne) et des résidents de nationalité étrangère (un peu plus de 25%). Parmi ces premiers, c'est le nombre de frontaliers venant de Belgique qui progresse le plus fortement sur la période (+2,7% par an en moyenne). Parmi les résidents, c'est le nombre de personnes de nationalité luxembourgeoise qui progresse le plus fortement (+3,7% en moyenne annuelle), mais leur présence sur le marché de l'emploi intérimaire reste marginale (moins de 3% du total).

Si l'on considère la répartition par genre de l'emploi intérimaire, force est de constater que les femmes ne représentent qu'une infime partie des personnes concernées. En effet, seul un salarié intérimaire sur cinq est une femme et cette proportion tend à la baisse depuis 2009.

Outre la disproportion dans la représentation des genres dans l'emploi intérimaire total, il appert que les secteurs d'activité diffèrent également entre hommes et femmes. Si pour les premiers, le principal secteur est la construction (en moyenne un peu plus d'un tiers des salariés intérimaires). L'industrie manufacturière vient en deuxième place pour les hommes mais en première pour les femmes (environ 20% en moyenne). Pour ces dernières, le commerce représente le deuxième secteur d'activité en intérim.

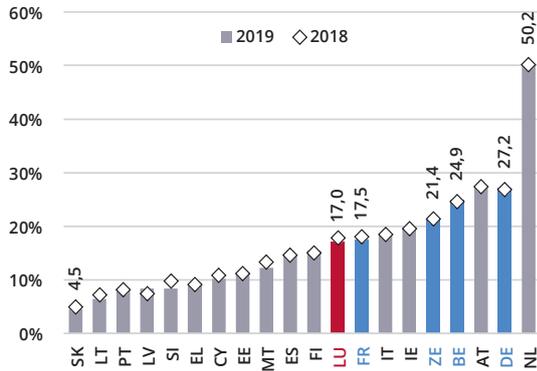
Le nombre de salariés détachés connaît jusque début 2020 une évolution similaire à celle des intérimaires. Toutefois, le début d'année, marquée par la propagation du coronavirus Sars-Cov-2, induit un décrochage abrupt du nombre de travailleurs détachés. Toutefois, contrairement à ce qu'on observe pour les salariés intérimaires, la diminution est relativement modérée et se fait de façon plus étalée de mars à août 2020 (dernières données disponibles).

Répartition par genre et par principaux secteurs d'activité de l'emploi intérimaire

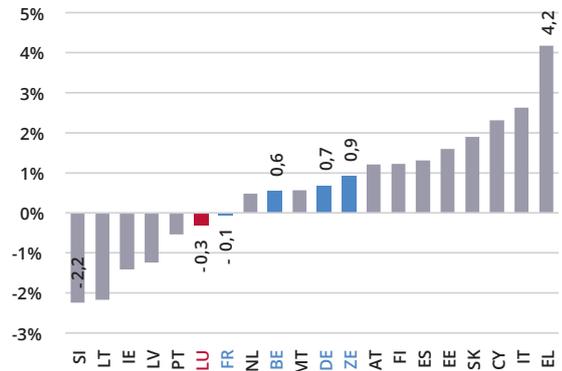


²⁵ Seuls les intérimaires présents au dernier jour ouvré sont dénombrés. De ce fait, si le dernier jour ouvré d'un mois donné tombe un jour précédant un jour férié, un certain nombre de contrats intérimaires ne débute que le mois suivant, ce qui conduit mécaniquement à une évolution défavorable de l'emploi intérimaire le mois considéré.

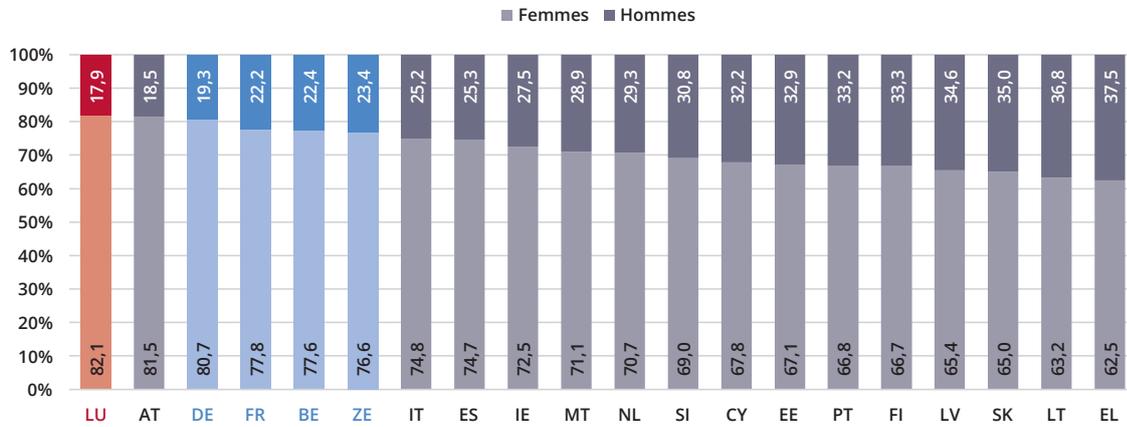
Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total



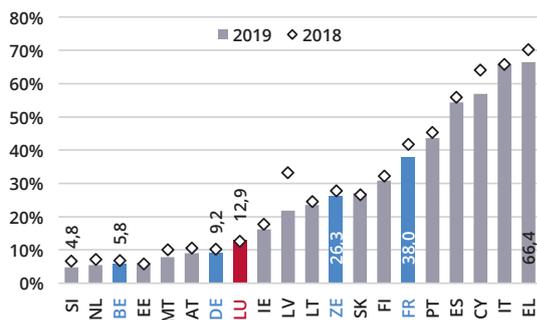
Variation moyenne annuelle 2010-2019 de la part de l'emploi à temps partiel



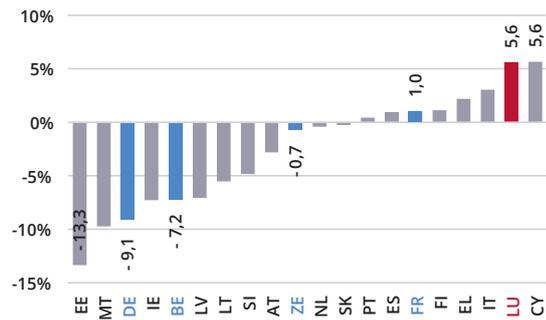
Répartition par genre de l'emploi à temps partiel



Part de l'emploi à temps partiel involontaire dans l'emploi à temps partiel



Variation moyenne annuelle 2010-2019 de la part de l'emploi à temps partiel involontaire



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1.3. Emploi à temps partiel

Au Luxembourg, est considéré comme étant à temps partiel le salarié qui convient avec son employeur, dans le cadre d'une activité régulière, d'un horaire de travail dont la durée hebdomadaire est inférieure à la durée du travail normale applicable en vertu du Code du travail ou de la convention collective de travail.

Concernant la part de personnes travaillant à temps partiel, le Grand-Duché se place, avec un taux de 17% en 2019 en-dessous des moyennes de la zone euro et de ses voisins, ce qui le classe au douzième rang parmi les dix-neuf pays de la zone euro. Malgré le positionnement proche du milieu du classement, les écarts par rapport aux pays ayant les plus faibles (la Slovaquie avec 4,5%) et plus fortes (les Pays-Bas avec 50,2%) proportions d'emplois à temps partiel sont remarquables.

En matière d'emploi à temps partiel, le Luxembourg se démarque cependant de ses partenaires de l'Union monétaire européenne par une caractéristique : la proportion de femmes parmi les travailleurs à temps partiel. En effet, si dans la moyenne de la zone euro la gent féminine représente un peu plus des trois quarts des travailleurs à temps partiel, le Luxembourg, l'Autriche et l'Allemagne sont les trois pays à dépasser la barre de 80% en la matière, avec le Grand-Duché en tête.

Si dans l'idéal employés et employeurs s'accordent sur un temps de travail réduit, en réalité cela n'est pas forcément le cas et une partie des personnes travaillant à temps partiel le font de façon involontaire. Ainsi, au Luxembourg, ce sont 13% des employés à temps partiel qui le sont de façon involontaire.

Si cette proportion est relativement faible en comparaison européenne, il faut noter qu'elle progresse d'un peu plus de 6% par an en moyenne depuis 2010, soit (avec Chypre) la plus forte hausse observée au sein de l'Union monétaire.

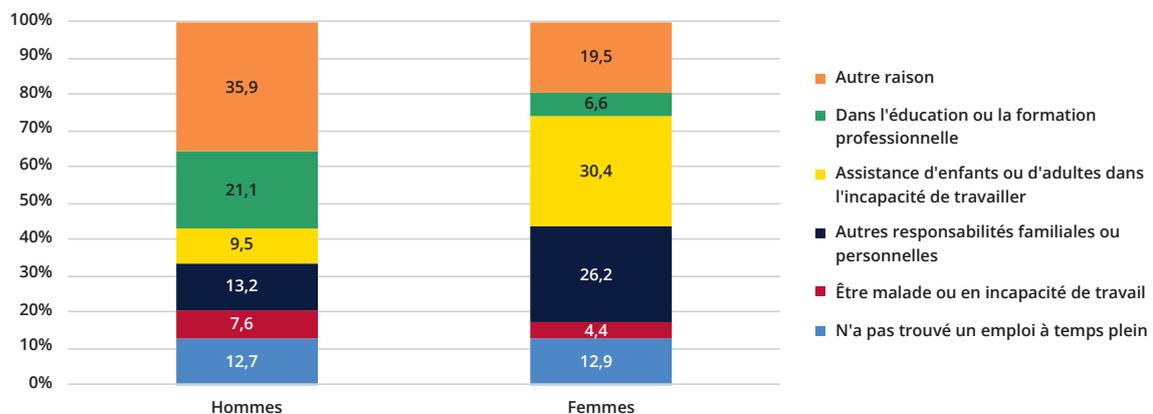
L'analyse des raisons de l'emploi à temps partiel peut aider à comprendre pourquoi bon nombre d'individus se retrouvent à travailler à temps partiel, que ce soit de façon volontaire ou non.

Un peu plus d'un individu sur dix n'est pas parvenu à trouver un emploi à temps plein. Si ce taux correspond, dans la méthodologie développée par l'office statistique de l'Union européenne, à la proportion de personnes involontairement à temps partiel, cela ne veut pour autant pas dire que les autres travailleurs à temps partiel le soient tous de façon volontaire.

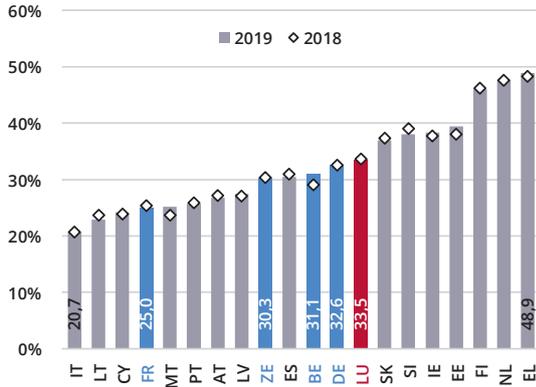
Ainsi, parmi les travailleurs à temps partiel, on distingue d'importantes différences parmi les raisons invoquées par les femmes et les hommes pour expliquer leur situation. Parmi les hommes prime le fait d'être dans l'éducation ou la formation professionnelle : c'est pour cette raison qu'un homme sur cinq travaille à temps partiel. Pour environ 13%, ce sont des responsabilités familiales ou personnelles qui sont à l'origine du temps de travail réduit, tandis qu'un peu plus d'un tiers invoque d'autres raisons.

Du côté des femmes, la situation est plus univoque, avec une large majorité qui explique le temps partiel par des responsabilités familiales ou personnelles (30%) ou l'assistance de proches (26%).

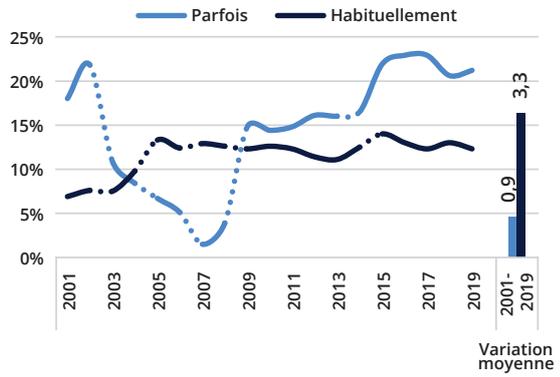
Raisons de l'emploi à temps partiel, 2019



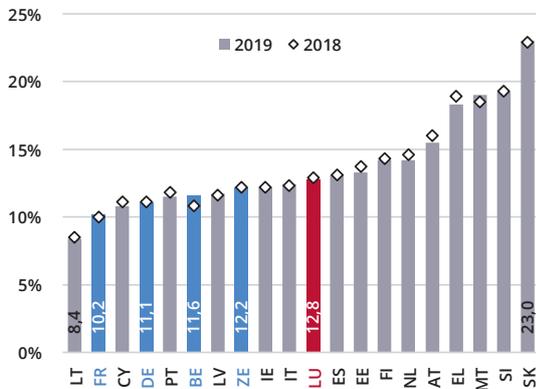
Part des salariés travaillant le soir



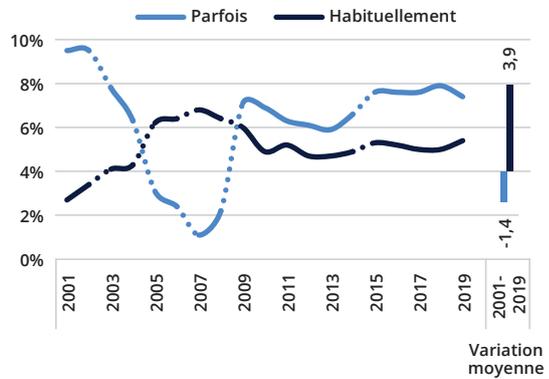
Évolution de la part de salariés travaillant le soir selon la fréquence, Luxembourg



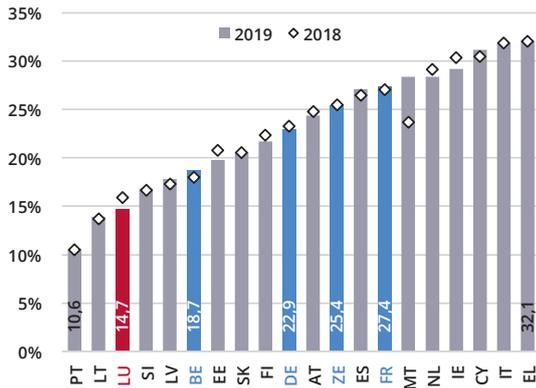
Part de salariés travaillant la nuit



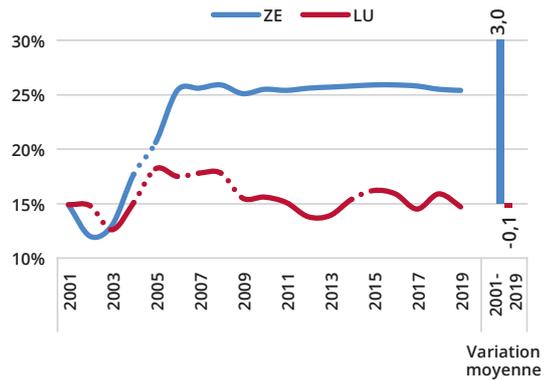
Évolution de la part de salariés travaillant la nuit selon la fréquence, Luxembourg



Part de salariés travaillant le weekend



Évolution de la part de salariés travaillant le weekend, Luxembourg et zone euro



Note : Données manquantes pour le Luxembourg en 2000.
Ruptures de série en 2003, 2005, 2007, 2009 et 2015 pour le Luxembourg ; en 2015 pour la zone euro.

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1.4. Travail le soir, la nuit ou le weekend

Le travail du soir est défini par Eurostat comme étant le travail effectué après les heures habituelles de travail mais avant les heures habituelles de sommeil. Cela implique pour les travailleurs concernés la possibilité de dormir aux heures normales. Cet indicateur ne concerne que les personnes dont au moins la moitié du temps de travail se déroule le soir.

En 2019, au Luxembourg, ce sont un peu plus d'un tiers des salariés dont le travail se déroule majoritairement le soir, que ce soit occasionnellement ou de façon habituelle. Le Grand-Duché se situe de ce fait un peu au-dessus de la moyenne des pays de la zone euro (30%).

Après une forte diminution du début au milieu des années 2000, la proportion de salariés luxembourgeois travaillant occasionnellement le soir a fortement augmenté jusqu'à atteindre un premier plateau au début des années 2010 jusqu'en 2015. Depuis, leur proportion se situe au-delà de 20%. Pour ce qui est des personnes travaillant habituellement le soir, leur part est relativement stable depuis 2005 et évolue dans une fourchette allant de 10 à 15%.

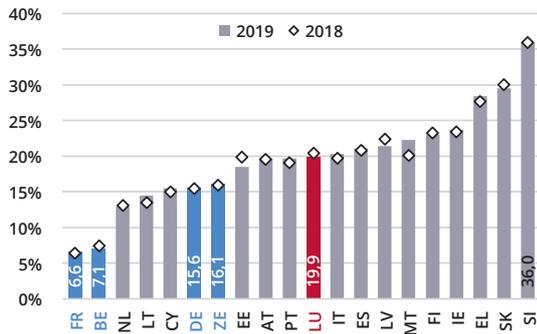
Par analogie au travail du soir, le travail de nuit est effectué pendant les heures habituelles de sommeil et a donc pour conséquence des heures de repos anormales. En 2019, au Grand-Duché, ce sont près de 13% de travailleurs dont les heures de repos sont décalées du fait de leur emploi.

Si l'on considère l'évolution dans le temps de cet indicateur, force est de constater que les proportions de travailleurs de nuit, qu'ils soient occasionnels ou habituels, restent relativement stables depuis une dizaine d'années.

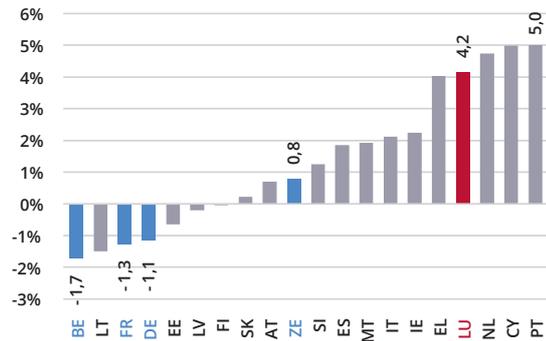
En ce qui concerne le travail le weekend, qui correspond normalement à deux jours de repos consécutifs, le Luxembourg compte parmi les pays où cette situation est relativement peu répandue. En effet, le pays affiche un taux de 15% de salariés travaillant le weekend, contre un quart en moyenne de l'Union monétaire européenne et près d'un tiers pour les pays où cette pratique est la plus répandue.

Si les données ne permettent pas, comme pour les précédents indicateurs, de distinguer les fréquences auxquelles les salariés concernés doivent renoncer à leur weekend, l'évolution dans le temps fait état d'une situation relativement stable depuis le début des années 2000. En effet, au cours des près de vingt dernières années, la proportion de salariés travaillant en fin de semaine se situe aux environs de 15%, avec une très légère tendance à la baisse depuis le début du siècle (-0,1% par an en moyenne).

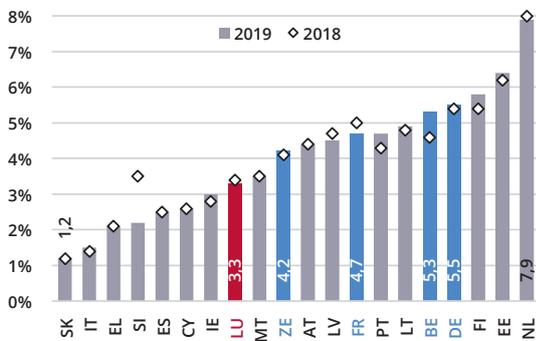
Part de salariés en travail posté



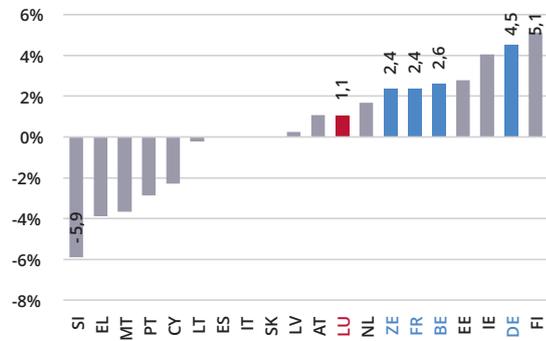
Variation annuelle moyenne de la part de salariés en travail posté, 2010-2019



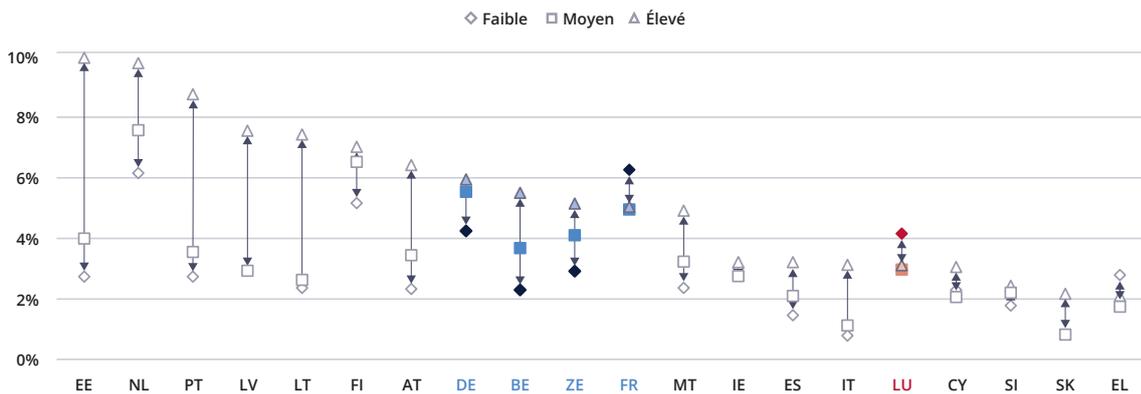
Part de la population ayant un deuxième emploi



Variation annuelle moyenne de la part de la population ayant un deuxième emploi, 2010-2019



Personnes occupées ayant un deuxième emploi en pourcentage de l'emploi total par niveau d'éducation, 2019



Note : Données manquantes pour personnes occupées ayant un deuxième emploi et un niveau d'éducation faible pour LV et SK.

Niveaux d'éducation :

Faible	Cycle inférieur du secondaire ou moins
Moyen	Cycle supérieur du secondaire
Élevé	Enseignement post-secondaire

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

1.5. Travail posté et personnes cumulant deux emplois

La part de salariés ayant un travail posté, c'est-à-dire dont le travail est organisé en équipes successives qui se relaient en permanence, atteint les 20% en 2019 au Luxembourg. Sur la période allant de 2010 à 2019, le Grand-Duché fait partie des pays pour lesquels la proportion de travailleurs postés progresse fortement avec +4,2% par an en moyenne, tandis que pour les pays voisins cette même proportion tend à régresser au cours des dernières années et que la zone euro affiche dans son ensemble une hausse relativement modérée (+0,7%).

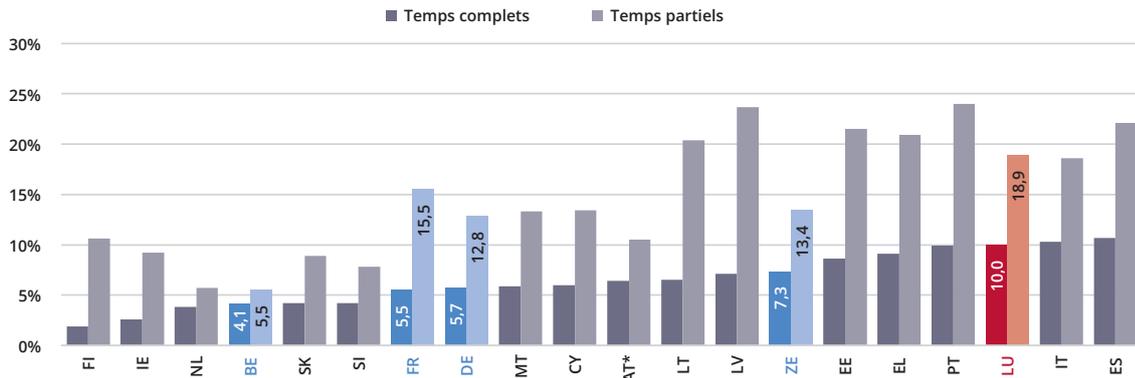
En ce qui concerne la part de personnes cumulant deux emplois, le Luxembourg se range, avec 3,3% de la population, de justesse en-deçà du milieu de classement des pays de la zone euro.

La variation annuelle moyenne de cet indicateur depuis 2010 montre que l'indicateur a modérément progressé au Grand-Duché au cours de la période. Dans les pays voisins par contre, le fait de cumuler deux emplois semble être un phénomène en pleine expansion avec des progressions allant de +2,4% en moyenne par an en Belgique et en France à +4,5% par an en moyenne en Allemagne.

Si le Grand-Duché semble ainsi se fondre dans le moule des moyennes européennes, cela n'est pas véritablement le cas. En effet, si l'on détaille les caractéristiques des personnes ayant deux emplois, force est de constater que le Luxembourg fait, avec la France et la Grèce, partie des exceptions.

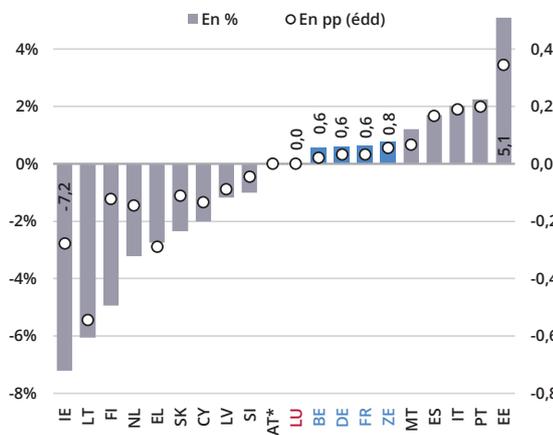
En effet, si l'on répartit les personnes occupées cumulant deux emplois selon leur niveau de diplôme, la tendance est à ce que ce soient les travailleurs les plus qualifiés pour lesquels cette situation est plus fréquente. En moyenne de la zone euro, c'est le cas pour près de 6% d'entre eux, tandis que pour les travailleurs peu qualifiés cette part se situe aux alentours de 3%. En revanche, au Grand-Duché, en France et en Grèce c'est la situation inverse qui prévaut : c'est pour les travailleurs peu qualifiés que la proportion de personnes cumulant deux emplois est plus élevée.

Taux de risque de pauvreté au travail, 2019

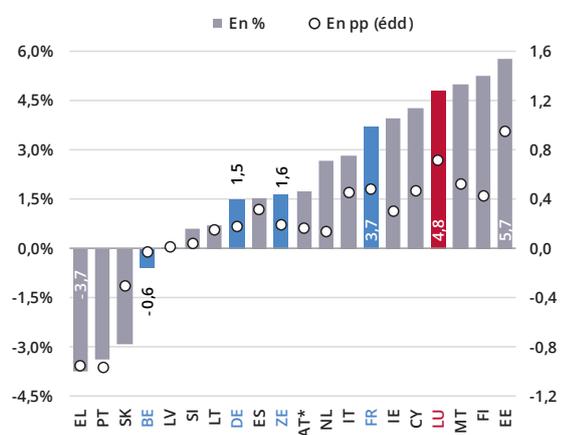


Variation annuelle du taux de risque de pauvreté des travailleurs, 2010-2019

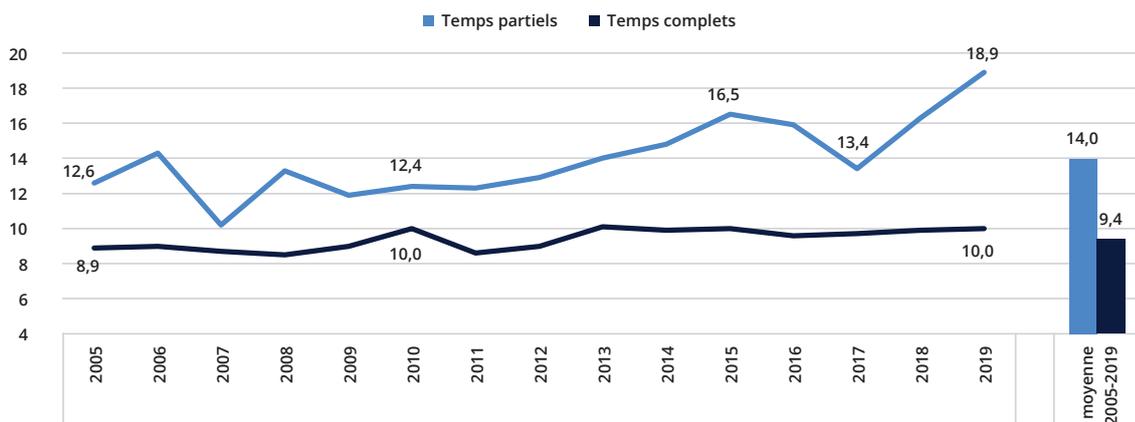
À temps complet



À temps partiel



Évolution du taux de risque de pauvreté au travail, Luxembourg



Note : * = Données de 2018 ; pp = points de pourcentage ; édd = échelle de droite

Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2. PAUVRETÉ LABORIEUSE

2.1. Risque de pauvreté et temps de travail

La pauvreté laborieuse, phénomène initialement apparu outre-Atlantique, est un concept qui rend compte de la concomitance de deux situations a priori contradictoires : travailler et appartenir en même temps à un ménage pauvre. C'est une composante significative de la pauvreté qui se retrouve également au Luxembourg. Là aussi, l'emploi ne protège pas toujours de ce fléau. Ainsi, en 2019, ce sont 18,9% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 10,0% de celles travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté. Ces chiffres placent le Luxembourg au troisième rang de la zone euro pour le risque de pauvreté des travailleurs à temps complet et au 7^e rang pour ceux à temps partiel.

Toujours pour le Luxembourg, entre 2010 et 2019, aucun des deux groupes de travailleurs n'affiche d'amélioration de sa situation. Pour les travailleurs à temps complet la situation de 2019 est *statu quo* avec celle de 2010. Le risque de pauvreté de 2019 est égal à celui de 2010.

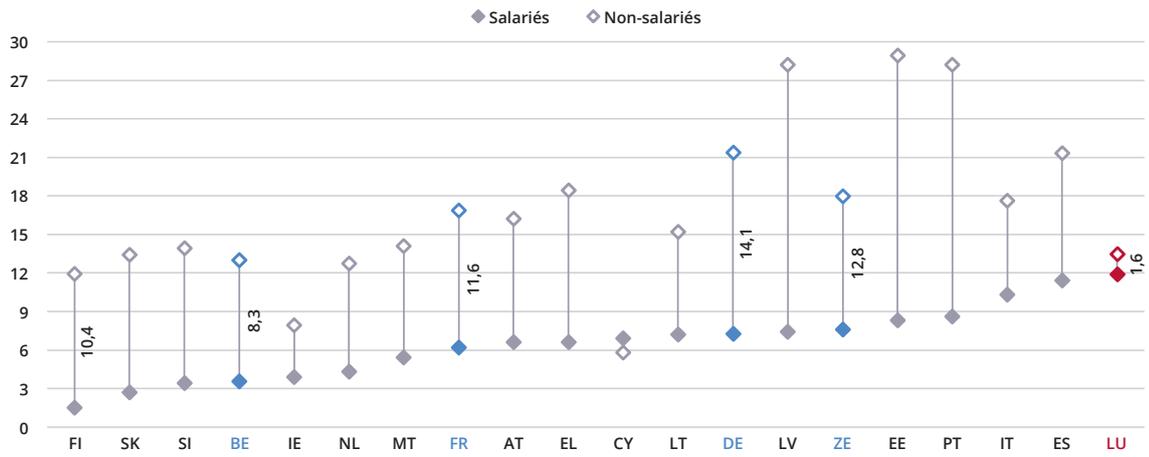
En revanche, pour les travailleurs à temps partiel, la situation s'est dégradée, le taux de risque de pauvreté s'élève de 6,5 points sur cette même période ; ceci représente la quatrième plus forte hausse de la zone euro avec en moyenne 4,8% par an !

À titre de comparaison, le taux de risque de pauvreté des temps partiels décroît de 0,6% en Belgique et il augmente de 3,7% en France. Quant à l'Allemagne, elle est proche de la zone monétaire avec un taux de croissance moyen de 1,5%.

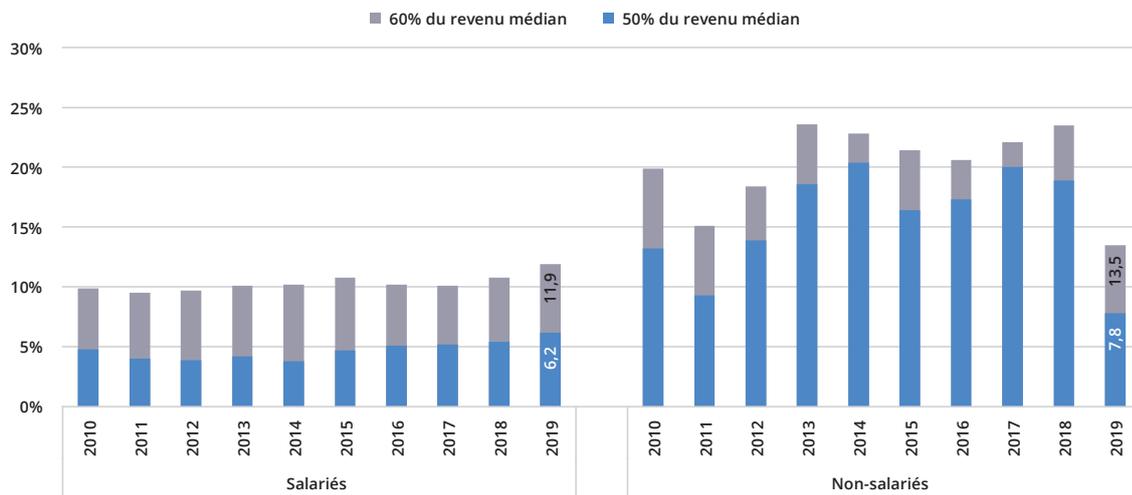
Concernant, les temps complets, tandis que la situation du Luxembourg reste inchangée par rapport à 2010 (+0%), le taux de risque de pauvreté s'accroît en moyenne de +0,6% en France, en Allemagne et en Belgique. Cela dit, en pourcentage absolu, le risque de pauvreté pour les travailleurs à temps complet est de 10% au Luxembourg, contre 5,7% en Allemagne, 5,5% en France et seulement 4,1% en Belgique.

Sur plus long terme, exception faite de 2017 pour les temps partiels, une tendance à l'augmentation du taux de risque de pauvreté se dessine au Grand-Duché. Ce constat est valable pour les deux types de temps de travail, même si la hausse la plus inquiétante concerne les travailleurs à temps partiel pour lesquels la hausse s'accélère considérablement à partir de 2017. De fait, l'écart, en termes de risque de pauvreté, se creuse au fil du temps, entre temps partiels et complets : partant d'une différence de 3,7 points de pourcentage en 2005, celle-ci culmine à 8,9 points en 2019.

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants), 2019



Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants) par seuil de pauvreté



Données : Eurostat
Graphiques : CSL

2.2. Taux de risque de pauvreté par type d'activité

Comme vu précédemment, le fait de travailler ne protège pas automatiquement du risque de pauvreté (à 60% du revenu équivalent médian). Cependant, tous les travailleurs n'y sont pas exposés de la même façon. À l'exception de Chypre, pour tous les membres de la zone euro, les travailleurs salariés font face à un risque de pauvreté moindre que les non-salariés (indépendants) en 2019. À ce propos, le Luxembourg se classe (avec 1,6 points d'écart) comme étant le deuxième pays où la différence en défaveur des non-salariés est la plus petite. S'il émerge en première place pour le taux de risque de pauvreté des salariés (11,9%), il glisse à la quatorzième place pour celui des non-salariés (13,5%).

Ces quelques chiffres sont à comparer aux meilleurs, c'est-à-dire aux pays où les taux de pauvreté laborieuse sont les plus faibles au sein de l'union monétaire européenne. Ainsi, le taux de risque de pauvreté des salariés ne s'élève qu'à 1,5% en Finlande, soit presque huit fois moins qu'au Luxembourg. Pour les travailleurs indépendants, le taux de risque de pauvreté le plus bas se trouve à Chypre et il est, avec 5,8%, soit 2,3 fois plus faible qu'au Grand-Duché.

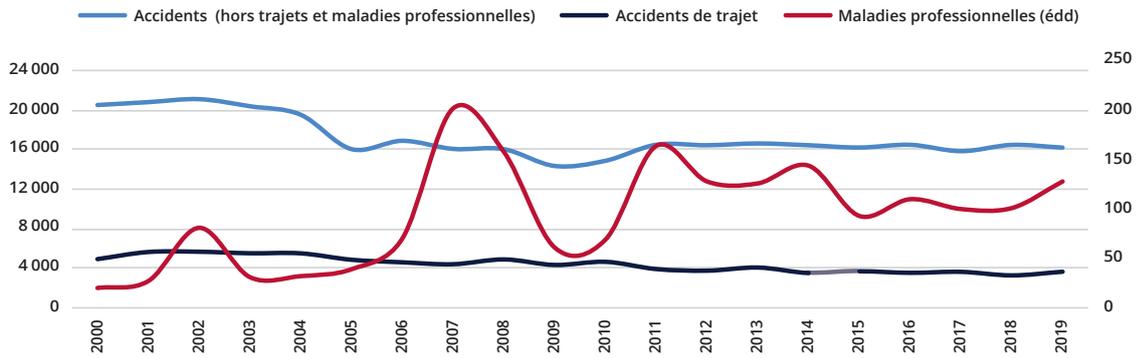
Pour le Luxembourg, si le taux de risque de pauvreté des salariés au seuil de 60% du revenu équivalent médian s'élève à 11,9%, il est de 6,2% au seuil de 50%. Ce qui indique que 5,7% des salariés pauvres,

soit près de la moitié d'entre eux ont un revenu plus ou moins proche du seuil définissant le risque de pauvreté.²⁶ Ce qui signifie également, que plus de la moitié des salariés pauvres (6,2%) sont bien en-dessous de ce seuil et se retrouvent dans une situation très précaire. La situation en 2019 s'est aggravée pour les salariés par rapport à 2018 : la proportion de salariés pauvres a augmenté et celle des plus gravement touchés également.

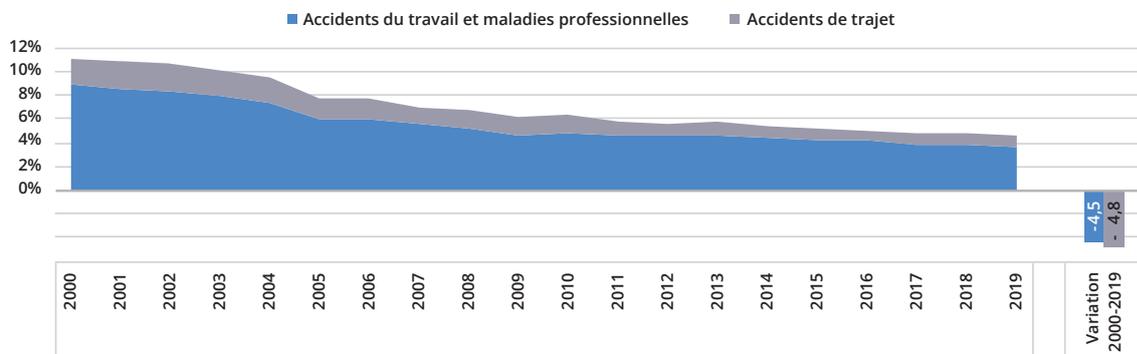
Pour les indépendants, le taux de risque de pauvreté varie aussi selon que l'on tienne compte du seuil à 50% ou à 60% du revenu équivalent médian (avec, respectivement, 7,8% et 13,5%). La proportion des indépendants plus gravement touchés par la pauvreté est plus élevée que celle des salariés. Cependant, contrairement aux salariés la situation des indépendants s'est nettement améliorée en 2019, par rapport aux années précédentes. Entre 2018 et 2019, on enregistre une diminution du taux de risque de pauvreté de 10 points de pourcentage. Une chute si abrupte par rapport au taux des années précédentes (supérieur à 20% de 2013 à 2018) pourrait s'expliquer davantage par un problème dans l'échantillon de personnes interrogées que par une véritable amélioration de la situation des indépendants. Les données de la prochaine vague de l'enquête montreront donc s'il s'agit là d'un biais statistique ou non.

²⁶ Part des personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux (Eurostat).

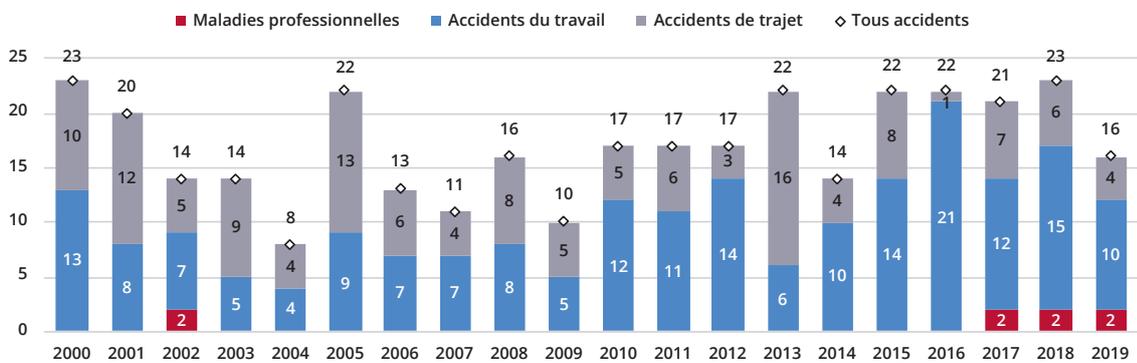
Nombre d'accidents du travail reconnus, régime général



Taux de fréquence des accidents du travail reconnus, régime général



Accidents du travail mortels reconnus, régime général



Note : Rupture de série en 2005 ; édd = échelle de droite
 En 2000 et 2001, et de 2003 à 2016, aucun décès lié à une maladie professionnelle reconnue n'a été constaté.

Données : Association d'assurance accident, Luxembourg
 Graphiques : CSL

3. ACCIDENTS DU TRAVAIL

3.1. Fréquence des accidents

Les accidents liés à l'activité professionnelle, qu'il s'agisse de maladies, d'accidents de trajet ou d'accidents du travail proprement dits, sont une manifestation du risque pris par les travailleurs, voire les employeurs. Au Luxembourg, les statistiques de l'Association d'assurance accidents (AAA) renseignent sur l'ampleur de ces différentes formes de risques et sur leur gravité.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents du travail reconnus dépassait les 25 000 entre 2000 et 2004. La diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. Si l'on considère les chiffres à partir de 2005, l'évolution du nombre d'accidents reconnus reste stable et évolue autour des 20 000 cas par an.

Le taux de fréquence des accidents au sein du régime général, qui couvre tous les salariés de droit privé, est en diminution depuis l'an 2000. Cela traduit une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que celle des heures de travail prestées.

Par ailleurs, la part des accidents survenus sur le lieu de travail tend à diminuer entre 2000 et 2010 puis se stabilise à partir de 2011 aux alentours de 16 300 par an. Quant aux accidents de trajets reconnus, ils sont sur une pente décroissante passant de près de 5 000 en 2000 à un peu moins de 3 300 en 2018.

Dans le régime général, les maladies professionnelles reconnues sont relativement rares par rapport aux autres formes d'accidents du travail. Depuis 2000, leur part dans le nombre total d'accidents du travail au sens large représente moins de 1% (0,6% en 2019).

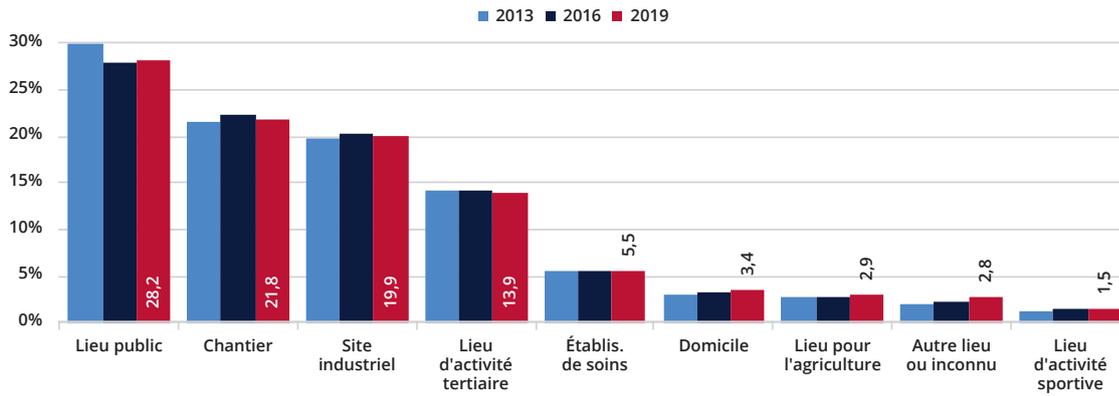
Il en est de même des accidents mortels : 16 personnes sont décédées en 2019, dont 4 suite à un accident de trajet, ce qui, dans ce dernier cas, est inférieur à la moyenne de la période 2000-2018, alors même que le trafic est en croissance constante. Si les morts liées à des maladies professionnelles sont excessivement rares (8 morts depuis 2000), force est de constater que quasiment toutes ont eu lieu au cours des trois dernières années, au rythme de deux décès liés à une maladie professionnelle reconnue par an.

Note : Depuis 2011, les statistiques sont établies fin août et non plus fin mars. Les statistiques concernant les accidents déclarés ne sont plus publiées depuis 2018.

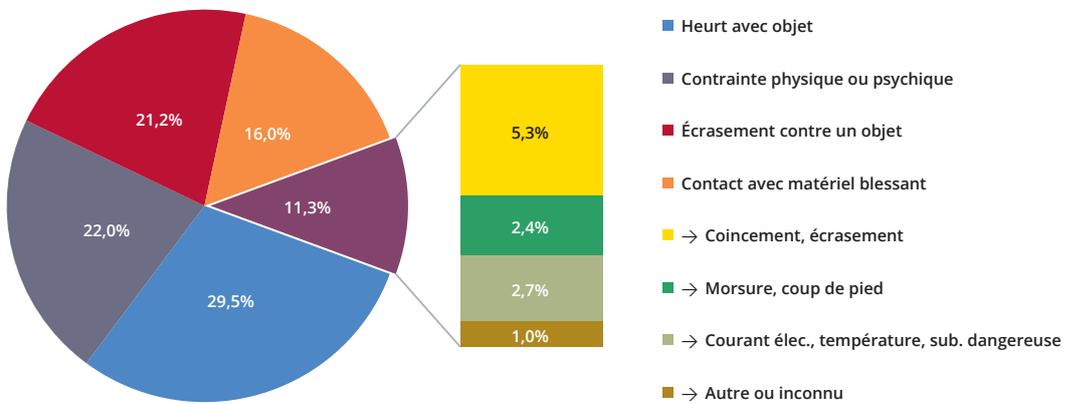
Taux de fréquence AAA : nombre d'accidents reconnus x 100 / nombre de travailleurs-unité

Travailleurs-unité : le total des heures de travail déclarées divisé par 2 080, le temps de travail moyen annuel (40 heures par semaine, 52 semaines par an)

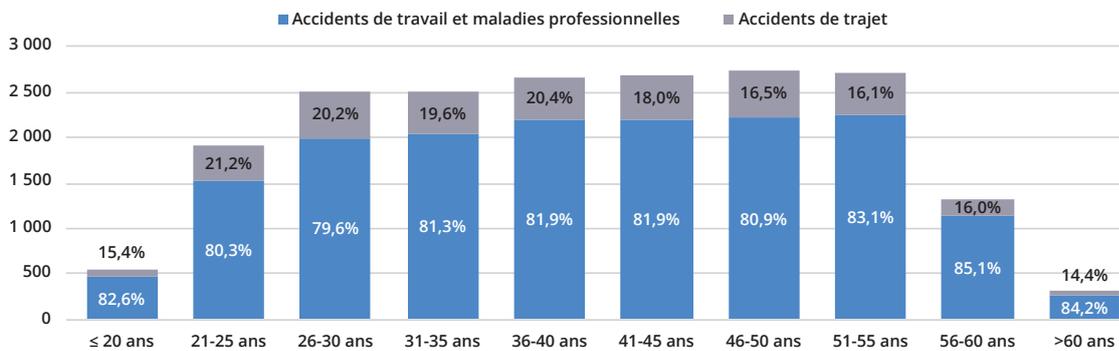
Accidents reconnus selon le lieu de travail, régime général



Répartition des accidents reconnus selon la modalité de la blessure, régime général, 2019



Accidents reconnus selon l'âge de la victime, régime général, 2019



Données : Association d'assurance accident, Luxembourg
Graphiques : CSL

3.2. Caractéristiques des accidents reconnus

Hormis ceux qui surviennent dans un lieu public au Luxembourg (accidents de trajet pour la plupart) et qui comptent pour près de 30% du total, les lieux les plus touchés par les accidents sont les chantiers d'une part, et les sites industriels d'autre part (chacun représentant environ 20% des accidents en moyenne) qui sont en tête de la liste des lieux où surviennent le plus d'accidents du travail reconnus. Viennent ensuite les lieux d'activité tertiaire, qui se situent sous la barre des 15%, et les établissements de soins, aux alentours de 5 à 6%.

En 2019, comme cela a déjà été le cas les années précédentes, les accidents sont majoritairement dus à un heurt contre un objet en mouvement (de l'ordre de 30%). Suivent les contraintes physiques ou psychiques (22%), les écrasements contre un objet immobile alors que la victime est en mouvement (21%) et les contacts avec du matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (16%).

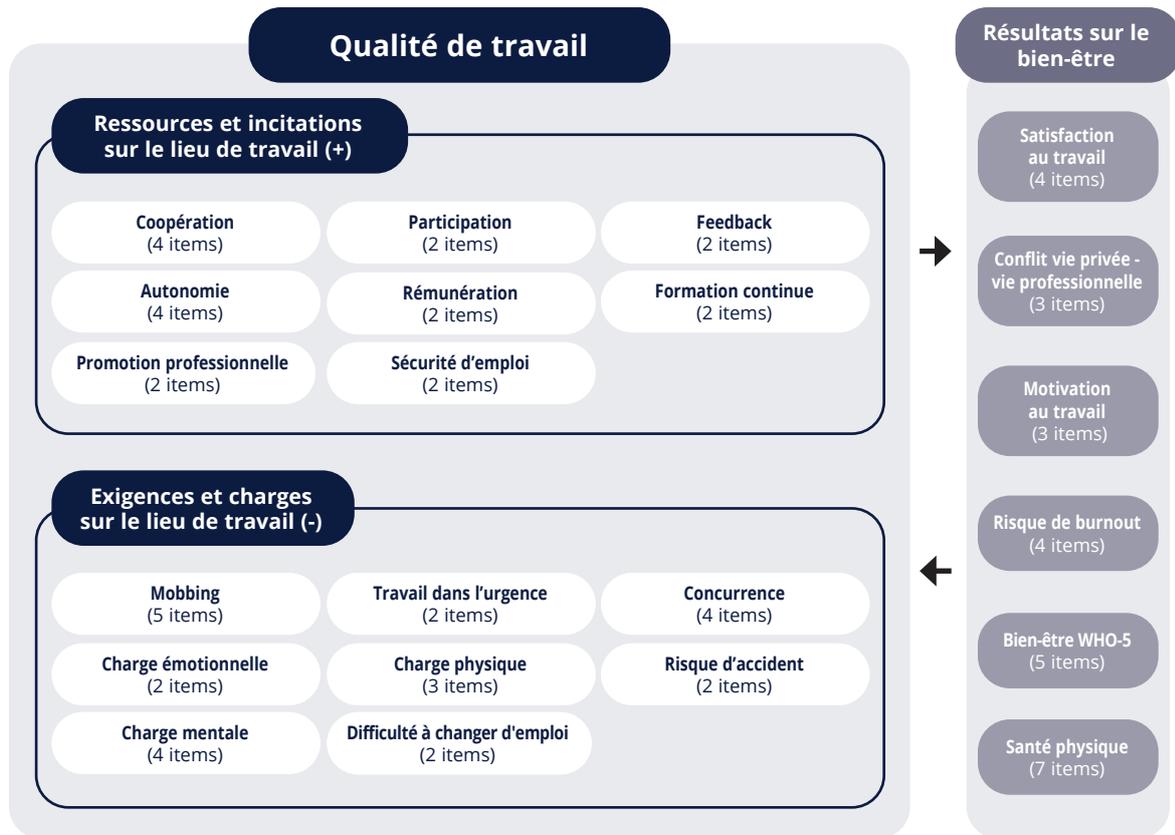
La même année, la prise en compte de la nature des lésions indique que près de la moitié de celles-ci sont des plaies et blessures superficielles (46%). L'autre grande catégorie concerne les luxations, entorses et foulures (35%).

Quant à l'âge des personnes touchées, son analyse est riche d'enseignement. Depuis plusieurs années, la quarantaine semble être une période charnière et 2019 ne déroge pas à cette règle. En effet, il s'agit là de la tranche d'âge où les accidents au sens large plafonnent. Si l'on distingue entre type d'accidents, on peut noter que cela est dû aux accidents de travail et maladies professionnelles qui augmentent avec l'âge jusqu'à la catégorie des 51-55 ans et puis diminue fortement.

En revanche, les accidents de trajet sont surreprésentés parmi les plus jeunes, à l'exception notable des moins de 21 ans, et leur part tend à diminuer progressivement avec l'âge.

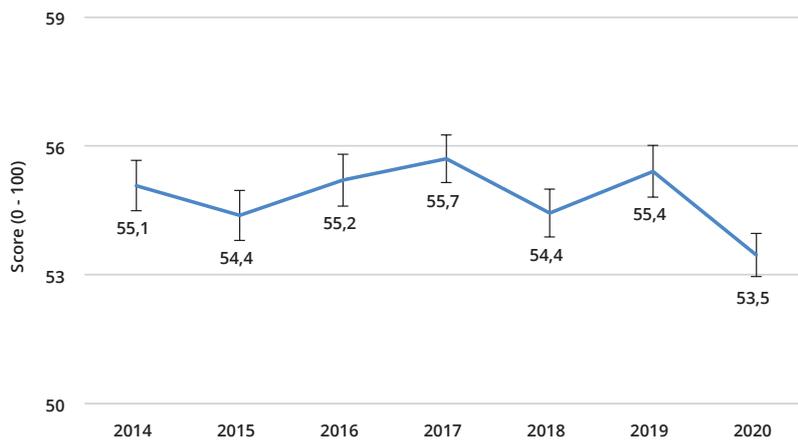
Si l'on se concentre uniquement sur les accidents de trajet, les moins de 41 ans représentent plus de la moitié des victimes (53%), se partageant en 26% de 30-40 ans, 27% de moins de 30 ans.

Le modèle du *Quality of Work Index*



Source : CSL et Université du Luxembourg

Score QoW (entre 0 et 100) selon les années



Données : *Quality of Work Index*
Graphique : CSL

Échantillon : n = 2 364 en 2020 ; n = 1 485 en 2019 ; n = 1 689 en 2018 ; n = 1 522 en 2017 ; n = 1 506 en 2016 ; n = 1 526 en 2015 ; n = 1 532 en 2014

4. ÉVALUATION DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

4.1. Évolution du *QoW Index*

Le projet *Quality of Work Index* a été lancé en 2012 par la Chambre des salariés (CSL) en collaboration avec l'Université du Luxembourg (Department for Behavioural and Cognitive Sciences). Depuis 2013, un institut de recherche sociale (*infas*) réalise annuellement une enquête à partir d'un échantillon représentatif de plus ou moins 1 500 personnes faisant partie de la population active au Grand-Duché parmi laquelle figurent des résidents et des frontaliers. Les personnes choisies selon un procédé aléatoire répondent par téléphone ou moyennent le questionnaire en ligne à plus d'une centaine de questions sur les conditions de travail et le bien-être liés à l'activité professionnelle.

Entre juin et septembre 2020, 2 364 personnes âgées de 16 à 64 ans qui ont un emploi régulier de 10 heures ou plus par semaine ont participé à l'enquête.

L'évolution de l'indice *QoW* entre 2014 et 2020 est présentée sur une échelle entre 0 et 100. Le score issu de l'étude-pilote de 2013 n'est pas repris dans le graphique.

L'évaluation de la qualité du travail s'est considérablement détériorée. L'indice *QoW* tombe à son niveau le plus bas depuis le début des mesures en 2014.

Les chiffres baissent considérablement, surtout parmi les plus jeunes salariés (16-24 ans), les conducteurs d'installation et de machines, et les monteuses, les professions élémentaires ainsi que les travailleurs à temps partiel.

Il convient de noter que les salariés qui travaillent à domicile ne ressentent pas de détérioration supplémentaire par rapport à la dernière enquête (en 2017, le « travail à domicile » a été interrogé), mais le score de la qualité de travail est nettement moins bon chez les salariés qui ne travaillent pas à domicile.

Note méthodologique

La qualité de travail est mesurée par le biais de quinze sous-échelles (dimensions) dont chacune est composée de plusieurs questions.

Les aspects positifs du travail sous forme de ressources et de récompenses disponibles aux salariés sont recensés moyennant huit échelles :

- | | |
|--|---|
| 1. coopération (avec les collègues de travail) | 2. participation (au processus décisionnel) |
| 3. feed-back (par le supérieur et les collègues) | 4. autonomie (dans le travail) |
| 5. satisfaction avec la rémunération | 6. possibilités de formation continue |
| 7. opportunités de promotion professionnelle | 8. sécurité d'emploi |

Sept dimensions mesurent les contraintes et risques pour le salarié qui ont un impact négatif sur la qualité de travail :

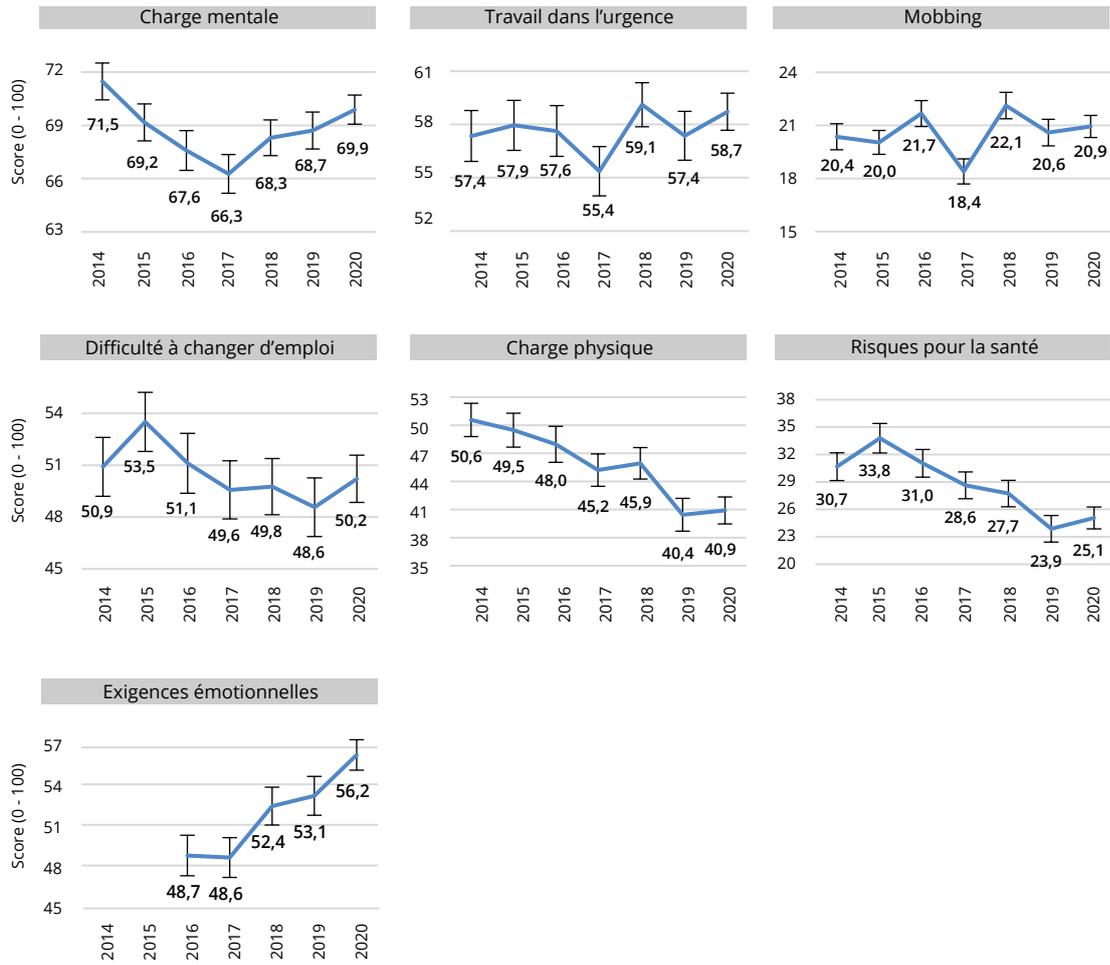
- | | |
|---|--------------------------------|
| 1. mobbing (par le supérieur et/ou des collègues) | 2. charge mentale (du travail) |
| 3. travail dans l'urgence | 4. charge émotionnelle |
| 5. risque d'accident | 6. charge physique |
| 7. difficulté à changer d'emploi. | |

Le *Quality of Work Index* se compose d'une sélection représentative de 22 items (les mêmes depuis 2014) issus de ces dimensions. Il est constitué par la moyenne non pondérée des réponses à ces questions (les scores pour les ressources et récompenses sont positivement pris en compte et les scores pour les contraintes et risques ont un impact négatif sur la moyenne).

À côté des échelles consacrées à la description de la qualité de travail d'autres questions font partie de l'outil pour recueillir des informations sur l'effet que la qualité de travail a sur le bien-être du salarié :

- | | |
|--|--|
| 1. risque de burnout (éprouvement professionnel) | 2. santé physique |
| 3. satisfaction au travail | 4. conflits vie privée – vie professionnelle |
| 5. motivation au travail | 6. bien-être WHO-5. |

Évolution des dimensions relevant des exigences et charges sur le lieu de travail



Données : Quality of Work Index
Graphiques : CSL

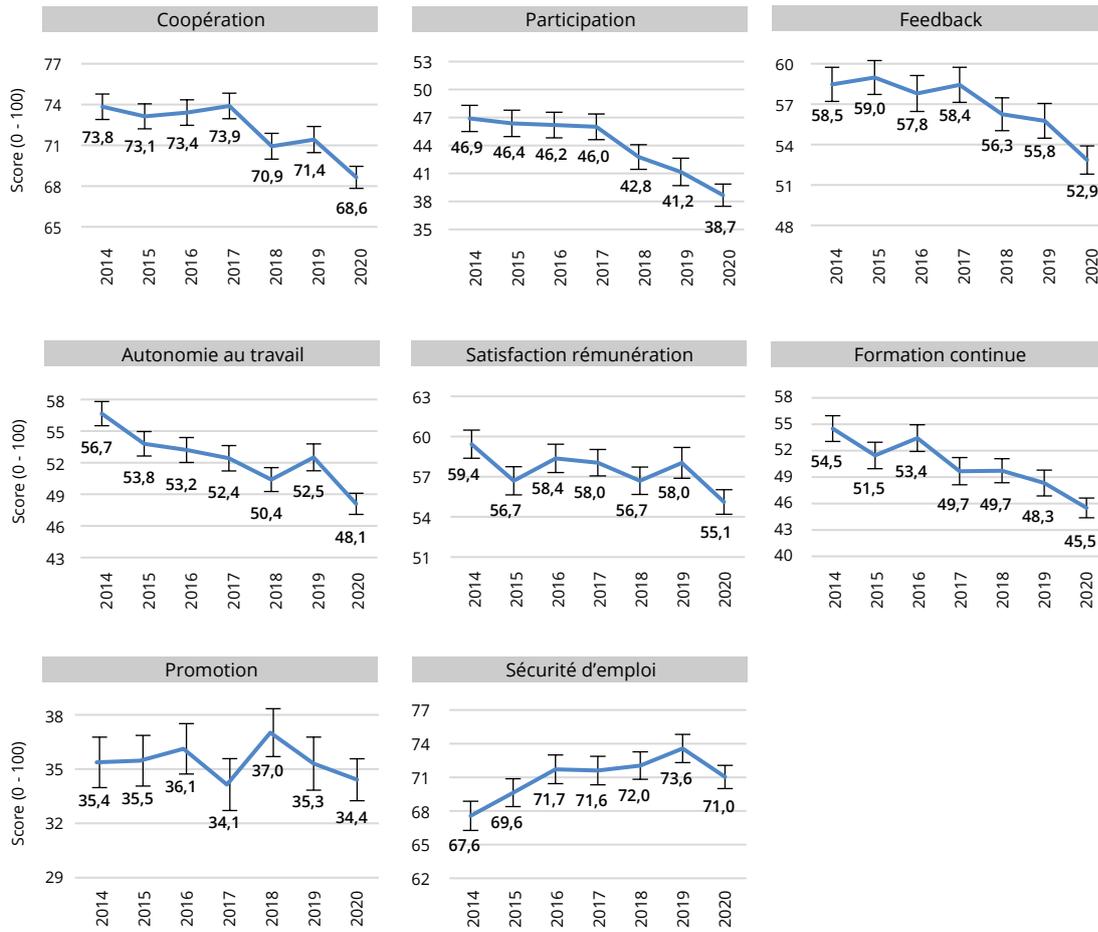
4.2. Évolution des conditions de travail

a. Les exigences et charges sur le lieu de travail (dimensions négatives)

Si le mobbing reste stable, les autres dimensions augmentent entre 2019 et 2020 mais restent dans la marge d'erreur, à part les exigences émotionnelles du travail qui augmentent significativement.

En fait, les exigences émotionnelles du travail ont considérablement augmenté de 15% (7,5 points de pourcentage) depuis 2016.

Évolution des principales dimensions relevant des ressources et incitations sur le lieu de travail



Données : Quality of Work Index
Graphiques : CSL

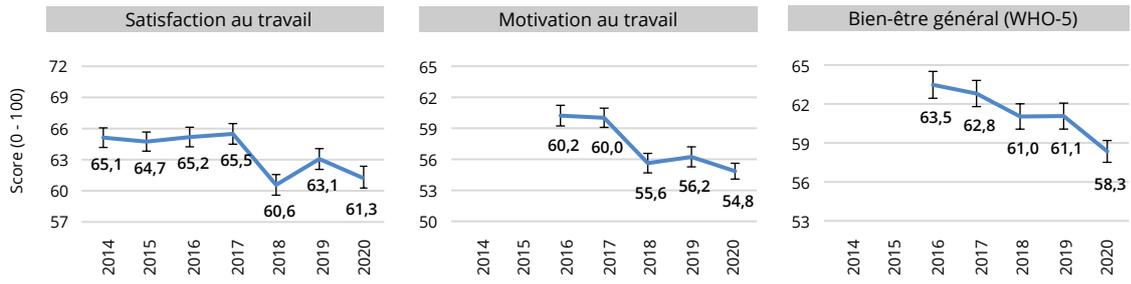
b. Les ressources et incitations sur le lieu de travail (dimensions positives)

Les dimensions positives liées à l'emploi elles montrent toutes (à l'exception de « promotion » qui reste stable) une évolution significative vers le bas. L'autonomie au travail et la participation à la prise de décision ont particulièrement souffert de la situation de la crise sanitaire de 2020.

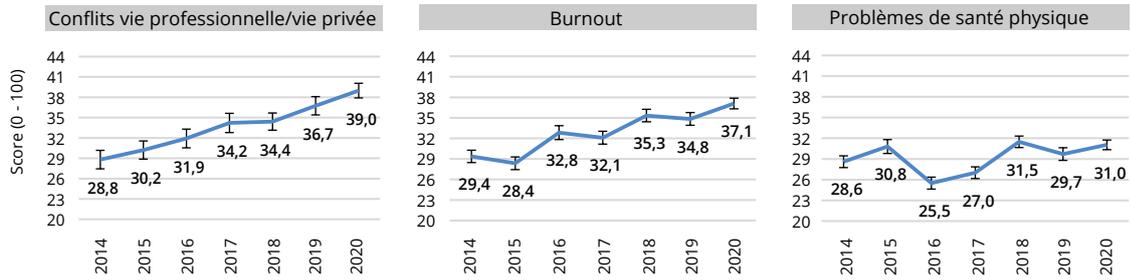
Compte tenu de la forte proportion de télétravail avec l'utilisation des TIC mais aussi du port du masque rendant la communication interhumaine plus difficile, la collaboration entre collègues et le sentiment d'obtenir un retour sur le travail effectué ont été moins bien notés qu'en 2019 ; la formation sur le lieu de travail a été difficile à mettre en œuvre dans la situation spécifique de la crise sanitaire et l'indicateur « formation continue », qui s'était déjà dégradé depuis des années, a chuté encore davantage, soit de 16,5% (9 points de pourcentage) depuis 2014.

Comme de nombreux salariés étaient encore en chômage partiel au moment de l'enquête (entre juin et fin septembre 2020) et que beaucoup d'autres l'ont été à un moment donné pendant la crise et ont finalement dû supporter des réductions de salaire (en outre, en raison des fermetures d'entreprises dans les services directs aux particuliers et dans la restauration, les pourboires ont diminué), la satisfaction à l'égard du salaire a également diminué en 2020. Conséquence logique de la crise, le sentiment de sécurité de l'emploi a diminué après 6 ans d'évolution positive.

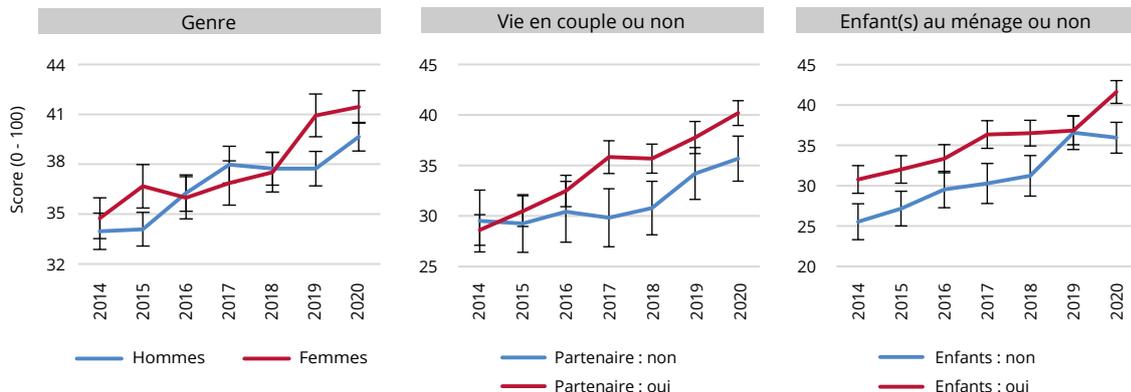
Dimensions positives du bien-être



Dimensions négatives du bien-être



Focus sur le problème des conflits entre la vie pro et la vie personnelle



Données : Quality of Work Index
Graphiques : CSL

4.3. Problèmes liés au bien-être et à la santé des salariés

a. Les résultats sur le bien-être

Les chiffres relatifs à la motivation au travail tout comme celles de la satisfaction au travail ont légèrement diminués par rapport à l'année précédente. Or, le niveau de bien-être lui a significativement baissé et continue donc son évolution vers le bas de 8% depuis 2016 (5,2 points de pourcentage).

La tendance dans l'évaluation des conflits entre le travail et la vie personnelle en dehors du travail se poursuit encore en 2020 et atteint un nouveau sommet avec un score de 35% plus élevé qu'en 2014 (10,2 points de plus depuis 2014).

Cette tendance au trop plein d'activités se reflète également dans l'indicateur sur l'épuisement professionnel, dont les valeurs augmentent considérablement par rapport à 2019, montrant une augmentation globale de 26% (7,7 points de pourcentage) après 7 ans de mesure.

Cette année, l'échelle des problèmes de santé physique montre également des valeurs légèrement plus élevées à la limite de la signification statistique.

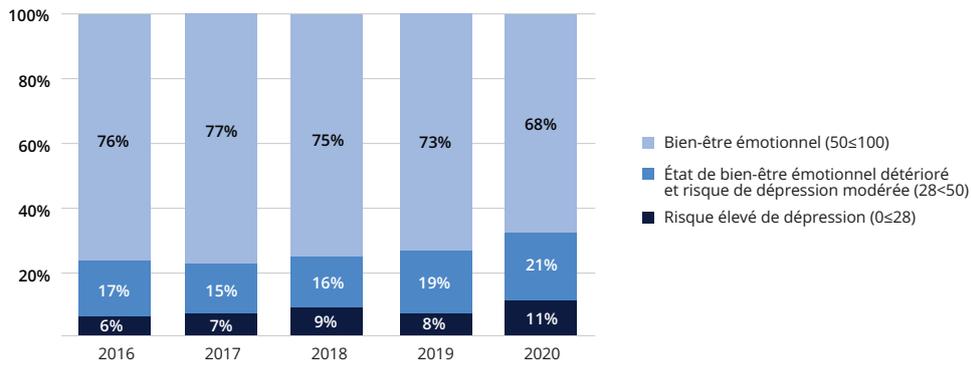
Focus sur le problème des conflits entre la vie professionnelle et la vie personnelle

En ce qui concerne la dimension « conflits entre la vie professionnelle et la vie personnelle », la tendance est à l'augmentation pour les deux sexes. Toutefois, les valeurs pour les femmes sont sensiblement plus élevées certaines années, comme c'était le cas en 2015, et également au cours des deux dernières années de l'enquête.

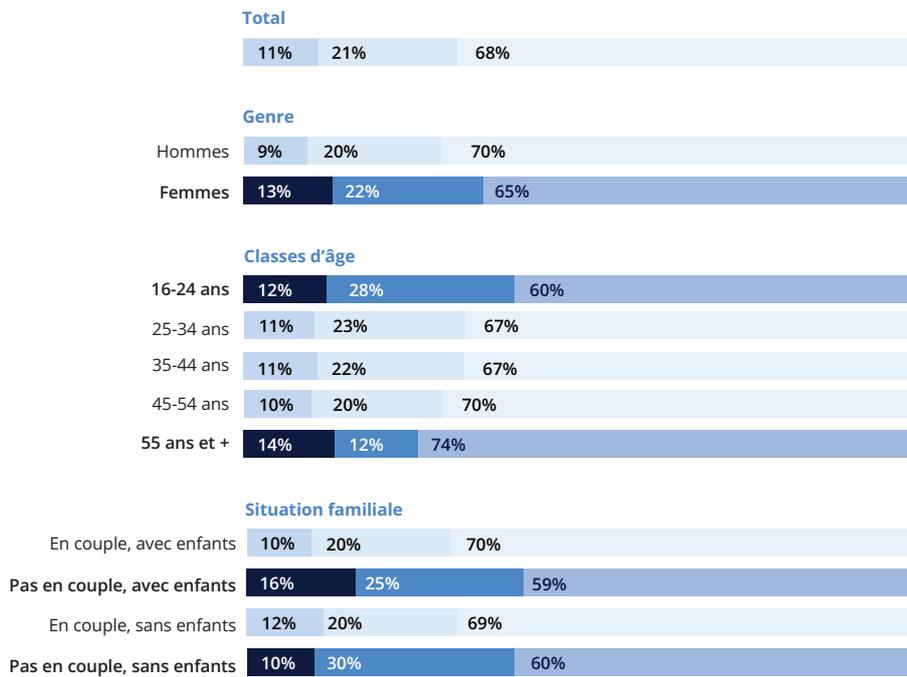
Les répondants qui vivent dans une relation ont des valeurs plus élevées dans les conflits entre le travail et la vie privée que ceux qui vivent seuls. Néanmoins, la tendance pour les deux groupes est à la hausse.

En 2019, les valeurs des répondants sans enfants dans le ménage ont augmenté pour atteindre le niveau des personnes avec enfants dans le ménage. En 2020, la valeur des personnes sans enfants dans le ménage se stabilise et les conflits entre le travail et la vie privée augmentent considérablement chez les salariés ayant des enfants dans le ménage.

Évolution globale de la santé mentale des travailleurs



État de bien-être et niveaux de risque de dépression selon les caractéristiques de la personne



Données : Quality of Work Index
Graphiques : CSL

b. Le problème de la santé mentale des travailleurs

Avec le niveau de bien-être général en déclin, le risque de dépression augmente également. La part de participants à l'enquête présentant un risque élevé de dépression est passée de 8% en 2019 à 11% en 2020, et la proportion de salariés dont l'état de bien-être émotionnel est détérioré et qui présentent un risque modéré de dépression est de 21% (19% en 2019). Désormais 1 travailleur sur 3 présente un risque de dépression, et plus qu'1 sur 10 présente des signes très forts de dépression.

La santé mentale dépend également de caractéristiques liées à la personne et à son travail. Ainsi, le risque élevé de dépression est particulièrement fréquent chez les femmes (13%) par rapport aux hommes (9%). Si la part de personnes dans la catégorie du bien-être émotionnel augmente proportionnellement à l'âge, la proportion de salariés âgés présentant un « risque élevé de dépression » (14% par rapport au total de 11%) est dans le même temps plus élevée que dans les autres catégories d'âge.

Parmi les jeunes de 16 à 24 ans il y a une grande part de personnes présentant un risque modéré de dépression (28%). Parmi les travailleurs venant d'Allemagne l'état de bien-être émotionnel dégradé et le risque élevé de dépression est plus fréquent que chez les autres.

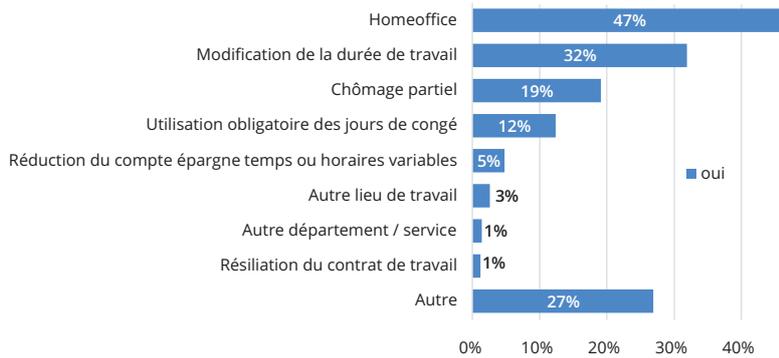
La proportion de personnes dont l'état de bien-être émotionnel s'est détérioré est plus élevée parmi les personnes vivant seules que parmi celles vivant en couple, en particulier parmi les parents isolés, qui comptent une plus grande proportion de personnes présentant un « risque élevé de dépression » (16%).

Du côté des caractéristiques du travail, il n'y a pas de différence significative entre les personnes travaillant depuis leur domicile et les autres.

En ce qui concerne le type de profession, ce sont les salariés dans les professions élémentaires (24%) mais aussi les dirigeants, cadres de direction, gérants (20%) qui présentent le plus souvent un « risque élevé de dépression ».

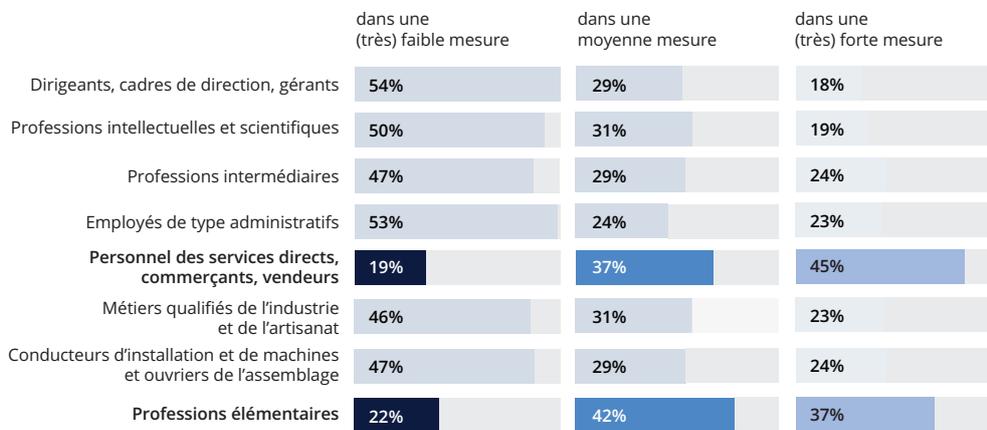
Le risque de dépression est aussi inégalement réparti selon les secteurs d'activités. Les plus touchés se trouvent dans les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (16% avec un risque élevé et 27% avec un risque modéré de dépression) et le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (15% avec un risque élevé et 30% avec un risque modéré de dépression).

Impacts de la crise du coronavirus sur la situation professionnelle

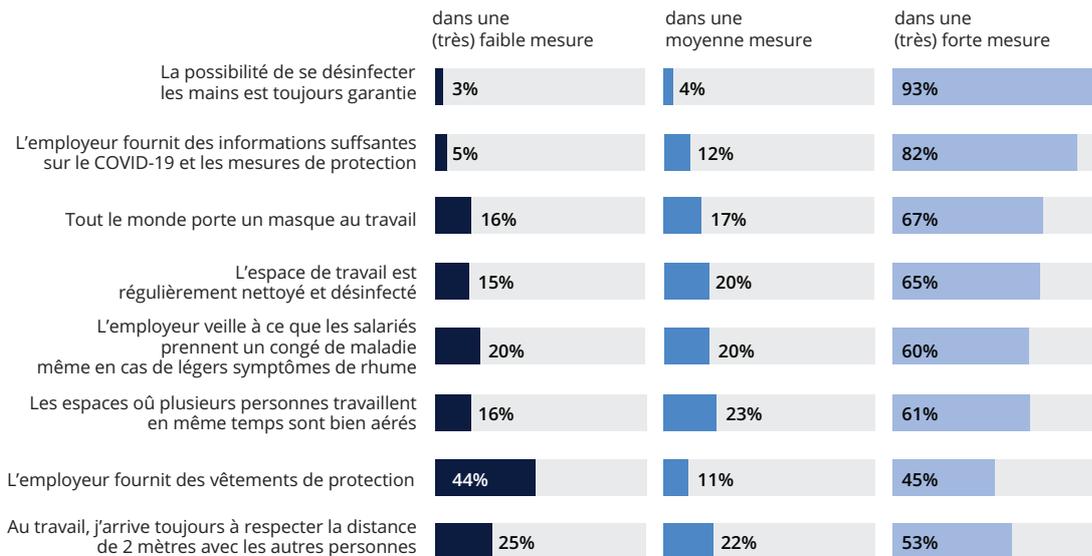


Peur d'être contaminé(e) par la COVID-19 dans le cadre professionnel

Catégories de professions



Précautions prises dans les entreprises



4.4. Thème spécial : impacts de la crise sanitaire liée au Coronavirus sur les travailleurs

Pour une moitié des participants (49%), et d'une manière plus générale, la crise du Coronavirus a fortement ou très fortement affecté leur situation professionnelle, et pour l'autre moitié (51%) cette crise n'a pas tellement ou pas du tout affecté la situation professionnelle.

De manière plus concrète, et comme le montre la figure à gauche, le recours au travail à domicile (homeoffice) est d'ailleurs l'un des impacts les plus fréquemment mentionnés (47%), suivi par les changements dans l'étendue des heures de travail (32%). 19% des travailleurs disent avoir été mis en chômage partiel, tandis que 12% disent avoir été contraints de prendre des congés et 5% déclarent avoir dû réduire leur compte de temps de travail ou prendre un horaire variable.

Le télétravail (même partiel) à cause de la crise sanitaire a surtout pu être observé dans les activités financières et d'assurance (90%), et l'information et la communication (77%) et moins souvent dans le secteur de la santé (13%) et dans la construction (14%).

Le nombre d'heures de travail a surtout changé dans le secteur de la santé (49%), suivi par l'administration publique (46%) et l'industrie (40%), et beaucoup moins dans la construction (16%), les activités financières et d'assurance (21%) et l'information et la communication (22%).

Concernant le chômage partiel, les secteurs de l'industrie (53%), de la construction (39%) et du commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants (31%) ont été les plus touchés.

Si 46% n'ont pas peur d'être infectés par le virus, 31% ont moyennement peur et 24% ont très peur d'attraper le virus. Cette peur est plus répandue chez les femmes (30%) que chez les hommes (21%) et 38% n'en ont pas peur contre 51% des hommes.

La catégorie des jeunes de 16 à 24 ans est à la fois la catégorie dans laquelle la peur de l'infection est la plus fréquente (30%) et celle qui compte le plus grand nombre de personnes qui n'ont pas peur de contracter le virus (50%).

La crainte du virus est élevée dans les professions des services directs, de la vente et des soins et chez les travailleurs des professions élémentaires. En ce qui concerne les secteurs économiques, le secteur de la santé, le commerce de gros et de détail, les transports, les hôtels et restaurants, et le secteur public occupent les premiers rangs.

Les entreprises ont l'obligation légale d'assurer la santé et la sécurité de leurs employés et de prévenir ou de réduire au minimum le risque de maladies et d'accidents du travail, y compris ceux liés à l'infection par le nouveau coronavirus. C'est pourquoi des protocoles sanitaires ont été mis en place dans les entreprises, notamment sur la base des recommandations de l'OMS. Une échelle de questions a été élaborée dans le cadre de l'enquête QoW afin de mesurer l'utilisation des précautions dans les entreprises pour protéger les employés contre la contamination par le coronavirus.

Sur celle-ci, plus de 4 répondants sur 10 (44%) indiquent que leur employeur ne fournit pas des vêtements de protection (mais autant – 45% – disent en avoir reçu).

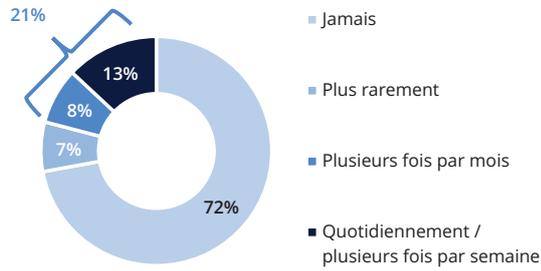
Si dans la plupart des entreprises, la possibilité de désinfecter ses mains (93%) et des informations suffisantes pour se protéger de la COVID-19 (82%) sont données, un quart des salariés n'arrivent pas à toujours respecter la distance de sécurité de 2 mètres.

Deux sur dix (21%) sont d'avis que leur employeur ne veille pas à ce que les salariés se mettent en congé de maladie en cas de légers symptômes. 16% disent que les collègues ne portent pas tous en masque au travail et 16% déclarent que l'espace de travail n'est pas régulièrement nettoyé et désinfecté. Également 16% affirment que les espaces où plusieurs personnes travaillent en même temps ne sont pas bien aérés.

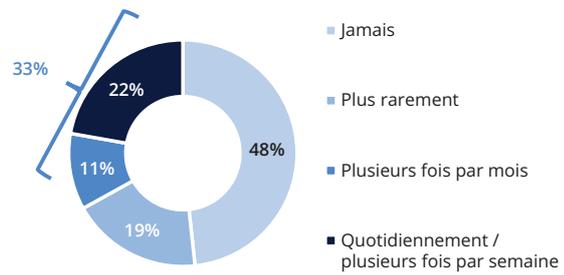
5% pensent que l'employeur ne fournit pas d'informations suffisantes sur la COVID-19 et les mesures de protection, et 4% indiquent ne pas toujours avoir la possibilité de se désinfecter les mains.

Fréquence du travail à domicile en 2017 et en 2020 (entre juin et septembre)

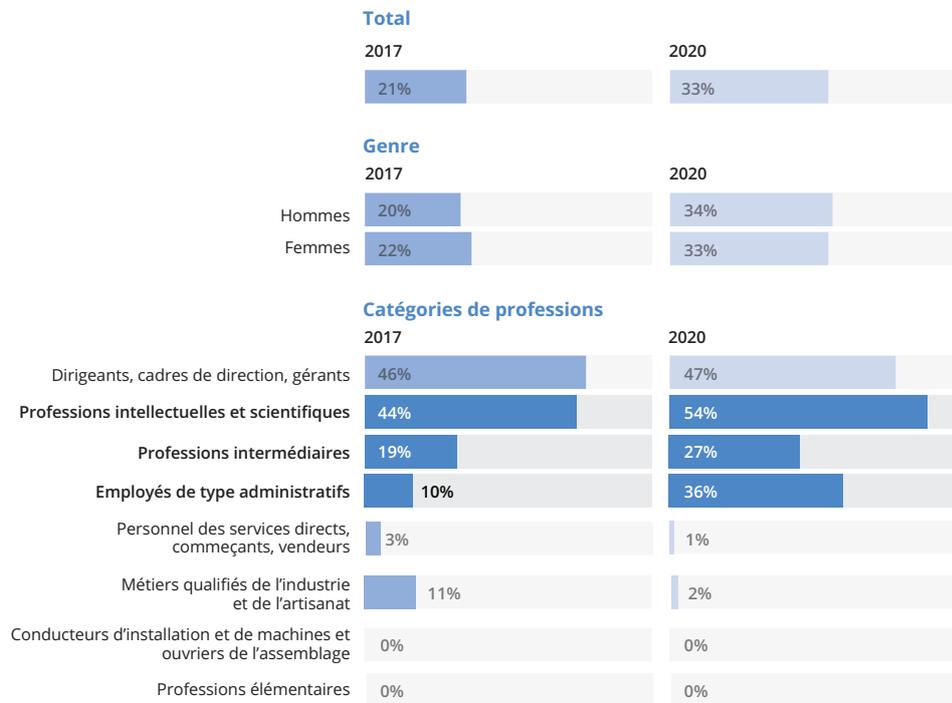
Fréquence du travail à domicile (2017)



Fréquence du travail à domicile (juin - septembre 2020)



Recours au travail à domicile selon les catégories de travailleurs (2017 et 2020)



Données : Quality of Work Index
Graphiques : CSL

4.5. Thème spécial : le recours au travail à domicile

En 2017 encore ²⁷ 21% des participants à l'enquête ont indiqué travailler plusieurs fois par mois, plusieurs fois par semaine ou quotidiennement de leur domicile. Entre juin et septembre 2020, ce chiffre était de 33%. Plus précisément, 11% des répondants travaillaient plusieurs fois par mois et 22% travaillaient tous les jours ou plusieurs fois par semaine à domicile.

En y ajoutant les 19% des répondants qui indiquaient travailler rarement depuis leur domicile, cela fait même un total de 52% des travailleurs qui étaient concernés par le télétravail en 2020. Parmi eux, 57% n'ont jamais travaillé à domicile auparavant. 15% l'ont fait assez rarement auparavant, 10% quelques fois par mois, et 18% plusieurs fois par semaine ou même quotidiennement.

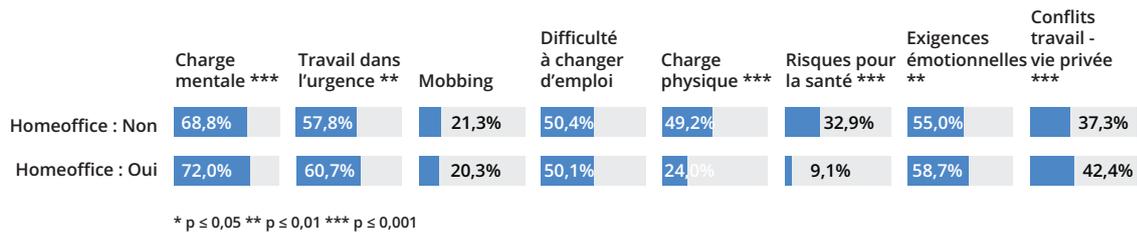
En comparant toujours l'année 2017 à la situation entre juin et fin septembre 2020, on constate des inégalités concernant le recours au travail à domicile. Si la tendance à l'augmentation du télétravail en 2020 est la même pour les hommes et les femmes, des différences apparaissent entre d'autres catégories de travailleurs.

Les groupes professionnels « personnel des services directs et de la vente », « métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat », « conducteurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage » et « professions élémentaires » n'ont pas plus pu bénéficier du recours au travail à domicile en 2020 qu'en 2017. La part des dirigeants, cadres de direction et gérants eux travaillant à domicile n'a pas augmenté par rapport à 2017. D'autre part, si la proportion de télétravailleurs en 2020 a considérablement augmenté parmi ceux qui travaillent dans des professions intellectuelles et scientifiques et de niveau intermédiaire, ce sont principalement les employés de type administratifs qui ont connu le plus grand changement, la proportion de ceux qui travaillent depuis leur domicile ayant plus que triplé.

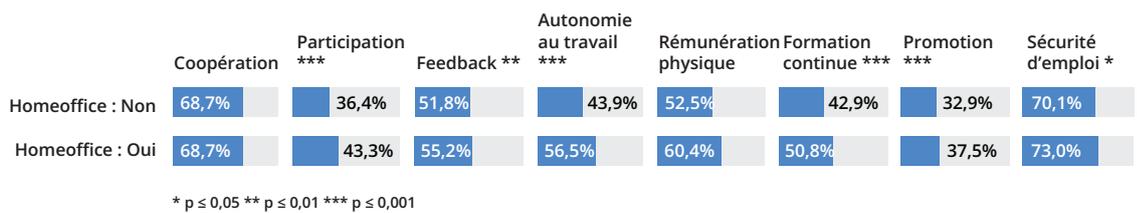
En comparant les secteurs économiques, dans l'ensemble, la part du télétravail dans les activités d'information et de communication et dans l'administration publique a moins changé par rapport à 2017, principalement parce que cette part était déjà élevée. Le secteur où le recours au travail à domicile a réellement fait un bond est celui de la « finance et des assurances », où le télétravail a plus que triplé (de 17% en 2017 à 60% en 2020). Il est suivi par les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », avec également une augmentation de près de trois fois de l'utilisation du télétravail (de 17% en 2017 à 46% en 2020), suivi par l'industrie avec un saut de 9% à 26%.

²⁷ CSL (2018) : *Chambre des salariés du Luxembourg, Sur l'importance du travail à domicile au Luxembourg, dans : BetterWork, N°6/2018. (Pour plus de détails veuillez consulter www.csl.lu).*

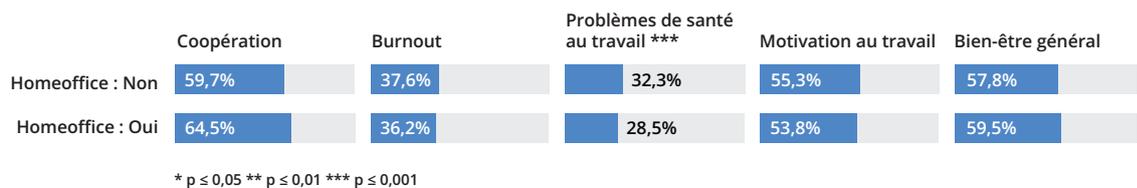
Dimensions négatives du travail (exigences et charges) et travail à domicile



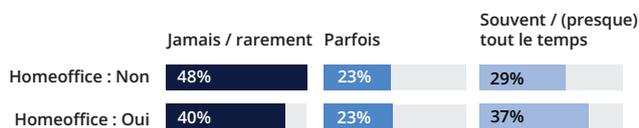
Dimensions positives du travail (ressources et incitations) et travail à domicile



Dimensions du bien-être et de la santé et travail à domicile



Attentes de rester joignable en dehors des heures de travail et travail à domicile



Données : Quality of Work Index
Graphiques : CSL

4.6. Thème spécial : télétravail et bien-être au travail ?

Le type de travail n'étant pas le même pour les télétravailleurs et ceux qui travaillent sur le site habituel, les risques et exigences au travail (les dimensions négatives du travail) diffèrent également. En effet, les salariés qui travaillent sur leur lieu de travail habituel estiment que la charge physique de leur travail est deux fois plus élevée et les risques pour la santé plus de trois fois plus importants que pour les télétravailleurs.

D'autre part, les télétravailleurs font état d'une charge mentale, d'une pression temporelle (travail dans des situations d'urgence) d'exigences émotionnelles et de conflits entre la vie professionnelle et la vie privée plus élevés que leurs collègues qui travaillent sur le site habituel.

En ce qui concerne les dimensions positives du travail, à l'exception de l'indicateur sur la coopération, où l'égalité prévaut, les télétravailleurs ont un avantage. Ils ont donc une meilleure participation dans les prises de décision, plus de feedback par rapport au travail, plus d'autonomie au travail, une plus grande satisfaction avec la rémunération, plus de possibilités de formation continue, plus de possibilités d'avancer dans la carrière et une meilleure sécurité de leur emploi.

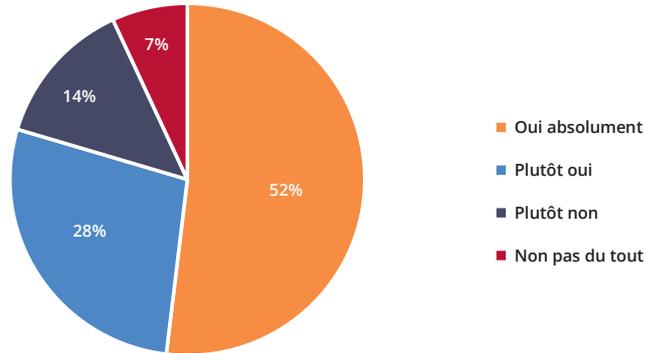
Par conséquent, ces différences dans les conditions de travail affectent également certaines dimensions du bien-être et de la santé. C'est surtout la satisfaction au travail qui est moindre chez les travailleurs sur site habituel que chez les télétravailleurs. S'il n'y a pas de différences au niveau du risque de burnout, de la motivation au travail et du bien-être général, les salariés qui travaillent sur leur site habituel signalent davantage de problèmes de santé physique.

Un problème particulier surtout lié à la propagation des NTIC comme outils de travail est celui de la connexion permanente avec le travail. À cette possibilité de connexion est liée l'attente de l'employeur d'être joignable et disponible même en dehors des heures de travail.

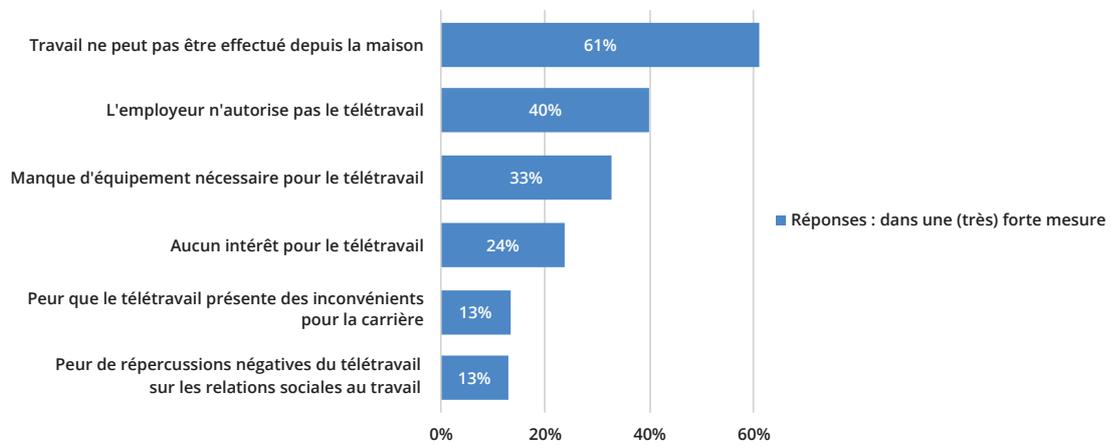
Nous constatons qu'au fil des années, la proportion de répondants qui ne sont pas exposés à l'attente de leur employeur d'être joignable en dehors du travail diminue progressivement au profit de la proportion de travailleurs qui se disent parfois, souvent ou (presque) constamment exposés à cette situation.

Lorsque nous distinguons les salariés selon qu'ils utilisent ou non le télétravail, nous constatons que les répondants qui ont utilisé le télétravail s'attendent davantage à être joignables en dehors des heures de travail.

Volonté de poursuivre le télétravail de temps en temps après la crise du coronavirus (ou non)



Raisons de ne pas faire du télétravail



Données : Quality of Work Index
 Graphiques : CSL

4.7. Thème spécial : les raisons pour ou contre le télétravail

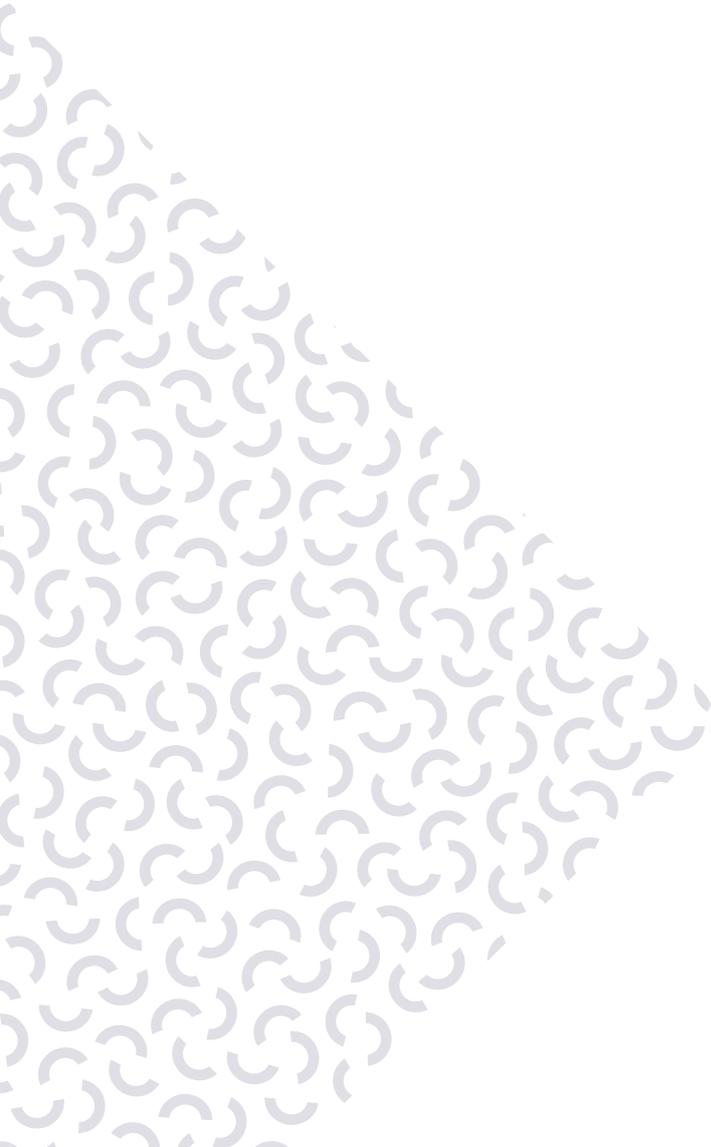
Nous avons vu précédemment que 52% des répondants (interrogés entre juin et septembre 2020) ont déclaré travailler à domicile (« rarement », « plusieurs fois par mois » ou « plusieurs fois par semaine/tous les jours »).

Parmi eux, 8 personnes interrogées sur 10 soutiennent l'idée de continuer à travailler à domicile de temps en temps une fois la crise sanitaire passée. 1 personne sur 5 (21%) n'est pas d'accord.

Nous avons également constaté que 48% des personnes interrogées entre juin et septembre 2020 ont déclaré ne pas télétravailler à domicile. Quelles en sont les principales raisons ?

La réponse la plus courante donnée par 6 salariés sur 10 est que le travail ne peut pas être effectué à domicile. 4 sur 10 de ceux qui n'ont pas fait du télétravail disent que l'employeur n'autorise pas le télétravail. Le manque d'équipement technique concerne 1 salarié sur 3 qui n'a pas fait du télétravail. En outre, 13% craignent que le télétravail puisse être préjudiciable à leur carrière professionnelle et le même nombre pense qu'il pourrait nuire à leurs relations sociales au travail.

1 personne sur 4 (24%) des personnes interrogées ont déclaré ne pas être intéressées par le télétravail. Dans le même temps, deux tiers (65%) du sous-groupe interrogé ont exprimé leur intérêt pour le travail à domicile.



LES GRANDES TENDANCES

L'emploi atypique et asocial

L'emploi en CDI reste, avec 90,8% en 2019, la norme parmi les salariés résidents. Toutefois, le Luxembourg connaît la cinquième plus forte hausse de la part de l'emploi temporaire, avec une augmentation de 30% entre 2010 et 2019. Et ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont les plus concernés par ce type d'emploi, avec un taux de 36,7% en 2019.

Le Grand-Duché se démarque de ses partenaires de la zone euro par la gent féminine qui, en 2019, représente 82% du total de l'emploi à temps partiel. Quant aux salariés intérimaires, ce sont en majorité des travailleurs frontaliers (77%), dont une très grande majorité résident en France. Il est à noter également que 2020 est marquée par la propagation du nouveau coronavirus qui a provoqué la chute drastique de l'emploi intérimaire.

En 2019, 33,5% des salariés du Grand-Duché travaillent en soirée, soit une proportion supérieure à la moyenne de la zone euro (30%). La même année, le travail de nuit touche un salarié sur huit au Luxembourg.

La pauvreté laborieuse

En 2019, ce sont 18,9% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 10,0% de celles travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté. Ces chiffres placent le Luxembourg au-dessus de la moyenne de la zone euro où, pour les travailleurs à temps complet, le Grand-Duché se place sur la troisième marche des pires performances.

Et si l'on considère le risque de pauvreté des seuls salariés, le Luxembourg est également lanterne rouge au sein de la zone euro avec un taux de 11,9% en 2019!

Les accidents du travail

Au Luxembourg, la fréquence des accidents liés à l'activité professionnelle est en diminution depuis une dizaine d'années chez les salariés. En revanche, ce qui pose problème est l'écart grandissant entre le nombre d'accidents déclarés et reconnus. En effet, alors que le taux de reconnaissance des accidents professionnels est de 81,6% en 2005, il descend à 75,4% en 2017.

Malheureusement, depuis 2018, le nombre d'accidents du travail déclarés n'est plus publié, empêchant ainsi la détermination de la proportion d'accidents reconnus par l'Association d'assurance accident.

L'évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

La crise sanitaire a fortement influencé l'évaluation de la qualité globale du travail, non seulement en raison des risques pour la santé, mais aussi et surtout en raison du stress émotionnel que cette situation entraîne. Elle a également eu un impact négatif sur les aspects psychosociaux du travail favorables à la santé, tels que la coopération entre collègues, la codécision et l'autonomie sur le lieu de travail, ainsi que les aspects de la qualité de l'emploi tels que les possibilités de formation, la satisfaction du revenu, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la sécurité de l'emploi. Il en résulte une diminution du bien-être général, un risque accru d'épuisement professionnel et, parallèlement, une moindre satisfaction et motivation au travail.

Quality of Work Index : thème spécial – impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et le recours au travail à domicile

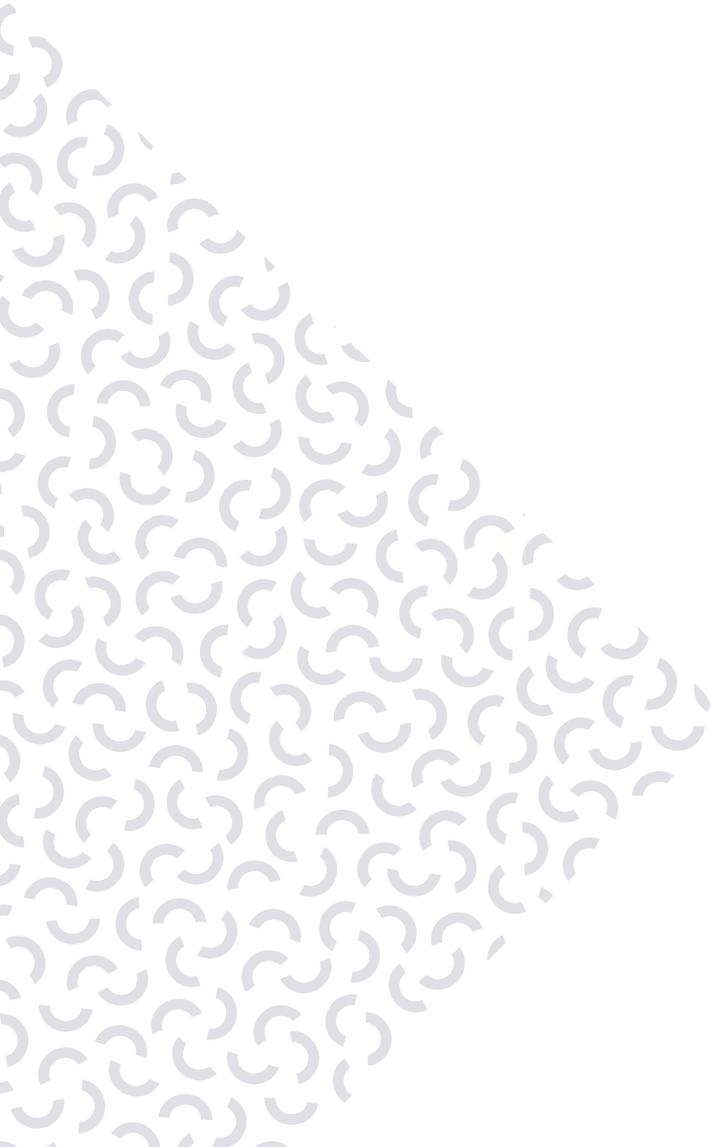
Cette crise change les façons de travailler, à commencer par le recours massif au travail à domicile qui permet à certaines catégories de travailleurs de pouvoir poursuivre leur travail. Cela se fait sans trop de restrictions techniques et de pertes de salaire mais au prix d'un niveau de stress et d'un déséquilibre entre vie privée et vie au travail plus élevé. Si le télétravail apporte son lot de défis, cela ne doit pas nous faire oublier les autres catégories de travailleurs qui ne peuvent pas bénéficier du télétravail, ont été mis en chômage partiel ou ont dû travailler sur le terrain dans des conditions particulièrement pénibles (à cause des protocoles sanitaires) et ont été exposés aux risques sanitaires.

L'intérêt pour le télétravail occasionnel, même après la crise, est élevé : 8 personnes interrogées sur 10 qui télétravaillaient au moins occasionnellement en 2020 y sont favorables, et deux tiers de celles qui ne télétravaillaient pas.

En tout cas, il est clair que non seulement l'isolement social, mais aussi la peur du coronavirus ont un coût psychologique en termes d'impact négatif sur la santé mentale. En effet, près d'un tiers des personnes interrogées présentent un risque de dépression, et 1 sur 10 présente des signes forts de dépression (surtout chez les plus âgés, les plus jeunes, et les personnes vivant seules).



LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL



LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL

	2019 (sauf mention contraire)							Classement LU (du meilleur au pire)
	LU	min. ZE	ZE	max. ZE	BE	DE	FR	
Inégalités et pauvreté (2019)								
Part salariale dans la VAB	58,0% ↘	IE : 35,1%	62,4%	SI : 71,6%	66,3%	65,4%	64,4%	15 ^e /19
Ratio S80/S20	5,3 ↗	SK : 3,3	5,0	LV : 6,5	3,6	4,9	4,3	15 ^e /19
Coefficient de Gini après impôts et transferts (2017)	32,7% ↗	SK : 22,0%	n.c.*	LT : 37,4%	26,4%	28,9%	29,2%	14 ^e /18
Taux de risque de pauvreté	17,5% ↗	FI : 11,6%	16,4%	LV : 22,9%	14,8%	14,8%	13,6%	13 ^e /19
Ménages ayant de lourdes charges financières liées au logement	35,2% ↘	NL : 8,9%	26,8%	CY : 62,2%	29,4%	12,1%	23,2%	15 ^e /19
Chômage et emploi								
Du chômage et des chômeurs (3 premiers trimestres 2020)								
Taux de chômage	6,9% ↗	NL : 3,8%	7,8%	EL : 16,5%	5,5%	n.c.*	8,0%	9 ^e /18
Taux de chômage des jeunes	21,9% ↗	NL : 9,0%	17,3%	ES : 37,7%	15,1%	n.c.*	20,3%	14 ^e /18
Taux de chômage de longue durée (> 12 mois)	1,2% ↘	EE : 0,9%	3,3%	EL : 12,2%	2,4%	1,2%	3,4%	5 ^e /19
De l'emploi et des travailleurs (3 premiers trimestres 2020)								
Création d'emplois	1,7% ↘	ES : -4,4%	-1,8%	MT : 3,5%	0,1%	-1,0%	-1,9%	2 ^e /19
Durée hebdomadaire du travail salarié (2019)	37,6 h. ↗	NL : 30,6 h.	34,8 h.	LV/LT/MT : 38,1 h.	34,5 h.	34,1 h.	34,8 h.	11 ^e /19
- à temps partiel (2019)	23,8 h. ↗	PT : 17,8 h.	20,9 h.	BE : 24,0 h.	24,0 h.	19,9 h.	22,4 h.	18 ^e /19
Taux d'emploi	66,8% ↘	EL : 56,2%	67,0%	NL : 77,8%	64,8%	n.c.*	65,2%	13 ^e /18
Du non-chômage et du non-emploi								
NEET** (16-24 ans) (2019)	5,6% ↗	NL : 4,3%	10,2%	IT : 18,1%	9,3%	5,7%	10,6%	2 ^e /19
Conditions et qualité de l'emploi								
Emploi atypique et asocial (2019)								
Part de l'emploi temporaire (CDD)	9,2% ↘	LT : 1,5%	15,8%	ES : 26,3%	10,8%	12,0%	16,3%	7 ^e /19
Part de l'emploi à temps partiel	17,0% ↘	SK : 4,5%	21,4%	NL : 50,2%	24,9%	27,2%	17,5%	12 ^e /19
Part du travail le soir	33,5% ↘	IT : 20,7%	30,3%	EL : 48,9%	31,1%	32,6%	25,0%	12 ^e /19
Part du travail de nuit	12,8% ↘	LT : 8,4%	12,2%	SK : 23,0%	11,6%	11,1%	10,2%	10 ^e /19
Pauvreté laborieuse (2019)								
Emploi à temps partiel	18,9% ↗	BE : 5,5%	13,4%	PT : 24,0%	5,5%	12,8%	15,5%	13 ^e /19
Emploi à temps plein	10,0% ↗	FI : 1,9%	7,3%	ES : 10,7%	4,1%	5,7%	5,5%	17 ^e /19
Salariés	11,9% ↗	FI : 1,5 %	7,6%	LU : 11,9%	3,6%	7,3%	6,2%	19 ^e /19
Non-salariés	13,5% ↘	CY : 5,8%	18,0%	EE : 28,9%	13,0%	21,4%	16,9%	7 ^e /19
Zoom sur le Luxembourg								
				Total	dont :	Hommes	Femmes	
Ratio S80/S20 (2019)				5,3% ↗		5,4% ↗	5,3% ↘	
Proportion de personnes au SSM (2019)				16,5% ↗		15,1% ↗	18,5% ↗	
Part de chômeurs indemnisés (moyenne)				51,0% ↗		56,0% ↗	46,0% ↗	
Taux d'emploi (3 premiers trimestres 2020)				66,8% ↘		69,9% ↘	63,6% ↗	
Durée hebdomadaire du travail (2019)				37,6 h. ↗		39,9 h. →	34,8 h. ↗	
Part de l'emploi temporaire (CDD) (2019)				9,2% ↘		9,3% ↗	9,1% ↘	
Part de l'emploi à temps partiel				17,0% ↘		5,6% ↘	30,2% ↘	

Note : Les flèches, dans la colonne concernant le Luxembourg, indiquent le sens de la variation par rapport à l'année précédente. Par exemple, le taux d'emploi diminue par rapport à l'année précédente, tandis que le taux de risque de pauvreté est en hausse ; * n.c. = non connu ;

** NEET = Not in Employment, Education or Training

Le **PANORAMA SOCIAL 2021** de la Chambre des salariés (CSL) dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données éparses pour créer une vue d'ensemble de la situation socioéconomique du pays et pour la replacer dans le contexte européen.

Cette publication s'attache notamment aux différentes dimensions de l'inégalité : revenus et salaires, santé, fiscalité... qui, en se renforçant mutuellement, ont un impact négatif sur le niveau de vie des individus et risquent de les faire basculer dans la pauvreté. C'est pourquoi la CSL garde un œil attentif sur les inégalités et met en lumière leurs conséquences sur les différentes catégories de ménages.

La CSL consacre également une partie de son Panorama au chômage et à l'emploi en analysant de manière approfondie les indicateurs couramment utilisés (taux de chômage, taux d'emploi...). Elle met aussi l'accent sur les formes atypiques de travail (temps partiel, intérim...) et leurs répercussions sur les conditions d'emploi et de vie des individus.

DISTRIBUTION

Librairie Um Fieldgen
3 rue Glesener
L-1631 Luxembourg

libuf@pt.lu
www.libuf.lu

ISBN : 978-2-919888-79-5



9 782919 888795

PRIX 5€



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
B.P. 1263
L-1012 Luxembourg

T +352 27 494 200
F +352 27 494 250

csl@csl.lu
www.csl.lu

